

LA BANQUE POSTALE
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 6 585 350 218 euros
Siège social : 115 rue de Sèvres 75275 Paris cedex 06
421 100 645 RCS Paris

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE MIXTE
DU 27 AVRIL 2026**

- EXTRAIT -

Deuxième résolution (Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, constate l'existence d'un bénéfice distribuable de 950 053 366,74 euros composé de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	804 375 454,97 €
- Dotation à la réserve légale :	- 40 218 772,75 €
+ Report à nouveau antérieur :	185 896 684,52 €
Total :	950 053 366,74 €

et décide de l'affecter de la manière suivante :

. au titre de dividende :	699 492 687,79 €
. au report à nouveau :	250 560 678,95 €
Total :	950 053 366,74 €

Elle fixe en conséquence le dividende à 8,71 euros pour chacune des 80 309 149 actions qui composent le capital social. Ce dividende, éligible à l'abattement prévu au 2° du paragraphe 3 de l'article 158 du code général des impôts, sera mis en paiement au plus tard le 30 juin 2026.

L'Assemblée Générale prend acte que les dividendes suivants, tous éligibles à l'abattement prévu au 2° du paragraphe 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts ont été mis en distribution au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Nombre d'actions	Montant distribué	Par action
2022	80 309 149	476 233 253,57 €	5,93 €
2023	80 309 149	448 125 051,42 €	5,58 €
2024	80 309 149	1 533 904 745,90 €	19,10 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme
Le Secrétaire de l'Assemblée Générale, Dominique Orlando





45 rue Kléber
92 300 Levallois-Perret



Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense

La Banque Postale

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux
comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

KPMG S.A.
Société française membre du réseau KPMG constitué de
cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une
société de droit anglais (private company limited by guarantee)

La Banque Postale

Société anonyme à directoire

421 100 645 R.C.S. Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société La Banque Postale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société La Banque Postale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la

période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Provisionnement du risque de crédit sur les engagements octroyés à la clientèle

Notes 4.5.3, 4.6 et 7.6 de l'annexe aux comptes consolidés

Point clé de l'audit

Le groupe La Banque Postale constitue des provisions pour couvrir les risques de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers. Conformément à la norme IFRS 9, le groupe La Banque Postale enregistre des provisions au titre des pertes de crédit attendues (« Expected Credit Loss » ou « ECL ») sur les encours sains (« bucket 1 »), dégradés (« bucket 2 ») ou en défaut (« bucket 3 »).

Les règles de dépréciation des pertes attendues imposent la constitution d'un premier statut de dépréciation matérialisant une perte attendue à 1 an dès l'origination d'un nouvel actif financier et d'un second statut matérialisant une perte attendue à maturité, en cas de dégradation significative du risque de crédit. Les dépréciations pour pertes attendues (sur les encours en buckets 1 et 2) sont déterminées principalement sur la base de modèles développés par La Banque Postale intégrant différents paramètres (probabilité de défaillance ou « PD », perte en cas de défaillance ou « LGD », données prospectives ou « forward looking », etc...)

Par ailleurs, elles sont complétées, le cas échéant, par des provisions additionnelles portant notamment sur des contreparties ou des secteurs d'activité considérés comme présentant des indices de dégradation pour les personnes morales.

Les encours de crédits en défaut (bucket 3) font l'objet de dépréciations déterminées sur base individuelle ou statistique. Ces dépréciations sont évaluées par la direction en fonction des flux futurs recouvrables estimés en tenant compte des garanties disponibles sur chacun des crédits concernés.

L'évaluation des provisions requiert l'exercice du jugement pour la classification des expositions (buckets 2 ou 3), pour la détermination des flux futurs recouvrables et pour l'évaluation des provisions sectorielles, l'exercice du jugement étant d'autant plus complexe que les effets de la crise actuelle sont incertains.

Compte-tenu de l'importance du jugement dans la détermination de ces provisions et de la dégradation attendue du risque de crédit du fait du contexte macro-économique, nous avons considéré que l'estimation des pertes attendues sur les crédits à la clientèle au 31 décembre 2025 constituait un point clé de notre audit.

Au 31 décembre 2025, les encours bruts de prêts et créances sur la clientèle au coût amorti s'élèvent à 134 milliards d'euros et les provisions qui y sont associées totalisent 1,8 milliard d'euros comme indiqué dans les notes 4.5.3 « Prêts et créances sur la clientèle évalués au coût amorti » et 7.6 « Provisions » de l'annexe aux comptes consolidés (provision de 0,1 milliard d'euros). Les principes suivis en matière de provisionnement du risque de crédit sont décrits dans la note 4.6 « Dépréciations et provisions au titre du risque de crédit ».

Réponse d'audit apportée

Provisionnement des encours de crédit en bucket 1 et 2

Sur les modèles de provisionnement :

- Nous avons vérifié l'existence d'une gouvernance revoyant à une fréquence appropriée le caractère adéquat des modèles de dépréciations et les paramètres utilisés pour leur calcul ;
- Nous avons apprécié la mise à jour des paramètres utilisés pour les calculs des dépréciations au 31 décembre 2025 ;
- Nous avons apprécié les modalités de prise en considération du contexte macro-économique de l'exercice dans les modalités de détermination des provisions sur base de modèle et dans les mesures de provisionnement sectoriel;
- Nous avons examiné la documentation sous-tendant l'estimation des provisions sectorielles.

Pour les provisions estimées sur base de modèle, sur les crédits aux particuliers et sur les crédits aux personnes morales, nous avons vérifié la correcte application des paramètres de calcul définis par le modèle de provisionnement.

Nous avons réalisé des contrôles sur le dispositif informatique dans son ensemble mis en place par le groupe La Banque Postale pour le traitement de ses opérations de crédits à la clientèle, en particulier des tests sur les contrôles généraux informatiques, les interfaces et les contrôles embarqués au titre des données spécifiques utiles au provisionnement du risque de crédit.

Provisionnement des encours de crédit en bucket 3

Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la détermination des dépréciations et provisions afférentes sur base individuelle et collective.

Nos travaux ont aussi consisté à apprécier la qualité du dispositif de suivi des contreparties sensibles, douteuses et contentieuses et du processus de revue de crédit.

Par ailleurs, pour un échantillon de dossiers de crédit concernant des personnes morales, nous avons réalisé des analyses contradictoires des montants de provisions et, pour le provisionnement des crédits aux particuliers, nous avons vérifié la correcte application des paramètres de calcul définis par le modèle de provisionnement.

Nous avons, enfin, apprécié la pertinence de l'information donnée dans les notes aux états financiers.

Evaluation des actifs non cotés de niveau 3

Note 4.9 de l'annexe aux comptes consolidés

Point clé de l'audit

La Banque Postale porte dans son bilan des actifs financiers enregistrés à la juste valeur (par résultat ou par capitaux propres) relevant du niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur pour un montant global de 24,2 Mds €, comme détaillé dans la note 4.9.2 « Juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur » de l'annexe aux comptes consolidés. L'essentiel de ces actifs est issu de CNP Assurances.

Les investissements classés en actifs à la juste valeur par capitaux propres sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice. La variation de juste valeur est inscrite directement dans les capitaux propres.

Les actifs financiers en juste valeur par résultat sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice. La variation de juste valeur est enregistrée directement dans le résultat.

Les variations de juste valeur sont enregistrées en tenant compte de la fiscalité latente et, s'agissant des actifs portés par CNP Assurances, des droits des assurés.

Le niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur au sens d'IFRS 13 regroupe l'ensemble des actifs dont la valorisation est fondée sur des paramètres non observables. La juste valeur peut provenir de modèles de valorisation internes dérivés de modèles standards ou d'agents externes fournissant une valorisation sans référence à un marché actif.

Nous avons considéré la valorisation de ces actifs financiers classés en niveau 3 comme un point clé de l'audit eu égard au caractère significatif des encours et à la sensibilité de leur juste valeur aux choix et jugements de la direction, notamment en ce qui concerne le choix des méthodes d'évaluation et des hypothèses sous-jacentes.

Les règles et les méthodes comptables applicables aux portefeuilles d'actifs financiers de niveau 3 et les modalités de détermination de leur juste valeur sont décrites dans la note 4.9 « Juste valeur des instruments financiers » de l'annexe aux comptes consolidés.

Réponse d'audit apportée

Nous avons réalisé les diligences suivantes :

- Apprécier le dispositif de contrôle associé au processus de valorisation, notamment par la vérification de l'existence et de l'efficacité opérationnelle des contrôles réalisés par la direction ;
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des chiffres utilisés ;
- Sur la base d'un échantillon aléatoire, comparer la valorisation retenue par la société avec les dernières valorisations disponibles provenant d'experts et de gestionnaires de fonds ;
- Faire appel à nos experts internes en risques et modèles de manière à réaliser un calcul indépendant et une analyse de sensibilité sur un échantillon de titres structurés ;
- Apprécier les changements de classification entre les 3 niveaux de juste valeur.
- Apprécier le caractère approprié de l'information communiquée dans les notes afférentes aux états financiers consolidés

Évaluation des passifs d'assurance selon les modèles VFA et BBA (BE, RA et CSM)

Notes 5 et 5.8.1 à 5.8.3 de l'annexe aux comptes consolidés

Point clé de l'audit

Parmi les passifs d'assurance comptabilisés en application de la norme IFRS 17, les passifs nets évalués selon les modèles BBA et VFA s'élèvent à 377 Mds€ au 31 décembre 2025 comme présenté dans les notes 5.8.2 « Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus – contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA – assurance » et 5.8.3 « Analyse par composante comptable – contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA – assurance de l'annexe aux comptes consolidés »

L'estimation de ces passifs telle que prescrite par la norme IFRS 17 repose sur les principes suivants:

- la détermination de la meilleure estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles vis-à-vis des assurés. La projection de ces flux de trésorerie futurs intègre des hypothèses sur le comportement des assurés et les décisions de gestion de la direction. Ces flux estimés sont actualisés afin de refléter la valeur temps de l'argent sur la base d'une courbe des taux sans risque ajustée d'une prime d'illiquidité ;
- la définition de l'ajustement au titre des risques non financiers destiné à couvrir l'incertitude sur le montant et l'échéancier des flux de trésorerie futurs engendrée par ces risques. Pour évaluer cet ajustement, le groupe a choisi de retenir la méthode de « Value at Risk » et a exercé son jugement dans le choix du niveau de confiance et de la maille de diversification appliquée ;
- la marge sur services contractuels (ou « contractual service margin ») représentant la valeur actualisée des profits futurs différés attribuables aux actionnaires sur la durée de couverture

des contrats d'assurance profitables et reconnue en compte de résultat sur la base des unités de couverture définies par le groupe et appropriées aux groupes de contrats d'assurance considérés. Le groupe a exercé son jugement pour ajuster la méthodologie de détermination des unités de couvertures de ces contrats en tenant compte, dans les modèles d'évaluation, du différentiel de rendement réel attendu des placements sous-jacents aux engagements résultant d'hypothèses financières dites « monde réel » (ou « real world ») par rapport à celles retenues dans les projections actuarielles en univers « risque neutre ».

En raison de l'horizon long terme des engagements relatifs aux contrats d'assurance évalués selon les modèles VFA et BBA, de leur sensibilité importante à l'environnement économique et financier pouvant engendrer un impact sur le comportement des assurés, du caractère significatif du jugement de la direction dans le choix des données et des hypothèses, ainsi que du recours à des techniques complexes de modélisation, nous avons considéré l'évaluation des passifs d'assurance des contrats d'assurance évalués selon ces modèles comme un point clé de l'audit.

Réponse d'audit apportée

Avec le concours de nos spécialistes en modélisation actuarielle et en principes comptables IFRS, les procédures d'audit que nous avons mises en œuvre ont consisté à :

- Prendre connaissance des processus et des méthodologies définis par la direction du groupe, ainsi que la gouvernance associée, permettant de déterminer, selon les principes de la norme IFRS 17, la meilleure estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles envers les assurés de contrats d'assurance évalués selon les modèles VFA et BBA;
- Evaluer la conformité aux dispositions de la norme IFRS 17 des principes comptables appliqués par le groupe;
- Apprécier spécifiquement l'éligibilité des contrats d'assurance des branches « épargne et retraite » au modèle d'évaluation comptable VFA et apprécier la correcte application par la direction de ces méthodes d'évaluation aux contrats d'assurance « épargne et retraite » en conformité avec les dispositions de la norme IFRS 17;
- Apprécier et tester les contrôles clés mis en place par la direction, y compris sur l'environnement de contrôle interne des systèmes d'information intervenant dans le traitement des données. Dans ce cadre, nous avons en particulier évalué les dispositifs de contrôle relatifs aux méthodologies, aux jugements et aux hypothèses clés formulées par la direction. Nous avons également apprécié le caractère adéquat des changements d'hypothèses, de paramètres ou de modélisation des processus actuariels intervenant dans l'évaluation des flux de trésorerie futurs;
- Tester, par sondage, les principales méthodologies, les hypothèses et les paramètres actuariels clés retenus dans la détermination des estimations des flux de trésorerie futurs actualisés, de l'ajustement au titre des risques non financiers et de la marge sur services

contractuels. Nous avons apprécié, par sondage, le caractère raisonnable de ces estimations ainsi que des processus de détermination de la reprise en compte de résultat de la période au titre de l'ajustement pour risques non-financiers et de la marge sur services contractuels.

- Tester, par sondage, la fiabilité des données sous-jacentes utilisées dans les modèles de projection et les calculs de la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs actualisés.
- Réaliser des procédures analytiques sur les évolutions afin d'identifier le cas échéant toute variation incohérente ou inattendue significative.
- Apprécier le caractère approprié de l'information communiquée dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président du directoire. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société La Banque Postale par vos assemblées générales du 27 avril 2022 pour le cabinet Forvis Mazars et du 27 mai 2010 pour le cabinet KPMG SA.

Au 31 décembre 2025, le cabinet Forvis Mazars était dans la 4^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG SA dans la 16^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité des comptes

Nous remettons au comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle

interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité des comptes figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des comptes, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars

KPMG SA

Levallois-Perret, le 23 mars 2026

Paris La Défense, le 23 mars 2026

Signed by:

 668A72EEEEB74E6...

Signed by:

 567DD4392AEF4A8...

Signed by:

 6B397DA3374C4B7...

Signed by:

 6FFB91E0678A42C...

Natacha André
Associée

Jean-Claude Pauly
Associé

Xavier de Coninck
Associé

Anthony Baillet
Associé

1.1 États financiers consolidés

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Intérêts et produits assimilés	4.8	11 861	12 258
Intérêts et charges assimilées	4.8	(5 574)	(7 122)
Commissions (produits)	7.1	2 738	2 713
Commissions (charges)	7.1	(400)	(343)
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.2	12 807	10 740
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	(1 047)	(685)
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	(99)	(0)
Produits des contrats d'assurance émis	5.1	12 914	11 819
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	5.2	(10 007)	(8 798)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	5.3	(78)	(100)
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	5.4	(15 449)	(13 001)
Produits financiers ou charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus	5.4	(37)	98
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance	4.6	(21)	(5)
Produits des autres activités	7.2	1 139	1 147
Charges des autres activités	7.2	(1 044)	(1 168)
Produit net bancaire		7 704	7 553
Charges générales d'exploitation	7.3	(4 334)	(4 363)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	7.3	(505)	(519)
Résultat brut d'exploitation		2 865	2 670
Coût du risque de crédit	4.6	(250)	(231)
Résultat d'exploitation		2 615	2 439
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	7.7	23	33
Gains ou pertes nets sur autres actifs	7.4	101	(31)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	7.10	(1)	70
Résultat avant impôt		2 739	2 512
Impôts sur les bénéfices	6.2	(898)	(1 016)
Résultat net		1 841	1 496
Participations ne donnant pas le contrôle		286	310
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		1 555	1 186

Des changements de présentation ont été opérés en 2025. Le détail des montants est indiqué dans chaque note :

- la compensation reçue par La Banque Postale au titre de la mission de service public rendue dans le cadre de sa mission d'intérêt général est dorénavant présentée en « Produits des autres activités » (note 7.2), alors qu'elle figurait en « Intérêts et produits assimilés » (note 4.8) jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- les commissions de gestion d'actifs des contrats emprunteurs et prévoyance sont dorénavant présentées en « Commissions (charges) » (note 7.1), alors qu'elles figuraient en « Charges générales d'exploitation » (note 7.3) jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- les dotations aux amortissements des immeubles de placement sont dorénavant totalement présentées en « Charges des autres activités » (note 7.2), alors qu'elles figuraient pour partie en « Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » (note 7.3) jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- des provisions pour risques et charges liées à l'exploitation sont dorénavant présentées en « Charges des autres activités » (note 7.2), alors qu'elles figuraient en « Charges générales d'exploitation » (note 7.3) jusqu'au 31 décembre 2024.

Bilan consolidé

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Caisse, banques centrales	4.1	12 757	27 812
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.2	219 663	203 894
Instruments dérivés de couverture	4.3	395	486
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4 - 4.6	223 092	218 184
Titres évalués au coût amorti	4.5 - 4.6	38 206	36 256
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés évalués au coût amorti	4.5 - 4.6	70 076	75 673
Prêts et créances sur la clientèle évalués au coût amorti	4.5 - 4.6	132 155	128 991
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4.3	5	490
Contrats d'assurance émis – Actif	5.7	890	917
Contrats de réassurance détenus – Actif	5.7	6 255	6 523
Actifs d'impôts courants	6.1	390	330
Actifs d'impôts différés	6.1	1 358	1 213
Comptes de régularisation et actifs divers	7.5	7 092	9 225
Actifs non courants destinés à être cédés		153	17 286
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7.7	1 086	1 097
Immeubles de placement	7.8	6 355	6 590
Immobilisations corporelles	7.9	1 112	1 195
Immobilisations incorporelles	7.9	3 761	3 912
Écarts d'acquisition	7.10	685	685
TOTAL ACTIF		725 484	740 759
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	4.2	19 670	17 571
Instruments dérivés de couverture	4.3	1 440	1 958
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4.7	28 427	31 038
Dettes envers la clientèle	4.7	215 711	225 629
Dettes représentées par un titre	4.7	31 381	32 835
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4.3	(128)	(161)
Contrats d'assurance émis – Passif	5.7	380 968	367 220
Contrats de réassurance détenus – Passif	5.7	11	13
Passifs d'impôts courants	6.1	106	154
Passifs d'impôts différés	6.1	1 258	1 330
Comptes de régularisation et passifs divers	7.5	8 363	8 964
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		91	16 283
Provisions	7.6 - 4.6	998	954
Dettes subordonnées	4.7	8 882	10 042
Capitaux propres	7.11	28 308	26 930
Participations ne donnant pas le contrôle		5 519	5 623
Capitaux propres part du Groupe		22 789	21 307
Capital		6 585	6 585
Réserves consolidées et autres		14 707	13 798
Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres		1 488	1 488
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(1 546)	(1 750)
Résultat part groupe		1 555	1 186
TOTAL PASSIF		725 484	740 759

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
RÉSULTAT NET	1 841	1 496
ÉLÉMENTS RECYCLABLES EN RÉSULTAT		
Écarts de conversion	5	(1 122)
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(776)	752
Variation de la réserve de réévaluation	(2 366)	(408)
Recyclage en résultat	1 590	1 161
Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres recyclables	(233)	(775)
Réévaluation des contrats de réassurance détenus en capitaux propres recyclables	(29)	42
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables en résultat net	11	(51)
Variation de la réserve de réévaluation	(109)	33
Recyclage en résultat	119	(84)
Élément de la quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence (1)	(2)	2
Impôts différés	257	37
ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES EN RÉSULTAT		
Écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies	6	(9)
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	16	11
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	1 310	(354)
Éléments de la quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence (1)	4	(7)
Réévaluation des contrats d'assurance avec éléments de participation directe - non recyclables	-	-
Autres variations	1	(0)
Impôts différés	(318)	84
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITALS PROPRES NETS D'IMPÔTS	250	(1 391)
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITALS PROPRES NETS D'IMPÔTS	2 091	105
Dont résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	1 759	428
Dont résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres participations ne donnant pas le contrôle	332	(323)

(1) Montants présentés nets d'impôts différés.

Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital ⁽¹⁾	Prime d'émission	Réserves légales, RAN et autres réserves	Réserves consolidées	Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres	Gains ou pertes nets d'impôts comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés
						Écarts actuariels	Réserves de conversion ⁽²⁾	Variation de juste valeur des instruments financiers	Réserves de réévaluation d'assurance et de réassurance				
CAPITAUX PROPRES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2023	6 585	246	846	12 718	1 488	(79)	(193)	(16 274)	15 553	995	21 886	6 859	28 745
Affectation du résultat 2023	-	-	290	705	-	-	-	-	-	(995)	-	-	-
Distributions	-	-	(1 348)	0	-	-	-	-	-	-	(1 348)	(410)	(1 758)
Émissions / Remboursements des titres subordonnés instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(556)	(556)
Rémunération des titres subordonnés instruments de capitaux propres	-	-	-	(136)	-	-	-	-	-	-	(136)	-	(136)
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	4	-	-	-	-	-	-	4	(1)	3
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-	-	(1 058)	574	-	-	-	-	-	(995)	(1 480)	(967)	(2 446)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(7)	(535)	604	(429)	0	(367)	(632)	(998)
Plus et moins-values des titres cédés reclassées en réserves	-	-	-	-	-	-	-	(387)	-	-	(387)	(0)	(387)
Quote-part dans les variations des capitaux propres des entreprises associées mises en équivalence	-	-	-	-	-	(7)	(3)	6	-	-	(4)	(1)	(5)
Résultat au 31 décembre 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 186	1 186	310	1 496
Eléments du résultat global	-	-	-	-	-	(14)	(538)	223	(429)	1 186	428	(323)	105
Autres variations ⁽³⁾	-	-	-	472	-	-	-	-	-	0	472	54	526
CAPITAUX PROPRES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2024	6 585	246	(212)	13 764	1 488	(93)	(731)	(16 050)	15 124	1 186	21 307	5 623	26 930
Affectation du résultat 2024	-	-	1 708	(523)	-	-	-	-	-	(1 186)	-	-	-
Distributions	-	-	(534)	0	-	-	-	-	-	-	(534)	(460)	(994)
Émissions / Remboursements des titres subordonnés instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	496	496
Rémunération des titres subordonnés instruments de capitaux propres	-	-	-	(109)	-	-	-	-	-	-	(109)	-	(109)
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	24	-	-	-	-	-	-	24	(33)	(9)
Autres variations	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	7	8
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-	-	1 175	(606)	-	-	-	-	-	(1 186)	(617)	10	(607)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	4	(17)	958	(242)	(0)	703	44	747
Plus et moins-values des titres cédés reclassées en réserves	-	-	-	-	-	-	-	(499)	-	-	(499)	(0)	(499)
Quote-part dans les variations des capitaux propres des entreprises associées mises en équivalence	-	-	-	-	-	4	(3)	(2)	-	-	(0)	2	2
Résultat au 31 décembre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 555	1 555	286	1 841
Eléments du résultat global	-	-	-	-	-	9	(20)	457	(242)	1 555	1 759	332	2 091
Autres variations ^{(3) (4)}	-	-	-	341	-	-	-	-	-	(0)	341	(446)	(105)
CAPITAUX PROPRES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2025	6 585	246	963	13 498	1 488	(85)	(750)	(15 594)	14 882	1 555	22 789	5 519	28 308

(1) Au 31 décembre 2025, le capital de La Banque Postale est composé de 80 309 149 actions d'une valeur nominale de 82 euros.

(2) Les réserves de conversion proviennent des filiales étrangères consolidées du groupe CNP Assurances.

(3) Les autres variations dans les réserves consolidées incluent principalement les plus ou moins-values des titres cédés.

(4) Les autres variations dans les participations ne donnant pas le contrôle incluent notamment l'impact de la cession de CNP UniCredit Vita pour - 456 millions d'euros (cf. note 1.1 « Faits marquants de l'exercice »).

Le dividende proposé est de 8,71 euros par action, soit un dividende global de 699,5 millions d'euros.

Tableau des flux de trésorerie nette

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des opérations avec les actionnaires et des flux liés aux dettes subordonnées et obligataires.

Les activités opérationnelles comprennent les flux qui ne relèvent pas des deux autres catégories. Elles sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe La Banque Postale.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

La trésorerie nette inclut la caisse, les créances (ou dettes) auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Résultat avant impôts	2 739	2 512
+/- Dotations nettes aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	607	657
- Variations des écarts d'acquisition et dépréciations des autres immobilisations	6	(105)
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	206	125
+/- Variations liées aux actifs/passifs d'assurance et de réassurance (y compris passifs financiers)	3 805	5 400
+/- Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(92)	(95)
+/- Pertes nettes / gains des activités d'investissement	1 503	1 264
+/- Autres mouvements	(11 764)	(8 954)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	(5 730)	(1 709)
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	3 361	(6 355)
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(15 196)	(5 754)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(6 410)	(1 333)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	10 352	3 535
- Impôts versés	(1 424)	(1 049)
Augmentation (Diminution) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(9 316)	(10 954)
TOTAL FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	(12 307)	(10 152)
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(439)	416
+/- Flux liés aux immeubles de placement	28	337
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(403)	(390)
TOTAL FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(814)	363
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(1 046)	(2 330)
+/- Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	(826)	(332)
TOTAL FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	(1 871)	(2 662)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie (D)	30	(6)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	(14 963)	(12 456)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	28 963	41 419
Caisse, banques centrales (actif et passif)	27 814	40 577
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 149	842
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	13 999	28 963
Caisse, banques centrales (actif et passif)	12 757	27 814
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 242	1 149
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	(14 963)	(12 456)

1.2 Notes annexes aux états financiers consolidés

Sommaire des notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1	Cadre général	8	Note 5	Activités d'assurance	87
1.1	Faits marquants de l'exercice	8	5.1	Produits des contrats d'assurance émis	95
1.2	Événements postérieurs à la clôture	9	5.2	Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	95
Note 2	Principales règles d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés	10	5.3	Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	96
2.1	Cadre réglementaire	10	5.4	Marge financière	97
2.2	Normes et interprétations appliquées par le Groupe à compter du 1er janvier 2025	10	5.5	Compte de résultat assurance	98
2.3	Normes et interprétations non encore appliquées	11	5.6	Placements des activités d'assurance	98
2.4	Recours à des estimations et au jugement	12	5.7	Contrats d'assurance et de réassurance	100
Note 3	Consolidation	13	5.8	Annexes activité assurance	104
3.1	Périmètre et règles de consolidation	13	5.9	Annexes risques assurance	119
3.2	Informations complémentaires sur les entités consolidées et les entités mises en équivalence	18	Note 6	Impôts sur les bénéfices	121
3.3	Entités structurées non consolidées	19	6.1	Actifs et passifs d'impôts courants et différés	121
Note 4	Instruments financiers	21	6.2	Charge d'impôts sur les bénéfices	122
4.1	Caisse, banques centrales	23	Note 7	Autres postes des états financiers	123
4.2	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	24	7.1	Produits et charges de commissions	123
4.3	Dérivés de couverture et résultat de la comptabilité de couverture	29	7.2	Produits et charges des autres activités	123
4.4	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	38	7.3	Frais généraux y compris dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations	124
4.5	Actifs financiers au coût amorti	41	7.4	Gains et pertes sur autres actifs	124
4.6	Dépréciations et provisions au titre du risque de crédit	45	7.5	Comptes de régularisation	125
4.7	Passifs financiers au coût amorti	70	7.6	Provisions	126
4.8	Intérêts, produits et charges assimilés	73	7.7	Participations dans les entreprises mises en équivalence	130
4.9	Juste valeur des instruments financiers	74	7.8	Immeubles de placement	131
4.10	Actifs transférés non décomptabilisés intégralement	80	7.9	Immobilisations corporelles et incorporelles	132
4.11	Compensation des actifs et des passifs financiers	80	7.10	Écarts d'acquisition	135
4.12	Échéancier des actifs et des passifs financiers	83	7.11	Capitaux propres	136
4.13	Expositions souveraines	85	Note 8	Engagements donnés et reçus	138
			8.1	Engagements relatifs au Crédit Logement	139
			8.2	Engagements de paiement irrévocables (EPI) accordés au FRU	139
			8.3	Autres engagements donnés	139
			8.4	Autres engagements reçus	139
			Note 9	Information sectorielle	140
			Note 10	Autres informations	143
			10.1	Contrats de location	143
			10.2	Informations relatives aux parties liées	146
			10.3	Honoraires des Commissaires aux comptes	148
			10.4	Sociétés exclues du périmètre de consolidation	149
			10.5	Titres de participation non consolidés	155

Note 1 Cadre général

1.1 Faits marquants de l'exercice

1.1.1 Opérations de structure et évolutions du périmètre de consolidation

Le groupe CNP Assurances finalise la cession de sa filiale CNP Cyprus Insurance Holdings

Le 16 avril 2025, le groupe CNP Assurances a finalisé la cession de 100 % du capital de CNP Cyprus Insurance Holdings (CIH) à Hellenic Bank Public Company Ltd.

CNP Cyprus Insurance Holdings exerce des activités d'assurance vie et non-vie à Chypre et pour un montant moins significatif en Grèce, et comprend notamment CNP Cyprialife, CNP Asfalistiki et CNP Zois. Ces quatre participations étaient présentées sur les lignes « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés » dans le bilan consolidé au 31 décembre 2024 et une perte de valeur de 26 millions d'euros avait été comptabilisée pour appréhender la moins-value estimée sur la ligne « gains et pertes sur autres actifs ».

Cette cession a été réalisée pour un montant de 182 millions d'euros. L'incidence du palier chypriote sur le résultat du premier semestre est une charge de 13 millions d'euros, correspondant au résultat de la période, aux frais engagés pour la réalisation de la cession et à la moins-value finale.

Le groupe CNP Assurances finalise la cession de sa filiale CNP UniCredit Vita

Le 20 juin 2025, le groupe CNP Assurances a annoncé la finalisation de l'opération initiée à la suite de la notification par UniCredit, le 1^{er} octobre 2024, de son intention d'exercer son option d'achat sur l'intégralité des titres détenus par CNP Assurances SA (51 %) dans leur co-entreprise italienne CNP UniCredit Vita, conformément à l'accord qui liait les deux partenaires.

CNP UniCredit Vita était présentée sur les lignes « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés » dans le bilan consolidé au 31 décembre 2024.

Cette cession a été réalisée pour un montant de 594 millions d'euros, générant une plus-value de cession brute d'impôt de 118 millions d'euros présentée sur la ligne « gains et pertes sur autres actifs » du compte de résultat, qui vient s'ajouter à un résultat au titre du premier semestre de 21 millions d'euros.

Fusion de Ma French Bank dans La Banque Postale SA

Dans le cadre de la cessation des activités de Ma French Bank, la filiale a fusionné le 1^{er} juillet 2025 dans les comptes de La Banque Postale SA. Ma French Bank étant auparavant consolidée par intégration globale, cette opération est sans impact sur les comptes consolidés du groupe.

Le groupe CNP Assurances s'allie à Embracon pour renforcer sa présence au Brésil

Le groupe CNP Assurances a annoncé le 21 octobre 2025 la signature d'un accord avec Embracon afin de rapprocher leurs activités de Consórcio (une alternative locale au crédit traditionnel) et ainsi créer un acteur majeur sur ce segment en forte croissance.

L'opération se réalisera en deux étapes : la cession de CNP Consórcio à la société Embracon, suivie d'une acquisition des titres Embracon par CNP Assurances. À l'issue de cette opération, Embracon serait détenue à hauteur de 40 % par CNP Assurances et de 60 % par ses fondateurs.

Le projet de cession de CNP Consórcio, jusqu'alors consolidée par intégration globale au sein du secteur « Gestion de l'Épargne et de l'Assurance hors réseau LBP (modèle ouvert) », réunit les critères d'application de la norme IFRS 5. Les postes du bilan sont ainsi présentés sur les lignes « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés » dans le bilan consolidé au 31 décembre 2025. Aucune perte de valeur n'a été constatée.

Rachat des participations ne donnant pas le contrôle de SOFIAP

La Banque Postale SA a acquis le 13 novembre 2025 la participation de 34 % de SNCF Habitat dans la société SOFIAP. Le Groupe détient dorénavant 100 % du capital de la Société déjà consolidée par intégration globale. Cette acquisition s'est traduite par le rachat de 1 544 455 titres à SNCF Habitat pour un montant de 6,9 millions d'euros. Une dette de put sur minoritaires était enregistrée dans les comptes de La Banque Postale en date d'opération pour un montant identique. Cette opération n'a ainsi pas d'impact sur le montant total des capitaux propres, mais génère un transfert de 26 millions d'euros des intérêts minoritaires vers les capitaux propres groupe.

1.1.2 Émissions et remboursement d'obligations

Émissions d'obligations

Le groupe CNP Assurances a émis le 2 juillet 2025 une dette subordonnée « Tier 1 » pour un montant de 500 millions d'euros. Il s'agit d'une obligation subordonnée à durée indéterminée, portant intérêt au taux fixe de 5,50 % jusqu'au 2 juillet 2032.

Cette émission répond aux critères de classification en instruments de capitaux propres en normes IFRS et est présentée dans les intérêts minoritaires du groupe La Banque Postale.

La Banque Postale Home Loan SFH, filiale de La Banque Postale SA, a émis le 5 novembre 2025 une dette obligataire pour un montant de 750 millions d'euros avec une maturité à novembre 2031 portant intérêt à taux fixe de 2,750 %.

Cette émission répond aux critères de classification en instruments de dettes en normes IFRS.

Émission d'une obligation « verte »

La Banque Postale Home Loan SFH, filiale de La Banque Postale SA, a émis le 12 juin 2025 une obligation sécurisée « verte ». Cette émission obligataire à taux fixe a été réalisée sous le format « covered bond » pour un montant de 1 milliard d'euros à 7 ans, avec un spread final de MS + 52 bps et un coupon de 2,750 %.

Cette émission répond aux critères de classification en instruments de dettes en normes IFRS.

Remboursements anticipés de dettes subordonnées

Le groupe CNP Assurances a remboursé le 5 juin, de manière anticipée, une dette subordonnée de 500 millions d'euros émise le 5 juin 2014 au coupon fixe de 4,25 %.

La Banque Postale SA a remboursé le 26 octobre 2025, de manière anticipée, une dette subordonnée de 500 millions d'euros émise le 26 octobre 2020 au coupon fixe de 0,875 %.

crédits d'impôt et créances fiscales. Le taux de cette contribution varie en fonction du niveau de chiffre d'affaires de l'entreprise :

- taux de 20,6 % pour les redevables dont le chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2025 et au titre de l'exercice 2024 est égal ou supérieur à 1 milliard d'euros mais inférieur à 3 milliards d'euros
- taux de 41,2 % pour les redevables dont le chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2025 ou au titre de l'exercice 2024 est égal ou supérieur à 3 milliards d'euros

Au sein du groupe, quatre entités sont concernées par cette contribution exceptionnelle. Il s'agit de La Banque Postale SA, La Banque Postale Leasing & Factoring, CNP Assurances SA et CNP Retraite. La charge relative à cette contribution dans les comptes 2025 est de 189 millions d'euros pour le Groupe.

1.1.3 Contribution fiscale exceptionnelle

L'environnement réglementaire fiscal est marqué par l'instauration d'une contribution exceptionnelle sur les bénéfices, due au titre de l'exercice 2025 par les grandes entreprises réalisant en France un chiffre d'affaires égal ou supérieur à 1 milliard d'euros.

La contribution est assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice en cours 2025 et de l'exercice précédent 2024, avant imputation des réductions,

1.1.4 Évolution de la segmentation opérationnelle

Afin de mieux refléter la gouvernance du Groupe et son pilotage conformément aux exigences de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », la segmentation retenue dans le cadre de l'information sectorielle a été revue afin d'être en cohérence avec les reporting utilisés par le management pour le pilotage du Groupe. Ces éléments sont présentés en note 9 « Information sectorielle ».

1.2 Événements postérieurs à la clôture**Contribution fiscale exceptionnelle**

La loi de finances pour 2026 du 2 février 2026 a prorogé d'un an la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises.

Cette contribution « 2026 » est due par les entreprises réalisant en France un chiffre d'affaires égal ou supérieur à 1,5 milliard d'euros. Son taux reste inchangé soit 20,6 % ou 41,2 % en fonction du chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise.

Elle est assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice au cours duquel elle est due et de l'exercice précédent.

La contribution « 2026 », pour la quote-part assise sur l'exercice 2025, n'a pas été comptabilisée dans les comptes 2025, la loi de finances la promulguant ayant été adoptée au-delà du 31 décembre 2025. Son montant est estimé à 97 millions d'euros.

Note 2 Principales règles d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

2.1 Cadre réglementaire

En application du règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 imposant aux entreprises dont les titres de dettes sont admis à la cote d'un marché réglementé d'appliquer le référentiel établi par l'International Accounting Standard Board (IASB), le groupe La Banque Postale établit, depuis le 1^{er} janvier 2007, ses comptes consolidés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'approuvé par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant les dérogations prévues par le dispositif pour la comptabilité de macrocouverture.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_fr

Le groupe La Banque Postale applique également le règlement ANC 2016-09 du 2 décembre 2016, venant transposer en droit comptable français certaines dispositions de la directive européenne 2013/34 et relatif aux opérations à mentionner en annexes des comptes consolidés établis selon les normes internationales.

Les comptes consolidés sont présentés en millions d'euros.

Présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe utilise le format d'états de synthèse proposé par la recommandation n° 2022-01 du 8 avril 2022 de l'Autorité des normes comptables.

Conformément à cette recommandation, le groupe La Banque Postale a choisi de ne pas présenter dans des postes distincts à l'actif du bilan et au compte de résultat les activités d'assurance, mais de fournir ces informations dans les postes du bilan et du compte de résultat existants.

Arrêté des comptes

Les états financiers consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été arrêtés par le Directoire du 24 février 2026 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale qui se tiendra d'ici le 31 mai 2026.

2.2 Normes et interprétations appliquées par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2025

Par rapport aux comptes consolidés établis au 31 décembre 2024, le Groupe a mis en œuvre les normes et interprétations suivantes, d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Normes ou Interprétations	Date d'adoption par l'UE
Amendements à IAS 21 : « Effets des variations des taux de change : absence de convertibilité »	12 novembre 2024
Interprétation IFRIC IC, IAS 38 : Comptabilisation des immobilisations incorporelles résultant de dépenses liées au climat	N/A
Interprétation IFRIC IC: garanties émises sur des obligations d'autres entités	N/A

Les amendements à IAS 21, *Effets des variations des taux de change : absence de convertibilité* viennent préciser quand une monnaie est convertible et comment déterminer le taux de change lorsqu'elle ne l'est pas.

Le comité de l'IASB a validé lors de sa réunion d'avril 2025, la décision du comité d'interprétation de mars 2025 concernant la comptabilisation des dépenses environnementales en tant qu'actif incorporel conformément à la norme IAS 38. Le comité a écarté le cas des dépenses en crédit carbone car le sujet est déjà visé par un projet de recherche plus large de l'IASB. La question porte donc sur les dépenses de recherche et développement engagées pour répondre à des engagements climatiques. Le comité n'ayant pas

relevé de diversité de pratiques, a conclu qu'il n'y a pas lieu de normaliser sur le sujet.

Lors de sa réunion d'avril 2025 le comité a validé la décision du comité d'interprétation de mars 2025 portant sur le traitement comptable de garanties émises par une entité pour couvrir les obligations d'autres entités. Le comité a conclu que l'exercice du jugement est requis pour déterminer la norme applicable et que les dispositions actuelles des normes comptables IFRS en matière de champ d'application, sont suffisantes pour traiter la question posée.

Ces amendements et interprétations n'ont pas d'impact sur les comptes consolidés du Groupe.

2.3 Normes et interprétations non encore appliquées

L'IASB et l'IFRIC ont publié des normes et des interprétations qui ne sont pas d'application obligatoire au 31 décembre 2025. Les normes ou interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur de manière obligatoire qu'à partir de cette adoption.

Normes ou Interprétations	Date d'adoption par l'UE	Date d'entrée en vigueur ⁽¹⁾
Amendements à IFRS 9 et IFRS 7, Classement et évaluation des instruments financiers	27 mai 2025	1 ^{er} janvier 2026
Amendements à IFRS 9 et IFRS 7, contrats d'électricité renouvelable	30 juin 2025	1 ^{er} janvier 2026
Améliorations annuelles des normes IFRS (IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 10 et IAS 7)	9 juillet 2025	1 ^{er} janvier 2026
IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers	Non adopté	1 ^{er} janvier 2027
IFRS 19, Informations à fournir par les filiales n'ayant pas d'obligation d'informations du public	Non adopté	1 ^{er} janvier 2027
Amendement à IFRS 19, Informations à fournir par les filiales n'ayant pas d'obligation d'informations du public	Non adopté	1 ^{er} janvier 2027

(1) Sous réserve d'adoption par l'Union européenne. Applicable à compter des exercices ouverts au :

Amendement à IFRS 9 et IFRS 7, Classement et évaluation des instruments financiers

Un amendement à la norme IFRS 9 « classement et évaluation des instruments financiers » a été publié en mai 2024. Il entrera en vigueur pour les exercices comptables ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, ce qui implique, pour La Banque Postale, une première application lors de l'arrêté semestriel de juin 2026.

Cet amendement apporte des clarifications notamment sur les points suivants :

- La date de décomptabilisation des passifs financiers réglés par système de paiement électronique ;
- L'analyse SPPI (cf. note 4) des actifs financiers avec des clauses contingentes (exemple : indexation ESG).

L'amendement vient clarifier la date de décomptabilisation des passifs financiers, et propose une option comptable pour les passifs financiers réglés via des systèmes de paiement électronique.

Les passifs financiers sont décomptabilisés à la date de règlement (la date à laquelle le passif est éteint ou remplit les critères de décomptabilisation d'IFRS 9). L'option comptable proposée permet de décomptabiliser avant la date de règlement un passif financier (et la trésorerie associée) qui a fait l'objet d'un paiement électronique si les conditions cumulatives suivantes sont réunies :

- Impossibilité de retirer ou d'annuler le paiement,
- Inaccessibilité des liquidités après l'instruction de paiement, et
- Risque de règlement non significatif.

Le Groupe LBP, optera pour l'option comptable et décomptabilisera les passifs financiers en date d'initiation du paiement électronique.

Le principal enjeu pour le Groupe LBP concerne l'analyse SPPI des actifs financiers intégrant une clause d'ajustement du taux en fonction de la survenance (ou non) d'évènements contingents, par exemple des critères ESG.

Il s'agit de déterminer si les flux de trésorerie avant et après ajustement du taux restent cohérents avec ceux

d'un prêt basique. Autrement dit, il convient de s'assurer que dans tous les scénarios possibles, les flux de trésorerie résultant de l'application de cette clause ne diffèrent pas de manière significative de ceux d'un instrument identique ne comportant pas cette clause.

Si les flux de trésorerie ne présentent pas de différence significative, le critère SPPI est considéré comme rempli, et l'instrument pourra être comptabilisé au coût amorti. Dans le cas contraire, il devra être enregistré à la juste valeur.

Afin de se conformer aux exigences de l'amendement, des travaux ont été engagés en 2025 au sein du Groupe LBP pour définir un seuil de significativité applicable aux instruments financiers comportant des clauses contingentes (seuil « significativement différent »).

IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers

La norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » entrera en vigueur pour les exercices comptables ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, avec, pour La Banque Postale, une première application lors de l'arrêté semestriel de juin 2027.

Les nouvelles dispositions introduites par IFRS 18 visent à renforcer la clarté, la transparence et la comparabilité de la performance financière des entreprises, et s'articulent autour de 3 axes principaux :

- Une nouvelle structure du compte de résultat, avec l'introduction de trois catégories (Exploitation, Investissement et Financement) et de sous-totaux normalisés (obligatoires ou autorisés). La catégorie exploitation, pour les groupes bancaires, correspond aux produits et charges relevant de leur activité principale spécifique d'octroi de financement à des clients (et investissements dans des types particuliers d'actifs pour les bancassureurs). Pour cela, la norme demande de réaliser une analyse des faits et circonstances pour justifier de cette (ou ces) activité(s), au risque de devoir déclasser certains produits et charges dans une autre catégorie, en application au modèle général de la norme. Ces travaux sont structurants pour les comptes consolidés puisqu'ils sont à réaliser par entité.

- De nouveaux principes en matière de regroupement/ventilation de l'information (en fonction de caractéristiques communes ou non), et d'utilisation de libellés clairs (éviter le terme 'autres' autant que possible), afin que les états financiers primaires fournissent un 'résumé structuré utile' de la performance financière.
- Une transparence renforcée sur les indicateurs de performance avec la création d'une note annexe dédiée décrivant les indicateurs de performance définis par la direction (MPM - Management defined Performance Measures), incluant une réconciliation avec le sous-total du compte de résultat le plus proche.

Afin d'être en conformité avec ces nouvelles exigences, La Banque Postale a mis en place, dès la publication de la norme par l'IASB en avril 2024, une organisation projet pilotée par la Direction Impact Finance et Stratégie (DIFS).

L'analyse des enjeux de la norme et le diagnostic des évolutions attendues dans les états financiers du Groupe ont été réalisés en 2024 et se sont poursuivis en 2025.

A date, l'étude des impacts sur le compte de résultat de La Banque Postale, en lien avec les discussions de place, s'orienterait vers des évolutions limitées.

L'analyse normative pour démontrer les activités principales de La Banque Postale, en tant que bancassureur, est en cours. À ce stade, nous n'anticipons pas d'évolution majeure du résultat d'exploitation. L'équipe projet devra ensuite, évaluer si le Groupe détient des actifs qui n'entrent pas dans le périmètre de ses activités principales, pour lesquels, les produits et charges ne pourront plus être présentés dans le résultat d'exploitation.

Afin de répondre aux exigences de la norme en matière de clarté des libellés dans les états financiers, l'équipe projet a collaboré en 2025 avec le département « Consolidation et reporting de durabilité ». Une première étape a consisté à recenser les postes contenant le terme « autres ». Les mesures visant à limiter leur présence font l'objet d'une étude au cas par cas, qui se poursuivra en 2026. Elles se matérialiseront, selon les résultats des analyses, soit, par la désagrégation du poste ou la modification de son libellé dans les états financiers, ou par une information complémentaire dans les notes annexes.

La définition des MPM s'apparentant à celle des Indicateurs Alternatifs de Performance, l'équipe projet a saisi l'opportunité du projet d'évolution des IAP, mené en 2025 par la Communication Financière, pour procéder à un recensement des possibles indicateurs de performance prévus par la norme IFRS 18. Les conclusions sont en cours de finalisation, et devraient aboutir à un nombre restreint de MPM. L'année 2026 sera consacrée à l'élaboration de la nouvelle annexe.

L'ensemble de ces changements impactent la production des comptes consolidés du groupe, le pilotage du budget et la communication financière. L'équipe projet IFRS 18 échange régulièrement avec les directions concernées de la banque afin de prendre en considération les évolutions des systèmes d'informations et des processus internes.

L'adhérence des enjeux de la norme IFRS 18 avec le projet de changement d'outil de consolidation en 2028, mené par la CDC, fait l'objet d'une attention particulière de la part des équipes projet.

2.4 Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée, des éléments réglementaires, des principes actuariels communément admis, et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles font l'objet d'analyses de sensibilités quand celles-ci sont requises par les normes ou qu'elles permettent au Groupe d'asseoir ses choix.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, etc. de sorte que les résultats définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir une incidence sur les comptes. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

En cas de changements d'estimation comptable, l'impact est comptabilisé au cours de la période du changement.

Le recours aux estimations et hypothèses concerne notamment les éléments suivants :

- l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers, afin de déterminer le classement comptable (cf. note 4) ;

- la juste valeur des instruments financiers (cf. notes 4.2, 4.3, 4.4 et 4.9) ;
- le calcul des dépréciations et provisions pour risque de crédit des instruments financiers (cf. note 4.6) ;
- les hypothèses et conventions d'écoulement retenues pour l'échéancement des actifs et passifs financiers dans le cadre de la mesure et du suivi du risque structurel de taux et de la documentation des opérations de macrocouverture de juste valeur associée (cf. note 4.3) ;
- les écarts d'acquisition en particulier dans le cadre des tests de dépréciation (cf. note 7.10) ;
- la juste valeur des immeubles de placement détenus par les entités d'assurance en couverture des contrats d'assurance émis (cf. note 7.8) ;
- les provisions autres que celles liées au risque de crédit (par exemple la provision Épargne Logement) (cf. note 7.6) ;
- les actifs et passifs d'impôts différés (cf. note 6.1) ;
- la valorisation des engagements de rachat des minoritaires (cf. note 3) ;
- les passifs liés aux activités d'assurance (les projections des flux futurs et hypothèses d'évaluation des contrats d'assurance) (cf. note 5) ;
- les primes d'illiquidité et les frais rattachables aux contrats d'assurance (cf. note 5).

Note 3 Consolidation

3.1 Périmètre et règles de consolidation

PRINCIPES COMPTABLES

Détermination du périmètre de consolidation

Conformément aux normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, les comptes consolidés regroupent les comptes de La Banque Postale et les comptes des filiales et participations contrôlées ou sous influence notable établis au 31 décembre 2025 dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble. Les entités exclues bien que répondant à des critères de contrôle sont écartées dès lors qu'elles sont considérées comme non significatives au regard de trois critères non cumulatifs correspondant à un pourcentage exprimé sur le bilan, le produit net bancaire et le résultat net, mais également en fonction de leurs trajectoires financières pluriannuelles.

Méthodes de consolidation

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe comprend l'existence et l'effet de droits de vote potentiels substantifs, comme par exemple de droits de vote potentiels qui pourraient être exercés pour prendre une décision relative à des activités pertinentes au cours de la prochaine Assemblée générale.

Les méthodes de consolidation sont appliquées selon la nature du contrôle exercé par La Banque Postale sur les entités.

Contrôle exclusif

Les filiales et entités structurées contrôlées par le Groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Une entité structurée est créée spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires et conçue de telle manière que les droits de vote ou droits de vote similaires ne sont pas déterminants pour établir le contrôle de l'entité. Les entités structurées sont consolidées dès lors qu'elles sont en substance contrôlées par le Groupe, même en l'absence de lien en capital.

En application d'IFRS 10, l'analyse du contrôle d'une entité structurée est identique à celle menée pour une filiale.

Le contrôle exercé sur une filiale ou une entité structurée s'apprécie sur la base des trois critères suivants :

- le pouvoir de diriger les activités clés de la filiale, par exemple *via* des droits de vote ou d'autres droits ;
- l'exposition ou le droit à des rendements variables provenant de la filiale ; et
- la capacité d'affecter ces rendements *via* le pouvoir exercé sur la filiale.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des participations ne donnant pas le contrôle tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives et des titres super subordonnés en circulation émis par les filiales et classés comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'ils sont détenus par des entreprises hors du Groupe.

Contrôle conjoint

Les partenariats dans lesquels le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres partenaires sont comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence s'il s'agit d'une coentreprise ou à hauteur de la quote-part de ses intérêts propres détenus, s'il s'agit d'une opération conjointe.

Le Groupe exerce un contrôle conjoint sur un partenariat lorsque les décisions concernant les activités pertinentes de l'entité requièrent, contractuellement, le consentement unanime de chacun des partenaires.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel chacun des partenaires dispose d'un droit sur une quote-part de l'actif net de l'entité.

Une opération conjointe est un partenariat dans lequel les partenaires disposent de droits directs sur les actifs et des obligations sur les passifs de l'entité. Une opération conjointe est consolidée à hauteur de la quote-part d'actifs, de passifs, de produits et de charges contrôlées par le Groupe.

Influence notable

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence.

L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. Elle est présumée à partir du moment où le Groupe détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote.

Les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition constaté sur une entreprise consolidée par mise en équivalence figure également dans la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ». Cette rubrique est détaillée dans la note « 7.8 Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Règles de consolidation

Retraitements et éliminations

Les retraitements et reclassements nécessaires afin de rendre les comptes de l'ensemble des filiales consolidées conformes aux principes comptables du Groupe sont effectués.

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés.

Conversion des états financiers des filiales étrangères

Pour les entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, les comptes du bilan des filiales étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture.

Les produits et charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

La différence de conversion qui résulte de l'évolution des taux de change sur le capital, les réserves et le résultat est portée en « Réserves de conversion ».

Lors de l'établissement de ses 1^{ers} comptes consolidés en conformité avec le référentiel IFRS, le Groupe a fait usage de l'option offerte par la norme IFRS 1 permettant le transfert en réserves consolidées des écarts de conversion cumulés à cette date. Cette option s'est appliquée uniquement aux entités étrangères du groupe CNP Assurances devenu 1^{ers} adoptant des normes IFRS lors de l'exercice 2005. En cas de cession ultérieure de ces entités le résultat de cession ne comprendra que la reprise des écarts de conversion générés à partir du 1^{er} janvier 2006.

Engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale

Les participations ne donnant pas le contrôle intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

En application des dispositions de la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation », le groupe La Banque Postale enregistre une dette financière au titre des options de vente consenties aux actionnaires minoritaires de filiales contrôlées de manière exclusive. Ce passif est comptabilisé sur la ligne « Dettes de titres » de la note « 7.5 Comptes de régularisation et passifs divers », initialement pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente, avec pour contrepartie une réduction des participations ne donnant pas le contrôle. L'écart entre le prix de rachat estimé actualisé et la valeur nette comptable des participations ne donnant pas le contrôle que ces titres représentent à la date de l'émission de l'engagement d'achat est constaté en Capitaux propres part du Groupe.

Les variations ultérieures sont comptabilisées dans les Capitaux propres part du Groupe.

La quote-part de résultat afférente aux actionnaires minoritaires détenteurs des options de rachat est présentée au compte de résultat consolidé en « Participations ne donnant pas le contrôle ».

Le périmètre de consolidation du groupe La Banque Postale est le suivant :

Sociétés	Secteurs opération- nels ⁽¹⁾	Siège Social : Ville - Pays	31.12.2025			31.12.2024		
			Métho- de ⁽²⁾	% Contrôle	% Intérêt	Métho- de ⁽²⁾	% Contrôle	% Intérêt
La Banque Postale		Paris - France	MERE	100,00	100,00	MERE	100,00	100,00
115 K	D	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
AEP3 SCI	B	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
AEP4 SCI	B	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Arial CNP Assurances	B	Mons-en- Baroeul - France	MEE	40,00	40,00	MEE	40,00	40,00
Assurbail Patrimoine	A, B	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Assurimmeuble	A, B	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Assurance	B	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Caixa Seguradora Especializada Em Saúde SA	B	São Paulo - Brésil	IG	100,00	51,75	IG	100,00	51,75
Caixa Seguradora SA	B	Brasília - Brésil	IG	100,00	51,75	IG	100,00	51,75
Caixa Vida e Previdência	B	São Paulo - Brésil	IG	100,00	40,00	IG	100,00	40,00
CIMO	A, B	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Asfaltistiki ⁽³⁾	B	Nicosie - Chypre	NI	-	-	IG	100,00	100,00
CNP Assur Trésorerie Plus	A, B	Paris - France	IG	97,74	97,72	IG	98,82	98,82
CNP Assurances	A, B	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Assurances Compañia de Seguros	B	Buenos Aires - Argentine	IG	76,47	76,47	IG	76,47	76,47
CNP Assurances Holding	A, B	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Assurances IARD	A	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Assurances Latam Holding Ltda	B	Brasília - Brésil	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Assurances Participações Ltda	B	Brasília - Brésil	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Assurances Prévoyance	A	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Assurances Protection Sociale	B	Paris - France	IG	65,00	65,00	IG	65,00	65,00
CNP Assurances Santé Individuelle	A	Paris - France	IG	51,00	51,00	IG	51,00	51,00
CNP Capitalização SA	B	Brasília - Brésil	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Caution	A, B	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Consórcio SA Administradora de Consórcios ⁽⁴⁾	B	Brasília - Brésil	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Cyprialife ⁽³⁾	B	Nicosie - Chypre	NI	-	-	IG	100,00	100,00
CNP Cyprus Insurance Holdings ⁽³⁾	B	Nicosie - Chypre	NI	-	-	IG	100,00	100,00
CNP Europe Life	B	Dublin - Irlande	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Immobilier	A, B	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Luxembourg	B	Luxembourg - Luxembourg	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP OSTRUM ISR OBLI 12 mois	A, B	Paris - France	IG	99,44	99,43	IG	88,06	88,06
CNP Participações em Seguros Ltda	B	Brasília - Brésil	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00

Sociétés	Secteurs opération- nels ⁽¹⁾	Siège Social : Ville - Pays	31.12.2025			31.12.2024		
			Métho- de ⁽²⁾	% Contrôle	% Intérêt	Métho- de ⁽²⁾	% Contrôle	% Intérêt
CNP Participações Securitárias Brasil Ltda	B	Brasília - Brésil	IG	100,00	51,75	IG	100,00	51,75
CNP Retraite	A, B	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP SA de Capitalización y Ahorro p/ fines determinados	B	Buenos Aires - Argentine	IG	65,38	50,00	IG	65,38	50,00
CNP Santander Insurance Europe DAC	B	Dublin - Irlande	IG	51,00	51,00	IG	51,00	51,00
CNP Santander Insurance Life DAC	B	Dublin - Irlande	IG	51,00	51,00	IG	51,00	51,00
CNP Seguros Holding Brasil SA	B	Brasília - Brésil	IG	51,75	51,75	IG	51,75	51,75
CNP UniCredit Vita ⁽³⁾	B	Milan - Italie	NI	-	-	IG	51,00	51,00
CNP Vita Assicura	B	Milan - Italie	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CNP Zois ⁽³⁾	B	Athènes - Grèce	NI	-	-	IG	100,00	100,00
Coentreprise de Transport d'Electricité ⁽⁵⁾	A, B	Paris - France	JV	20,00	20,00	JV	20,00	20,00
Companhia de Seguros Previdencia Do Sul-Previsul	B	São Paulo - Brésil	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Credicoop Companhia de Seguros de Retiro SA	B	Buenos Aires - Argentine	MEE	29,82	29,82	MEE	29,82	29,82
EasyBourse	A	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Ecureuil Profil 90	A, B	Paris - France	IG	55,00	55,00	IG	54,59	54,59
eZyness	C	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
FCT Elise 2012	C	Paris - France	IG	95,00	95,00	IG	95,00	95,00
Filassistance International	B	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Foncière ELBP	A, B	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Fundo De Investimento Imobiliario Renda Corporativa Angico - FII	B	São Paulo - Brésil	IG	100,00	48,81	IG	100,00	48,81
GALAXIE 33	A, B	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Holding d'Infrastructures Gazières	A, B	Paris - France	MEE	52,97	52,97	MEE	52,97	52,97
Holding XS 1 SA	B	São Paulo - Brésil	IG	51,00	40,00	IG	51,00	40,00
Infra-Invest	A, B	Luxembourg - Luxembourg	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Infra-Invest France	A, B	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Infra-Invest Holding	A, B	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
La Banque Postale Consumer Finance	A	Saint-Denis - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
La Banque Postale Home Loan SFH	D	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
La Banque Postale Leasing & Factoring	A, C	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
La Financière de l'Echiquier	B	Paris - France	IG	100,00	75,00	IG	100,00	75,00
LBP Actifs Immo	A	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
LBP AM	B	Paris - France	IG	75,00	75,00	IG	75,00	75,00
LBP Dutch Mortgage Portfolio 1 BV	C	Amsterdam - Pays-Bas	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
LBP Dutch Mortgage Portfolio 2 BV	C	Amsterdam - Pays-Bas	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Louvre Banque Privée	A	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00

Sociétés	Secteurs opérationnels ⁽¹⁾	Siège Social : Ville - Pays	31.12.2025			31.12.2024		
			Méthode ⁽²⁾	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ⁽²⁾	% Contrôle	% Intérêt
Louvre Banque Privée Immobilier Conseil	A	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Ma French Bank ⁽³⁾	A	Paris - France	IG	-	-	IG	100,00	100,00
Montparvie V	B	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Odonto Empresas Convênios Dentários Ltda	B	São Paulo - Brésil	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
OPCI AEP247	B	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
OPCI AEW Imcom 1	A, B	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
OPCI MTP Invest	A, B	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
OPCI Raspail	A, B	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
OPCVM Caixa Seguradora SA	B	Brasília - Brésil	IG	100,00	51,75	IG	100,00	51,75
OPCVM Caixa Vida e Previdência	B	São Paulo - Brésil	IG	100,00	40,00	IG	100,00	40,00
OPCVM CNP Consórcio SA ⁽⁴⁾	B	Brasília - Brésil	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Provincia Seguros de Vida SA	B	Buenos Aires - Argentine	MEE	40,00	40,00	MEE	40,00	40,00
SAS 270 Investments	A	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
SCI CRSF Métropole ⁽⁶⁾	D	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
SCI ICV	A, B	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
SCI Lamartine	A, B	Paris - France	IG	85,00	85,00	IG	85,00	85,00
SCI Tertiaire Saint Romain ⁽⁶⁾	D	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
SCP Lamartine Euros	A, B	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
SCP Lamartine monitoring Holding	A, B	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
SICAC	A, B	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
SOFIAP ⁽⁷⁾	A	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	66,00	66,00
Sogestop K	B	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
TERRE NEUVE 4 IMMO	A, B	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Univers CNP 1 FCP	A, B	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
Vivaccio ISR actions	A, B	Paris - France	IG	100,00	100,00	IG	99,89	99,89
Wiz Soluções e Corretagem de Seguros SA ⁽³⁾	B	Brasília - Brésil	NI	-	-	MEE	25,00	12,94
XS5 Administradora de consorcios SA	B	São Paulo - Brésil	MEE	50,01	25,00	MEE	50,01	25,00
Youse Tecnologia e Assistencia em Seguros Ltda	B	Brasília - Brésil	IG	100,00	51,75	IG	100,00	51,75

(1) Secteurs opérationnels : A : Banque et assurance des particuliers - Réseau La Banque Postale, B : Assurance et épargne modèle ouvert, C : Banque des entreprises et du développement local, D : Hors pôles.

(2) Méthode de consolidation :

IG : Intégration Globale / MEE : Mise En Equivalence / JV : Juste Valeur par résultat / NI : Non Intégré.

(3) Entités sorties du périmètre de consolidation en 2025 (cf. note 1.1 « Faits marquants de l'exercice »).

(4) Entités présentées selon la norme IFRS 5.

(5) Compte tenu de l'affectation de la Coentreprise de Transport d'Electricité (CTE) presque exclusivement en regard de contrats d'assurance participatifs, le Groupe a opté pour l'exemption de la mise en équivalence prévue au paragraphe 18 d'IAS 28. Les titres CTE sont comptabilisés à la juste valeur par résultat.

(6) SCI détenant les immeubles d'exploitation de La Banque Postale.

(7) Le 13 novembre 2025, La Banque Postale SA a acquis la participation de 34 % de SNCF Habitat dans SOFIAP (cf. note 1.1 « Faits marquants de l'exercice »).

Les sociétés exclues du périmètre sont détaillées dans la note 10.4 « Sociétés exclues du périmètre de consolidation ».

3.2 Informations complémentaires sur les entités consolidées et les entités mises en équivalence

Cette note présente les informations relatives aux filiales et entités structurées dans le cadre de la mise en application de la norme IFRS 12.

3.2.1 Entités consolidées

Le périmètre de consolidation du groupe La Banque Postale comprend les sociétés sur lesquelles le Groupe dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28.

La détermination du périmètre de consolidation ainsi que les méthodes de consolidation du Groupe sont décrites au sein de la note 3.1 « Périmètre et règles de consolidation ».

3.2.1.1 Restrictions importantes associées aux entités contrôlées

Les restrictions statutaires, contractuelles ou réglementaires peuvent limiter la capacité du Groupe à accéder ou à transférer certains actifs librement depuis ou vers d'autres entités du Groupe ou de les utiliser et de régler des passifs du Groupe.

Le groupe La Banque Postale a ainsi identifié les situations et engagements suivants :

- le Groupe a donné ou s'est engagé à donner des titres en pension et a nanti des titres au profit de la Banque Centrale Européenne (cf. note 8 « Engagements donnés et reçus ») ;

- le Groupe a nanti des crédits immobiliers qui viennent en couverture des émissions obligataires réalisées par la société de financement à l'habitat du Groupe (La Banque Postale Home Loan SFH) au bénéfice des porteurs (cf. note 8 « Engagements donnés et reçus ») ;
- le Groupe a accordé des garanties de capital et de performance aux détenteurs de parts d'OPCVM originés par le Groupe (cf. note 8 « Engagements donnés et reçus ») ;
- au titre de ses activités d'assurance, le Groupe provisionne le résultat des placements financiers d'assurance redistribuables aux assurés (matérialisé dans les engagements au titre des contrats d'assurance à l'actif et au passif) et dans le cadre de ses activités de réassurance du risque, le Groupe reçoit ou donne des dépôts espèces ou des nantissements de titres (cf. note 5 « Activités d'assurance »).

3.2.1.2 Participations ne donnant pas le contrôle

Les intérêts minoritaires, ou participations ne donnant pas le contrôle, correspondent à la part d'intérêt dans les filiales ou sous-groupes par intégration globale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe.

Les informations financières résumées représentent les données des filiales et sous-groupes prises à 100 %, y compris l'allocation du prix d'acquisition et avant l'élimination des opérations intragroupes.

Le tableau ci-après présente les informations relatives aux filiales et sous-groupes dont le montant de participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier des entités détenues :

	31.12.2025							
	Participations ne donnant pas le contrôle			Informations financières résumées des filiales				
	Résultat net de la période attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Montant dans les capitaux propres en fin d'exercice des participations ne donnant pas le contrôle	Dividendes versés aux détenteurs des participations ne donnant pas le contrôle	Total bilan	Capitaux propres	Produit Net Bancaire	Résultat net	
(en millions d'euros)								
Groupe CNP Assurances	266	5 296	445	438 340	26 104	3 417	1 758	
Autres entités	20	223	15					
TOTAL	286	5 519	460					

3.2.1.3 Entités structurées consolidées

Les entités structurées sont des entités qui ont été conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées ont généralement un objectif précis et bien défini ou des activités bien circonscrites.

Les entités structurées consolidées incluent :

- des organismes de placements collectifs (OPC, FCP) dont la gestion est assurée par les filiales du Groupe dans le cadre de ses activités bancaires ou pour lesquels le Groupe est amené à investir pour le compte des assurés souscrivant auprès des entités du Groupe ainsi que pour son compte propre ;
- des Fonds Communs de Titrisations (FCT) dont les parts sont émises par des entités structurées ayant pour vocation de diversifier les risques de crédit sous-jacents et qui peuvent être divisées en tranches.

3.2.2 Entités mises en équivalence

Partenariats significatifs

Au 31 décembre 2025, les partenariats significatifs comprennent deux entités : Arial CNP Assurances et Holding d'Infrastructures Gazières.

Arial CNP Assurances

L'entité Arial CNP Assurances est contrôlée conjointement par le groupe CNP Assurances à hauteur de 40 % avec AG2R-La Mondiale. Cette coentreprise a pour objectif la conception, la commercialisation et la gestion de contrats d'épargne retraite supplémentaire collective et de contrats collectifs de protection sociale complémentaire santé et prévoyance. Ce partenariat est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

Holding d'Infrastructures Gazières

L'entité Holding d'Infrastructures Gazières est contrôlée conjointement par le groupe CNP Assurances à hauteur de 53 % avec la Caisse des Dépôts. Cette holding détient notamment une participation de 39 % dans GRTgaz, société spécialisée dans le transport de gaz naturel. Ce partenariat est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

Les informations financières relatives aux partenariats et entreprises associées sont détaillées dans la note 7.7 « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

3.3 Entités structurées non consolidées

Les informations présentées ci-après concernent les entités structurées par le Groupe et qui ne sont pas contrôlées par ce dernier. Ces informations ont été regroupées par entités exerçant des activités similaires : la Titrisation, les Fonds de placement et Autres.

Titrisation

Les opérations de titrisation regroupent les Fonds Communs de Titrisation (FCT) et structures équivalentes qui émettent des instruments financiers pouvant être souscrits par des investisseurs qui portent des risques de crédit inhérents et qui peuvent être divisés en tranches. La titrisation est une technique financière par laquelle des créances traditionnellement illiquides et gardées par leurs détenteurs jusqu'à l'échéance sont transformées en titres négociables et liquides. Le but de cette opération est de :

- permettre la transformation d'un portefeuille illiquide en titres liquides ;
- favoriser la levée des fonds à des conditions avantageuses : outil de refinancement ;
- améliorer la gestion des risques : mécanisme de transfert de risques vers l'investisseur ;
- transférer le risque de crédit et ses composantes (risque de taux, de liquidité...) et donc réduire les contraintes sur les fonds propres ;
- faciliter la structuration du bilan (instrument de gestion du bilan).

Fonds de placement

Cette activité consiste à répondre à la demande des investisseurs dans le cadre :

- de la gestion de fonds. Cette activité fait appel à des entités structurées comme les organismes de placements collectifs ou des fonds immobiliers et autres structures équivalentes ;
- du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

Autres

Il s'agit d'un ensemble regroupant le reste des activités.

3.3.1 Intérêts dans les entités structurées non consolidées

Les intérêts du Groupe dans une entité structurée non consolidée concernent les liens contractuels ou non qui l'exposent à un risque de rendements variables associés à la performance de cette entité structurée. Les intérêts peuvent être attestés notamment par la détention d'instruments de capitaux propres ou de titres de créances mais également par un financement, un crédit de trésorerie, un rehaussement de crédit, l'octroi de garanties ou de dérivés structurés.

Le tableau ci-dessous fournit une information en regroupant par activité, de façon cumulée, l'exhaustivité des entités dans lesquelles le Groupe a un intérêt sans restriction particulière :

(en millions d'euros)	31.12.2025		
	Titrisation	Fonds de placement	Autres
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8 198	106 442	17
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 400	48	3
Actifs financiers au coût amorti	-	43	4 309
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	10 597	106 533	4 329
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	195
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	-	195
Engagements de financement donnés	-	-	1 510
EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE PERTE	10 597	106 533	5 839
EXPOSITION NETTE AU RISQUE DE PERTE	10 597	106 533	5 839

L'exposition maximale au risque de perte correspond au montant des intérêts enregistrés à l'actif du bilan et des engagements donnés minoré des provisions pour risques et charges enregistrées au passif, minoré des garanties reçues.

L'exposition maximale au risque de perte est le plus souvent limitée aux parts détenues dans les fonds, à l'exception des fonds dans lesquels La Banque Postale accorde une garantie de capital et de performance.

3.3.2 Informations sur les entités structurées non consolidées sponsorisées par le Groupe

Sont définis comme entités structurées non consolidées sponsorisées les fonds qui sont structurés par une société de gestion contrôlée par le Groupe, notamment les fonds gérés par La Banque Postale Asset Management.

Une entité structurée est réputée sponsorisée par le Groupe dès lors que sa dénomination intègre le nom du Groupe ou d'une de ses filiales.

Les revenus tirés par le Groupe sur ces entités s'élèvent à 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2025 et sont principalement composés de commissions non récurrentes.

Note 4 Instruments financiers

PRINCIPES COMPTABLES

Un instrument financier est défini comme étant tout contrat qui donne lieu à la comptabilisation d'un actif financier pour l'une des parties et à la comptabilisation d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour l'autre partie.

Le droit contractuel pour l'une des parties de recevoir (ou l'obligation de payer) de la trésorerie est contrebalancé par l'obligation correspondante pour l'autre partie de payer (ou le droit de recevoir) de la trésorerie.

Les engagements hors bilan ne sont pas qualifiés d'instruments financiers et sont exclus du champ d'application d'IFRS 9 pour les volets classification et évaluation. En revanche, les engagements de financement et de garantie donnés font l'objet d'une dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit conformément à IFRS 9.

Principes généraux de comptabilisation des actifs et passifs financiers

Comptabilisation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur minorée ou majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition (à l'exception des actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat pour lesquels les coûts de transaction sont comptabilisés en produits ou en charges au moment de la comptabilisation initiale).

En pratique, la juste valeur sera le plus souvent le prix de transaction de l'instrument financier.

Date d'enregistrement initiale

Les titres sont inscrits au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement-livraison sont enregistrées en résultat.

Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement.

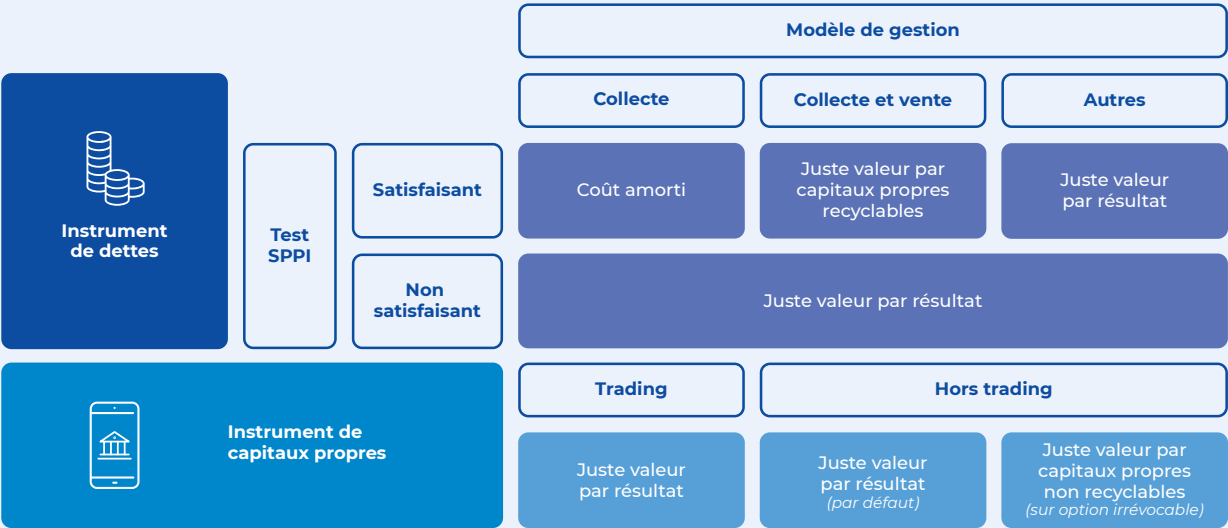
Distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres

Un instrument de dette constitue une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité dans des conditions potentiellement défavorables à l'émetteur.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans l'actif net d'une entité, sans obligation contractuelle de remettre des liquidités ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité.

Comptabilisation des actifs financiers

Selon IFRS 9, la classification d'un actif financier est effectuée en fonction des modèles de gestion définis par l'entité et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels (critère du « Prêt basique »).



Modèles de gestion

Un modèle de gestion correspond à la manière dont est géré collectivement un groupe d'actifs financiers pour générer des revenus. Son objectif est de traduire au mieux les pratiques de gestion des actifs concernés. Il est identifié au sein du Groupe à partir des faits objectifs qui peuvent être observés comme l'analyse de l'organisation du métier, de ses systèmes d'information, de ses rapports internes, de son mode de suivi des

risques, ou encore de ses décisions de gestion passées (historiques de cessions par exemple).

Il convient de distinguer trois types de modèles de gestion :

- (i) un modèle qui consiste à collecter les flux contractuels des actifs (modèle « Collecte ») ;
- (ii) un modèle qui consiste à collecter les flux contractuels des actifs et effectuer des cessions (modèle « Collecte et Vente ») ;

(iii) un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment ceux gérés à des fins de transaction, dans lequel la collecte des flux contractuels est accessoire.

L'identification d'un modèle de gestion est accompagnée d'une documentation au sein de chaque métier du Groupe.

Un changement de modèle de gestion est par nature très rare. En effet, les changements de modèles de gestion doivent être décidés par la direction des métiers en accord avec la Direction générale au vu des évolutions internes ou externes, significatives au regard de l'activité et observables par les parties externes. Ainsi un changement de modèle de gestion ne peut correspondre qu'à l'arrêt ou au lancement d'une activité significative. Il peut s'agir par exemple d'une cession de ligne de métier gérée auparavant selon le modèle « Collecte » : dans ce cas, l'entité ne commercialise plus ce type d'instruments financiers et reclasse l'ensemble des actifs concernés dans un modèle de gestion de type « Transaction ».

Le reclassement des instruments de dette respectant le test « SPPI » est obligatoire en cas de changement de modèle de gestion et interdit dans tous les autres cas.

Ce reclassement doit être effectué de manière prospective, sans retraiter le bilan ni le compte de résultat des périodes précédentes.

Par ailleurs, le reclassement doit avoir lieu en date d'ouverture du 1^{er} jour de la première période d'arrêté comptable commençant après la date effective du changement de modèle de gestion (*i.e.* soit le 1^{er} juillet soit le 1^{er} janvier).

Critère du « prêt basique » ou test « SPPI »

L'objectif du critère SPPI est de s'assurer que les flux de trésorerie contractuels générés par l'instrument sont uniquement composés de flux de remboursement en principal et de versement d'intérêts sur le principal restant dû. En d'autres termes, l'instrument doit être un « prêt basique ».

Le principal est défini comme la juste valeur de l'instrument financier au moment de sa comptabilisation initiale au bilan.

Les intérêts peuvent comprendre plusieurs composantes dont :

- la rémunération perçue au titre du temps qui passe ou « la valeur-temps de l'argent » ;
- la rémunération du risque de crédit encouru sur le montant prêté ;
- la rémunération venant compenser les coûts de la liquidité ou coûts administratifs ; et
- la marge commerciale.

Les actifs financiers respectant le critère du « prêt basique » sont des instruments de dette qui comprennent notamment les crédits classiques, des obligations à taux fixe et à taux variable ainsi que les créances commerciales. Ils incluent également des financements responsables (prêts verts et sociaux, crédits à impact, prêts liés au développement durable ou *Sustainability-Linked Loans*) dès lors que les flux contractuels sont conformes aux critères SPPI, et que la composante ESG satisfaisait au critère de *minimis*.

Les actifs financiers ne respectant pas le critère du « prêt basique » incluent notamment les instruments de dette tels que les OPCVM ou les titres structurés.

Les instruments dérivés et les instruments de capitaux propres de type actions ou titres de participation non consolidés ne respectent pas par nature le critère du « prêt basique ».

Ainsi, selon IFRS 9, en fonction du modèle de gestion dans lequel ils s'inscrivent et de leur respect ou non des critères du « prêt basique », les actifs financiers sont classés dans une des quatre catégories décrites ci-dessous :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- actifs financiers au coût amorti.

Modifications de contrats

Les modifications de contrats peuvent intervenir lorsque l'emprunteur fait face à des difficultés financières, ce qui constitue une restructuration de contrat, ou bien être liées à des considérations commerciales, auquel cas on parle de renégociation de contrat.

Lorsqu'un actif ou un passif est modifié, il convient de déterminer si la modification se traduit par une sortie de bilan (décomptabilisation) et la reconnaissance d'un nouvel instrument, ou simplement par le maintien d'un actif ou d'un passif modifié.

Décomptabilisation d'actifs et passifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie attachés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque ces droits et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété ont été transférés à un tiers.

Lorsque certains risques et avantages ont été transférés, et tant que le contrôle est conservé sur l'actif financier, celui-ci est maintenu au bilan dans la mesure de l'implication continue dans l'actif concerné.

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation contractuelle est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles.

Opérations de pension livrée

Chez le cédant, les titres ne sont pas décomptabilisés et figurent dans leur poste d'origine. Le Groupe enregistre un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues. Cette dette constitue un passif financier enregistré au coût amorti, à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de *trading* qui sont enregistrées parmi les Passifs à la juste valeur par résultat.

Chez le cessionnaire, il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées. Lors des arrêts suivants les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant les règles de leur catégorie d'origine. La créance figure en valeur nominale dans les prêts et créances, à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de *trading* qui sont enregistrées parmi les Actifs financiers à la juste valeur par résultat.

Opérations de prêts de titres

Les prêts/emprunts de titres ne peuvent pas être assimilés à un transfert d'actif financier au sens IFRS. Ces opérations ne peuvent donc donner lieu à une décomptabilisation des titres prêtés. Ils restent comptabilisés dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés suivant les règles de celle-ci.

Opérations en devises

Selon IAS 21, les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable, par exemple un prêt ou une obligation basique. Par nature, un instrument de capitaux propres sera un actif non monétaire.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par les réserves recyclables sont convertis en euros, monnaie de fonctionnement du Groupe, au cours de clôture. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les actifs libellés en devises comptabilisés en juste valeur par le résultat sont convertis au cours de change

à la date de clôture. Les écarts de change relatifs à ces actifs sont comptabilisés globalement en résultat avec les autres variations de valeur du titre.

Les éléments non monétaires libellés en devises comptabilisés en capitaux propres non recyclables sont convertis au cours de change en date de clôture. Les gains ou les pertes de change relatifs à ces titres sont enregistrés en capitaux propres non recyclables. Dans ce cas, en cas de cession, les plus ou moins-values de change ne pourront pas être recyclées par le résultat.

Informations financières dans les économies hyperinflationnistes

Depuis le 1^{er} juillet 2018, l'Argentine est considérée comme une économie hyperinflationniste.

En conséquence, la norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyperinflationnistes » prévoit le retraitement des états financiers des entités dont la monnaie fonctionnelle est le peso argentin.

L'analyse des impacts relatifs à l'application de cette norme a permis au Groupe de s'assurer que ses pratiques comptables ne nécessitaient pas d'être modifiées.

4.1 Caisse, banques centrales

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Caisse	1 294	1 184
Banques centrales ⁽¹⁾	11 463	26 629
CAISSE, BANQUES CENTRALES	12 757	27 812

(1) Le solde ne comprend pas de dépréciation B1 au 31 décembre 2025 contre - 1,8 million d'euros au 31 décembre 2024.

4.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

PRINCIPES COMPTABLES

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

La catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » est la catégorie par défaut selon IFRS 9.

Elle comprend les titres de dette ne correspondant pas aux critères du prêt « basique » (par exemple : les OPCVM) ainsi que les instruments de capitaux propres qui ne sont pas classés dans la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

Cette catégorie englobe par ailleurs les actifs financiers, y compris les dérivés actifs, détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire acquis ou émis avec l'intention de les revendre à brève échéance, et de manière plus large, l'ensemble des actifs financiers détenus selon un modèle de gestion qui n'est ni « collecte », ni « collecte et vente ».

Elle comprend notamment au sein du Groupe les crédits aux collectivités locales éligibles à des cessions à Caffil.

Les variations de juste valeur des actifs financiers classés dans cette catégorie comptable sont enregistrées au compte de résultat.

Figurent également dans cette catégorie les actifs que le Groupe a désignés pour être évalués en juste valeur par résultat en application de l'option offerte par la norme IFRS 9, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- élimination ou réduction significative d'un décalage de traitement comptable (option à prendre en date de première comptabilisation et irrévocable) ;
- ou si le risque de crédit est couvert par un dérivé (l'option peut être appliquée lors de la comptabilisation initiale ou bien ultérieurement).

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les passifs comptabilisés dans cette catégorie correspondent aux passifs financiers détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés passifs, ainsi qu'aux passifs que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat en application de l'option offerte par la norme IFRS 9, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- élimination ou réduction significative d'un décalage de traitement comptable. Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat certaines émissions structurées ;
- groupe de passifs financiers dont la gestion et l'évaluation de la performance se font à la juste valeur ;
- passifs financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés non étroitement liés.

Le traitement comptable des passifs financiers pour lesquels cette option est exercée est le suivant :

- les variations de juste valeur de ces passifs sont comptabilisées en résultat à l'exception de la part relative au risque de crédit propre du Groupe. Cette dernière est comptabilisée en réserves non recyclables et ne sera donc pas recyclée en résultat en cas de remboursement anticipé de la dette.

4.2.1 Instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2025				TOTAL
	Juste valeur détenus à des fins de transaction	Juste valeur sur option	Juste valeur non SPPI et instruments de capitaux propres	Actifs représentatifs des contrats en unités de compte	
Instruments dérivés	5 746	-	-	-	5 746
de taux	5 421	-	-	-	5 421
de change	151	-	-	-	151
de crédit	7	-	-	-	7
sur actions et indices	167	-	-	-	167
Instruments de dettes	118	2 618	70 575	98 707	172 017
Effets publics et valeurs assimilées	53	1 313	835	25 978	28 179
Obligations et autres titres à revenu fixe	65	1 305	12 045	15 988	29 403
OPCVM	-	-	57 694	56 741	114 435
Instruments de capitaux propres	-	-	16 865	7 153	24 018
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	16 865	7 153	24 018
Prêts et avances	2 948	-	3 494	-	6 441
Clientèle	2 948	-	3 494	-	6 441
Titres et valeurs reçus en pension livrée	11 440	-	-	-	11 440
Établissements de crédit	1 269	-	-	-	1 269
Clientèle	10 171	-	-	-	10 171
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	20 252	2 618	90 933	105 860	219 663
Instruments dérivés	4 748	-	-	-	4 748
de taux	4 314	-	-	-	4 314
de change	369	-	-	-	369
de crédit	14	-	-	-	14
sur actions et indices	50	-	-	-	50
Dettes représentées par un titre		4 850	-	-	4 850
Titres et valeurs donnés en pension livrée	10 072	-	-	-	10 072
Établissements de crédit	4 021	-	-	-	4 021
Clientèle	6 051	-	-	-	6 051
PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	14 820	4 850	-	-	19 670

31.12.2024					
(en millions d'euros)	Juste valeur détenus à des fins de transaction	Juste valeur sur option	Juste valeur non SPPI et instruments de capitaux propres	Actifs représentatifs des contrats en unités de compte	TOTAL
Instruments dérivés	6 018	-	-	-	6 018
de taux	5 651	-	-	-	5 651
de change	160	-	-	-	160
de crédit	-	-	-	-	-
sur actions et indices	207	-	-	-	207
Instruments de dettes	14	2 943	72 987	85 366	161 310
Effets publics et valeurs assimilées	0	1 435	665	22 566	24 666
Obligations et autres titres à revenu fixe	14	1 508	12 490	14 702	28 714
OPCVM	-	-	59 832	48 098	107 930
Instruments de capitaux propres	-	-	16 356	5 458	21 815
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	16 356	5 458	21 815
Prêts et avances	3 022	-	3 945		6 967
Clientèle	3 022	-	3 945	-	6 967
Titres et valeurs reçus en pension livrée	7 784	-	-	-	7 784
Établissements de crédit	225	-	-	-	225
Clientèle	7 558	-	-	-	7 558
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	16 838	2 943	93 288	90 825	203 894
Instruments dérivés	5 324	-	-	-	5 324
de taux	4 640	-	-	-	4 640
de change	555	-	-	-	555
de crédit	2	-	-	-	2
sur actions et indices	128	-	-	-	128
Dettes représentées par un titre		5 071			5 071
Titres et valeurs donnés en pension livrée	7 176	-	-	-	7 176
Établissements de crédit	2 225	-	-	-	2 225
Clientèle	4 950	-	-	-	4 950
PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	12 500	5 071	-	-	17 571

Instruments financiers dérivés de transaction

PRINCIPES COMPTABLES

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix de matières premières, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable appelée sous-jacent ;
- il requiert un investissement initial net faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- il est dénoué à une date future.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

- dérivés détenus à des fins de transaction : regroupant l'ensemble des dérivés en dehors des dérivés entrant dans une relation de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan pour leur juste valeur parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » ;
- dérivés de couverture : ces dérivés s'inscrivent dans le cadre de la comptabilité de couverture et sont présentés dans la note 4.3 « Dérivés de couverture et résultat de la comptabilité de couverture ».

Juste valeur et notionnels

(en millions d'euros)	31.12.2025		
	Actif	Passif	Notionnel
Instruments de taux d'intérêt	5 421	4 314	658 785
Futures	-	-	1 421
FRA	2	2	12 150
Swaps de taux d'intérêt	4 575	4 164	444 983
Options, caps, floors, collars	844	149	200 232
Instruments de devises	151	369	8 625
Opérations fermes de change	151	369	7 714
Options de change	-	-	911
Instruments de crédit	7	14	180
Instruments sur actions et indices	167	50	11 971
TOTAL DES DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	5 746	4 748	679 561

(en millions d'euros)	31.12.2024		
	Actif	Passif	Notionnel
Instruments de taux d'intérêt	5 651	4 640	711 406
Futures	-	-	3 732
FRA	-	0	-
Swaps de taux d'intérêt	4 833	4 447	297 765
Options, caps, floors, collars	818	193	409 909
Instruments de devises	160	555	11 389
Opérations fermes de change	160	555	10 224
Options de change	-	-	1 165
Instruments de crédit	-	2	100
Instruments sur actions et indices	207	128	30 373
TOTAL DES DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	6 018	5 324	753 267

Analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de transaction est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

(en millions d'euros)	31.12.2025							
	< 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	< 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	Actif				Passif			
Instruments de taux d'intérêt	311	1 970	3 140	5 421	146	1 734	2 435	4 314
FRA	2	0	-	2	2	-	-	2
Swaps de taux d'intérêt	196	1 514	2 866	4 575	116	1 660	2 387	4 164
Options-caps-floors-collars	113	456	275	844	28	74	48	149
Instruments de devises	67	34	50	151	133	92	144	369
Opérations fermes de change	67	34	50	151	133	92	144	369
Instruments de crédit	-	7	-	7	-	-	14	14
Instruments sur actions et indices	68	94	5	167	16	34	0	50
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION	447	2 104	3 195	5 746	295	1 860	2 592	4 748

(en millions d'euros)	31.12.2024							
	< 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	< 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	Actif				Passif			
Instruments de taux d'intérêt	189	1 932	3 530	5 651	140	1 540	2 960	4 640
FRA	-	-	-	-	0	-	-	0
Swaps de taux d'intérêt	131	1 509	3 193	4 833	114	1 418	2 914	4 447
Options-caps-floors-collars	58	423	337	818	27	121	46	193
Instruments de devises	90	32	39	160	123	253	179	555
Opérations fermes de change	90	32	39	160	123	253	179	555
Instruments de crédit	-	-	-	-	-	-	2	2
Instruments sur actions et indices	128	72	7	207	111	16	0	128
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION	406	2 036	3 576	6 018	374	1 808	3 142	5 324

4.2.2 Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenus variables classés en juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur (coupons inclus) des actifs ou passifs financiers classés en juste valeur par résultat ;
- le résultat de la comptabilité de couverture portant sur des instruments financiers.

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Dividendes reçus	1 773	1 262
Variations de juste valeur sur actifs et passifs financiers évalués par résultat	11 029	9 462
Variations de juste valeur sur actifs et passifs détenus à des fins de transaction	(69)	(1 031)
Variations de juste valeur sur instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	3 213	3 231
Variations de juste valeur sur actifs et passifs à la juste valeur par résultat sur option	(92)	(106)
Variations de juste valeur sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	7 977	7 368
Résultat de la comptabilité de couverture ⁽¹⁾	5	17
GAINS ET PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	12 807	10 740

(1) Le résultat de la comptabilité de couverture est détaillé dans la note 4.3 « Dérivés de couverture et résultat de la comptabilité de couverture ».

4.3 Dérivés de couverture et résultat de la comptabilité de couverture

PRINCIPES COMPTABLES

Le Groupe applique les dispositions relatives à la micro-couverture d'IFRS 9 depuis le 1^{er} janvier 2020. Concernant la macrocouverture, les dispositions de la comptabilité de couverture d'IAS 39 continuent de s'appliquer dans l'attente d'une nouvelle norme sur cette thématique.

Les dérivés qui satisfont aux critères requis par la norme IFRS 9 (IAS 39 pour la macrocouverture) pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories « Couverture de juste valeur » ou « Couverture de flux de trésorerie » ou « Couverture d'un investissement net libellé en devises » selon les cas. Ils sont comptabilisés au bilan parmi les « Instruments dérivés de couverture ». Les autres instruments dérivés sont par défaut classés dans les catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat », ou « Passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir une ou plusieurs transactions.

Pour qualifier un instrument financier dérivé de couverture, le Groupe doit documenter la relation de couverture dès sa mise en place (stratégie de couverture, désignation du risque couvert, de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, méthode d'évaluation de l'efficacité). L'efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie, à chaque arrêté.

Selon la nature du risque couvert l'instrument financier dérivé est désigné comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.

La réévaluation du dérivé est inscrite en résultat de manière symétrique à la réévaluation de l'élément couvert. Les gains ou pertes attribuables au risque couvert sont constatés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat. Les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument de couverture pour la partie efficace. L'éventuelle inefficacité de la couverture est

directement inscrite en résultat. La partie correspondant au réescompte et aux tombées d'intérêt de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat en « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilés » symétriquement aux produits et charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dès que l'instrument financier dérivé est cédé ou liquidé, la comptabilité de couverture cesse sur une base prospective : la valeur au bilan de l'élément financier ayant fait l'objet de la couverture n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur attribuables au risque couvert, et sa réévaluation jusqu'alors constatée au titre de la comptabilité de couverture est amortie sur la période restant à courir de l'élément tant que celui-ci est toujours inscrit au bilan.

En cas de disparition de l'élément couvert, l'instrument de couverture, n'étant plus qualifié d'instrument de couverture mais continuant d'exister, reste comptabilisé au bilan, à la juste valeur par résultat. Un résultat de cession de l'élément couvert est éventuellement constaté en résultat, intégrant le recyclage du solde de réévaluation présent au bilan et lié à l'élément couvert disparu.

Macrocouverture

La macrocouverture est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités offertes par l'Union Européenne.

Les instruments de macrocouverture sont pour l'essentiel des *swaps* de taux désignés en couverture de juste valeur des ressources à taux fixe du Groupe.

Le traitement comptable des dérivés de macrocouverture se fait selon les mêmes principes que ceux décrits *supra*. La réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste « Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ».

L'écoulement en taux de ces *swaps* de couverture est systématiquement plus court que l'écoulement probable en taux des éléments couverts à taux fixe. Cette approche est dite en « fonds de cuve » (*bottom-layer approach*). En cas de dépassement (sur-couverture), le test d'efficacité réalisé par le groupe La Banque Postale montre qu'elle n'est pas respectée et le dérivé de couverture est systématiquement résilié à due concurrence de l'inefficacité.

Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie permet de couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures hautement probables. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de variabilité des flux de trésorerie futurs des actifs et passifs à taux révisable.

La part efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres tandis que la part inefficace est rapportée au résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

La partie correspondant au réescompte et aux tombées d'intérêt de l'instrument financier dérivé est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts courus et échus des instruments de couverture » au sein des « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilés » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Les instruments couverts restent comptabilisés selon les règles applicables à leur catégorie comptable.

Dès que l'instrument financier dérivé est cédé, la comptabilité de couverture cesse. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont transférés au fur et à mesure en résultat en produits et charges d'intérêts ou rapportés immédiatement en résultat. En cas de disparition de l'élément couvert le dérivé est porté dans la catégorie « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le résultat » tandis que la réévaluation de l'élément couvert inscrite dans les capitaux propres est immédiatement constatée en résultat.

Couverture d'un investissement net libellé en devises

Ce type de couverture n'est pas pratiqué par le Groupe.

Instruments de couverture

Le groupe La Banque Postale utilise plusieurs types de dérivés de couverture pour gérer les risques de taux et change des éléments du bilan.

S'agissant des *swaps* de taux (contrat de gré à gré permettant d'échanger, sur la base d'un montant nominal, les flux d'intérêts calculés sur un taux fixe contre les flux d'intérêts calculés sur un taux variable), le groupe La Banque Postale privilégie les *swaps* contre ESTER.

S'agissant des *swaps* de change, le groupe La Banque Postale utilise les *cross currency swap* (*swap* de devise). Le *cross currency swap* assure ainsi à la fois la conversion de la devise en euro ainsi que la couverture économique en change (financement et intérêts). Les flux en devise du titre (actif ou passif) et du *swap* sont complètement adossés en termes de montants, de dates et de décaissement.

Sous-jacents

Le groupe La Banque Postale procède à des couvertures d'opérations au bilan du Groupe sur le périmètre bancaire (qu'elles soient d'origine clientèle ou financière) avec des dérivés traités face à un portefeuille dédié du portefeuille de négociation de La Banque Postale ou face à des contreparties du marché. Ces opérations dépendent du modèle de gestion des portefeuilles.

Ces opérations procèdent de différentes stratégies de couverture qui visent essentiellement à couvrir le risque de taux d'intérêt.

Éléments couverts	Dérivés	Couverture
Prêts à taux fixes	Swap payeur fixe	Macrocouverture « <i>carve-out</i> » de la juste valeur (CO-FVH : <i>Carve-out Fair Value Hedge</i>)
Prêts à taux fixes	Swap payeur fixe	Couverture de juste valeur (FVH : <i>Fair Value Hedge</i>)
Titres à taux fixe achetés	Swap payeur fixe	Macrocouverture « <i>carve-out</i> » de la juste valeur (CO-FVH : <i>Carve-out Fair Value Hedge</i>)
Titres à taux fixe achetés	Swap payeur fixe	Couverture de juste valeur (FVH : <i>Fair Value Hedge</i>)
Dépôts client à taux fixe	Swap receveur fixe	Macrocouverture « <i>carve-out</i> » de la juste valeur (CO-FVH : <i>Carve-out- Fair Value Hedge</i>)
PEL	Sawp receveur fixe	Macrocouverture « <i>carve-out</i> » de la juste valeur (CO-FVH : <i>Carve-out Fair Value Hedge</i>)
Émission obligataire et dépôts à terme reçus à taux fixe	Swap receveur fixe	Couverture de Juste valeur (FVH : <i>Fair value Hedge</i>)
Émission obligataire en devise	Cross Currency Interest Rate Swap	Microcouverture FVH (<i>Fair Value Hedge</i>)

Sous-jacents couverts à l'actif

Le risque couvert correspond au risque de taux en valeur attaché à des obligations et des prêts à la clientèle (immobiliers, consommation) à taux fixe, ainsi qu'au risque de taux en flux de trésorerie (acquisition d'obligations à terme).

Sous-jacents couverts au passif

Le risque couvert correspond au risque de taux en valeur attaché à des dépôts client à taux fixe (à vue, PEL), à des dépôts à terme à taux fixe et à des émissions obligataires à taux fixe.

Efficacité de la couverture

Couverture d'un titre ou d'un prêt par un swap

Il existe deux types de couverture de juste valeur :

- **les couvertures contre Euribor** : les couvertures contre Euribor sont valorisées en utilisant une courbe d'actualisation EURIBOR pour les titres, et les dérivés sont valorisés en utilisant une courbe ESTER. L'introduction de deux courbes d'actualisation différentes crée une légère inefficacité de couverture qui sera d'autant plus importante que le *spread* ESTER-EURIBOR va varier dans le temps (l'inefficacité provenant des variations de juste valeur de la branche variable du *swap*, dès lors que ce taux n'est pas un taux quotidien (tel l'ESTER) mais un taux préfixé (tel l'Euribor)) ;
- **les couvertures contre ESTER** : les couvertures contre ESTER sont valorisées en utilisant une courbe d'actualisation ESTER pour les titres et pour les dérivés. Ainsi, la couverture mathématique est parfaite entre le titre et le *swap* (titre actualisé contre ESTER avec retraitement de la composante crédit et *swap* actualisé contre ESTER), c'est pourquoi elles sont considérées comme étant 100 % efficaces sans nécessité de réaliser de tests d'efficacité rétrospectifs.

Couverture de plusieurs titres par plusieurs swaps

Les principes définis permettent d'obtenir une documentation de couverture simplifiée réputée 100 % efficace, tout en gérant correctement le traitement comptable de la « composante taux » couverte et notamment le recyclage des résultats de couverture en fonction des opérations réalisées sur les titres.

Les titres et leur couverture (un *swap*, plus exceptionnellement plusieurs *swaps*) sont regroupés par « stratégie » de macrocouverture. Chaque stratégie de macrocouverture respecte les contraintes suivantes :

1. les titres et les *swaps* de la stratégie ont une date de maturité comprise dans un même *bucket* d'une durée maximale d'un an ;
2. le montant notionnel du *swap* de la stratégie doit être strictement inférieur au montant principal total des titres ;
3. la maturité du *swap* de la stratégie doit être inférieure ou égale à la plus petite maturité des titres de la stratégie ;
4. la sensibilité du *swap* de la stratégie doit être inférieure ou égale à la sensibilité globale des titres ;
5. s'il y a plusieurs *swaps* dans la stratégie ils doivent être exécutés le même jour ;
6. une fois l'adossement réalisé entre les titres et le(s) *swap(s)*, aucun titre ne peut plus être acheté dans la stratégie, seules les ventes de titres et un « *unwind* » des *swaps* sont autorisés.

Dans ce cadre de gestion, dès qu'une stratégie de couverture est constituée, celle-ci ne doit pas être abondée par de nouveaux titres ou de nouveaux *swaps*. Cela permet en effet de garantir que durant la période de couverture, tous les titres et tous les *swaps* ont eu des variations de valeur (au titre du risque de taux) homogènes dans le temps.

La Banque Postale s'est fixée des règles de débouclage en suivant le montant principal des titres vendus stratégie par stratégie afin de respecter en permanence les contraintes définies et en résiliant partiellement le même jour que la vente de titre l'encours de *swap* qui dépasserait du principal des titres restants. En cas de dépassement (sur-couverture), le test d'efficacité mis en place par le groupe La Banque Postale n'est pas respecté, une « inefficacité » est alors calculée, le dérivé de couverture est systématiquement résilié du montant de la sur-couverture.

Au sein du Groupe, les sources d'inefficacité de la macrocouverture résultent essentiellement de la disparition du sous-jacent.

Couverture d'un PEL

La Banque Postale couvre une partie de ses PEL par des *swaps* de taux classés en *carve-out* FVH selon une approche « en fond de cuve » générationnelle. Le principe est de couvrir le risque de taux attaché à une génération de PEL à taux fixe de 2.50 % (taux banque et ouverts entre mars 2011 et janvier 2015).

Couverture des dépôts

La Banque Postale couvre ses dépôts par des *swaps* de taux classés en *carve-out* FVH selon une approche « en fond de cuve ». Le principe est de couvrir le risque de taux attaché à une partie des dépôts à vue dont le taux client est fixe (nul en l'occurrence).

Couverture des prêts à taux fixe

La Banque Postale couvre ses prêts à taux fixe par des *swaps* de taux classés en *carve-out* FVH. Le principe est de couvrir le risque de taux attaché à une partie des prêts dont le taux client est fixe.

Ratio de couverture

Le ratio de couverture (quantité d'éléments couverts/ quantité d'instruments de couverture) correspond au ratio utilisé par le groupe La Banque Postale dans sa gestion opérationnelle du risque.

La méthode de détermination du ratio de couverture est la suivante : à chaque date d'arrêté, la documentation rétrospective consiste à vérifier que la variation de valeur de l'élément couvert depuis l'origine est homogène avec la variation de l'élément de couverture. L'écart de valorisation correspond à la part inefficace de la couverture, comptabilisée en compte de résultat.

Tests d'efficacité

Le groupe La Banque Postale effectue un test d'efficacité au moins une fois par semestre.

Couverture de flux de trésorerie Cash Flow Hedge (CFH)

Concernant la couverture de flux de trésorerie *Cash Flow Hedge*, le groupe La Banque Postale utilise la méthode du dérivé hypothétique. Cette méthode du dérivé hypothétique consiste en une comparaison des variations de la valeur de l'instrument dérivé aux variations de valeur d'un instrument dérivé fictif appelé dérivé hypothétique qui représenterait parfaitement le risque couvert.

Couverture de juste valeur *Fair Value Hedge (FVH)*

Couverture d'un titre ou d'un prêt par un swap

Concernant la microcouverture sur les swaps EURIBOR, le groupe La Banque Postale utilise la méthode du dérivé hypothétique. Partant du postulat que les swaps contre ESTER sont 100 % efficaces en microcouverture, la méthode consiste à créer un swap ESTER qui aurait pu être mis en place lors de la couverture (répliquant exactement le titre) et à apprécier la variation de valeur de ce swap par rapport à la variation de valeur du swap réellement mis en place.

L'inefficacité résiduelle correspond alors à la somme des variations de valeur de l'élément couvert et de l'élément de couverture. Le titre et le swap sont valorisés à l'aide d'une courbe de taux identique et constante, seul le taux de change de marché est pris en compte. Ainsi la variation de valeur du titre valorisé de cette manière est indépendante des variations de valeur des taux d'intérêt et est uniquement impactée par la variation du taux de change. Dans le cas où le test d'efficacité ne serait pas respecté, le groupe La Banque Postale impose de résilier tout ou partie de l'élément de couverture. Pour cela, les tests d'efficacité sont effectués avant et après cession pour s'assurer de la conformité de l'opération de résiliation.

Couverture de plusieurs titres par un swap

Afin d'assurer le suivi de la stratégie de couverture, La Banque Postale a mis en place une documentation glissante des stratégies de couverture pour matérialiser l'absence d'entrée de nouveaux titres ou de complément sur des positions existantes.

Couverture de plusieurs prêts par plusieurs swaps (fonds de cuve/carve out)

La méthode dite « générationnelle » s'applique lors de la macrocouverture FVH.

Le groupe La Banque Postale procède à des tests qui visent à vérifier que pour chacune des générations de swaps, et pour chacune des bandes de maturité annuelle, il existe toujours un excédent de prêts à couvrir. Ce test est satisfait lorsque, pour chaque bande de maturité et pour chaque génération, le montant du nominal des prêts couverts est supérieur au nominal des swaps de couverture. La norme prévoit la possibilité d'affecter des swaps à des portefeuilles de prêts originés antérieurement, lorsque ces swaps génèrent de la sur-couverture sur les bandes de maturité de leur génération. Des modèles internes de remboursements anticipés et renégociations sont appliqués aux générations de prêts à taux fixe utilisées.

Dans le cas où le nominal des dérivés est supérieur, cela met fin à la relation de couverture et il est procédé systématiquement à une résiliation du ou des dérivés avec impact en résultat ou à un reclassement en *trading*, pour décomptabilisation des actifs couverts.

Couverture des PEL

Le test repose sur la vérification que l'écoulement en taux des swaps est plus rapide que l'écoulement certain (stressé) en taux des PEL ou encore que pour chaque génération de swaps et pour chaque bande de maturité, il existe toujours un excédent de PEL à couvrir. Les encours concernés sont dits « certains » et correspondent aux encours de PEL dont la banque est certaine de disposer dans 97,5 % des cas (y compris dans des cas défavorables de remontée des taux)

Couverture des dépôts

Le test d'efficacité de couverture des dépôts à vue permet de s'assurer que l'écoulement en taux des swaps est plus rapide que l'écoulement probable en taux des dépôts à vue. Ces encours de dépôts à vue reposent sur un scénario de référence qui distingue une partie stable core, une partie stable non core et une partie volatile. Les dépôts à vue sont amortis selon les modèles étudiés par l'ALM et validés par la Direction des Risques.

Juste valeur et notionnels

La ventilation des instruments dérivés de couverture de juste valeur et de flux de trésorerie est présentée ci-après :

(En millions d'euros)	31.12.2025		
	Actif	Passif	Notionnel
Instruments de taux d'intérêt	346	1 387	88 722
Swaps de taux d'intérêt	346	1 387	88 722
Instruments de devises	27	6	957
Opérations fermes de change	27	6	957
TOTAL DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	373	1 393	89 679
Instruments de taux d'intérêt	-	5	-
Swaps de taux d'intérêts	-	5	-
Instruments de devises	22	42	1 021
Opérations fermes de change	22	42	1 021
TOTAL DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	22	46	1 021
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	395	1 440	90 700

	31.12.2024		
(En millions d'euros)	Actif	Passif	Notionnel
Instruments de taux d'intérêt	327	1 939	62 102
Swaps de taux d'intérêt	327	1 939	62 102
Instruments de devises	74	0	926
Opérations fermes de change	74	0	926
TOTAL DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	400	1 939	63 028
Instruments de taux d'intérêt	-	19	-
Swaps de taux d'intérêts	-	19	-
Instruments de devises	86	-	2 310
Opérations fermes de change	86	-	2 310
TOTAL DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	86	19	2 310
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	486	1 958	65 338

Analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture est présentée par maturité contractuelle résiduelle :

	31.12.2025							
	< 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	< 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
(en millions d'euros)	Actif				Passif			
Instruments de taux d'intérêt	7	163	176	346	52	555	784	1 392
Swaps de taux d'intérêt	7	163	176	346	52	555	784	1 392
Instruments de devises	-	27	22	48	-	44	4	48
Opérations fermes de change	-	27	22	48	-	44	4	48
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	7	190	198	395	52	599	788	1 440

	31.12.2024							
	< 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	< 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
(en millions d'euros)	Actif				Passif			
Instruments de taux d'intérêt	37	107	182	327	85	767	1 107	1 958
Swaps de taux d'intérêt	37	107	182	327	85	767	1 107	1 958
Instruments de devises	21	37	101	159	-	0	-	0
Opérations fermes de change	21	37	101	159	-	0	-	0
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	58	144	284	486	85	767	1 107	1 958

La ventilation des notionnels des instruments dérivés de couverture est présentée par maturité contractuelle résiduelle :

(En millions d'euros)	31.12.2025			
	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Instruments de taux d'intérêt	30 321	34 390	24 011	88 722
Swaps de taux d'intérêt	30 321	34 390	24 011	88 722
Instruments de devises	-	826	131	957
Opérations fermes de change	-	826	131	957
TOTAL NOTIONNEL DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	30 321	35 216	24 142	89 679
Instruments de devises	-	426	596	1 021
Opérations fermes de change	-	426	596	1 021
TOTAL NOTIONNEL DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	-	426	596	1 021
TOTAL NOTIONNEL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	30 321	35 642	24 738	90 700

(En millions d'euros)	31.12.2024			
	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Instruments de taux d'intérêt	7 283	29 527	25 292	62 102
Swaps de taux d'intérêt	7 283	29 527	25 292	62 102
Instruments de devises	100	673	153	926
Opérations fermes de change	100	673	153	926
TOTAL NOTIONNEL DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	7 383	30 200	25 445	63 028
Instruments de devises	-	963	1 348	2 310
Opérations fermes de change	-	963	1 348	2 310
TOTAL NOTIONNEL DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	-	963	1 348	2 310
TOTAL NOTIONNEL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	7 383	31 162	26 793	65 338

Résultat de la comptabilité de couverture

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2025		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur - microcouverture	351	(347)	4
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	198	(210)	(12)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	153	(137)	16
Couvertures de juste valeur - macrocouverture	520	(518)	2
Variations de juste valeur des éléments couverts	-	(518)	(518)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	520	-	520
Couvertures de flux de trésorerie	-	(1)	(1)
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace - change	-	(1)	(1)
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	871	(866)	5

(en millions d'euros)	31.12.2024		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur - microcouverture	526	(510)	16
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	160	(396)	(236)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	366	(114)	252
Couvertures de juste valeur - macrocouverture	127	(126)	1
Variations de juste valeur des éléments couverts	131	(1)	130
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	(4)	(125)	(129)
Couvertures de flux de trésorerie	-	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace - change	-	0	0
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	653	(636)	17

Couverture de juste valeur

Éléments couverts

Microcouverture de juste valeur

(en millions d'euros)	31.12.2025			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (y. c. cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
ACTIF				
Taux d'intérêt	12 592	(40)	-	(63)
Change	-	-	-	0
Instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	12 592	(40)	-	(62)
Taux d'intérêt	4 114	(97)	-	(61)
Change	-	-	-	-
Instruments financiers au coût amorti	4 114	(97)	-	(61)
PASSIF				
Taux d'intérêt	18 705	(675)	-	(56)
Change	995	12	-	(8)
Instruments financiers au coût amorti	19 700	(662)	-	(64)

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (y. c. cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
ACTIF				
Taux d'intérêt	10 371	22	-	102
Change	797	(0)	-	0
Instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	11 168	22	-	102
Taux d'intérêt	2 903	(37)	-	10
Change	-	-	-	-
Instruments financiers au coût amorti	2 903	(37)	-	10
PASSIF				
Taux d'intérêt	15 433	(598)	-	328
Change	-	-	-	-
Instruments financiers au coût amorti	15 433	(598)	-	328

Macrocouverture de juste valeur

(en millions d'euros)	31.12.2025		31.12.2024	
	Valeur comptable	Variation cumulée de juste valeur ⁽¹⁾	Valeur comptable	Variation cumulée de juste valeur ⁽¹⁾
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	27 963	5	25 474	490
TOTAL - ACTIF	27 963	5	25 474	490
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	25 775	(128)	5 875	(161)
TOTAL - PASSIF	25 775	(128)	5 875	(161)

(1) Variation de juste valeur attribuable au risque couvert uniquement et servant à la détermination de la part efficace de la juste valeur de l'instrument de couverture. Cette variation s'entend hors intérêts courus.

Résultat de la comptabilité de couverture de juste valeur

(en millions d'euros)	31.12.2025		
	Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y. c. cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y. c. cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	583	(579)	4
Change	(55)	56	2
TOTAL	528	(522)	5

(en millions d'euros)	31.12.2024		
	Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y. c. cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y. c. cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	93	(79)	14
Change	28	(27)	1
TOTAL	121	(106)	15

Couverture de flux de trésorerie

Éléments couverts

(en millions d'euros)	31.12.2025		
	Couvertures existantes	Couvertures ayant cessé	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (y. c. cessations de couvertures au cours de la période)
	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
ACTIF			
Taux d'intérêt	(5)	55	(19)
Change	31	-	30
TOTAL	26	55	11

(en millions d'euros)	31.12.2024		
	Couvertures existantes	Couvertures ayant cessé	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (y. c. cessations de couvertures au cours de la période)
	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
ACTIF			
Taux d'intérêt	(0)	70	(25)
Change	1	-	(26)
TOTAL	1	70	(51)

Résultat de la comptabilité de couverture de trésorerie

(en millions d'euros)	31.12.2025		
	Autres éléments du résultat global		Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)
	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisée sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	(5)	(4)	-
Change	(104)	123	(1)
TOTAL	(109)	119	(1)

(en millions d'euros)	31.12.2024		
	Autres éléments du résultat global		Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)
	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisée sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	(10)	(4)	-
Change	43	(80)	0
TOTAL	33	(84)	0

4.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

PRINCIPES COMPTABLES

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

En ce qui concerne les placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, la norme IFRS 9 offre l'option, en date de première comptabilisation de chaque instrument, de les classer à la juste valeur par capitaux propres non recyclables. Ce choix, effectué ligne à ligne, est irrévocable.

Dans ce cas, les gains ou les pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont pas recyclés en résultat en cas de cession. Seuls les dividendes relatifs à ces titres sont enregistrés en résultat.

Par ailleurs, en cas de cession, le Groupe reclasse en réserves consolidées la part de réserves non recyclables correspondant à la plus ou moins-value de cession constatée.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette gérés en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs (modèle de collecte et vente) et dont les flux contractuels sont uniquement constitués de paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû (respect du critère du « Prêt basique » ou « test SPPI ») sont classés dans les actifs financiers à la juste valeur par capitaux

propres recyclables. Ces actifs sont comptabilisés lors de leur inscription initiale au bilan à leur juste valeur et entrent dans le champ d'application de la dépréciation selon IFRS 9.

Les revenus courus ou acquis sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

En date de clôture, cette catégorie d'instruments financiers est évaluée à sa juste valeur et les variations de juste valeur, hors revenus, sont inscrites en capitaux propres (réserves recyclables), à l'exception des écarts de change sur les actifs monétaires en devises enregistrés en résultat. De plus, ces instruments étant soumis au modèle de dépréciation pour risque de crédit, les variations des pertes de crédit attendues sont comptabilisées en résultat dans le Coût du risque, en contrepartie des capitaux propres (réserves recyclables), sur la ligne « Coût du risque de crédit » pour les portefeuilles relevant de l'activité bancaire et sur la ligne « Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance » au sein du produit net bancaire pour les portefeuilles relevant de l'assurance.

Lors de la cession de ces titres, les gains ou pertes latents antérieurement constatés en capitaux propres sont recyclés en compte de résultat au sein des « Gains ou pertes nets des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ».

4.4.1 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31.12.2025							
	Juste valeur				Dont dépréciations			
	B1	B2	B3	TOTAL	B1	B2	B3	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES				16 328				
Instruments de capitaux propres				16 328				
Actions et autres titres à revenu variable				16 048				
Autres titres détenus à long terme				3				
Titres de participation non consolidés				277				
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	206 734	29	-	206 763	(311)	(1)	-	(312)
Instruments de dettes	206 734	29	-	206 763	(311)	(1)	-	(312)
Effets publics et valeurs assimilées	93 366	-	-	93 366	(89)	-	-	(89)
Obligations et autres titres de dette	113 369	29	-	113 398	(222)	(1)	-	(223)
TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES				223 092				(312)

(en millions d'euros)	31.12.2024							
	Juste valeur				Dont dépréciations			
	B1	B2	B3	TOTAL	B1	B2	B3	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES				15 238				
Instruments de capitaux propres				15 238				
Actions et autres titres à revenu variable				14 994				
Autres titres détenus à long terme				3				
Titres de participation non consolidés				241				
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	202 858	88	-	202 946	(291)	(1)	-	(292)
Instruments de dettes	202 858	88	-	202 946	(291)	(1)	-	(292)
Effets publics et valeurs assimilées	91 932	-	-	91 932	(98)	-	-	(98)
Obligations et autres titres de dette	110 927	88	-	111 014	(193)	(1)	-	(194)
TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES				218 184				(292)

Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

(en millions d'euros)	31.12.2025	
	Juste valeur	Gains / pertes cumulés latents
Actions, autres titres à revenu variable et autres titres détenus à long terme	16 051	4 740
Titres de participation non consolidés	277	45
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	16 328	4 785
Impôts		(999)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)		3 785

(en millions d'euros)	31.12.2024	
	Juste valeur	Gains / pertes cumulés latents
Actions, autres titres à revenu variable et autres titres détenus à long terme	14 997	3 541
Titres de participation non consolidés	241	(74)
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	15 238	3 468
Impôts		(686)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)		2 782

Placements dans des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ayant été cédés au cours de la période

(en millions d'euros)	31.12.2025	
	Juste valeur	Gains / pertes cumulés réalisés ⁽¹⁾
Actions et autres titres à revenu variable	2 889	676
Titres de participation non consolidés	0	(2)
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	2 889	674
Impôts		(175)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)		499

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la cession de l'instrument concerné.

(en millions d'euros)	31.12.2024	
	Juste valeur	Gains / pertes cumulés réalisés ⁽¹⁾
Actions et autres titres à revenu variable	3 422	521
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	3 422	521
Impôts		(134)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)		387

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la cession de l'instrument concerné.

Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en millions d'euros)	31.12.2025	
	Juste valeur	Gains / pertes latents
Effets publics et valeurs assimilées	93 366	(20 558)
Obligations et autres titres à revenu fixe	113 398	(6 163)
Total des instruments de dettes	206 763	(26 721)
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	206 763	(26 721)
Impôts		7 256
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		(19 466)

(en millions d'euros)	31.12.2024	
	Juste valeur	Gains / pertes latents
Effets publics et valeurs assimilées	91 932	(19 518)
Obligations et autres titres à revenu fixe	111 014	(6 510)
Total des instruments de dettes	202 946	(26 028)
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	202 946	(26 028)
Impôts		7 098
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		(18 930)

4.4.2 Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres, ce poste comprend les éléments de résultat suivants :

- les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ;
- les plus ou moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les résultats de cession ou de résiliation des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Dividendes reçus sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	549	524
Plus ou moins-values de cession comptabilisées à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(1 622)	(1 161)
Sur instruments de dettes	(1 622)	(1 161)
Résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des instruments de dette	26	(49)
GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	(1 047)	(685)

4.5 Actifs financiers au coût amorti

PRINCIPES COMPTABLES

Les instruments de dette gérés en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels jusqu'à l'échéance (modèle de gestion de collecte) et dont les flux contractuels sont uniquement constitués de paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû (respect du critère du « Prêt basique » ou « test SPPI ») sont classés au sein des actifs financiers au coût amorti. L'objectif du modèle de gestion « Collecte des flux contractuels » est de détenir les actifs sur une longue durée ou jusqu'à maturité pour en percevoir les flux contractuels. Dans ce modèle de gestion, les cessions sont limitées. Elles sont autorisées dans un nombre limité de cas (cessions réalisées dans le cadre d'une augmentation du risque de crédit, cessions proches de la maturité de l'instrument, cessions fréquentes mais peu significatives ainsi que cessions isolées même si elles sont significatives).

Les actifs financiers au coût amorti sont comptabilisés, après leur comptabilisation initiale, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et entrent dans le champ d'application de la dépréciation selon IFRS 9.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie attendue d'un actif financier à sa juste valeur initiale. Il inclut les coûts de transaction et les produits accessoires (frais de dossier, commissions d'engagement dès lors que le tirage est plus probable qu'improbable ou de participation) ainsi que toutes autres surcotes ou décotes. Il s'agit d'un taux actuariel.

Cette catégorie d'actifs financiers comprend au sein du Groupe l'essentiel des prêts et créances à la clientèle et aux établissements de crédit, ainsi que la plupart des titres entrant dans le cadre d'investissement.

4.5.1 Titres évalués au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2025						
	Valeur brute			Dépréciations			Valeur Nette
	B1	B2	B3	B1	B2	B3	
Effets publics et valeurs assimilées	32 735	9	-	(9)	(0)	-	32 735
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 191	115	-	(33)	(10)	-	5 264
Titres subordonnés	208	-	-	(0)	-	-	208
TITRES ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	38 134	124	-	(41)	(10)	-	38 206

(en millions d'euros)	31.12.2024						
	Valeur brute			Dépréciations			Valeur Nette
	B1	B2	B3	B1	B2	B3	
Effets publics et valeurs assimilées	31 892	9	-	(7)	(0)	-	31 894
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 210	93	-	(30)	(12)	-	4 262
Titres subordonnés	100	-	-	(0)	-	-	100
TITRES ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	36 203	102	-	(37)	(12)	-	36 256

4.5.2 Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés évalués au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2025						
	Valeur brute			Dépréciations			Valeur Nette
	B1	B2	B3	B1	B2	B3	
Comptes et prêts sur établissements de crédit à vue	1 875	0		(0)	-		1 875
Comptes ordinaires débiteurs	1 872	0		(0)	-		1 872
Valeurs non imputées	3	-		-	-		3
Comptes et prêts sur établissements de crédit à terme	68 123	0	-	(1)	-	-	68 123
Comptes et prêts	153	0	-	(0)	-	-	153
Centralisation CDC	59 475			-			59 475
Titres et valeurs reçus en pension livrée	8 496	-	-	(1)	-	-	8 495
Prêts subordonnés	79	-	-	(0)	-	-	79
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	70 077	0	-	(1)	-	-	70 076

(en millions d'euros)	31.12.2024						
	Valeur brute			Dépréciations			Valeur Nette
	B1	B2	B3	B1	B2	B3	
Comptes et prêts sur établissements de crédit à vue	1 950	0		(0)	(0)		1 950
Comptes ordinaires débiteurs	1 946	0		(0)	(0)		1 946
Valeurs non imputées	3	-		-	-		3
Comptes et prêts sur établissements de crédit à terme	73 650	-	-	(5)	-	-	73 645
Comptes et prêts	106	-	-	(0)	-	-	106
Centralisation CDC	63 415			(5)			63 410
Titres et valeurs reçus en pension livrée	10 129	-	-	(0)	-	-	10 129
Prêts subordonnés	79	-	-	(0)	-	-	79
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	75 679	0	-	(5)	(0)	-	75 673

4.5.3 Prêts et créances sur la clientèle évalués au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2025						
	Valeur brute			Dépréciations			Valeur Nette
	B1	B2	B3	B1	B2	B3	
Comptes et prêts à la clientèle à vue	4 592	366	404	(11)	(7)	(188)	5 156
Comptes ordinaires débiteurs Retail	460	44	116	(4)	(4)	(89)	524
Comptes ordinaires débiteurs Corporate	148	125	144	(1)	(1)	(44)	371
Affacturage	3 907	189	140	(6)	(2)	(54)	4 174
Valeurs non imputées	1	-	-	-	-	-	1
Autres comptes et prêts à la clientèle à vue	75	7	4	-	-	(0)	86
Comptes et prêts à la clientèle à terme	110 438	12 322	2 270	(104)	(589)	(816)	123 522
Corporate	29 889	5 734	962	(32)	(396)	(279)	35 877
Crédits de trésorerie	7 528	1 323	449	(6)	(65)	(141)	9 089
Crédits immobiliers	12 469	2 840	374	(7)	(108)	(88)	15 481
Crédits à l'équipement	5 548	281	48	(3)	(18)	(16)	5 840
Crédits à la clientèle financière	3 178	1 025	52	(8)	(94)	(9)	4 143
Autres crédits	1 166	265	39	(8)	(112)	(26)	1 325
Retail	74 720	6 588	1 308	(71)	(194)	(537)	81 815
Crédits de trésorerie	5 369	1 125	502	(36)	(79)	(298)	6 583
Crédits à l'habitat	69 351	5 463	807	(35)	(115)	(238)	75 233
Titres et valeurs reçus en pension livrée	5 829	-	-	(0)	-	-	5 829
Prêts subordonnés à la clientèle	2	17	3	(0)	(4)	(3)	15
Opération de location financement	2 474	928	140	(4)	(38)	(38)	3 462
Crédit-bail mobilier	1 415	488	73	(3)	(23)	(23)	1 928
Crédit-bail immobilier	1 058	440	67	(1)	(15)	(15)	1 534
PRÊTS ET CRÉANCES À LA CLIENTÈLE ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	117 505	13 633	2 817	(118)	(638)	(1 044)	132 155

31.12.2024							
(en millions d'euros)	Valeur brute			Dépréciations			Valeur Nette
	B1	B2	B3	B1	B2	B3	
Comptes et prêts à la clientèle à vue	4 520	334	370	(12)	(7)	(185)	5 019
Comptes ordinaires débiteurs Retail	464	49	106	(4)	(4)	(84)	526
Comptes ordinaires débiteurs Corporate	158	99	126	(1)	(1)	(46)	334
Affacturage	3 834	180	133	(7)	(2)	(54)	4 084
Valeurs non imputées	1	-	-	-	-	-	1
Autres comptes et prêts à la clientèle à vue	63	6	4	-	-	(0)	74
Comptes et prêts à la clientèle à terme	108 363	11 328	1 960	(116)	(553)	(742)	120 240
Corporate	28 644	4 666	798	(41)	(369)	(242)	33 456
Crédits de trésorerie	6 076	1 184	388	(8)	(65)	(147)	7 428
Crédits immobiliers	12 583	2 171	327	(8)	(83)	(50)	14 939
Crédits à l'équipement	6 497	248	48	(5)	(10)	(16)	6 761
Crédits à la clientèle financière	1 911	674	13	(8)	(108)	(4)	2 477
Autres crédits	1 578	389	23	(11)	(102)	(25)	1 851
Retail	77 430	6 663	1 162	(75)	(184)	(500)	84 496
Crédits de trésorerie	4 999	1 282	435	(37)	(69)	(271)	6 338
Crédits à l'habitat	72 431	5 381	727	(38)	(115)	(228)	78 158
Titres et valeurs reçus en pension livrée	2 289	-	-	(0)	-	-	2 288
Prêts subordonnés à la clientèle	-	21	3	-	(6)	(2)	16
Opération de location financement	2 791	827	190	(6)	(32)	(56)	3 715
Crédit-bail mobilier	1 597	448	68	(5)	(17)	(23)	2 068
Crédit-bail immobilier	1 194	379	122	(1)	(15)	(33)	1 647
PRÊTS ET CRÉANCES À LA CLIENTÈLE ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	115 674	12 511	2 523	(134)	(598)	(985)	128 991

4.5.4 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2025		31.12.2024	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Plus ou moins-values à la suite d'événements décomptabilisants	1	(100)	0	(0)
Instruments de dettes	1	(100)	0	(0)
Résultat de cession ou de rupture des instruments de couverture de Juste valeur	0	(0)	-	-
FVH - résultat de cession ou rupture d'instruments de couverture	0	(0)	-	-
GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	(99)		(0)	

4.6 Dépréciations et provisions au titre du risque de crédit

PRINCIPES COMPTABLES

Dépréciation des actifs financiers

La méthodologie de provisionnement définie par IFRS 9 est orientée vers un modèle de dépréciation pour risque de crédit lié à des pertes attendues.

La norme IFRS 9 définit un modèle de provisionnement qui s'applique à tous les actifs financiers présentant un risque de contrepartie (hors instruments de capitaux propres) non réévalués à la juste valeur par résultat, et notamment à tous les actifs financiers enregistrés au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables. Ce modèle s'applique également aux créances de location, aux engagements de prêts et aux garanties financières.

Ainsi, des dépréciations correspondant aux « pertes de crédit attendues à un an » sont constatées sur les actifs comptabilisés au coût amorti et à la juste valeur par les capitaux propres recyclables dès leur entrée au bilan, tant qu'ils ne présentent pas de dégradation significative du risque de crédit. Les « pertes de crédit à un an » correspondent aux pertes totales encourues en cas de défaut, pondérées par la probabilité de défaut à un an. Les encours concernés relèvent du « Bucket 1 ».

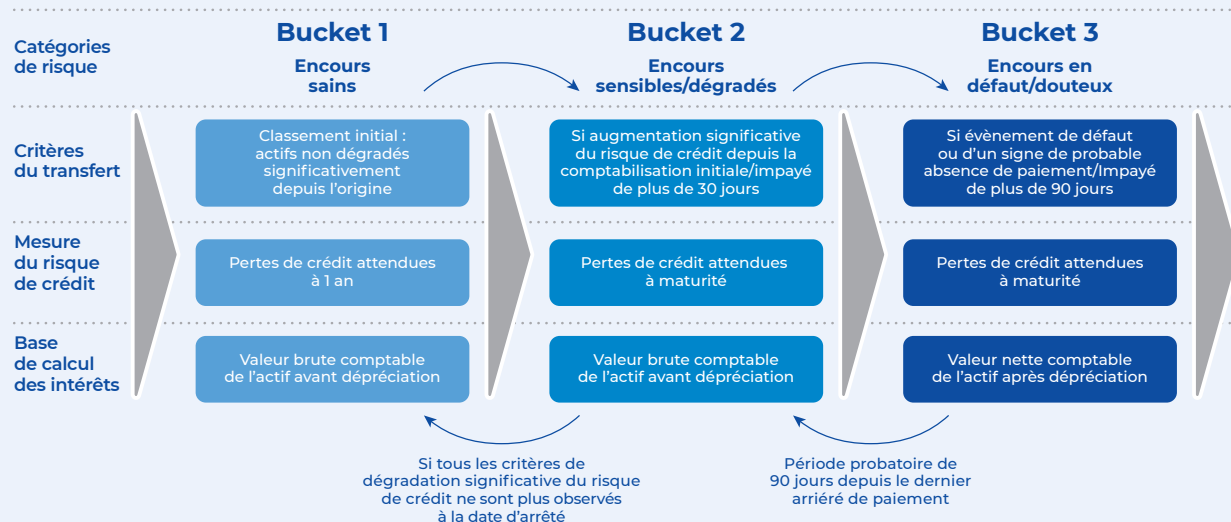
Les encours pour lesquels une dégradation significative de la qualité de crédit a été identifiée depuis leur date de première comptabilisation font l'objet d'une dépréciation à hauteur des « pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument ». Les « pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument » correspondent aux pertes totales encourues en cas de défaut, pondérées par la probabilité de défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument. Ces encours relèvent du « Bucket 2 ».

La dégradation du risque de crédit est une notion relative, et non absolue. Cette approche relative implique donc de pouvoir suivre l'évolution de la qualité de crédit dans le temps.

Le Groupe s'appuie sur un certain nombre d'indicateurs afin de détecter les éventuelles dégradations de la qualité de crédit d'une contrepartie.

Les actifs financiers se retrouvant en situation de défaut sont déclassés en « Bucket 3 » et font l'objet d'une dépréciation à hauteur des pertes de crédit estimées à terminaison.

Par application du principe de contagion, la totalité des encours d'un même titulaire est provisionnée dès lors qu'une créance sur ce titulaire est dépréciée dans le Groupe.



Méthodologie de provisionnement du bucket 1 et du bucket 2

Les pertes de crédit attendues correspondent à la différence entre les flux de trésorerie que l'entité est en droit de recevoir en vertu des dispositions contractuelles et les flux de trésorerie que l'entité s'attend à recouvrer, actualisés au taux d'intérêt effectif de l'actif financier.

Les flux de trésorerie que l'entité est en droit de recevoir tiennent compte de toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier sur sa durée de vie attendue (par exemple les options de remboursement anticipé, de prorogation...), et incluent les flux de trésorerie provenant de l'exercice des garanties contractuelles.

Les pertes de crédit attendues sont estimées selon la probabilité de défaut de la contrepartie. La probabilité de défaut correspond à la probabilité que le débiteur fasse défaut dans un horizon de temps donné.

Dans le cadre du « Bucket 1 », l'horizon de temps est d'un an. Dans le cadre du « Bucket 2 », l'horizon de temps est la durée de vie de l'instrument.

Au sein du Groupe, la dépréciation sur les crédits est statistique (par catégories homogènes présentant des caractéristiques de risques similaires), avec une possibilité d'ajustement à dire d'expert dans certains cas, en particulier pour les crédits octroyés aux personnes morales.

Par ailleurs, conformément aux dispositions d'IFRS 9, les pertes de crédit attendues sont déterminées selon une

méthodologie qui intègre les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir (notion de « forward looking »).

La composante « forward looking » est obtenue au travers d'une approche comportant trois scénarios modélisés. La dépréciation finale correspond à la moyenne pondérée par la probabilité d'occurrence de chaque scénario.

Prêts en défaut relevant du « bucket 3 »

La norme IFRS 9 n'impose aucune définition du défaut. Au contraire elle incite à retenir une définition cohérente avec celle retenue par l'entité dans le cadre de sa politique de gestion des risques.

Les orientations de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) sur l'application de la définition du défaut au titre de l'article 178 du règlement (UE) n° 575/2013, applicables à compter du 1^{er} janvier 2021, et les dispositions du règlement (UE) 2018/1845 de la Banque Centrale Européenne relatives au seuil d'évaluation de l'importance des arriérés sur des obligations de crédit, applicables depuis le 31 décembre 2020, doivent renforcer la cohérence des pratiques des établissements de crédit européens dans l'identification des encours en défaut.

La définition des encours en défaut est ainsi précisée par l'introduction d'un seuil relatif et d'un seuil absolu à appliquer aux arriérés de paiement pour identifier les situations de défaut, par la clarification des critères de retour en encours sain avec l'imposition d'une période probatoire et par l'introduction de critères explicites pour le classement en défaut des crédits restructurés.

Le groupe La Banque Postale applique ces dispositions pour l'identification des encours en défaut depuis l'exercice 2020. Les précisions apportées pour l'identification des encours en défaut demeurent cohérentes avec les critères d'appréciation du caractère déprécié des encours classés en « bucket 3 » en application des dispositions de la norme IFRS 9 relatives à la reconnaissance des pertes attendues pour risque de crédit.

Par ailleurs, au-delà de l'identification des encours en défaut fondée sur des critères d'impayés en application de la réglementation, un actif financier est considéré en défaut lorsqu'il présente un événement de crédit révélateur de difficultés financières.

Le Groupe considère comme une indication objective de passage en défaut :

- l'existence d'un ou plusieurs impayés de plus de trois mois ;
- une demande de plan de surendettement auprès de la Banque de France même sans incident de paiement ;
- l'existence de procédures contentieuses ;
- les créances considérées comme « très risquées » au regard de sa politique de gestion des risques.

Périmètre des crédits immobiliers

Les provisions sur encours en défaut sont déterminées en pondérant l'assiette de l'encours par le paramètre de la « meilleure estimation de la perte anticipée sur l'exposition en défaut » (paramètre réglementaire calculé par les risques) ajusté pour la comptabilité de certains

éléments. Ce paramètre est déterminé en fonction de la durée du défaut et du type de garantie.

En cas de réappréciation de prêts immobiliers dépréciés, les provisions peuvent être reprises intégralement ou partiellement et les créances sorties du « Bucket 3 » lorsque la totalité des impayés est régularisée et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles depuis au moins trois mois consécutifs, sauf pour les crédits restructurés pour lesquels la période probatoire pour sortir du B3 est de douze mois.

Périmètre du crédit-bail et des prêts aux personnes morales

Sur ce périmètre, le provisionnement des encours est suivi mensuellement et est ajusté à dire d'expert le cas échéant. Une dépréciation est alors constatée à hauteur de la différence entre la valeur comptable et les flux attendus actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, déterminés en tenant compte de la situation financière du débiteur et de la valeur actuelle des garanties reçues. La sortie du « Bucket 3 » peut être effective après une période probatoire correspondant à une période sans incident de crédit (90 jours, sauf pour les crédits restructurés pour lesquels la période probatoire pour sortir du B3 est de douze mois).

Sur l'ensemble des périmètres, le montant des dépréciations est comptabilisé en « Coût du risque de crédit » au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation ⁽¹⁾.

Coût du risque

Le coût du risque de crédit comprend :

- pour les activités bancaires :
 - les dotations et reprises sur les dépréciations des actifs financiers au coût amorti et à la juste valeur par les capitaux propres recyclables, décomposées par « Buckets »,
 - les dotations et reprises sur les dépréciations des créances de location financement,
 - les dotations et reprises relatives aux provisions sur garanties financières données et sur engagements de financement,
 - les décotes sur crédits restructurés, ainsi que les récupérations sur créances amorties,
 - les pertes sur créances irrécouvrables.

Le coût du risque est présenté sur la ligne « Coût du risque de crédit » en dehors du PNB, au sein du Résultat d'exploitation ;

- pour les activités de l'assurance :
 - les dotations et reprises sur les dépréciations des placements financiers et pertes sur créances irrécouvrables des placements financiers investis en contrepartie des contrats d'assurance.

Celles-ci sont présentées sur la ligne « Coût du risque sur les placements financiers des activités d'assurance » au sein du PNB.

(1) Concernant les garanties financières données et les engagements de financement qui entrent dans le champ d'application de la Dépréciation selon IFRS 9, se reporter aux paragraphes concernés pour les spécificités de comptabilisation (provisions enregistrées au passif).

Passage en pertes

Un passage en pertes consiste à réduire la valeur comptable brute d'un actif financier dès lors qu'il n'y a plus d'attente raisonnable de recouvrement de tout ou partie de cet actif ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts. Le groupe La Banque Postale le détermine avec sa Direction des risques, en fonction de sa connaissance du dossier (ancienneté du défaut, taux de provisionnement, montant en jeu, absence de récupérations récentes ou autres caractéristiques propres). Il intervient lorsque l'ensemble des voies de recouvrement possibles a été étudié et épuisé.

4.6.1 Contexte**4.6.1.1 Cadre général**

La Direction des risques groupe (DRG) gère le risque de crédit pris par La Banque Postale, à savoir le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens du règlement UE n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (ou CRR).

Le Directoire fixe les fondamentaux communs (orientations stratégiques, valeurs, appétence au risque, gouvernance) validés par le conseil de surveillance à partir desquels chacune des lignes métiers décline ses priorités d'action, et la maîtrise des risques associés, sous la supervision de la Direction des risques groupe. Ces fondamentaux sont déclinés dans la Politique Opérationnelle de Maîtrise des Risques (POMR) décrite aux sections 6.1.3.1.1 - Des conditions économiques et financières défavorables pourraient avoir un impact sur le groupe La Banque Postale et les marchés sur lesquels il opère et 6.4.5 - Expositions en défaut, expositions renégociées et ajustements pour risque de crédit du Document d'enregistrement universel.

Les dépréciations sont calculées de manière centralisée pour l'ensemble du Groupe par les équipes de la Direction des risques groupe.

4.6.1.2 Évolution du contexte géopolitique et macroéconomique

Les mesures prises en matière de couverture du risque de crédit visent à refléter le contexte dans lequel La Banque Postale a opéré au cours de l'année 2025.

Le groupe La Banque Postale a opéré dans un contexte marqué par un environnement économique et financier international plus volatil, avec des chocs économiques très significatifs (en lien avec la politique américaine – droits de douane) mais également national (contexte politique inédit, échec du conclave sur les retraites et difficultés à finaliser un budget 2026).

Les tensions géopolitiques restent également élevées et ont connu une dégradation majeure depuis le déclenchement de la guerre entre la Russie et l'Ukraine en février 2022 (poursuite du conflit armé entre l'Ukraine et la Russie et de la guerre entre le Hamas et Israël, risque d'extension régionale au mois de juin de la guerre éclair entre Israël et l'Iran, transformation de l'environnement résultant également du repositionnement des États-Unis).

Les principaux points de vigilance portent sur la réalisation des ambitions de développement sans détérioration de la rentabilité, sur la surveillance des portefeuilles de crédit entreprises pour lesquels des signes de dégradation sont

constatés, la gestion de bilan et la situation de la liquidité. Dans le contexte économique et politique actuel les ménages ont privilégié l'épargne (de précaution en particulier), conduisant à des arbitrages (dépôts, livrets, assurance vie).

Les indicateurs de la situation en France qui ont une incidence sur les opérations de La Banque Postale et qui doivent être pris en considération, sont en particulier les suivants :

- l'incertitude qui pèse sur les agents dans le contexte de cadre budgétaire et fiscal. Le climat d'attentisme pourrait peser encore davantage sur la croissance économique et la capacité de remboursement des emprunteurs, même si le climat des affaires en France en décembre a continué de s'améliorer encore un peu et se rapproche de sa moyenne de longue période ;
- après une hausse continue de 2021 à décembre 2024 en rattrapage de la période COVID, la croissance du nombre de défaillances d'entreprises en France au global qui poursuit son tassement progressif (68,3 milliers en cumulé 12 mois à fin novembre 2025, soit + 4,4 % en glissement annuel contre + 4,7 % à fin octobre 2025) tout en restant sur un palier de haut de cycle (moyenne sur 2010-19 de 59,3 milliers) ⁽¹⁾.

4.6.1.3 Scenarii macroéconomiques

Dans le contexte des incertitudes économiques et géopolitiques évoquées ci-dessus, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macroéconomiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination du risque de crédit.

Le Groupe retient trois *scenarii* pour intégrer la composante « *forward looking* » : un scénario central, un scénario alternatif favorable et un scénario alternatif dégradé.

Ces *scenarii* sont définis par le département des Études économiques de la Direction stratégique du groupe La Banque Postale, à partir de *scenarii* déterminés par la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'horizon des prévisions de la conjoncture économique future retenu est de cinq ans :

- les *scenarii* retenus sont des *scenarii* économiques globaux et cohérents : ils s'appliquent uniformément sur l'ensemble de La Banque Postale avec des impacts potentiellement opposés sur certains segments de produits ou de clientèle, reflétant ainsi la diversification du portefeuille (à titre d'illustration, il n'est pas possible, dans un scénario donné, de disposer d'une projection de taux d'intérêt différente pour mesurer les probabilités de défaut *life time* de la clientèle de détail et celles de la clientèle souveraine) ;

(1) Source : Banque de France

- les *scenarii* proposés ne sont pas nécessairement des scénarios adverses sur le strict volet du risque de crédit : il n'est pas cherché à travers les *scenarii* IFRS 9 à quantifier des risques de pertes dans un environnement très dégradé dont la probabilité d'occurrence est très faible, mais plutôt d'appliquer des *scenarii* plausibles d'une manière générale, dont la probabilité d'occurrence s'écarte d'un écart type de la probabilité d'occurrence du scénario central ;
- les *scenarii* ne sont pas nécessairement construits pour avoir un impact fort sur la composante spécifiquement crédit : des *scenarii* dégradés dont la probabilité d'occurrence est élevée peuvent être retenus alors même que leur impact principal est sur la composante « taux » ;
- les *scenarii* retenus sont ceux utilisés dans d'autres processus de l'établissement (plan stratégique, budget, exercices de *stress tests* de l'ICAAP, reporting réglementaires).

Ces *scenarii* sont documentés, et comportent des projections pour l'ensemble des variables macroéconomiques nécessaires au fonctionnement des modèles développés pour obtenir des pertes en cas de défaut et probabilités de défaut à maturité. La probabilité d'occurrence de chaque scénario fait l'objet d'une documentation par le département des Études économiques de La Banque Postale.

Le dispositif s'appuie sur un nombre significatif de modèles. L'ensemble des modèles utilisés dans le dispositif IFRS 9 fait l'objet d'une revue indépendante par l'équipe Validation des Modèles et est validé en Comité de Validation des Modèles avant utilisation.

Pour tenir compte de la concentration en France de son portefeuille et à ce titre disposer de projections précises, La Banque Postale s'appuie sur les compétences du

Ce scénario est un scénario proposé par la Caisse des Dépôts et Consignations et les projections de certaines de ses variables sont détaillées ci-dessous :

Scénario en vigueur au 31 décembre 2025						
Variables	TO	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	0,7	0,8	0,9	1,0	1,0	1,0
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	7,4	7,5	7,6	7,6	7,6	7,5
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	3,38	3,56	3,54	3,44	3,40	3,40
Inflation France (variation)	1,1	1,5	1,8	1,9	2,0	2,0

Scénario en vigueur au 31 décembre 2024						
Variables	TO	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	6,5	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	2,99	3,04	2,94	2,90	2,90	2,90
Inflation France (variation)	2,1	1,8	2,0	2,0	2,0	2,0

- **Scénario adverse** : Ce scénario intègre l'année du choc de nouvelles tensions sur le marché des matières premières dans un contexte de tensions géopolitiques, entraînant un choc récessif sur le PIB mondial. Une boucle prix-salaires persistante s'installerait de manière durable en zone euro, entraînant une hausse de l'inflation sous-jacente, l'inflation totale persistant au-dessus de la cible de la banque centrale. En réaction, celles-ci positionneraient leurs taux directeurs au-dessus des taux neutres, sans parvenir à stabiliser la dynamique des prix, et impliquant des taux obligataires très élevés. Dans ce scénario la

groupe Caisse des Dépôts et Consignations et celles du Département des études économiques de La Banque Postale en matière de scénario macroéconomique.

En 2025, les *scenarii* intégrés par La Banque Postale dans ses traitements de calcul des provisions en norme IFRS 9 sont ainsi les suivants :

- **Scénario central** : L'incertitude sur la situation politique nationale et ses implications en termes économiques et sociales ont conduit à un net retournement de la confiance des agents (ménages et entreprises). La fin de l'été 2025 a été marquée par une forte instabilité politique en France. Le scénario fait l'hypothèse d'une « continuité » politique : les troubles sociaux sont contenus, se dégage la perspective d'un budget moins restrictif que le plan Bayrou. S'agissant de l'inflation, la poursuite de la désinflation a bien eu lieu et a même été plus marquée qu'escomptée depuis le début de l'année, en lien avec la forte baisse des prix de l'énergie et l'appréciation de l'euro. Pour 2026, l'incertitude est élevée. Sur le taux de dépôt de la BCE, la normalisation monétaire début 2025 a été suivie d'un statu quo : les dernières évolutions confirment la perspective d'un taux de dépôt fin d'année en baisse sur 2024/2025. Compte tenu des forces inflationnistes prégnantes dans le cycle économique à venir à moyen/long terme, le taux d'équilibre de long terme reste stable. Pour les taux longs, les forces maintenant le taux de l'OAT 10 ans autour de 3,5 % sont escomptées prégnantes à court terme, vu notamment la pression sur la prime de risque spécifique à la France et les anticipations d'augmentation d'appels au marché à la suite de la levée du frein à la dette allemande.

transition énergétique et écologique se ferait, par rapport au scénario central, de manière désordonnée, contribuant à des tensions sur les prix et les taux, et à une perte de croissance potentielle à moyen terme (perte de productivité). Les conséquences économiques et financières des scénarios climatiques adverses du NGFS (dans leur dernière actualisation avec une forte hausse de l'impact du risque physique dans l'ensemble des scénarios) sont couvertes et statistiquement englobées par ce scénario de « KO inflationniste », tout comme le risque de « guerre commerciale ».

Ce scénario est un scénario proposé par la Caisse des Dépôts et Consignations et les projections de certaines de ses variables sont détaillées ci-dessous :

Variables	Scénario en vigueur au 31 décembre 2025					
	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	0,7	(1,5)	0,0	0,5	0,5	0,5
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	7,4	8,7	9,2	9,5	9,6	9,6
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	3,38	5,48	5,69	5,50	5,50	5,50
Inflation France (variation)	1,1	5,5	4,0	3,5	3,5	3,5

Variables	Scénario en vigueur au 31 décembre 2024					
	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	1,1	(1,5)	0,0	0,5	0,6	0,6
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	6,5	8,3	9,1	9,4	9,5	9,5
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	2,99	5,00	5,50	5,50	5,50	5,50
Inflation France (variation)	2,1	5,5	4,0	3,5	3,5	3,5

- **Scénario favorable** : le scénario haussier retient une moindre incertitude en France et un environnement international plus porteur. En France, la confiance des agents serait moins entravée qu'escomptée, soutenant davantage la reprise de l'activité les premières années que dans le scénario central. Au niveau international, le relèvement des droits de douane américains serait contenu. L'inflation américaine poursuivrait sa décélération, ce qui permettrait à la Fed de baisser son taux directeur, entraînant une réduction des taux longs américains. Celle-ci se diffuserait dans les grandes économies et les taux longs européens (dont l'OAT) marqueraient également une baisse. Ce dernier élément jouerait aussi à long terme. La production pétrolière américaine plus soutenue pèserait sur le cours du pétrole, ce qui contrebalancerait les pressions haussières sur l'inflation française, liées à une activité plus soutenue. En Chine la politique de soutien des autorités produirait un peu d'effets positifs. L'ensemble de ces phénomènes (moindre incertitude, davantage de demande étrangère, inflation contenue et baisse des taux) constitueraient des facteurs de soutien additionnels à la croissance française par rapport au scénario central. L'emploi serait ainsi plus dynamique et le chômage plus faible.

Ce scénario est un scénario proposé par le département des Études économiques de La Banque Postale. Les projections de certaines de ses variables sont détaillées ci-dessous :

Variables	Scénario en vigueur au 31 décembre 2025					
	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	0,7	1,2	1,5	1,4	1,1	1,0
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	7,4	7,4	7,2	7,1	7,0	6,9
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	3,38	3,44	3,34	3,24	3,20	3,20
Inflation France (variation)	1,1	1,35	1,61	1,75	1,93	1,97

Variables	Scénario en vigueur au 31 décembre 2024					
	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	1,1	1,5	1,5	1,3	1,1	1,0
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	6,5	6,5	6,4	6,3	6,2	6,2
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	2,99	2,98	2,90	2,90	2,90	2,90
Inflation France (variation)	2,1	1,62	1,91	2,00	2,02	2,02

La probabilité d’occurrence de chacun de ces *scenarii* est résumée dans le tableau ci-dessous :

Scenarii	Scenarii en vigueur en 2025	Scenarii 2024
Central	60 %	60 %
Adverse	30 %	30 %
Favorable	10 %	10 %

Les pondérations données à chaque scénario sont proposées par le département des Études économiques du groupe La Banque Postale. Au 31 décembre 2025, celui-ci a estimé que l’évolution de la situation macroéconomique et les incertitudes pesant sur la croissance mondiale pour différentes mesures n’ont pas significativement changé depuis le 31 décembre 2024, et ainsi confirmé les pondérations applicables.

Analyse de sensibilité des *scenarii* macroéconomiques sur les pertes attendues

Les analyses de sensibilités ont été conduites sur les périmètres relatifs au risque de crédit aux personnes morales et personnes physiques, sur les paramètres des ECL statistiques (soit hors provisions à dire d’expert s’agissant de la clientèle Personnes Morales).

La sensibilité des ECL sur la clientèle de détail est relativement modérée sur ce segment, avec une amplitude de [0 % ; + 3 %] d’ECL autour du scénario central selon les scénarios, avant pondération.

La sensibilité des ECL sur la clientèle de personnes morales est plus marquée sur ce segment, avec une amplitude de [- 3 % ; + 52 %] d’ECL autour du scénario central selon les scénarios, avant pondération, la volatilité étant plus élevée sur les expositions du segment des souverains et établissements de crédit.

4.6.1.4 Évolution de la prise en compte du risque climatique

Depuis décembre 2024, La Banque Postale intègre de manière plus fine des provisions relatives aux risques climatiques.

L’intégration des risques climatiques se retrouvent à présent à travers deux dimensions : la dimension globale, déjà présente jusqu’ici à travers le scénario adverse, et une dimension spécifique, prise en compte sur le crédit immobilier particulier d’une part et sur les entreprises d’autre part.

- **Dimension globale** : elle est intégrée dans la construction des scénarios macroéconomiques des risques émergents au sens large (climatiques, géopolitiques, etc.). Cette dimension socle, transverse à l’ensemble de l’économie, permet de tenir compte des effets des risques de transition sur les indicateurs macroéconomiques influençant la solvabilité des acteurs de l’économie. Il s’agit donc d’une dimension « systémique » indissociable des autres facteurs macroéconomiques tels que l’inflation, l’évolution des taux d’intérêt, les crises géopolitiques... Cette dimension s’applique donc à tous les acteurs de l’économie ;
- **Dimension spécifique** : la dimension spécifique est propre à chaque segment de clientèle et à ses activités. Elle permet de prendre en compte les sensibilités différenciées de chaque secteur ou client à ces risques. Elle est déterminée en complément de la dimension globale et peut s’appliquer à différents niveaux en

fonction des risques à estimer (au niveau de contreparties, secteurs d’activité, produits...).

Les provisions ont été définies en complément des provisions sectorielles effectives en adressant deux portefeuilles principaux :

- le risque de transition sur le portefeuille Entreprises, notamment en évaluant l’impact d’une hausse des prix du carbone sur la solvabilité des contreparties ;
- le risque physique d’inondation et de sols argileux sur le portefeuille de crédits immobiliers aux particuliers et l’impact sur les récupérations attendues en cas de contentieux.

Ces travaux sont complexes et nécessitent pour certains d’entre eux de constituer des bases de données pertinentes d’observations d’aléas climatiques pour intégrer cette composante dans le calcul des ECL (Expected Credit Losses).

4.6.1.5 Impact sur l’évaluation du risque de crédit

Au 31 décembre 2025, le coût du risque de crédit s’établit à 250 millions d’euros.

Le taux d’expositions non performantes (des expositions clientèle et des titres) s’inscrit en hausse à 1,42 % par rapport au niveau de décembre 2024 (1,34 %) du fait essentiellement de l’augmentation des encours en défaut de l’activité de crédit à la consommation.

Le taux de couverture des expositions non performantes est en légère baisse (37,8 %) à fin décembre 2025 par rapport au 31 décembre 2024 (39,4 %).

Par ailleurs, le taux d’exposition en bucket 2 augmente pour s’établir à 7,72 % (contre 7 % en 2024). Cette hausse résulte d’un double effet : provisionnement statistique (encours en B2 plus élevé) et mise à jour des critères de provisionnement sectoriel.

Personnes morales

Au cours de l’année 2025, il n’y a pas de sinistralité importante observée sur le portefeuille de crédit personnes morales. Toutefois, le nombre d’entrée en gestion « Affaires Spéciales » continue de progresser sur le portefeuille de crédit entreprises. La lente dégradation s’est matérialisée essentiellement par l’entrée de plusieurs dossiers à forte composante immobilière en « Watch List » ou en gestion « Affaires Spéciales », ainsi que sur le segment PME/ETI. Le renforcement du provisionnement sectoriel au second semestre 2024 a permis d’absorber la dégradation attendue du secteur de l’immobilier.

Ainsi, au 31 décembre 2025, le coût du risque de crédit au titre de l’activité de Financement et d’Investissement Personnes Morales s’établit à 118 millions d’euros contre 132 millions d’euros au 31 décembre 2024.

Particuliers

Au 31 décembre 2025, le coût du risque de crédit au titre de l'activité de la clientèle de particuliers s'élève à 132 millions d'euros (dont 7,4 millions d'euros sur la clientèle des professionnels) contre 99 millions au 31 décembre 2024.

La qualité de crédit des portefeuilles de crédits aux particuliers reste stable et maîtrisée depuis le début de l'année, notamment sur le périmètre des crédits immobiliers.

Sur le périmètre des crédits à la consommation, la dynamique de dégradation du portefeuille constatée depuis l'été 2024 (progression des impayés, hausse des flux de recevabilités Banque de France, dégradation de notations) s'est poursuivie en 2025. Ce risque reste à ce jour maîtrisé.

4.6.2 Synthèse

Coût du risque de crédit des activités bancaires

(en millions d'euros)	31.12.2025				31.12.2024			
	B1	B2	B3	Total	B1	B2	B3	Total
Actifs financiers au coût amorti	18	(37)	(250)	(269)	(1)	(84)	(158)	(243)
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(5)	(0)	-	(5)	(2)	-	-	(2)
Provisions sur hors-bilan	3	(10)	28	21	13	15	(13)	15
Dotations nettes de reprises des dépréciations	16	(47)	(222)	(253)	10	(69)	(171)	(229)
Récupérations sur créances amorties				7				5
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes				(7)				(5)
Autres pertes ou produits				3				(2)
COÛT DU RISQUE DE CRÉDIT				(250)				(231)

Coût du risque de crédit des activités de l'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2025				31.12.2024			
	B1	B2	B3	Total	B1	B2	B3	Total
Actifs financiers au coût amorti	(2)	(1)	-	(3)	(2)	(0)	-	(2)
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(18)	0	-	(18)	(2)	(1)	-	(3)
Provisions sur hors-bilan	-	-	-	-	-	-	-	-
COÛT DU RISQUE DE CRÉDIT SUR LES PLACEMENTS FINANCIERS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	(20)	(0)	-	(21)	(4)	(1)	-	(5)

Dotations nettes de reprises des dépréciations de la banque et de l'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Dotations nettes de reprises des dépréciations - Banque	(253)	(229)
Dotations nettes de reprises des dépréciations - Assurance	(21)	(5)
DOTATIONS NETTES DE REPRISES DES DÉPRÉCIATIONS DE LA BANQUE ET DE L'ASSURANCE	(273)	(235)

4.6.3 Exposition au risque de crédit

4.6.3.1 Variation des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors-bilan comptabilisées en résultat (coût du risque de crédit pour les entités bancaires et coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance pour les entités d'assurance) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables brutes associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

La ligne « Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation » permet d'identifier les impacts sur la valeur comptable brute et sur la correction de valeur pour perte d'une restructuration pour risque sur la période.

Actifs financiers évalués au coût amorti

		31.12.2025			
(en millions d'euros)	Notes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Réévaluation ⁽¹⁾	Valeur nette
Titres évalués au coût amorti	4.5.1	38 335	(52)	(77)	38 206
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés évalués au coût amorti	4.5.2	70 077	(1)	-	70 076
Prêts et créances sur la clientèle évalués au coût amorti	4.5.3	133 975	(1 800)	(20)	132 155
TOTAL ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI		242 386	(1 853)	(97)	240 437

(1) Impact des opérations de couverture.

		31.12.2024			
(en millions d'euros)	Notes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Réévaluation ⁽¹⁾	Valeur nette
Titres évalués au coût amorti	4.5.1	36 324	(49)	(19)	36 256
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés évalués au coût amorti	4.5.2	75 679	(5)	-	75 673
Prêts et créances sur la clientèle évalués au coût amorti	4.5.3	130 713	(1 717)	(5)	128 991
TOTAL ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI		242 717	(1 772)	(24)	240 921

(1) Impact des opérations de couverture.

(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes
AU 31 DÉCEMBRE 2024	227 580	(177)	12 613	(610)	2 523	(985)	242 717	(1 772)
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	(2 291)	11	1 728	(59)	563	(154)	0	(201)
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	(4 965)	17	4 965	(171)	-	-	-	(153)
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	2 986	(8)	(2 986)	89	-	-	-	81
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) ⁽¹⁾	(459)	4	-	-	459	(108)	-	(104)
Transferts de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	-	-	(412)	29	412	(113)	0	(84)
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	148	(1)	-	-	(148)	31	-	30
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2)	-	-	161	(6)	(161)	36	-	30
Total après transfert	225 289	(165)	14 341	(669)	3 086	(1 138)	242 717	(1 973)
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	523	5	(584)	21	(269)	94	(330)	120
Nouvelle production : achat, octroi, origination... ⁽²⁾	33 967	(92)	2 259	(209)	503	(274)	36 730	(575)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(33 180)	96	(2 843)	230	(561)	175	(36 584)	501
Passage à perte	-	-	-	-	(200)	193	(200)	193
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation	-	-	-	-	(4)	-	(4)	-
Variations de périmètre	(217)	-	-	-	-	-	(217)	-
Autres	(47)	(0)	0	0	(9)	(0)	(55)	(0)
AU 31 DÉCEMBRE 2025	225 812	(160)	13 757	(648)	2 817	(1 044)	242 386	(1 853)

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'exercice, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les montants présentés sur la ligne Nouvelle production en Bucket 2 et Bucket 3 incluent des encours originés en Bucket 1 puis reclassés en Bucket 2 ou 3 au cours du même exercice.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en millions d'euros)	Note	31.12.2025			Juste valeur
		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Réévaluation	
Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables	4.4.1	233 884	(312)	(26 808)	206 763
TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES		233 884	(312)	(26 808)	206 763

(en millions d'euros)	Note	31.12.2024			Juste valeur
		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Réévaluation	
Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables	4.4.1	229 376	(292)	(26 138)	202 946
TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES		229 376	(292)	(26 138)	202 946

(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 2)		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 3)		Total	
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes
AU 31 DÉCEMBRE 2024	229 285	(291)	90	(1)	-	-	229 376	(292)
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transfert	229 285	(291)	90	(1)	-	-	229 376	(292)
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	4 569	(21)	(61)	0	-	-	4 508	(20)
Nouvelle production : achat, octroi, origination...	63 824	-	10	-	-	-	63 834	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(59 228)	-	(71)	-	-	-	(59 299)	-
Variations de périmètre	(16)	2	-	-	-	-	(16)	2
Autres	(11)	(23)	-	0	-	-	(11)	(22)
AU 31 DÉCEMBRE 2025	233 854	(311)	30	(1)	-	-	233 884	(312)

Engagements de financement et de garantie

		31.12.2025		
(en millions d'euros)	Notes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur nette
Engagements de financement et de garantie	8	28 139		
Provisions pour engagements de financement et de garantie ⁽¹⁾	7.6		(105)	
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE		28 139	(105)	28 034

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

		31.12.2024		
(en millions d'euros)	Notes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur nette
Engagements de financement et de garantie	8	29 544		
Provisions pour engagements de financement et de garantie ⁽¹⁾	7.6		(129)	
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE		29 544	(129)	29 415

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes
(en millions d'euros)								
AU 31 DÉCEMBRE 2024	27 609	(22)	1 776	(64)	159	(43)	29 544	(129)
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	(420)	2	393	(8)	27	(0)	0	(7)
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	(634)	2	634	(15)	-	-	-	(12)
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	237	(1)	(237)	6	-	-	-	5
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) ⁽¹⁾	(28)	0	-	-	28	(1)	-	(1)
Transferts de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	-	-	(6)	0	6	(1)	0	(0)
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	5	(0)	-	-	(5)	0	-	0
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2)	-	-	2	(0)	(2)	0	-	0
Total après transfert	27 189	(21)	2 169	(72)	186	(43)	29 544	(136)
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(1 337)	1	39	(2)	(107)	32	(1 405)	31
Nouvelle production : achat, octroi, origination... ⁽²⁾	10 604	(10)	782	(52)	34	(2)	11 419	(65)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(11 940)	11	(743)	51	(141)	34	(12 824)	96
Autres	(0)	(0)	-	-	-	(0)	(0)	(0)
AU 31 DÉCEMBRE 2025	25 852	(20)	2 209	(74)	79	(11)	28 139	(105)

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'exercice, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les montants présentés sur la ligne Nouvelle production en Bucket 2 et Bucket 3 incluent des encours originés en Bucket 1 puis reclassés en Bucket 2 ou 3 au cours du même exercice.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers portés par le Groupe, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).

Le tableau ci-dessous présente l'exposition nette maximale ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition.

	31.12.2025		
	Exposition nette maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussement de crédit	Sans garantie
(en millions d'euros)			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors instruments de capitaux propres et actifs représentatifs des contrats en unités de compte)	96 938	19 988	76 950
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	20 252	19 988	264
Actifs financiers désignés à la juste valeur sur option	2 618	-	2 618
Actifs financiers mesurés à la juste valeur non SPPI	74 068	-	74 068
Dérivés de couverture	395	395	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	206 763	-	206 763
Titres de dette	206 763	-	206 763
Actifs financiers au coût amorti	240 437	95 027	145 410
Prêts et avances aux établissements de crédits	70 076	8 498	61 578
Prêts et avances à la clientèle	132 155	86 529	45 625
Titres de dette	38 206	-	38 206
Hors Bilan (Engagements de financement et garantie)	28 034	287	27 747
Engagements de financement donnés	26 652	286	26 366
Engagements de garantie donnés	1 382	1	1 381
EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT	572 567	115 697	456 870

(en millions d'euros)	31.12.2024		
	Exposition nette maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussement de crédit	Sans garantie
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors instruments de capitaux propres et actifs représentatifs des contrats en unités de compte)	96 712	16 579	80 133
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	16 838	16 579	258
Actifs financiers désignés à la juste valeur sur option	2 943	-	2 943
Actifs financiers mesurés à la juste valeur non SPPI	76 932	-	76 932
Dérivés de couverture	486	486	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	202 946	-	202 946
Titres de dette	202 946	-	202 946
Actifs financiers au coût amorti	240 921	94 381	146 539
Prêts et avances aux établissements de crédits	75 673	10 130	65 543
Prêts et avances à la clientèle	128 991	84 251	44 740
Titres de dette	36 256	-	36 256
Hors Bilan (Engagements de financement et garantie)	29 415	322	29 093
Engagements de financement donnés	28 021	321	27 700
Engagements de garantie donnés	1 394	1	1 393
EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT	570 480	111 769	458 711

Actifs financiers restructurés

PRINCIPES COMPTABLES

Les créances restructurées sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières d'origine du fait de difficultés financières de l'emprunteur.

Les restructurations sont définies selon deux principaux critères :

- des concessions par l'établissement ;
- des difficultés financières de l'emprunteur.

Le traitement comptable de ces restructurations diffère selon que la modification contractuelle est jugée substantielle ou non, en fonction des analyses quantitatives ou qualitatives.

Lorsque la restructuration n'est pas considérée comme « substantielle », il y a maintien des droits contractuels sur les flux de trésorerie. Le prêt initial est maintenu au bilan mais sa valeur comptable est ajustée d'une décote de taux. Celle-ci est enregistrée en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle correspond à la différence entre la valeur nominale de la

créance avant la restructuration et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des nouveaux flux futurs attendus. La décote est rapportée au compte de résultat dans la marge d'intérêt selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

L'éventuel abandon en capital est constaté directement en résultat.

Lorsque la restructuration est considérée comme « substantielle », l'actif financier initial est décomptabilisé (cf. principes comptables « Décomptabilisation d'actifs et passifs financiers ») et un nouvel instrument est comptabilisé.

Les actifs restructurés classés en bucket 2 (actifs dégradés) ou bucket 3 (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en bucket 1 (actifs sains) à la suite d'une période probatoire (cf. principes comptables « Dépréciations et provisions au titre du risque de crédit »).

Un actif conserve le statut d'actif financier restructuré dès la survenance d'une restructuration et jusqu'à sa décomptabilisation.

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est de :

(en millions d'euros) Instruments financiers	31.12.2025		
	Valeur comptable avant transfert en restructuration	Montant de la décote comptabilisée en compte de résultat	Valeur comptable brute
Prêts et créances à la clientèle au coût amorti	59	(4)	56
TOTAL ACTIFS FINANCIERS RESTRUCTURÉS	59	(4)	56

(en millions d'euros) Instruments financiers	31.12.2024		
	Valeur comptable avant transfert en restructuration	Montant de la décote comptabilisée en compte de résultat	Valeur comptable brute
Prêts et créances à la clientèle au coût amorti	91	(3)	88
TOTAL ACTIFS FINANCIERS RESTRUCTURÉS	91	(3)	88

La valeur comptable brute des actifs restructurés en bucket 2 ou bucket 3 reclassés en bucket 1 au cours de la période est de :

(en millions d'euros) Instruments financiers	31.12.2025
	Transfert en B1
Prêts et créances à la clientèle au coût amorti	7
TOTAL ACTIFS FINANCIERS RESTRUCTURÉS	7

(en millions d'euros) Instruments financiers	31.12.2024
	Transfert en B1
Prêts et créances à la clientèle au coût amorti	10
TOTAL ACTIFS FINANCIERS RESTRUCTURÉS	10

4.6.3.2 Concentrations du risque de crédit

Concentration du risque de crédit par agent économique

Actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2025			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
Clientèle de détail ⁽¹⁾	72 390	6 629	1 318	80 336
Administration	100 949	101	33	101 082
Banques centrales	831	-	-	831
Établissements de crédit	10 522	0	0	10 522
Sociétés financières	9 650	1 257	73	10 981
Sociétés non financières	31 471	5 770	1 392	38 634
TOTAL VALEUR COMPTABLE BRUTE	225 812	13 757	2 817	242 386

(1) Hors encours de prêts octroyés à des SCI, figurant en Crédits retail au bilan et présentés en Sociétés non Financières dans cette décomposition par agent économique.

31.12.2024				
Valeur comptable brute				
(en millions d'euros)	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
Clientèle de détail ⁽¹⁾	75 085	6 717	1 200	83 001
Administration	105 482	71	24	105 577
Banques centrales	586	-	-	586
Établissements de crédit	11 238	0	0	11 239
Sociétés financières	6 221	920	90	7 231
Sociétés non financières	28 969	4 905	1 209	35 083
TOTAL VALEUR COMPTABLE BRUTE	227 580	12 613	2 523	242 717

(1) Hors encours de prêts octroyés à des SCI, figurant en Crédits retail au bilan et présentés en Sociétés non Financières dans cette décomposition par agent économique.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

31.12.2025				
Valeur comptable brute				
(en millions d'euros)	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
Clientèle de détail	-	-	-	-
Administration	118 322	-	-	118 322
Banques centrales	15 976	-	-	15 976
Établissements de crédit	50 668	-	-	50 668
Sociétés financières	8 288	(0)	-	8 288
Sociétés non financières	40 600	30	-	40 629
TOTAL VALEUR COMPTABLE BRUTE	233 854	30	-	233 884

31.12.2024				
Valeur comptable brute				
(en millions d'euros)	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
Clientèle de détail	-	-	-	-
Administration	115 580	-	-	115 580
Banques centrales	13 334	-	-	13 334
Établissements de crédit	52 493	-	-	52 493
Sociétés financières	7 214	-	-	7 214
Sociétés non financières	40 664	90	-	40 755
TOTAL VALEUR COMPTABLE BRUTE	229 285	90	-	229 376

Hors-Bilan (Engagements de financement et de garantie)

	31.12.2025			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	
<i>(en millions d'euros)</i>				
Clientèle de détail	7 318	600	13	7 932
Administration	4 933	16	-	4 948
Banques centrales	1	-	-	1
Établissements de crédit	1 631	170	-	1 801
Sociétés financières	2 328	258	2	2 588
Sociétés non financières	9 642	1 164	63	10 869
TOTAL	25 852	2 209	79	28 139

	31.12.2024			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	
<i>(en millions d'euros)</i>				
Clientèle de détail	8 032	651	15	8 698
Administration	4 493	5	2	4 500
Banques centrales	1	-	-	1
Établissements de crédit	4 624	78	-	4 702
Sociétés financières	2 362	289	3	2 654
Sociétés non financières	8 096	753	139	8 988
TOTAL	27 609	1 776	159	29 544

Pour la clientèle « Retail », les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalle de probabilité de défaut. Pour les autres types de clientèle, les catégories de risques de crédit sont présentées par notation externe.

Exposition au risque de crédit – Retail*Actifs financiers au coût amorti*

	31.12.2025			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
<i>(en millions d'euros)</i>				
PD < 1 %	62 952	1 280	-	64 232
1 % < PD < 3 %	7 752	1 748	-	9 499
3 % < PD < 10 %	1 604	2 739	-	4 343
PD > 10 %	82	862	-	945
Contrats douteux - contentieux	-	-	1 318	1 318
TOTAL	72 390	6 629	1 318	80 336

31.12.2024				
Valeur comptable brute				
(en millions d'euros)	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
PD < 1 %	64 886	1 607	-	66 493
1 % < PD < 3 %	8 168	1 543	-	9 711
3 % < PD < 10 %	1 874	2 652	-	4 526
PD > 10 %	157	914	-	1 071
Contrats douteux - contentieux	-	-	1 200	1 200
TOTAL	75 085	6 717	1 200	83 001

Hors-Bilan (Engagements de financement et de garantie)

31.12.2025				
Montant de l'engagement				
(en millions d'euros)	Engagements sains ou dégradés			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	
PD < 1 %	6 433	356	-	6 790
1 % < PD < 3 %	691	123	-	814
3 % < PD < 10 %	171	74	-	245
PD > 10 %	23	47	-	70
Contrats douteux - contentieux	-	-	13	13
TOTAL	7 318	600	13	7 932

31.12.2024				
Montant de l'engagement				
(en millions d'euros)	Engagements sains ou dégradés			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	
PD < 1 %	7 072	388	-	7 460
1 % < PD < 3 %	727	131	-	857
3 % < PD < 10 %	176	92	-	268
PD > 10 %	58	41	-	98
Contrats douteux - contentieux	-	-	15	15
TOTAL	8 032	651	15	8 698

Exposition au risque de crédit – Corporate

Actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2025			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
AAA	1 053	61	-	1 114
AA	1 531	-	-	1 531
A	5 579	58	52	5 689
Autres	32 960	6 908	1 413	41 281
TOTAL	41 122	7 027	1 465	49 615

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
AAA	2 002	105	-	2 107
AA	2 822	69	-	2 891
A	4 335	271	0	4 606
Autres	26 032	5 379	1 298	32 709
TOTAL	35 190	5 825	1 299	42 313

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en millions d'euros)	31.12.2025			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
AAA	380	-	-	380
AA	7 784	-	-	7 784
A	19 236	-	-	19 236
Autres	21 488	30	-	21 518
TOTAL	48 887	30	-	48 917

31.12.2024				
Valeur comptable brute				
Actifs sains ou dégradés				
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
AAA	2 120	-	-	2 120
AA	7 936	-	-	7 936
A	17 877	-	-	17 877
Autres	19 946	90	-	20 036
TOTAL	47 878	90	-	47 969

Hors-Bilan (Engagements de financement et de garantie)

31.12.2025				
Montant de l'engagement				
Engagements sains ou dégradés				
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
AAA	587	6	-	593
AA	97	-	-	97
A	2 091	202	-	2 294
Autres	9 194	1 214	65	10 474
TOTAL	11 969	1 422	65	13 457

31.12.2024				
Montant de l'engagement				
Engagements sains ou dégradés				
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
AAA	606	56	-	662
AA	829	-	-	829
A	1 641	120	-	1 761
Autres	7 383	866	142	8 391
TOTAL	10 458	1 042	142	11 642

Exposition au risque de crédit – Administration et banques centrales

Actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2025			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
AAA	2 592	-	-	2 592
AA	1 992	-	-	1 992
A	89 161	8	-	89 169
Autres	8 035	92	33	8 160
TOTAL	101 779	101	33	101 913

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
AAA	2 915	-	-	2 915
AA	89 179	-	-	89 179
A	3 455	-	-	3 455
Autres	10 518	71	24	10 614
TOTAL	106 068	71	24	106 163

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31.12.2025			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
AAA	21 662	-	-	21 662
AA	14 449	-	-	14 449
A	82 985	-	-	82 985
Autres	15 203	-	-	15 203
TOTAL	134 299	-	-	134 299

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
AAA	18 264	-	-	18 264
AA	83 358	-	-	83 358
A	6 968	-	-	6 968
Autres	20 323	-	-	20 323
TOTAL	128 914	-	-	128 914

Hors-Bilan (Engagements de financement et de garantie)

(en millions d'euros)	31.12.2025			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	
AAA	113	-	-	113
AA	380	-	-	380
A	764	3	-	767
Autres	3 677	13	-	3 689
TOTAL	4 934	16	-	4 950

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	
AAA	429	-	-	429
AA	485	-	-	485
A	182	-	-	182
Autres	3 398	5	2	3 405
TOTAL	4 494	5	2	4 501

Exposition au risque de crédit – Établissements de crédit

Actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2025			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
AAA	203	-	-	203
AA	547	-	-	547
A	4 657	-	-	4 657
Autres	5 115	0	0	5 115
TOTAL	10 522	0	0	10 522

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
AAA	905	-	-	905
AA	4 137	0	-	4 137
A	5 085	-	-	5 085
Autres	1 111	0	0	1 111
TOTAL	11 238	0	0	11 239

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en millions d'euros)	31.12.2025			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
AAA	1 285	-	-	1 285
AA	4 096	-	-	4 096
A	34 096	-	-	34 096
Autres	11 191	-	-	11 191
TOTAL	50 668	-	-	50 668

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
AAA	2 739	-	-	2 739
AA	7 098	-	-	7 098
A	36 056	-	-	36 056
Autres	6 600	-	-	6 600
TOTAL	52 493	-	-	52 493

Hors-Bilan (Engagements de financement et de garantie)

(en millions d'euros)	31.12.2025			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	
AAA	4	-	-	4
AA	1 167	-	-	1 167
A	104	-	-	104
Autres	356	170	-	526
TOTAL	1 631	170	-	1 801

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	
AAA	39	-	-	39
AA	4 182	-	-	4 182
A	125	14	-	139
Autres	278	64	-	342
TOTAL	4 624	78	-	4 702

Concentration du risque de crédit par zone géographique

Actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2025			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
France (y compris DOM-TOM)	203 228	13 459	2 698	219 384
Autres pays de l'UE	20 309	239	80	20 627
Autres pays d'Europe	720	16	33	769
Autres	1 555	44	7	1 606
TOTAL VALEUR COMPTABLE BRUTE	225 812	13 757	2 817	242 386

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
France (y compris DOM-TOM)	205 677	12 434	2 457	220 568
Autres pays de l'UE	19 524	120	32	19 676
Autres pays d'Europe	697	12	32	741
Autres	1 682	47	2	1 731
TOTAL VALEUR COMPTABLE BRUTE	227 580	12 613	2 523	242 717

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en millions d'euros)	31.12.2025			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
France (y compris DOM-TOM)	112 596	10	-	112 606
Autres pays de l'UE	85 731	10	-	85 741
Autres pays d'Europe	6 550	-	-	6 550
Autres	28 977	9	-	28 986
TOTAL VALEUR COMPTABLE BRUTE	233 854	30	-	233 884

31.12.2024

(en millions d'euros)	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
France (y compris DOM-TOM)	99 019	-	-	99 019
Autres pays de l'UE	89 371	17	-	89 388
Autres pays d'Europe	8 697	-	-	8 697
Autres	32 199	73	-	32 272
TOTAL VALEUR COMPTABLE BRUTE	229 285	90	-	229 376

Hors-Bilan (Engagement de financement et de garantie)

(en millions d'euros)	31.12.2025			
	Montant de l'engagement			Total
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés (Bucket 3)	
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
France (y compris DOM-TOM)	24 097	1 956	79	26 131
Autres pays de l'UE	1 600	166	0	1 766
Autres pays d'Europe	141	1	0	142
Autres	14	85	0	99
TOTAL	25 852	2 209	79	28 139

31.12.2024

(en millions d'euros)	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	
France (y compris DOM-TOM)	25 789	1 626	159	27 574
Autres pays de l'UE	1 621	149	0	1 769
Autres pays d'Europe	95	1	0	96
Autres	104	1	0	105
TOTAL	27 609	1 776	159	29 544

4.7 Passifs financiers au coût amorti

PRINCIPES COMPTABLES

Principe général de classement des dettes financières

Tous les passifs financiers sont par défaut classés dans la catégorie au coût amorti.

En date de clôture, ces dettes sont ainsi évaluées selon la méthode du taux d'intérêt effectif et enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit », en « Dettes envers la clientèle », en « Dettes représentées par un titre » ou en « Dettes subordonnées ».

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) ou à terme (compte d'épargne à régime spécial). Ces dettes comprennent les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont constituées des émissions de titres de créances négociables effectuées par le Groupe.

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées comprennent les dettes dont le remboursement, en cas de liquidation du débiteur, n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers privilégiés ou chirographaires. Ces dettes sont valorisées selon la méthode du coût amorti.

Distinction entre dettes et capitaux propres : titres super subordonnés à durée indéterminée

Les titres subordonnés sont classés en instruments de dettes ou de capitaux propres en fonction notamment de l'analyse de leurs caractéristiques et plus spécifiquement en fonction de leur mode de rémunération selon qu'il est discrétionnaire ou non.

Lorsque les titres subordonnés émis répondent aux critères de classement en « Instruments de capitaux propres », les coupons sont traités comme des dividendes venant en diminution des capitaux propres. Les distributions de coupons correspondant à des distributions de résultat, l'impôt différé actif, représentatif d'une économie d'impôt, est comptabilisé en résultat conformément à IAS 12 et aux clarifications apportées dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS (cycle 2015-2017).

Toutes les autres obligations, perpétuelles ou remboursables, notamment celles présentant une échéance de remboursement, sont classées en dettes subordonnées en application de la norme IAS 32.

Passifs financiers comportant des dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un passif hybride. Il est extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément lorsque, dès l'initiation du contrat, ses caractéristiques économiques et les risques associés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte sauf dans le cas où le passif hybride est évalué dans son ensemble en juste valeur par le résultat. Cette catégorie de passifs comprend notamment au sein du Groupe les émissions structurées (Indexation Euro Stoxx).

Reclassement de passifs financiers

Le classement d'un passif financier déterminé en date de première comptabilisation est définitif et aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

4.7.1 Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Comptes ordinaires créditeurs	628	695
Comptes et emprunts au jour le jour	-	100
Autres sommes dues	2	2
Dettes envers les établissements de crédit à vue	630	797
Comptes et emprunts	4 037	2 989
Titres et valeurs donnés en pension livrée	23 761	27 251
Dettes envers les établissements de crédit à terme	27 797	30 240
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	28 427	31 038

4.7.2 Dettes envers la clientèle

PRINCIPES COMPTABLES

Comptes d'épargne à régime spécial

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) proposés à la clientèle de particuliers dans le cadre de la loi du 10 juillet 1965 comportent deux phases : une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi sous forme de prêts immobiliers.

Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ouverts avant le 28 février 2011, et à un taux révisable annuellement pour les nouvelles générations ;
- obligation d'octroyer aux clients qui le demandent un crédit à un taux fixé à la signature du contrat.

Ces engagements aux conséquences potentiellement défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan au poste « Provisions ».

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Livret A	68 488	69 793
Plans et Comptes épargne logement	19 146	22 048
Autres comptes à régime spécial	32 547	31 361
Comptes d'épargne à régime spécial	120 181	123 202
Comptes ordinaires créditeurs à vue	71 975	75 868
Comptes et emprunts au jour le jour	2 823	2 781
Autres sommes dues	1 526	1 508
Dettes envers la clientèle à vue	76 324	80 156
Comptes et emprunts à terme	(3)	1
Comptes créditeurs à terme	2 439	2 234
Titres et valeurs donnés en pension livrée à terme	16 770	20 036
Dettes envers la clientèle à terme	19 206	22 271
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	215 711	225 629

4.7.3 Dettes représentées par un titre

(En millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Certificats de dépôts et billets de trésorerie	8 196	10 572
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	23 184	22 263
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	31 381	32 835

(1) Dont 13,9 milliards d'euros au 31 décembre 2025 de covered bonds émis par La Banque Postale Home Loan SFH contre 12,7 milliards d'euros au 31 décembre 2024.

4.7.4 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Dettes subordonnées	8 882	10 042
TOTAL	8 882	10 042

La valeur au bilan des dettes subordonnées, y compris effet de couverture et coupons courus, se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	Date d'émission	Date d'échéance	Taux servi	Montant de l'émission	Devise	31.12.2025	31.12.2024
DETTES SUBORDONNÉES REMBOURSABLES						8 095	9 178
La Banque Postale	09.06.2016	09.06.2028	3,000 %	500	EUR	488	481
La Banque Postale	05.10.2016	05.10.2028	2,250 %	100	EUR	95	93
La Banque Postale	16.01.2017	09.06.2028	3,000 %	150	EUR	147	145
La Banque Postale	26.10.2020	26.01.2031	0,875 %	500	EUR	-	492
La Banque Postale	02.02.2021	02.08.2032	0,750 %	500	EUR	484	470
La Banque Postale	27.04.2021	02.08.2032	0,750 %	250	EUR	242	235
La Banque Postale	05.12.2022	05.03.2034	5,500 %	500	EUR	525	529
CNP Assurances	05.06.2014	05.06.2045	4,25 % jusqu'en juin 2025 puis reset taux fixe swap 5 ans + 360 bps	500	EUR	-	518
CNP Assurances	10.12.2015	10.06.2047	4,5 % jusqu'en juin 2027 puis Euribor 3M + 460 bps	750	EUR	801	823
CNP Assurances	22.01.2016	22.01.2049	6 % jusqu'en janvier 2049	500	USD	458	526
CNP Assurances	05.02.2019	05.02.2029	2,75 % jusqu'en février 2029	500	EUR	540	549
CNP Assurances	27.11.2019	27.07.2050	2,00 % jusqu'en juin 2030 puis Euribor 3M + 300 bps	750	EUR	769	771
CNP Assurances	10.12.2019	15.01.2027	0,80 % jusqu'en janvier 2027	250	EUR	252	253
CNP Assurances	30.06.2020	30.09.2051	2,5 % jusqu'en juin 2031 puis Euribor 3M + 365 bps	750	EUR	760	759
CNP Assurances	08.12.2020	08.03.2028	0,375 % jusqu'en mars 2028	500	EUR	502	502
CNP Assurances	12.10.2021	12.10.2053	1,875 % jusqu'en octobre 2033 puis Euribor 3M + 270 bps	500	EUR	502	502
CNP Assurances	27.01.2022	27.01.2029	1,25 % sur toute la durée du titre	500	EUR	506	506
CNP Assurances	18.01.2023	18.07.2053	5,25 % jusqu'en juillet 2033, puis Euribor 3M + 345 bps	500	EUR	512	512
CNP Assurances	16.07.2024	16.07.2054	4,875 % jusqu'en juillet 2034 puis Euribor 3M + 310 bps	500	EUR	512	511
DETTES SUBORDONNÉES PERPÉTUELLES						787	865
CNP Assurances	15.11.2004		4,93 % jusqu'en 2016 et Euribor 3M + 1,60 % à partir du 15.11.2016	90	EUR	90	90
CNP Assurances	15.11.2004		Euribor 3M + 0,70 % jusqu'en 2016 puis Euribor 3M + 1,60 %	93	EUR	93	93
CNP Assurances	07.04.2021		4,875 % jusqu'en avril 2031 puis taux CMT 5Y + 318,3 bps	700	USD	603	681
DETTES SUBORDONNÉES						8 882	10 042

4.8 Intérêts, produits et charges assimilés

PRINCIPES COMPTABLES

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, ainsi que pour les instruments financiers en juste valeur par capitaux propres. Les postes de produits et charges d'intérêt comprennent également les intérêts courus et les intérêts échus des instruments de couverture de juste valeur.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées qui font par nature partie intégrante du taux effectif du contrat.

(en millions d'euros)	31.12.2025	Dont intérêts négatifs	31.12.2024	Dont intérêts négatifs
Sur actifs financiers évalués au coût amorti	6 169	0	7 450	8
Opérations avec les établissements de crédit ⁽¹⁾	2 231	0	3 660	(0)
Opérations avec la clientèle	3 188	0	3 155	8
Opérations de location-financement	111	-	119	-
Opérations sur titres au coût amorti	639	0	516	0
Sur actifs financiers évalués à la juste valeur par OCI recyclables	5 193	-	4 273	-
Titres de dettes	5 193	-	4 273	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	500	-	535	-
PRODUITS D'INTÉRÊTS	11 861	0	12 258	8
Sur passifs financiers au coût amorti	(4 823)	(2)	(6 268)	(3)
Opérations avec les établissements de crédit	(709)	(0)	(865)	(0)
Opérations avec la clientèle	(3 134)	(2)	(4 284)	(2)
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	(980)	-	(1 119)	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(752)	-	(854)	-
CHARGES D'INTÉRÊTS	(5 574)	(2)	(7 122)	(3)
INTÉRÊTS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILÉS	6 287		5 136	

(1) La compensation reçue par La Banque Postale au titre de la mission de service public rendue dans le cadre de sa mission d'intérêt général est dorénavant présentée en « Produits des autres activités » (note 7.2) pour un montant de 269 millions d'euros au 31 décembre 2025. Au 31 décembre 2024, ce montant est de 287 millions d'euros.

Le montant des intérêts et de la rémunération perçus au titre de la centralisation des fonds du Livret A, du Livret de Développement Durable et du Livret d'Épargne Populaire s'élève à 1 502 millions d'euros au 31 décembre 2025 comparativement à 2 377 millions d'euros au 31 décembre 2024.

4.9 Juste valeur des instruments financiers

PRINCIPES COMPTABLES

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La norme IFRS 13 préconise en premier lieu l'utilisation d'un prix coté sur un marché actif pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier. Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier (multicontribution), d'un négociateur ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles (volume, fourchette de prix) dans des conditions de concurrence normale. En l'absence de marché actif la juste valeur doit être déterminée par l'utilisation de techniques de valorisation. Ces techniques comprennent notamment l'utilisation de transactions récentes dans un contexte de concurrence normale. Elles reposent sur les données issues du marché, des justes valeurs d'instruments identiques en substance, de modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options et font appel à des méthodes de valorisation reconnues. L'objectif d'une technique de valorisation est d'établir quel aurait été le prix de l'instrument dans un marché normal. À titre d'exemple, la juste valeur des titres obligataires, des titres à revenu variable et des futures est déterminée en utilisant des prix cotés. L'utilisation de techniques de valorisation faisant référence à des données de marché concerne plus généralement les dérivés de gré à gré, les titres à intérêts précomptés (billets de trésorerie, certificats de dépôts...), les dépôts-repos.

Les instruments financiers sont présentés dans la note ci-dessous selon trois niveaux en fonction d'un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et paramètres utilisés pour leur valorisation :

- niveau 1 : instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques. Il s'agit notamment des actions cotées, les obligations et des dérivés sur marchés organisés (futures, options...).

Sont ainsi concernés :

- les actions, évaluées en fonction des cours de leur place de cotation de référence,
- les OPCVM détenus, évalués à partir de leur valeur liquidative,
- les obligations, BTAN, EMTN, BMTN : pour chaque titre, une recherche du cours le plus récent est effectuée sur l'ensemble des places de cotation, que celles-ci correspondent à des bourses officielles, des *brokers*, des salles de marché, des plates-formes transactionnelles,
- les dérivés cotés sur un marché organisé (futures, options...);

- niveau 2 : instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Il s'agit d'instruments dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables et des modèles standards ou des instruments qui sont valorisés en se référant à des instruments similaires cotés sur un marché actif.

Les titres structurés détenus par le Groupe sont des instruments financiers dont la rémunération est indexée sur des indices, paniers actions, fonds alternatifs, taux.

Cette catégorie comprend :

- certains titres structurés – dont la valorisation repose sur un modèle interne et des paramètres de marchés principalement,
- les dérivés échangés sur un marché de gré à gré (*swaps* de taux, *caps*...) dont la valorisation repose un modèle interne et des paramètres de marchés principalement,
- les titres de dette (obligations, TCN...) non cotés qui sont évalués à partir d'une courbe zéro coupon majorée d'un *spread*,
- les immeubles de placement dont l'évaluation est fondée sur les prix de transactions récentes ou sur la valeur locative de biens similaires,
- tout autre instrument financier traité de gré à gré.
- niveau 3 : instruments valorisés à l'aide de données non observables sur les marchés. Un paramètre non observable est défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Cette catégorie comprend les participations non cotées du Groupe ainsi que certains instruments financiers de titrisation. Les méthodes de valorisation des participations non cotées font appel à des informations non disponibles sur un marché actif. Les principales méthodes employées correspondent à des valorisations par la méthode des multiples, à des comparaisons avec des transactions similaires sur le marché ou par référence à certains critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité et l'actualisation de *cash flows* futurs. Ces méthodes de valorisation sont communément utilisées dans la gestion de ces instruments. En outre, certains titres structurés complexes et pour lesquels la valorisation est obtenue par le biais de la contrepartie sont classés dans cette catégorie (titres de FCPR et e FCPI notamment).

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (*bid*) et le prix offert à l'achat (*ask*) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

4.9.1 Juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti :

(en millions d'euros)	31.12.2025				
	Hiérarchie de juste valeur				
	Montant au bilan	Juste valeur	Valorisation déterminée par des prix cotés sur un marché actif (niveau 1)	Technique de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Technique de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)
ACTIF					
Titres évalués au coût amorti	38 206	35 070	33 860	1 062	148
Prêts et créances sur les établissements de crédit à vue	1 875	1 875	-	1 875	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit à terme	68 123	68 124	-	68 001	123
Prêts subordonnés sur les établissements de crédit	79	79	-	79	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	70 076	70 078	-	69 955	123
Prêts et créances sur la clientèle à vue	5 156	5 156	-	4 857	299
Prêts et créances sur la clientèle à terme	123 522	118 466	-	104 332	14 134
Opérations de location-financement	3 462	4 270	-	4 270	-
Prêts subordonnés sur la clientèle	15	15	-	15	-
Prêts et créances sur la clientèle	132 155	127 907	-	113 474	14 433
Immeubles de placement évalués au coût amorti	810	1 020	-	1 020	-
PASSIF					
Dettes envers les établissements de crédit à vue	630	630	-	630	0
Dettes envers les établissements de crédit à terme	27 797	27 690	-	27 296	394
Dettes envers les établissements de crédit	28 427	28 320	-	27 926	394
Dettes envers la clientèle à vue	196 505	196 505	-	195 420	1 085
Dettes envers la clientèle à terme	19 206	18 456	-	18 425	31
Dettes envers la clientèle	215 711	214 961	-	213 845	1 116
Dettes représentées par un titre	31 381	32 283	20 016	12 268	-
Dettes subordonnées	8 882	8 870	2 130	6 740	-

	31.12.2024				
(en millions d'euros)	Montant au bilan	Juste valeur	Hiérarchie de juste valeur		
			Valorisation déterminée par des prix cotés sur un marché actif (niveau 1)	Technique de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Technique de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)
ACTIF					
Titres évalués au coût amorti	36 256	33 037	32 117	726	194
Prêts et créances sur les établissements de crédit à vue	1 950	1 950	-	1 833	116
Prêts et créances sur les établissements de crédit à terme	73 645	73 776	-	71 672	2 104
Prêts subordonnés sur les établissements de crédit	79	79	-	79	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	75 673	75 805	-	73 584	2 221
Prêts et créances sur la clientèle à vue	5 019	5 019	-	4 727	293
Prêts et créances sur la clientèle à terme	120 240	112 910	-	98 834	14 076
Opérations de location-financement	3 715	4 589	-	4 589	-
Prêts subordonnés sur la clientèle	16	16	-	16	-
Prêts et créances sur la clientèle	128 991	122 534	-	108 165	14 369
Immeubles de placement évalués au coût amorti	752	946	-	946	-
PASSIF					
Dettes envers les établissements de crédit à vue	797	797	-	797	0
Dettes envers les établissements de crédit à terme	30 240	30 339	-	28 505	1 834
Dettes envers les établissements de crédit	31 038	31 137	-	29 302	1 835
Dettes envers la clientèle à vue	203 358	203 358	-	202 257	1 101
Dettes envers la clientèle à terme	22 271	21 643	-	21 571	72
Dettes envers la clientèle	225 629	225 001	-	223 828	1 173
Dettes représentées par un titre	32 835	33 535	17 384	16 151	-
Dettes subordonnées	10 042	9 859	2 582	7 277	-

Pour les instruments financiers ci-dessus qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan, les calculs de juste valeur sont communiqués à titre d'information et doivent être interprétés comme étant uniquement des estimations. En effet, dans la majeure partie des cas, les valeurs communiquées n'ont pas vocation à être réalisées, pour les raisons suivantes :

- des cessions d'actifs financiers qui seraient éventuellement réalisées doivent rester cohérentes avec le modèle de gestion dont l'objectif est de détenir des actifs financiers pour en recouvrer les flux de trésorerie contractuels ;
- Les cessions de ce type d'actifs sont par définition limitées, la norme IFRS 9 n'admettant les cessions d'actifs au coût amorti que si elles sont limitées en fréquence, en valeur et réparties dans le temps ;
- concernant les passifs financiers évalués au coût amorti, qui sont principalement représentés par les dettes envers la clientèle à vue, leur remboursement auprès de la clientèle s'effectue au pair, au gré des retraits effectués par celle-ci.

Juste valeur des crédits

Le périmètre retenu est l'ensemble des crédits tirés et inscrits au bilan du groupe La Banque Postale. Les crédits accordés mais non encore tirés ne sont pas pris en compte : l'hypothèse retenue étant que comme leur taux vient d'être fixé, leur valeur ne doit pas s'éloigner du nominal autorisé.

Les principales hypothèses sous-jacentes à la détermination de la juste valeur sont les suivantes pour les types de crédits commercialisés par la banque :

- la juste valeur des découverts sur comptes à vue est présumée correspondre à l'encours comptable en raison de leur faible duration (obligation pour le client de redevenir créiteur en moins d'un mois) ;
- la juste valeur des crédits est déterminée sur base de modèles internes consistant à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêts sur la durée restant à courir. Le taux d'actualisation est déterminé de telle sorte que la composante « taux d'intérêt » est réévaluée à partir du taux de cessions internes et d'un *spread* de marché, tandis que la marge de crédit n'est pas réévaluée, étant figée à l'origine. Les options de remboursement anticipé sont prises en compte sous forme d'un ajustement du profil d'amortissement des prêts (conforme à l'écoulement en taux des éléments macrocouverts, cf. 4.3 « Dérivés de couverture et résultat de la comptabilité de couverture »).

Juste valeur des dépôts

Les principales hypothèses sous-jacentes à la détermination de la juste valeur des dépôts sont les suivantes :

- pour les dépôts dont le taux de rémunération est administré, les Livrets B, Livrets Jeune, les Plans d'Épargne Populaire et les comptes à terme, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable de l'encours ;
- la juste valeur des dépôts à vue est présumée correspondre à la valeur comptable de l'encours nette de la valeur pied de coupon des *swaps* en couverture des dépôts à vue (*via* l'option « *carve out* »).

Instruments de dettes détenus ou émis

La juste valeur des instruments financiers cotés correspond au cours de cotation à la clôture. La juste valeur des

instruments financiers comptabilisés au coût amorti non cotés étant déterminée sur la base de modèles internes, elle représente une estimation de la valeur de marché de ces instruments. Cette valeur est susceptible de fluctuer en fonction de la variation des paramètres utilisés et ne reflète pas nécessairement la valeur de réalisation de ces instruments financiers.

Juste valeur des immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement correspond à la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées. Elle est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'autorité de régulation. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

4.9.2 Juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur

Actifs et passifs évalués à la juste valeur

(en millions d'euros)	31.12.2025			
	Hiérarchie de juste valeur			
	Juste valeur	Valorisation déterminée par des prix cotés sur un marché actif (niveau 1)	Technique de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Technique de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)
ACTIFS FINANCIERS				
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	20 252	93	19 362	797
Actifs financiers à la juste valeur sur option	2 618	2 209	20	389
Actifs financiers à la juste valeur n'ayant pas le caractère SPPI	90 933	56 985	14 393	19 555
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	105 860	97 778	7 387	696
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	219 663	157 065	41 161	21 437
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	373	-	373	-
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	22	-	22	-
Instruments dérivés de couverture	395	-	395	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	16 328	15 770	0	558
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	206 763	185 004	19 544	2 215
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	223 092	200 774	19 544	2 773
Immeubles de placement à la juste valeur	5 545	-	5 545	-
PASSIFS FINANCIERS				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	14 820	1	14 819	(0)
Passifs financiers à la juste valeur sur option	4 850	462	4 388	-
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	19 670	464	19 206	(0)
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	1 393	-	1 393	-
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	46	-	46	-
Instruments dérivés de couverture	1 440	-	1 440	-

	31.12.2024			
	Hiérarchie de juste valeur			
	Juste valeur	Valorisation déterminée par des prix cotés sur un marché actif (niveau 1)	Technique de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Technique de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)
(en millions d'euros)				
ACTIFS FINANCIERS				
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	16 838	17	16 821	-
Actifs financiers à la juste valeur sur option	2 943	2 496	21	426
Actifs financiers à la juste valeur n'ayant pas le caractère SPPI	93 288	58 136	14 876	20 276
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	90 825	84 138	6 147	540
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	203 894	144 788	37 864	21 242
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	400	-	400	-
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	86	-	86	-
Instruments dérivés de couverture	486	-	486	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	15 238	14 690	14	533
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	202 946	182 016	19 595	1 336
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	218 184	196 706	19 609	1 869
Immeubles de placement à la juste valeur	5 838	-	5 838	-
PASSIFS FINANCIERS				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	12 500	3	12 497	-
Passifs financiers à la juste valeur sur option	5 071	269	4 802	-
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	17 571	272	17 299	-
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	1 939	-	1 939	-
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	19	-	19	-
Instruments dérivés de couverture	1 958	-	1 958	-

Évolution de la juste valeur relevant du niveau 3 : rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture

(en millions d'euros)	31.12.2025		
	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Total
OUVERTURE	21 242	1 869	23 111
Total gains et pertes enregistrés en résultat	(298)	-	(298)
Total gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	(86)	(86)
Achats	2 567	674	3 241
Ventes	(638)	(25)	(663)
Remboursements	(1 327)	(11)	(1 338)
Transfert vers ou hors niveau 3	(108)	358	249
Variations de périmètre	-	-	-
Autres mouvements	(0)	(6)	(6)
CLÔTURE	21 437	2 773	24 210

(en millions d'euros)	31.12.2024		
	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Total
OUVERTURE	21 397	2 370	23 768
Total gains et pertes enregistrés en résultat	508	-	508
Total gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	14	14
Achats	2 647	284	2 932
Ventes	(1 079)	(52)	(1 131)
Remboursements	(1 242)	(41)	(1 283)
Transfert vers ou hors niveau 3	113	(675)	(562)
Variations de périmètre	136	-	136
Autres mouvements	(1 239)	(32)	(1 271)
CLÔTURE	21 242	1 869	23 111

4.10 Actifs transférés non décomptabilisés intégralement

(en millions d'euros)	Actifs transférés non décomptabilisés intégralement										
	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité								Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
	Actifs transférés				Passifs associés				Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
	Valeur comptable	Dont pensions livrées	Dont autres	Juste valeur	Valeur comptable	Dont pensions livrées	Dont autres	Juste valeur			
Actifs financiers transférés - Juste valeur par capitaux propres recyclables et non recyclables	27 639	16 928	10 711	27 639	16 943	16 943	-	16 943	-	-	-
Instruments de dettes	27 639	16 928	10 711	27 639	16 943	16 943	-	16 943	-	-	-
Instruments au coût amorti	21 882	21 882	-	19 972	24 342	24 342	-	24 361	-	-	-
Titres de dette	21 882	21 882	-	19 972	24 342	24 342	-	24 361	-	-	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS	49 605	38 894	10 711	47 694	41 356	41 356	-	41 375	-	-	-

4.11 Compensation des actifs et des passifs financiers

PRINCIPES COMPTABLES

Conformément à la norme IAS 32, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le droit juridiquement exécutoire doit être irrévocable et doit pouvoir s'exercer en toutes circonstances.

Ce droit porte sur toutes les opérations réalisées par chambre de compensation et s'applique aux nominaux d'espèces et aux intérêts intégrés dans le flux de restitution.

Les opérations de pensions livrées dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan lorsque :

- elles ont les mêmes dates d'échéance ;
- elles sont réalisées dans la même devise ;
- elles se dénouent au travers d'un système de règlement/livraison garantissant la livraison des titres contre la réception d'espèces associées, c'est-à-dire le même dépositaire central de titres.

La compensation concerne essentiellement les opérations de pension réalisées avec les chambres de compensation LCH Clearnet et Eurex.

Un actif financier et un passif financier faisant l'objet d'une convention cadre de compensation ou d'accords similaires répondant à la définition d'un contrat exécutoire (droit exécutoire de compenser des titres contre des espèces à une même échéance) qui s'exerce sous certaines conditions mais ne satisfait pas aux critères de compensation, sont présentés en valeur nette lorsqu'ils sont réalisés avec la même entité juridique.

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs financiers et passifs financiers qui ont fait l'objet d'une compensation

dans le bilan consolidé du Groupe ainsi que les montants qui seraient compensables en application de conventions cadres de compensation et d'accords similaires mais qui ne sont pas éligibles à la compensation dans les comptes consolidés.

Les positions nettes qui résultent de ces différentes compensations n'ont pas pour objet de mesurer l'exposition du Groupe au risque de contrepartie sur ces instruments financiers.

Compensation des actifs et des passifs financiers 2025

	31.12.2025						
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e)	(f) = (c) - (d) - (e)
	Valeur comptable brute des actifs financiers	Valeur brute des passifs financiers compensés dans les états financiers	Actifs financiers présentés en net	Montants non compensés		Instruments financiers reçus en garantie	Valeur nette
				Instruments financiers	Collatéral reçu		
(en millions d'euros)							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	220 219	160	220 058	5 138	776	-	214 143
<i>Dont opérations de pension</i>	<i>11 601</i>	<i>160</i>	<i>11 440</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>11 440</i>
<i>Dont instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)</i>	<i>6 141</i>	<i>-</i>	<i>6 141</i>	<i>5 138</i>	<i>776</i>	<i>-</i>	<i>226</i>
Prêts et créances sur établissement de crédit et sur la clientèle	202 528	298	202 231	5 002	115	6 916	190 197
<i>Dont prises en pension</i>	<i>14 622</i>	<i>298</i>	<i>14 324</i>	<i>5 002</i>	<i>115</i>	<i>6 916</i>	<i>2 291</i>
Comptes de régularisation et autres actifs	7 092	-	7 092	3	-	-	7 089
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	<i>13</i>	<i>-</i>	<i>13</i>	<i>3</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>11</i>
Autres actifs non compensés	296 104	-	296 104	-	-	-	296 104
TOTAL ACTIF	725 943	458	725 484	10 143	891	6 916	707 533

	31.12.2025						
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e)	(f) = (c) - (d) - (e)
	Valeur comptable brute des passifs financiers	Valeur brute des actifs financiers compensés dans les états financiers	Passifs financiers présentés en net	Montants non compensés		Instruments financiers donnés en garantie	Valeur nette
				Instruments financiers	Collatéral versé		
(en millions d'euros)							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	21 270	160	21 110	5 138	192	-	15 779
<i>Dont opérations de pension</i>	<i>13 306</i>	<i>160</i>	<i>13 145</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>13 145</i>
<i>Dont instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)</i>	<i>6 187</i>	<i>-</i>	<i>6 187</i>	<i>5 138</i>	<i>192</i>	<i>-</i>	<i>857</i>
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	244 436	298	244 138	5 002	75	17 511	221 550
<i>Dont mise en pension</i>	<i>40 829</i>	<i>298</i>	<i>40 531</i>	<i>5 002</i>	<i>75</i>	<i>17 511</i>	<i>17 943</i>
Autres dettes non compensées	431 929	-	431 929	-	-	-	431 929
TOTAL PASSIF	697 635	458	697 176	10 141	267	17 511	669 258

Compensation des actifs et des passifs financiers 2024

	31.12.2024						
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e)	(f) = (c) - (d) - (e)
	Valeur comptable brute des actifs financiers	Valeur brute des passifs financiers compensés dans les états financiers	Actifs financiers présentés en net	Montants non compensés		Instruments financiers reçus en garantie	Valeur nette
				Instruments financiers	Collatéral reçu		
(en millions d'euros)							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	205 050	670	204 380	5 534	810	-	198 036
<i>Dont opérations de pension</i>	<i>8 454</i>	<i>670</i>	<i>7 784</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>7 784</i>
<i>Dont instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)</i>	<i>6 504</i>	<i>-</i>	<i>6 504</i>	<i>5 534</i>	<i>810</i>	<i>-</i>	<i>161</i>
Prêts et créances sur établissement de crédit et sur la clientèle	205 299	634	204 665	6 908	12	2 476	195 269
<i>Dont prises en pension</i>	<i>13 052</i>	<i>634</i>	<i>12 418</i>	<i>6 908</i>	<i>12</i>	<i>2 476</i>	<i>3 022</i>
Comptes de régularisation et autres actifs	9 225	-	9 225	13	-	-	9 212
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	<i>16</i>	<i>-</i>	<i>16</i>	<i>13</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>2</i>
Autres actifs non compensés	322 490	-	322 490	-	-	-	322 490
TOTAL ACTIF	742 064	1 305	740 759	12 456	822	2 476	725 006

	31.12.2024						
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e)	(f) = (c) - (d) - (e)
	Valeur comptable brute des passifs financiers	Valeur brute des actifs financiers compensés dans les états financiers	Passifs financiers présentés en net	Montants non compensés		Instruments financiers donnés en garantie	Valeur nette
				Instruments financiers	Collatéral versé		
(en millions d'euros)							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	20 199	670	19 529	5 534	249	-	13 746
<i>Dont opérations de pension</i>	<i>10 165</i>	<i>670</i>	<i>9 495</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>9 495</i>
<i>Dont instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)</i>	<i>7 282</i>	<i>-</i>	<i>7 282</i>	<i>5 534</i>	<i>249</i>	<i>-</i>	<i>1 499</i>
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	257 302	634	256 667	6 908	594	23 576	225 589
<i>Dont mise en pension</i>	<i>47 922</i>	<i>634</i>	<i>47 288</i>	<i>6 908</i>	<i>594</i>	<i>23 576</i>	<i>16 210</i>
Autres dettes non compensées	437 634	-	437 634	-	-	-	437 634
TOTAL PASSIF	715 134	1 305	713 830	12 442	843	23 576	676 968

4.12 Échéancier des actifs et des passifs financiers

La gouvernance relative à la gestion de la liquidité permet d'accompagner la banque dans le développement de ses activités de financement. La façon dont La Banque Postale gère le risque de liquidité est décrite au niveau de la section 6.5 - Risques financiers - du Document d'enregistrement universel.

Les tableaux ci-dessous présentent les échéances des actifs et passifs financiers du Groupe par date contractuelle d'échéances.

Les titres à revenus fixes, les prêts et les dettes sont ventilés en fonction des échéances contractuelles. Les titres de participations et les OPCVM ont été portés dans la colonne « indéterminée ». Les créances et dettes à vue figurent dans la colonne « moins de trois mois ». Les montants présentés dans cet échéancier correspondent à ceux du bilan (y compris les effets d'actualisation).

Éléments de bilan par durées restant à courir

	31.12.2025					
(en millions d'euros)	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Indéter- minée	Total
ACTIF						
Caisse, banques centrales	12 757	-	-	-	-	12 757
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	10 939	9 697	32 052	26 686	140 289	219 663
Instruments dérivés de couverture - Actif	4	3	189	199	-	395
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	7 811	20 960	62 655	115 315	16 350	223 092
Titres au coût amorti	169	1 856	12 031	24 151	-	38 206
Prêts et créances sur les établissements de crédit	63 487	4 906	1 509	54	120	70 076
Prêts et créances sur la clientèle	9 751	13 650	43 180	65 540	33	132 155
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - Actif	-	-	-	-	5	5
ÉLÉMENTS D'ACTIF PAR DURÉE RESTANT À COURIR	104 917	51 072	151 617	231 945	156 798	696 349
PASSIF						
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	6 128	4 556	2 196	6 327	462	19 670
Instruments dérivés de couverture - Passif	42	10	597	791	-	1 439
Dettes envers les établissements de crédit	14 029	2 383	81	117	11 817	28 427
Dettes envers la clientèle	213 930	1 134	511	136	-	215 711
Dettes représentées par un titre	3 335	6 349	13 669	8 028	-	31 381
Dettes subordonnées	219	-	2 494	5 573	596	8 882
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - Passif	-	-	-	-	(128)	(128)
ÉLÉMENTS DE PASSIF PAR DURÉE RESTANT À COURIR	237 683	14 432	19 548	20 972	12 747	305 382
ENGAGEMENTS DONNES						
Engagements de financement donnés	13 404	3 058	8 568	1 708	-	26 738
Engagements de garanties donnés	672	1	2	723	3	1 401
ENGAGEMENTS DONNÉS PAR DURÉE RESTANT À COURIR	14 076	3 059	8 570	2 431	3	28 139

(en millions d'euros)	31.12.2024					
	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Indéter-minée	Total
ACTIF						
Caisse, banques centrales	27 812	-	-	-	-	27 812
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	9 296	4 257	33 449	23 020	133 872	203 894
Instruments dérivés de couverture - Actif	1	57	144	284	-	486
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	9 872	19 883	63 016	110 153	15 259	218 184
Titres au coût amorti	302	259	8 480	27 215	0	36 256
Prêts et créances sur les établissements de crédit	69 615	866	1 958	213	3 022	75 673
Prêts et créances sur la clientèle	6 962	12 566	39 868	69 596	-	128 991
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - Actif	-	-	-	-	490	490
ÉLÉMENTS D'ACTIF PAR DURÉE RESTANT À COURIR	123 860	37 887	146 916	230 480	152 643	691 787
PASSIF						
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	6 389	1 207	3 173	6 534	269	17 571
Instruments dérivés de couverture - Passif	15	70	767	1 107	-	1 958
Dettes envers les établissements de crédit	13 731	967	1 929	523	13 887	31 038
Dettes envers la clientèle	224 832	748	44	5	-	225 629
Dettes représentées par un titre	6 316	4 836	11 023	10 661	-	32 835
Dettes subordonnées	41	-	2 492	6 653	856	10 042
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - Passif	-	-	-	-	(161)	(161)
ÉLÉMENTS DE PASSIF PAR DURÉE RESTANT À COURIR	251 323	7 827	19 429	25 483	14 851	318 912
ENGAGEMENTS DONNES						
Engagements de financement donnés	15 584	2 568	7 994	1 983	-	28 129
Engagements de garanties donnés	842	1	24	388	160	1 415
ENGAGEMENTS DONNÉS PAR DURÉE RESTANT À COURIR	16 425	2 569	8 019	2 371	160	29 544

4.13 Expositions souveraines

Le détail des expositions souveraines directes et indirectes se présente comme suit :

Expositions souveraines au 31 décembre 2025

(en millions d'euros)	31.12.2025						
	Total Portefeuille Bancaire	Actifs à la juste valeur par le résultat	Total Expositions directes ⁽¹⁾	Prises en pension	Hors bilan	Total Expositions directes et indirectes ⁽²⁾	Exposition en %
Allemagne	7 831	409	8 240	1 158	-	9 398	3,6
Autriche	2 400	6	2 407	139	-	2 546	1,0
Belgique	9 497	68	9 565	2 013	-	11 578	4,4
Espagne	13 624	51	13 675	1 025	-	14 700	5,6
Finlande	589	1	591	21	-	611	0,2
France	142 630	3 848	146 478	13 063	4 203	163 744	61,9
Grande-Bretagne	66	45	112	-	-	112	0,0
Irlande	134	1	136	-	-	136	0,1
Italie	10 185	84	10 269	957	-	11 226	4,2
Luxembourg	100	2	102	-	-	102	0,0
Pays-Bas	1 768	17	1 785	-	-	1 785	0,7
Pologne	235	3	237	-	-	237	0,1
Portugal	1 975	3	1 978	-	-	1 978	0,7
Roumanie	149	-	149	-	-	149	0,1
Slovénie	183	-	183	-	-	183	0,1
Autres pays d'Europe	109	-	109	-	-	109	0,0
Supranational	15 626	490	16 116	-	-	16 116	6,1
Total Europe	207 102	5 028	212 131	18 376	4 203	234 709	88,8
Brésil	2 236	26 354	28 590	-	-	28 590	10,8
Canada	696	-	696	-	-	696	0,3
Mexique	111	-	111	-	-	111	0,0
Autres pays	236	17	254	-	-	254	0,1
Total Reste du monde	3 279	26 371	29 650	-	-	29 650	11,2
TOTAL	210 381	31 400	241 781	18 376	4 203	264 360	100,0

Recensement sur le périmètre défini par l'Autorité bancaire européenne (ABE).

Ces expositions incluent les dépôts centralisés à la Caisse des Dépôts.

(1) Expositions directes : juste valeur ou valeur brute comptable des expositions pour compte propre.

(2) Expositions directes et indirectes : expositions directes auxquelles s'ajoutent les expositions indirectes à travers les prises en pension, les achats à terme et hors-bilan du Groupe.

Expositions souveraines au 31 décembre 2024

31.12.2024							
(en millions d'euros)	Total Portefeuille Bancaire	Actifs à la juste valeur par le résultat	Total Expositions directes ⁽¹⁾	Prises en pension	Hors bilan	Total Expositions directes et indirectes ⁽²⁾	Exposition en %
Allemagne	6 462	196	6 657	1 073	-	7 730	3,1
Autriche	1 912	6	1 919	-	-	1 919	0,8
Belgique	8 953	78	9 031	1 291	-	10 321	4,2
Espagne	13 418	41	13 458	433	-	13 892	5,6
Finlande	376	1	377	-	-	377	0,2
France	142 457	1 518	143 975	7 921	806	152 702	62,1
Grande-Bretagne	74	-	74	-	-	74	0,0
Irlande	181	19	200	-	-	200	0,1
Italie	9 526	82	9 607	3 590	-	13 197	5,4
Luxembourg	103	1	104	-	-	104	0,0
Pays-Bas	533	15	548	127	-	674	0,3
Pologne	209	-	209	-	-	209	0,1
Portugal	2 073	3	2 076	98	-	2 173	0,9
Roumanie	144	-	144	-	-	144	0,1
Slovénie	110	-	110	-	-	110	0,0
Autres pays d'Europe	127	0	127	-	-	127	0,1
Supranational	12 969	811	13 780	567	-	14 347	5,8
Total Europe	199 625	2 771	202 396	15 100	806	218 301	88,7
Brésil	2 506	24 214	26 720	-	-	26 720	10,9
Canada	572	-	572	-	-	572	0,2
Mexique	108	-	108	-	-	108	0,0
Autres pays	318	21	339	-	-	339	0,1
Total Reste du monde	3 504	24 235	27 739	-	-	27 739	11,3
TOTAL	203 129	27 005	230 135	15 100	806	246 041	100,0

Recensement sur le périmètre défini par l'Autorité bancaire européenne (ABE).
Ces expositions incluent les dépôts centralisés à la Caisse des Dépôts.
(1) Expositions directes : juste valeur ou valeur brute comptable des expositions pour compte propre.
(2) Expositions directes et indirectes : expositions directes auxquelles s'ajoutent les expositions indirectes à travers les prises en pension, les achats à terme et hors-bilan du Groupe.

Note 5 Activités d'assurance

PRINCIPES COMPTABLES

Présentation

La norme IFRS 17 prescrit les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application.

Le périmètre d'application de la norme IFRS 17 comprend :

- les contrats d'assurance (y compris les contrats de réassurance) émis ;
- les contrats de réassurance détenus ;
- les contrats d'investissement émis avec un élément de participation discrétionnaire.

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance et qui ne sont pas non plus des contrats financiers relèvent :

- soit de la norme IFRS 15 s'ils correspondent à une prestation de services ;
- soit de la norme IAS 19 pour les contrats souscrits dans le cadre d'un engagement social du groupe envers ses salariés ;
- soit de la norme IFRS 9, pour les contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaires.

Ainsi, pour le groupe La Banque Postale, les contrats dont les principes de comptabilisation et d'évaluation relèvent de la norme IFRS 17 incluent :

- les contrats d'assurance comportant un transfert de risque significatif à l'assureur. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- les contrats financiers émis comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire : contrats en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire, contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

À noter : toute référence ci-dessous aux contrats d'assurance désigne également les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire et les contrats de réassurance détenus, sauf dans les cas où ceux-ci sont mentionnés explicitement.

Contrat d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie (l'émetteur) prend en charge un risque d'assurance important pour une autre partie (le titulaire de police/l'assuré) en convenant d'indemniser celui-ci, si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) affecte de manière défavorable le titulaire de police.

Un contrat de réassurance est un contrat d'assurance émis par une entité (le réassureur) pour indemniser une autre entité au titre de demandes d'indemnisation résultant d'un ou de plusieurs contrats d'assurance émis par cette autre entité (contrats sous-jacents).

Les contrats d'assurance peuvent être des contrats avec éléments de participation directe ou des contrats sans éléments de participation directe.

Les contrats d'assurance avec éléments de participation directe sont des contrats d'assurance qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels l'entité promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents. Ils sont définis comme des contrats d'assurance pour lesquels, à l'origine :

- les conditions contractuelles précisent que le titulaire de police a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'entité s'attend à verser au titulaire de police une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents ; et
- l'entité s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire de police soit attribuable, dans une proportion substantielle, à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

L'appréciation du respect de ces trois conditions est effectuée au moment de la souscription du contrat et n'est pas réévaluée ultérieurement, sauf en cas de modification substantielle du contrat.

Les contrats d'assurance sans éléments de participation directe sont constitués des autres contrats émis et la totalité des contrats de réassurance (émis comme détenus) :

- un contrat d'assurance avec des éléments de participation indirecte (contrat participatif indirect) car le paiement aux assurés dépend du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents, sans satisfaire toutefois aux critères définis pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe ;
- ou un contrat d'assurance sans aucun élément de participation (contrat non participatif) car le paiement aux assurés ne dépend pas du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents.

Contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance important sont des contrats d'investissement.

Un contrat d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire est défini comme un instrument financier qui confère à un investisseur donné le droit contractuel de recevoir, en supplément d'une somme qui n'est pas à la discrétion de l'émetteur, des sommes additionnelles :

- qui représentent probablement une part importante du total des prestations contractuelles ;
- dont l'échéancier ou le montant est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ;
- et qui sont contractuellement fondées sur :
 - les rendements tirés d'un ensemble défini de contrats ou d'un type de contrats spécifié,
 - les rendements réalisés et/ou latents des investissements d'un ensemble défini d'actifs détenus par l'émetteur, ou
 - le résultat de l'entité ou du fonds qui émet le contrat.

Séparation des composantes d'un contrat d'assurance

Les composantes suivantes sont séparées des contrats d'assurance, et sont comptabilisées en fonction des normes IFRS qui leur sont applicables :

Les dérivés incorporés distincts seront comptabilisés selon IFRS 9 :

- les composantes d'investissement distincts ;
- les obligations de performance autres, telles que l'obligation de fournir un service ou un produit non-assurantiel ;
- les biens ou services distincts autres que des services prévus au contrat d'assurance seront comptabilisés selon IFRS 15.

Les autres composantes restantes du contrat hôte rentrent dans le champ d'application d'IFRS 17, y compris les dérivés incorporés ou composantes d'investissement qui n'auront pas été séparés.

Niveau d'agrégation des contrats d'assurance

Les contrats doivent être regroupés au sein d'une unité de compte, dès leur comptabilisation initiale, pour la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir en annexes.

Pour déterminer chaque unité de compte, la norme requiert de regrouper les contrats d'assurance selon une approche tridimensionnelle :

- dans un 1^{er} temps dans des **portefeuilles de contrats**,
Un portefeuille de contrats d'assurance est constitué de contrats qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble.
- dans un 2^{ème} temps, **les portefeuilles de contrats sont scindés** en fonction du niveau de profitabilité attendue des contrats **au moment de la comptabilisation initiale** :
 - un groupe de contrats qui sont déficitaires (onéreux),
 - un groupe de contrats profitables pour lesquels il n'y a pas de possibilité importante qu'ils deviennent déficitaires par la suite,
 - un groupe constitué des autres contrats du portefeuille.

Il conviendra de ne pas regrouper au sein de l'unité de compte telle que précédemment déterminée des contrats émis à un intervalle de plus d'un an (notion de cohortes annuelles).

Pour éviter que la réalité économique des contrats d'assurance avec mutualisation intergénérationnelle ne soit pas correctement reflétée, l'UE a prévu une exemption facultative de l'application de cette obligation de cohorte annuelle (article 2 du règlement (UE) 2021-2036 du 19 novembre 2021 de la Commission européenne). Le groupe La Banque Postale a opté pour cette exemption.

Le groupe La Banque Postale détermine le groupe et le modèle comptable d'un contrat lors de sa comptabilisation initiale. Il n'est pas possible de modifier le groupe de contrats, ou le modèle comptable, sauf lorsqu'il y a modification du contrat au sens du paragraphe 72 de la norme, c'est-à-dire lorsque les modalités d'un contrat d'assurance sont modifiées, par exemple en raison d'un accord entre les parties au contrat ou d'un changement dans la réglementation.

Date de comptabilisation initiale

Un groupe de contrats d'assurance émis doit être comptabilisé à compter de la première des dates suivantes :

- le début de la période de couverture du groupe de contrats,
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de police devient exigible ou, en l'absence de date d'exigibilité, la date à laquelle ce premier paiement est reçu,
- dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire.

Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont les flux de trésorerie occasionnés par les frais de vente, de souscription et de création d'un groupe de contrats d'assurance.

Le montant de frais d'acquisition reconnu sur la période est calculé selon des métriques représentatives des services rendus sur la période (Primes, Provisions Mathématiques, etc.).

Le Groupe affecte les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition aux groupes de contrats d'assurance selon une méthode systématique et rationnelle.

Lorsqu'ils sont payés avant la date de comptabilisation initiale des groupes de contrats, ils sont comptabilisés à l'actif, venant en déduction de la valeur au bilan des contrats d'assurance.

Si une perte de valeur est identifiée, la valeur au bilan de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est ajustée et la perte de valeur est comptabilisée en résultat.

Cet actif est décomptabilisé, totalement ou partiellement, lorsque les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont inclus dans l'évaluation du groupe de contrats d'assurance correspondant.

Le caractère recouvrable de ces actifs est revu à chaque clôture si des faits et circonstances indiquent qu'ils ont pu se déprécier.

Les frais d'acquisition du Groupe sont amortis pour chaque groupe de contrats.

Évaluation des contrats d'assurance

La norme IFRS 17 propose 3 modèles comptables dont les modalités d'application sont différentes tant dans la valorisation des engagements que dans leur comptabilisation au bilan et au compte de résultat. A chaque nature de contrat d'assurance correspond un modèle comptable :

- le modèle général ou modèle BBA (*Building Block Approach*, approche par blocs), qui constitue le modèle d'évaluation par défaut ;
- le modèle VFA (*Variable Fee Approach*), modèle alternatif au modèle général pour prendre en compte les spécificités des contrats d'assurance avec éléments de participation directe (exemple, les fonds distincts et les contrats à capital variable) ;
- le modèle PAA (*Premium Allocation Approach*, méthode d'affectation des primes), modèle simplifié du modèle général, optionnel lorsque certains critères sont satisfaits.

L'approche des honoraires variables (modèle VFA) est obligatoire pour tout « contrat avec participation directe », à savoir les contrats comprenant des fonds distincts et les contrats à capital variable, par exemple. Le Groupe y recourt également pour les contrats d'assurance ayant des composantes investissement.

L'utilisation du modèle PAA est restreinte au sein du groupe. La méthode est appliquée à quelques contrats brésiliens, de l'entité CNP Assurances IARD et CNP Santander éligibles au cadre d'application de ce modèle.

Modèle général BBA et le modèle VFA

Comptabilisation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, il n'y a pas de différence entre la BBA et la VFA (à l'exception des groupes de contrats d'assurance exemptés de l'exigence de cohorte annuelle), le passif est valorisé selon trois blocs :

- des flux de trésorerie d'exécution, qui comprennent :
 - l'estimation des flux de trésorerie futurs (« *Best Estimate* – BE ») ;
 - un ajustement au titre du risque non financier (« *Risk Adjustment* – RA ») ;
- la marge sur services contractuels (Contractual Service Margin, CSM).

Estimation des flux de trésorerie futurs (BE) :

Une entité doit inclure, dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance, tous les flux de trésorerie futurs dans le périmètre (frontière) de chaque contrat du groupe. Le Groupe peut estimer les flux de trésorerie futurs à un niveau d'agrégation plus élevé, puis affecter les flux à des groupes de contrats individuels.

Les flux de trésorerie compris dans la frontière :

La notion de frontière détermine tous les flux directement liés à l'exécution du contrat et du service d'assurance. Ils incluent notamment les primes que verse le titulaire de police, les paiements au titulaire de police, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affectés au portefeuille auquel appartient le contrat, les coûts de gestion des sinistres, ainsi que les affectations de frais généraux fixes ou variables qui sont directement imputables à l'exécution des contrats d'assurance.

Les frais non rattachables aux contrats impactent directement le compte de résultat à la date de survenance.

L'estimation des flux de trésorerie futurs :

L'estimation des flux de trésorerie futurs a pour objectif de déterminer la valeur attendue d'un ensemble de scénarios qui reflète l'éventail complet de résultat possibles.

Les estimations des flux de trésorerie futurs doivent :

- intégrer avec objectivité l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs concernant le montant, l'échéancier et l'incertitude de ces flux de trésorerie futurs, à la date de clôture. L'espérance mathématique (c'est-à-dire la moyenne

pondérée selon les probabilités) de l'éventail complet des résultats possibles est estimée ;

- refléter le point de vue du Groupe, pour autant que les estimations des variables de marché pertinentes concordent avec les prix de marché observables pour ces variables ;
- être à jour – les estimations reflètent les conditions existant à la date d'évaluation, notamment les hypothèses à cette date quant à l'avenir ;
- être explicites.

L'évaluation économique utilisée s'appuie sur la moyenne de nombreuses trajectoires économiques. Pour assurer la pertinence de ces estimations, il est tenu compte des actions entreprises par le management ainsi que par ses partenaires dans des conditions de marchés éloignées de la situation actuelle.

Taux d'actualisation :

IFRS 17 requiert de tenir compte, dans l'estimation des flux de trésorerie futurs, de la valeur temps de l'argent et des risques financiers liés aux flux de trésorerie futurs, dans la mesure où ces risques n'ont pas été pris en compte dans les estimations de ces flux. Ainsi, les taux d'actualisation appliqués aux estimations de flux de trésorerie futurs doivent être construits conformément aux dispositions de la norme.

IFRS 17 permet deux approches pour la construction de la courbe des taux : l'approche ascendante (appelée approche « *Bottom-Up* ») et l'approche descendante (appelée approche « *Top-Down* »).

Le Groupe a retenu une approche de construction Bottom-Up selon laquelle la courbe des taux est obtenue comme étant la somme de deux composantes : un taux sans risque de marché et une prime d'illiquidité reflétant les caractéristiques des flux de trésorerie et la liquidité des contrats d'assurance.

Les courbes de taux d'actualisation utilisées par le Groupe peuvent varier selon les marchés. Elles sont généralement fondées sur les taux de marché observés et construites à partir de la courbe de taux sans risques.

Les courbes de taux d'actualisation utilisées peuvent être différentes des courbes utilisées pour d'autres besoins de modélisation actuarielle, tels que la tarification des contrats d'assurance ou la gestion des risques.

Deux types de courbes des taux d'actualisation sont utilisés en fonction de la nature des flux à actualiser, de la méthode comptable applicable et des agrégats comptables à impacter :

- la courbe des taux courants : construite à l'aide des informations de marché à la date de valorisation (market-consistent) ou
- les courbes des taux à l'origine : construites sur la base de données historiques et permettant d'obtenir une actualisation des passifs à la date de première comptabilisation.

Les courbes de taux, utilisées pour actualiser les estimations des flux de trésorerie futurs qui ne varient pas en fonction des rendements des éléments sous-jacents, sont présentées dans les tableaux ci-dessous :

		31.12.2025				
		1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
Groupe CNP Assurances	EUR	2,83 %	3,26 %	3,64 %	3,99 %	3,90 %
Filiales du pôle assurance non-vie	EUR	[2,41 % - 2,49 %]	[2,69 % - 2,77 %]	[3,06 % - 3,14 %]	[3,40 % - 3,48 %]	[3,39 % - 3,46 %]
Filiales Europe hors France	EUR	2,52 %	2,81 %	3,18 %	3,52 %	3,49 %
Filiales brésiliennes	BRL	[14,03 % - 14,66 %]	[13,41 % - 13,82 %]	[14,21 % - 14,42 %]	[12,87 % - 12,95 %]	[10,98 % - 11,03 %]

		31.12.2024				
		1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
Groupe CNP Assurances	EUR	3,00 %	2,80 %	2,90 %	2,90 %	2,80 %
Filiales du pôle assurance non-vie	EUR	[2,4 % - 2,7 %]	[2,3 % - 2,5 %]	[2,4 % - 2,6 %]	[2,4 % - 2,6 %]	[2,4 % - 2,5 %]
Filiales Europe hors France	EUR	[2,6 % - 3,1 %]	[2,3 % - 2,7 %]	[2,4 % - 2,7 %]	[2,4 % - 2,8 %]	[2,4 % - 2,8 %]
Filiales brésiliennes	BRL	[13,0 % - 14,1 %]	[13,2 % - 14,2 %]	[12,6 % - 13,7 %]	[10,9 % - 11,9 %]	[9,4 % - 10,1 %]

Cette section concerne toutes les monnaies auxquelles les filiales d'assurance sont exposées mais se focalise principalement sur les hypothèses de la courbe des taux EURO, monnaie fonctionnelle de la majorité des entités du Groupe et monnaie de présentation du Groupe.

Un ajustement, ou prime d'illiquidité, doit ensuite être fait pour tenir compte des différences entre les caractéristiques de liquidité du groupe de contrats d'assurance et celles des actifs sous-jacents utilisés pour sélectionner une courbe de taux.

Le groupe La Banque Postale a constitué des portefeuilles d'instruments financiers comme référence pour estimer la prime d'illiquidité du passif en cohérence avec l'approche préconisée par d'autres régulateurs pour l'estimation du Volatility Adjustment. La prime d'illiquidité des contrats d'assurance est ainsi estimée à l'aide des actifs financiers détenus par les filiales d'assurance. Elle tient compte tant des actifs obligataires que des actifs diversifiés. La prime est alors ajustée à l'aide de l'application de ratios afin de tenir compte des caractéristiques des contrats et de l'adossement entre les actifs et les passifs.

L'approche retenue pour l'évaluation d'une prime de liquidité au titre des actifs obligataires est comparable à la méthode suggérée par l'EIOPA dans le cadre de sa revue de Solvabilité II tant au niveau du calibrage (caractère macroéconomique des probabilités de défauts sous-jacents aux spreads de crédit) qu'au niveau de la comparaison des portefeuilles. La prime de liquidité des actifs obligataires est estimée selon un modèle communément utilisé dans le cadre du *Volatility Adjustment*.

Le Groupe a fait le choix de retenir les classes d'actifs suivantes sur le périmètre diversifié :

- classe Immobilier et Infrastructure : ces deux catégories sont détenues en moyenne sur du long terme justifiant leur niveau d'illiquidité relativement important au regard des autres classes d'actifs diversifiés.
- classe Action : cette classe a été retenue, entre autres, au regard de la différence significative de volatilité entre le portefeuille et celle du marché. La volatilité du

marché n'étant pas censée avoir une incidence significative sur le portefeuille Actions car ce dernier bénéficie d'un niveau de volatilité plus faible et plus stable que le marché en moyenne, en grande partie grâce à la politique de gestion des filiales d'assurance.

Ajustement pour risques non-financiers (RA)

L'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs fait l'objet d'un ajustement explicite au titre du risque non financier (risque assurance uniquement), afin de refléter l'indemnité exigée par le Groupe pour supporter l'incertitude sur le montant et l'échéancier des flux de trésorerie (primes, sinistres, prestations, frais, ...).

Afin de déterminer cet ajustement, le Groupe a fait le choix d'un centile fixe et commun à l'ensemble des filiales et des risques identifiés.

Le Groupe définit le RA selon un niveau de confiance de 80 % à l'ultime. Ce niveau de confiance représente la meilleure vision du groupe en termes d'exposition au risque non financier dans un environnement comptable. Il est également en ligne avec l'horizon du Business Plan, égal à 5 ans. L'horizon du business plan (5 ans) a été défini afin d'avoir la capacité de mettre en œuvre, sur cette durée, une stratégie visant à limiter les risques que ses objectifs ne soient pas atteints sur la période, autrement dit faire appel aux métriques adéquates pour minimiser son incertitude.

Le quantile est estimé selon la méthode *Value At Risk - VaR*, qui consiste en la détermination, pour un centile donné, de la perte attendue sur les engagements de l'assureur en supposant une distribution statistique connue des facteurs de risque.

Cet ajustement est comptabilisé en PNB, sur la ligne « Charges afférentes aux contrats d'assurance émis ».

Marge sur services contractuels (CSM)

La CSM d'un groupe de contrats représente le profit attendu que le Groupe comptabilisera au compte de résultat à mesure qu'il fournira les services prévus aux contrats d'assurance.

Elle est déterminée par différence entre les primes reçues retraitées des frais d'acquisition déjà décaissés et les flux d'exécution des contrats (BE et RA).

A la première comptabilisation, aucun produit ni charge n'est constaté en résultat, sauf en cas de contrat déficitaire (onéreux) où la perte attendue (CSM négative), est alors comptabilisée immédiatement en résultat. Cette composante de pertes (*Loss Component*) est suivie jusqu'à la décomptabilisation du contrat ou bien lorsque le contrat redevient profitable.

Evaluation ultérieure

A chaque date de clôture, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance est réestimée et est égale à la somme :

- du passif au titre de la couverture restante (*Liability for Remaining Coverage*, LRC) constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs affectés au groupe à cette date et, de la marge sur services contractuels du groupe à cette date
- du passif au titre des sinistres survenus (*Liability for Incurred Claims*, LIC) constitué des flux de trésorerie d'exécution pour les sinistres survenus et les autres charges afférentes qui n'ont pas encore été payés, y compris les sinistres survenus mais non encore déclarés.

Les variations des flux de trésorerie d'exécution sont comptabilisées comme suit :

- relatives aux services futurs : comptabilisées en contrepartie de la CSM (ou comptabilisées dans le résultat des activités d'assurance si le groupe est déficitaire)
- relatives aux services courants ou passés : comptabilisées en résultat des activités d'assurance
- effet de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations sur les flux de trésorerie futurs : comptabilisés dans les produits financiers ou charges financières d'assurance

La marge sur services contractuels est par ailleurs reconnue en résultat selon des unités de couverture reflétant la quantité de service fourni et la durée de couverture attendue pour les contrats restants au sein du groupe de contrats.

Les unités de couverture sont déterminées, à la fin de chaque période de reporting, de manière prospective en prenant en compte :

- la quantité de prestations fournies par les contrats du groupe ;
- la période de couverture attendue des contrats du groupe ; et
- la probabilité de survenance d'événements assurés, uniquement dans la mesure où ils affectent la période de couverture attendue des contrats du groupe.

Elles sont utilisées pour allouer les revenus et les dépenses à chaque période de reporting. Les revenus sont reconnus au rythme du service de la couverture

fournie dans chaque période, tandis que les dépenses sont reconnues sur la base des coûts attendus associés à la couverture fournie.

A titre d'exemple, les unités de couverture suivantes ont été retenues pour les principaux type de contrat :

- épargne et retraite : Provisions Mathématiques ;
- emprunteur : Capital restant dû, Capitaux Sous Risques ;
- prévoyance individuelle :
 - Risque obsèques : Capital assuré, Capitaux Sous Risques ;
 - Risque dépendance : Capital équipement, Nombre de contrats ;
 - Temporaire décès : Primes ;
- prévoyance collective : contrats annuels, la CSM est intégralement amortie sur l'exercice.

La CSM de chaque groupe de contrats est calculée à chaque date de clôture de la manière suivante, selon qu'il s'agisse de contrats sans éléments de participation directe (modèle général) ou de contrats avec éléments de participation directe (modèle VFA) :

Évaluation selon le modèle général (BBA)

A chaque date d'arrêt, la valeur comptable de la marge sur services contractuels est ajustée pour tenir compte notamment, pour l'ensemble des contrats :

- de l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe ;
- des intérêts capitalisés sur la valeur comptable de la marge au taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur initiale de la marge ;
- de la réestimation des flux de trésorerie d'exécution (valeur actualisée des montants à recevoir et à verser en lien avec les services d'assurance fournis sur la période de couverture restante, hors estimations des montants à régler sur les sinistres déjà survenus qui font l'objet d'une évaluation séparée) ;
- du montant comptabilisé en produits d'assurance en raison de la fourniture des services d'assurance prévus aux contrats d'assurance au cours de la période (amortissement).

Dans le cas de contrats qui deviennent onéreux, après consommation de la marge sur services contractuels, la perte est constatée sur la période. Dans le cas des contrats onéreux qui redeviennent profitables du fait de changements favorables d'hypothèses, la marge sur services contractuels n'est reconstituée qu'après compensation de l'élément de perte.

Évaluation selon le modèle *Variable Fee Approach* (VFA)

L'approche des honoraires variables (modèle VFA) est obligatoire pour les contrats à participation directe. Il s'agit de la méthode comptable la plus utilisée par le Groupe. Cette approche traduit comptablement la nature spécifique des services fournis par les contrats d'assurance avec éléments de participation directe, c'est-à-dire les contrats pour lesquels l'assureur est tenu de reverser une partie de son revenu financier à l'assuré.

Ce modèle est prescrit pour les groupes de contrats participatifs qui répondent aux trois critères suivants :

- les clauses contractuelles précisent que le titulaire du contrat possède une participation dans un portefeuille d'actifs spécifié;
- l'assureur prévoit de verser à l'assuré un montant égal à une part significative de la juste valeur des rendements du portefeuille d'actifs spécifié;
- une part significative des prestations que l'entité s'attend à payer à l'assuré devrait varier avec la juste valeur du portefeuille d'actifs spécifié.

Sur le périmètre Epargne Retraite en VFA, afin d'assurer une bonne transcription dans le temps du rattachement des unités de couverture à chaque exercice, le Groupe effectue un retraitement pour l'allocation de la CSM en résultat au titre des résultats fournis sur la période. Ce retraitement vise principalement à mieux appréhender les effets économiques non pris en compte dans l'évaluation initiale de la CSM en appréhendant tous les services rendus (gestion des actifs et performance). Ce retraitement est effectué pour chacun des portefeuilles Epargne-Retraite gérés en VFA, profitable à la date d'arrêté, via une approche long terme basée sur la prise en compte d'une prime de risque et le coût des options et garanties.

La norme permet l'utilisation d'instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat (notamment des dérivés) ou des contrats de réassurance détenus pour atténuer l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier découlant des contrats participatifs directs. La mesure d'atténuation des risques trouve principalement à s'appliquer au sein du Groupe sur les contrats de réassurance détenus.

Lorsque les conditions sont remplies, le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser les éléments suivants au sein de la CSM, comme cela aurait dû être le cas selon le modèle VFA, mais de les comptabiliser en résultat, afin de les compenser avec les variations de valeur des instruments de « couverture » utilisés. Cette option concerne :

- le montant correspondant à la part revenant au Groupe de la juste valeur des éléments sous-jacents ;
- les variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et des risques financiers qui ne résultent pas des éléments sous-jacents.

Ainsi, le Groupe met en œuvre ces dispositions en ajustant la CSM des affaires directes de l'écart avec l'ajustement de CSM de cession calculée selon les modèles VFA et modèles BBA. Le montant de charges financières correspondant à l'effet d'atténuation des risques est constaté en totalité en résultat net de la période car l'option OCI n'est pas appliquée sur les traités de réassurance détenus par le siège.

Cette mise en œuvre de la norme permet de répondre, principalement dans le cas des contrats de réassurance cédée de contrats VFA, à l'objectif de suppressions des écarts induits par une différence de valorisation entre la cession et le sous-jacent et permet de ressortir l'effet d'atténuation des risques.

Modèle PAA

La méthode d'affectation des primes (modèle PAA) est un modèle d'évaluation optionnel qui permet d'évaluer de manière simplifiée le passif au titre de la couverture restante d'un groupe de contrats d'assurance si l'un des deux critères d'éligibilité suivants est satisfait à la date de création du groupe :

- dès lors que l'évaluation de la valeur des passifs à la souscription du groupe de contrat ne diffère pas de façon matérielle de celle obtenue avec le modèle général. Le paragraphe 54 de la norme précise les cas dans lesquels cette condition ne peut pas être vérifiée ; ou,
- la période de couverture est inférieure ou égale à un an.

Conformément au paragraphe 69 de la norme IFRS 17, ce modèle comptable peut également être appliqué aux traités de réassurance émis ou détenus sous réserve du respect des mêmes critères.

Les trois blocs du passif du modèle général sont remplacés par une Provision pour primes non acquises (formation).

Le passif initial comptabilisé est égal aux primes reçues, diminué des coûts d'acquisition payés, plus ou moins tout montant découlant de la décomptabilisation de tout actif au titre de flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition.

Il est ensuite ajusté en fonction :

- des passifs enregistrés dans le cadre de sinistres survenus de la même façon que pour les modèles BBA ou VFA, et
- de la couverture restante.

Evaluation des contrats de réassurance

Cette section décrit les particularités des modèles d'évaluation appliqués par le groupe La Banque Postale aux traités de réassurance détenus et émis conformément à la norme IFRS 17.

Définition des portefeuilles de réassurance acceptée (émis)

Les acceptations en réassurance consistent en la prise en charge par le Groupe de certains risques d'assurance souscrits par d'autres sociétés, et induisent la comptabilisation de groupes de contrats de réassurance émis.

La norme IFRS 17 ne contient pas de dispositions spécifiques au traitement comptable des contrats de réassurance émis. En conséquence, les dispositions relatives à la comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance s'appliquent.

La position du Groupe est de ne pas créer de portefeuilles IFRS 17 spécifiques à la réassurance acceptée.

Définition des portefeuilles de réassurance détenus (cession)

Les cessions de réassurance correspondent au transfert du risque d'assurance, ainsi que des primes correspondantes, vers d'autres réassureurs qui partageront les risques.

La position du Groupe est d'aligner la définition des portefeuilles sur celle des portefeuilles d'assurance directe. En effet, il est considéré que les traités étant en quote-part, les risques au sein d'un portefeuille sont

mécaniquement similaires au niveau des engagements cédés s'ils sont jugés similaires aux portefeuilles d'assurance directe. Enfin, le regroupement de plusieurs traités de réassurance dans un même portefeuille permet au Groupe de considérer qu'ils sont gérés ensemble au sens où l'objectif commun est d'atténuer les risques sur un portefeuille de contrats sous-jacents eux-mêmes gérés comme un ensemble.

Frontières des contrats

Les flux à l'intérieur de la frontière des contrats pour les contrats de réassurance détenus sont ceux qui résultent des droits substantiels ou des obligations substantielles du Groupe en tant que cédante.

Pour les contrats de réassurance détenus, le droit substantiel de la cédante est de recevoir des services de la part du réassureur. Ce droit substantiel cesse dès lors que :

- le réassureur a la capacité de réviser le prix ou le niveau de garantie relatifs aux engagements qui lui sont transférés de sorte à refléter pleinement le risque ;
- le réassureur a le droit de mettre fin à la couverture. L'obligation substantielle de la cédante est de payer les éléments dus aux réassureurs.

Le groupe La Banque Postale prend en compte, dans le calcul du BE, du RA et de la CSM, l'effet de la réassurance sur des contrats sous-jacents non encore comptabilisés par la cédante, même si ces contrats sont émis avant le traité de réassurance qui les couvre.

Modèle d'évaluation

Les traités de réassurance détenus ou émis appliquent le modèle BBA et PAA si les critères d'éligibilité sont satisfaits.

Dans tous les cas, ils ne sont donc pas éligibles à la méthode des honoraires variables (VFA) car ils n'incluent pas d'éléments de participation directe.

Pour les activités en France du Groupe, l'ensemble des traités de réassurance sont valorisés selon le modèle général BBA.

Les contrats de réassurance sont conçus pour couvrir les sinistres encourus en vertu des contrats sous-jacents souscrits au cours d'une période déterminée.

L'évaluation des contrats de réassurance détenus suit un principe d'effet miroir aux contrats d'assurance sous-jacents :

- Les flux de trésorerie d'exécution sont estimés en utilisant des hypothèses cohérentes pour évaluer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs du groupe de contrats et celle des flux de trésorerie futurs des groupes de contrats d'assurance sous-jacents.
- L'ajustement du risque non financier représente le montant du risque transféré par le détenteur du groupe de contrats de réassurance, à l'émetteur de ces contrats. Le risque de non-exécution du réassureur n'étant pas un risque transféré par la cédante, celui-ci n'est pas intégré dans l'ajustement pour risque des contrats mais dans les estimations des flux de trésorerie.

- La CSM évaluée à l'origine n'est pas considérée comme les profits non acquis à l'origine mais, comme un coût net (profit net dans certains cas) lors de l'achat du groupe de contrats de réassurance détenus. Les coûts et profits nets de réassurance sont étalés, sur la période de couverture des contrats de réassurance.

La marge sur services contractuels est ajustée et un produit est comptabilisé en conséquence, lorsqu'une perte est comptabilisée lors de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire ou lors de l'ajout de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires au groupe.

Décomptabilisation et modification des contrats

Un contrat d'assurance est décomptabilisé par le groupe La Banque Postale lorsque :

- le contrat d'assurance est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation qui y est précisée expire ou qu'elle est acquittée ou résiliée ; ou que
- les conditions apportées au contrat sont modifiées, et que ce changement entraîne la décomptabilisation du contrat initial et la comptabilisation du nouveau contrat modifié.

Mesures d'atténuation des risques

La norme permet l'utilisation d'instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat (notamment des dérivés) ou des contrats de réassurance détenus pour atténuer l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier découlant des contrats participatifs directs. La mesure d'atténuation des risques trouve principalement à s'appliquer au sein du Groupe sur les contrats de réassurance détenus.

Lorsque les conditions sont remplies, le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser les éléments suivants au sein de la CSM, comme cela aurait dû être le cas selon le modèle VFA, mais de les comptabiliser en résultat, afin de les compenser avec les variations de valeur des instruments de « couverture » utilisés. Cette option concerne :

- le montant correspondant à la part revenant au Groupe de la juste valeur des éléments sous-jacents ;
- les variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et des risques financiers qui ne résultent pas des éléments sous-jacents.

Ainsi, le Groupe met en oeuvre ces dispositions en ajustant la CSM des affaires directes de l'écart avec l'ajustement de CSM de cession calculée selon les modèles VFA et modèles BBA. Le montant de charges financières correspondant à l'effet d'atténuation des risques est constaté en totalité en résultat net de la période car l'option OCI n'est pas appliquée sur les traités de réassurance détenus par le siège.

Cette mise en oeuvre de la norme permet de répondre, principalement dans le cas des contrats de réassurance cédée de contrats VFA, à l'objectif de suppressions des écarts induits par une différence de valorisation entre la cession et le sous-jacent et permet de ressortir l'effet d'atténuation des risques.

Marge intra-groupe

Le groupe La Banque Postale distribue et gère, pour le compte de ses filiales, des contrats d'assurance. Cette activité génère des frais de distribution et de gestion dans les comptes aux bornes du Groupe.

De leur côté, les filiales d'assurance versent des commissions à La Banque Postale, au titre de la distribution et de la gestion des contrats d'assurance. Ces commissions incorporent également une marge facturée par La Banque Postale à ses filiales.

Sous IFRS 17, le Best Estimate incorpore l'ensemble des frais rattachables aux activités d'assurance. Ces frais incluent notamment les frais de distribution de gestion des contrats d'assurance. Au niveau des filiales d'assurance, ce sont donc les commissions, y compris la marge, qui vont être incluses dans le *Best Estimate*.

Toutefois, au niveau du Groupe, cette marge ne doit pas être incorporée dans le Best Estimate, car elle représente un profit et non un coût. Elle doit donc être intégrée dans la CSM.

Par conséquent, la CSM groupe diffère de la CSM aux bornes des filiales d'assurance. Elle intègre une composante représentative de la marge intragroupe, qui est déterminée en appliquant aux commissions de distribution et de gestion un coefficient d'exploitation calculé à partir du coût des produits d'assurance constatés par la banque. Cette marge est intégrée dans la CSM aux bornes du groupe La Banque Postale.

Présentation dans les états financiers

Présentation au bilan

Le Groupe présente séparément au bilan la valeur comptable des portefeuilles de :

- contrats d'assurance émis qui sont des actifs,
- contrats d'assurance émis qui sont des passifs,
- contrats de réassurance détenus qui sont des actifs,
- contrats de réassurance détenus qui sont des passifs.

Présentation au résultat

Produits des contrats d'assurance émis

Les revenus des contrats d'assurance reflètent le montant auquel le Groupe s'attend à avoir droit en échange des prestations de services fournis dans le cadre des contrats. Les revenus enregistrés sur la période comprennent le montant représentatif de la prime reçue en couverture des charges de services d'assurance et de la marge attendues en lien avec les services rendus sur la période.

Charges afférentes aux contrats d'assurances émis

Les charges afférentes aux activités d'assurance découlant des contrats d'assurance émis sont généralement comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont encourues.

Les charges enregistrées sur la période comprennent les charges sur les sinistres survenus au titre des services

rendus sur la période ou lors des périodes passées et, d'autres montants tels que l'amortissement des frais d'acquisition d'assurance, les pertes sur contrats déficitaires ainsi que leurs reprises.

Les paiements relatifs aux composantes investissement sont exclus des charges des activités d'assurance.

Produits et charges afférentes aux contrats de réassurance détenus

Les produits et charges sont représentatifs des montants recouverts auprès des réassureurs et de l'affectation des primes versées au titre de cette couverture.

Produits financiers ou charges financières d'assurance

Les produits financiers ou charges financières d'assurance sont constitués des variations de la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance et de réassurance résultant des effets de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations.

La norme IFRS 17 offre une option comptable pour la comptabilisation des produits ou charges financières des contrats d'assurance qui peuvent être présentés soit en totalité dans le compte de résultat, soit de manière ventilée entre le compte de résultat et les autres éléments du résultat global (OCI).

Ce choix de méthode comptable est appliqué au niveau de chaque portefeuille de contrats.

L'option OCI permet, dans certaines conditions, de comptabiliser les changements de valeur des passifs d'assurance directement par capitaux propres plutôt que de les reconnaître en résultat. Elle concerne principalement les effets de changement de taux d'actualisation des passifs.

Cette option est applicable pour les contrats d'assurance qui répondent à certaines conditions, notamment en ce qui concerne la façon dont les actifs sont gérés et la façon dont les obligations sont évaluées. L'option OCI doit être choisie de manière cohérente pour tous les contrats d'un même portefeuille IFRS 17. Pour les contrats participatifs, cette option est applicable pour des contrats répondant à certaines conditions, en particulier concernant la détention des actifs sous-jacents.

Le Groupe applique cette option en miroir de la comptabilisation dans les autres éléments du résultat global des actifs sous-jacents en représentation des engagements d'assurances.

En choisissant cette option OCI, le Groupe réduit la volatilité des résultats financiers liés aux fluctuations de la valeur de marché des actifs. Ce qui est particulièrement utile pour les contrats d'assurance à long terme qui sont exposés à des risques de marché. Cette option permet notamment d'isoler en OCI les effets de variation de taux sur les passifs des contrats d'assurance et donc d'insensibiliser le résultat net d'assurance de la volatilité induite par l'évaluation des passifs au taux courant à chaque période.

5.1 Produits des contrats d'assurance émis

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
CONTRATS COMPTABILISÉS SELON LES MODÈLES BBA ET VFA	11 305	10 151
Montants relatifs aux variations du passif au titre de la couverture restante liés à :	9 820	8 648
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net en raison de la fourniture de services au cours de la période	2 234	2 244
Relâchement de l'ajustement au titre du risque non financier	257	213
Produits afférents aux contrats d'assurance émis attendus au cours de la période nets de l'amortissement de la composante de perte	7 172	6 003
Ajustements liés à l'expérience sur les primes reçues et les frais d'acquisition	157	188
Frais d'acquisitions alloués à la période	1 485	1 504
CONTRATS COMPTABILISÉS SELON LE MODÈLE PAA	1 609	1 667
PRODUITS DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS TOTAL	12 914	11 819

5.2 Charges afférentes aux contrats d'assurance émis

(en millions d'euros)	Contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA	Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	31.12.2025
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	(8 106)	(1 292)	(9 399)
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 485)	(5)	(1 491)
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	857	47	904
Pertes et reprises sur les groupes de contrats déficitaires	(21)	0	(21)
CHARGES AFFÉRENTES AUX CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS	(8 757)	(1 250)	(10 007)

(en millions d'euros)	Contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA	Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	31.12.2024
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	(6 490)	(1 307)	(7 796)
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 504)	(21)	(1 525)
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	497	46	543
Pertes et reprises sur les groupes de contrats déficitaires	(21)	2	(19)
CHARGES AFFÉRENTES AUX CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS	(7 518)	(1 280)	(8 798)

Le montant des charges afférentes aux contrats d'assurance émis contient la marge perçue par le Groupe au titre de la gestion et la distribution des contrats d'assurance des filiales. Elle est calculée comme la différence entre les commissions perçues et les frais sous-jacents déterminés à l'aide d'un coefficient d'exploitation analytique spécifique aux activités d'assurance.

5.3 Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2025	31.12.2024
Charges de réassurance - Contrats comptabilisés selon le modèle BBA	(742)	(3 079)
Marge sur services contractuels reconnue en résultat en raison de la réception de services au cours de la période	2	(30)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier en raison de l'expiration du risque	(17)	(10)
Charges attendues au cours de la période	(698)	(3 001)
Ajustements liés à l'expérience	(29)	(38)
Charges de réassurance - Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	(97)	(150)
Produits de réassurance - Contrats comptabilisés selon le modèle BBA	706	3 001
Montants recouvrés auprès des réassureurs	716	3 037
Ajustements liés aux provisions recouvrées auprès des réassureurs	(44)	(36)
Composante de perte	31	0
Variation de l'ajustement pour risque lié aux sinistres survenus cédés	3	1
Produits de réassurance - Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	55	128
CHARGES OU PRODUITS LIÉS À LA RÉASSURANCE DÉTENUE	(78)	(100)

5.4 Marge financière

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT		
Gains ou pertes nets des actifs financiers à la juste valeur par résultat	12 927	10 843
Total des revenus nets des actifs financiers à la juste valeur par résultat	12 927	10 843
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES		
Gains ou pertes nets des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(1 662)	(1 261)
Intérêts calculés selon la méthode TIE	4 757	3 920
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(838)	798
Dépréciation	(18)	(3)
Total des revenus nets des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	2 240	3 454
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI		
Gains ou pertes nets des actifs financiers au coût amorti	1	(0)
Intérêts calculés selon la méthode TIE	285	257
Dépréciation	(3)	(2)
Total des revenus nets des actifs financiers au coût amorti	283	255
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES		
Revenus comptabilisés en résultat	539	516
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 868	203
Total des revenus nets des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 407	719
IMMEUBLES DE PLACEMENT		
Gains ou pertes nets des immeubles de placement (nets de dépréciation)	112	(67)
Total des revenus nets des immeubles de placement	112	(67)
Autres éléments des revenus nets de placement	(180)	39
Revenus nets des placements (impact résultat et capitaux propres)	17 788	15 242
Effets de désactualisation et intérêts accumulés sur les contrats d'assurance	(485)	(446)
Changement de juste valeur des éléments sous-jacents	(15 013)	(12 621)
Changement de taux et d'environnement économique	(378)	(717)
Effet de l'atténuation du risque	194	8
Écart de change dans les charges financières d'assurance	(0)	(0)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	(15 683)	(13 776)
dont comptabilisés directement en capitaux propres	(233)	(775)
dont comptabilisés au compte de résultat	(15 449)	(13 001)
Effets de désactualisation et intérêts accumulés sur les contrats de réassurance détenus	435	634
Changement de taux et d'environnement économique	(192)	(300)
Autres effets financiers sur les contrats de réassurance détenus	(309)	(194)
Produits financiers ou charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus	(67)	139
dont comptabilisés directement en capitaux propres	(29)	42
dont comptabilisés au compte de résultat	(37)	98
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES	2 039	1 606
dont comptabilisés directement en capitaux propres	767	268
dont comptabilisés au compte de résultat	1 272	1 338

5.5 Compte de résultat assurance

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Produits des contrats d'assurance émis	12 914	11 819
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	(10 187)	(8 991)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(78)	(100)
Résultat des activités d'assurance	2 649	2 727
Produits des placements nets de charges	6 697	5 868
Plus et moins-values de cession des placements	(1 873)	(1 222)
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	10 853	9 364
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance	(30)	(20)
Gains et pertes relatifs à la décomptabilisation d'actifs au coût amorti	1	(0)
Intérêts calculés selon la méthode TIE	788	(85)
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	(15 449)	(13 001)
Produits financiers ou charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus	(37)	98
Total des produits financiers nets de charges	948	1 002
Charges et produits des autres activités	113	108
Autres produits et charges opérationnels courants	(878)	(973)
Total des autres produits et charges courants	(765)	(866)
Résultat opérationnel courant	2 832	2 864
Autres produits et charges opérationnels non courants	1	28
Résultat opérationnel	2 832	2 892
Charges de financement	(162)	(157)
Variation de valeurs des actifs incorporels	(29)	55
Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence	23	33
Impôts sur les résultats	(893)	(925)
Résultat après impôt des activités destinées à être cédées ou abandonnées	(13)	(26)
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 758	1 872
Participations ne donnant pas droit au contrôle	266	290
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 492	1 582

5.6 Placements des activités d'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (a)	200 080	187 656
Instruments dérivés de couverture	22	86
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (b)	15 770	14 704
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables (c)	190 107	189 142
Titres évalués au coût amorti	5 000	3 287
Immeubles de placement	6 340	6 590
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 086	1 097
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	418 404	402 561

a. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Instruments de dettes	175 155	165 007
Effets publics et valeurs assimilées	2 148	2 100
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 350	13 998
OPCVM	57 457	59 598
Actifs représentatifs de contrats en UC	98 707	85 366
Prêts et avances	3 494	3 945
Instruments de capitaux propres	23 968	21 756
Actions et autres titres à revenu variable	16 814	16 298
Actifs représentatifs de contrats en UC	7 153	5 458
Instruments dérivés	958	892
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	200 080	187 656

b. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

(en millions d'euros)	31.12.2025	
	Juste valeur	Gains / pertes latents
Actions, autres titres à revenu variable et autres titres détenus à long terme	15 770	4 741
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	15 770	4 741
Impôts		(998)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)		3 743

(en millions d'euros)	31.12.2024	
	Juste valeur	Gains / pertes latents
Actions, autres titres à revenu variable et autres titres détenus à long terme	14 704	3 541
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	14 704	3 541
Impôts		(688)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)		2 853

c. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en millions d'euros)	31.12.2025	
	Juste valeur	Gains / pertes latents
Effets publics et valeurs assimilées	90 654	(20 561)
Obligations et autres titres à revenu fixe	99 453	(6 190)
Total des instruments de dettes	190 107	(26 751)
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	190 107	(26 751)
Impôts		7 263
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		(19 488)

31.12.2024

<i>(en millions d'euros)</i>	Juste valeur	Gains / pertes latents
Effets publics et valeurs assimilées	89 936	(19 519)
Obligations et autres titres à revenu fixe	99 207	(6 480)
Total des instruments de dettes	189 142	(25 998)
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	189 142	(25 998)
Impôts		7 090
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		(18 908)

5.7 Contrats d'assurance et de réassurance

<i>(en millions d'euros)</i>	Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	Contrats évalués selon le modèle PAA	31.12.2025
AU TITRE DE LA COUVERTURE RESTANTE	937	144	1 081
Contrats évalués selon le modèle PAA		144	144
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	937		937
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	1 314		1 314
Ajustement au titre du risque non financier	(75)		(75)
Marge sur services contractuels	(302)		(302)
AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS	(197)	2	(195)
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(191)	2	(190)
Ajustement au titre du risque non financier	(6)	-	(6)
AU TITRE DES FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX FRAIS D'ACQUISITION NON ENCORE AFFECTÉS AUX CONTRATS D'ASSURANCE	0	4	4
Contrats d'assurance émis – Actif	740	150	890
AU TITRE DE LA COUVERTURE RESTANTE	371 626	552	372 178
Contrats évalués selon le modèle PAA		552	552
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	371 626		371 626
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	351 156		351 156
Ajustement au titre du risque non financier	1 388		1 388
Marge sur services contractuels	19 083		19 083
AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS	6 093	811	6 904
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	6 007	761	6 768
Ajustement au titre du risque non financier	85	51	136
Contrats d'assurance émis – Passif (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	377 719	1 363	379 082
CONTRATS D'ASSURANCE (AFFAIRES DIRECTES ET ACCEPTATIONS)	376 979	1 214	378 192
AU TITRE DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE RELATIVES À DES CONTRATS FINANCIERS SANS PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE			1 886
Contrats d'assurance émis – Passif			380 968

(en millions d'euros)	Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	Contrats évalués selon le modèle PAA	31.12.2025
AU TITRE DE LA COUVERTURE RESTANTE	5 454	58	5 512
Contrats évalués selon le modèle PAA		58	58
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	5 454		5 454
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	5 097		5 097
Ajustement au titre du risque non financier	92		92
Marge sur services contractuels	265		265
AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS	532	197	729
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	526	189	715
Ajustement au titre du risque non financier	6	7	13
Contrats de réassurance détenus – Actif (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	5 986	255	6 240
AU TITRE DES OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE RELATIVES À DES CONTRATS FINANCIERS SANS PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE			15
Contrats de réassurance détenus – Actif			6 255
AU TITRE DE LA COUVERTURE RESTANTE	20	-	20
Contrats évalués selon le modèle PAA		-	-
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	20		20
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	14		14
Ajustement au titre du risque non financier	(6)		(6)
Marge sur services contractuels	12		12
AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS	(9)	-	(9)
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(9)	-	(9)
Ajustement au titre du risque non financier	(0)	-	(0)
CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS - PASSIF	11	-	11
Contrats de réassurance détenus	5 975	255	6 229

<i>(en millions d'euros)</i>	Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	Contrats évalués selon le modèle PAA	31.12.2024
AU TITRE DE LA COUVERTURE RESTANTE	982	95	1 078
Contrats évalués selon le modèle PAA		95	95
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	982		982
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	1 276		1 276
Ajustement au titre du risque non financier	(60)		(60)
Marge sur services contractuels	(234)		(234)
AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS	(166)	2	(164)
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(162)	2	(160)
Ajustement au titre du risque non financier	(4)	-	(4)
AU TITRE DES FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX FRAIS D'ACQUISITION NON ENCORE AFFECTÉS AUX CONTRATS D'ASSURANCE	0	4	4
Contrats d'assurance émis – Actif	816	101	917
AU TITRE DE LA COUVERTURE RESTANTE	358 053	755	358 809
Contrats évalués selon le modèle PAA		755	755
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	358 053		358 053
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	340 139		340 139
Ajustement au titre du risque non financier	1 474		1 474
Marge sur services contractuels	16 440		16 440
AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS	5 601	791	6 392
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	5 547	744	6 291
Ajustement au titre du risque non financier	55	47	101
Contrats d'assurance émis – Passif (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	363 655	1 546	365 201
CONTRATS D'ASSURANCE NETS (AFFAIRES DIRECTES ET ACCEPTATIONS)	362 838	1 445	364 283
AU TITRE DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE RELATIVES À DES CONTRATS FINANCIERS SANS PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE			2 019
Contrats d'assurance émis – Passif			367 220

<i>(en millions d'euros)</i>	Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	Contrats évalués selon le modèle PAA	31.12.2024
AU TITRE DE LA COUVERTURE RESTANTE	5 763	73	5 837
Contrats évalués selon le modèle PAA		73	73
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	5 763		5 763
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	5 403		5 403
Ajustement au titre du risque non financier	110		110
Marge sur services contractuels	250		250
AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS	450	221	671
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	445	213	659
Ajustement au titre du risque non financier	5	8	13
Contrats de réassurance détenus – Actif (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	6 213	295	6 508
AU TITRE DES OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE RELATIVES À DES CONTRATS FINANCIERS SANS PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE			15
Contrats de réassurance détenus – Actif			6 523
AU TITRE DE LA COUVERTURE RESTANTE	19	3	21
Contrats évalués selon le modèle PAA		3	3
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	19		19
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	17		17
Ajustement au titre du risque non financier	(8)		(8)
Marge sur services contractuels	9		9
AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS	(9)	-	(9)
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(9)	-	(9)
Ajustement au titre du risque non financier	(0)	-	(0)
Contrats de réassurance détenus - Passif	10	3	13
CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS NETS	6 203	292	6 495

5.8 Annexes activité assurance

5.8.1 Tableau de passage entre les contrats d'assurance au bilan et les annexes des contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA

	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31.12.2025
Solde net d'ouverture - Vision Groupe	344 571	1 593	16 674	362 839
Élimination des intragroupes (commissions de distribution et de gestion des contrats d'assurance)	1 776	-	(1 776)	-
Solde net d'ouverture - Vision Assurance	346 348	1 593	14 897	362 839

SOLDE NET DE CLÔTURE - VISION GROUPE	356 040	1 554	19 385	376 979
Élimination des intragroupes (commissions de distribution et de gestion des contrats d'assurance)	1 740	-	(1 740)	-
SOLDE NET DE CLÔTURE - VISION ASSURANCE	357 780	1 554	17 644	376 979

	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31.12.2024
Solde net d'ouverture - Vision Groupe	352 256	2 032	18 950	373 238
Élimination des intragroupes (commissions de distribution et de gestion des contrats d'assurance)	1 588	-	(1 588)	-
Solde net d'ouverture - Vision Assurance	353 844	2 032	17 362	373 238

SOLDE NET DE CLÔTURE - VISION GROUPE	344 571	1 593	16 674	362 839
Élimination des intragroupes (commissions de distribution et de gestion des contrats d'assurance)	1 776	-	(1 776)	-
SOLDE NET DE CLÔTURE - VISION ASSURANCE	346 348	1 593	14 897	362 839

5.8.2 Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus – contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA – assurance

(en millions d'euros)	Passifs nets au titre de la couverture restante		Passifs nets au titre de la couverture restante	Passifs au titre des sinistres survenus	Sous-Total	Frais d'acquisition non encore affectés aux contrats	31.12.2025
	Hors composante de perte	Composante de perte					
Solde des actifs à l'ouverture	(982)	-	(982)	166	(816)	(0)	(816)
Solde des passifs à l'ouverture	357 872	182	358 053	5 601	363 655	-	363 655
SOLDE NET D'OUVERTURE	356 890	182	357 071	5 767	362 839	(0)	362 838
Produits des contrats d'assurance émis	(11 161)		(11 161)		(11 161)		(11 161)
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	1 472	22	1 494	7 326	8 819		8 819
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis		(52)	(52)	8 184	8 132		8 132
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	1 472		1 472		1 472		1 472
Ajustements des passifs pour sinistres survenus				(858)	(858)		(858)
Pertes et reprises sur les groupes de contrats onéreux		73	73		73		73
Composants d'investissement	(27 940)		(27 940)	27 940	-		-
Résultat des activités d'assurance	(37 628)	22	(37 607)	35 266	(2 341)	-	(2 341)
Produits financiers (ou charges financières) des contrats d'assurance émis	15 714	1	15 715	72	15 787	-	15 787
Produits financiers (ou charges financières) des contrats d'assurance émis (hors différences de change)	15 850	1	15 851	73	15 924		15 924
Effet des différences de change	(135)	-	(135)	(1)	(137)	-	(137)
Total issu des variations du résultat global	(21 914)	22	(21 891)	35 337	13 446	-	13 446
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	37 305		37 305		37 305		37 305
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis				(34 821)	(34 821)		(34 821)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 843)		(1 843)		(1 843)	(0)	(1 843)
Total des flux de trésorerie	35 462	-	35 462	(34 821)	642	(0)	642
Frais d'acquisition non affectés aux contrats	-		-		-	0	0
Variations de périmètre	3	-	3	(2)	1	-	1
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	40	4	44	8	52	-	52
Autres mouvements de consolidation	43	4	47	5	53	-	53
SOLDE NET DE CLÔTURE	370 481	208	370 690	6 289	376 979	(0)	376 979
Solde des actifs à la clôture	(937)	-	(937)	197	(740)	(0)	(740)
Solde des passifs à la clôture	371 418	208	371 626	6 093	377 719	-	377 719

États financiers au 31 décembre 2025

Notes annexes aux états financiers consolidés

(en millions d'euros)	Passifs nets au titre de la couverture restante		Passifs nets au titre de la couverture restante	Passifs au titre des sinistres survenus	Sous-Total	Frais d'acquisition non encore affectés aux contrats	31.12.2024
	Hors composante de perte	Composante de perte					
Solde des actifs à l'ouverture	(1 389)	-	(1 389)	213	(1 176)	(0)	(1 177)
Solde des passifs à l'ouverture	368 655	167	368 822	5 578	374 400	-	374 400
SOLDE NET D'OUVERTURE	367 265	167	367 432	5 791	373 224	(0)	373 223
Produits des contrats d'assurance émis	(10 151)		(10 151)		(10 151)		(10 151)
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	1 504	21	1 525	6 159	7 684		7 684
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis		(30)	(30)	6 655	6 625		6 625
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	1 504		1 504		1 504		1 504
Ajustements des passifs pour sinistres survenus				(497)	(497)		(497)
Pertes et reprises sur les groupes de contrats onéreux		52	52		52		52
Composants d'investissement	(33 665)		(33 665)	33 665	0	-	0
Résultat des activités d'assurance	(42 313)	21	(42 292)	39 824	(2 468)	-	(2 468)
Produits financiers (ou charges financières) des contrats d'assurance émis	8 642	1	8 644	98	8 741	-	8 741
Produits financiers (ou charges financières) des contrats d'assurance émis (hors différences de change)	13 497	1	13 498	151	13 649		13 649
Effet des différences de change	(4 854)	-	(4 854)	(53)	(4 907)	-	(4 907)
Total issu des variations du résultat global	(33 671)	22	(33 648)	39 922	6 274	-	6 274
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	39 298		39 298		39 298		39 298
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis				(39 984)	(39 984)		(39 984)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(2 076)		(2 076)		(2 076)	0	(2 076)
Total des flux de trésorerie	37 222	-	37 222	(39 984)	(2 762)	0	(2 762)
Frais d'acquisition non affectés aux contrats	(0)	-	(0)		(0)	0	-
Variations de périmètre	(14 441)	8	(14 432)	(221)	(14 653)	0	(14 653)
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	514	(16)	498	259	757	-	757
Autres mouvements de consolidation	(13 927)	(8)	(13 934)	38	(13 896)	0	(13 896)
SOLDE NET DE CLÔTURE	356 890	182	357 071	5 767	362 839	(0)	362 838
Solde des actifs à la clôture	(982)	-	(982)	166	(816)	(0)	(816)
Solde des passifs à la clôture	357 872	182	358 053	5 601	363 655	-	363 655

5.8.3 Analyse par composante comptable – contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA – assurance

(en millions d'euros)	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31.12.2025
Solde des actifs à l'ouverture	(1 114)	65	234	(816)
Solde des passifs à l'ouverture	347 462	1 529	14 664	363 655
SOLDE NET D'OUVERTURE	346 348	1 593	14 897	362 839
Variations liées aux services futurs	(5 070)	160	4 983	73
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	(3 161)	(54)	3 198	(17)
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes et reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	(10)	34		24
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(1 899)	180	1 785	66
Variations liées aux services rendus au cours de la période	850	(216)	(2 190)	(1 556)
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net			(2 190)	(2 190)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier		(216)		(216)
Ajustements liés à l'expérience	850			850
Variations liées aux services passés	(855)	(3)		(857)
Ajustements des sinistres survenus	(855)	(3)		(857)
Résultat des activités d'assurance	(5 075)	(59)	2 793	(2 341)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	15 853	16	(82)	15 787
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance (hors différences de change)	15 965	19	(61)	15 924
Effet des différences de change	(112)	(3)	(21)	(137)
Total issu des variations du résultat global	10 778	(43)	2 711	13 446
Flux de trésorerie reçus ou payés sur les contrats d'assurance	642			642
Total des flux de trésorerie	642			642
Variations de périmètre	1	-	-	1
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	12	4	36	52
Autres mouvements de consolidation	13	4	36	53
SOLDE NET DE CLÔTURE	357 780	1 554	17 644	376 979
Solde des actifs à la clôture	(1 123)	81	302	(740)
Solde des passifs à la clôture	358 903	1 473	17 342	377 719

États financiers au 31 décembre 2025

Notes annexes aux états financiers consolidés

(en millions d'euros)	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31.12.2024
Solde des actifs à l'ouverture	(1 538)	79	282	(1 176)
Solde des passifs à l'ouverture	355 367	1 953	17 080	374 400
SOLDE NET D'OUVERTURE	353 829	2 032	17 362	373 224
Variations liées aux services futurs	(236)	192	87	42
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	1 490	(1)	(1 501)	(12)
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes et reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	(27)	38		11
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(1 699)	155	1 588	43
Variations liées aux services rendus au cours de la période	447	(192)	(2 244)	(1 989)
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net			(2 244)	(2 244)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier		(192)		(192)
Ajustements liés à l'expérience	447			447
Variations liées aux services passés	(465)	(56)		(521)
Ajustement des sinistres survenus	(465)	(56)		(521)
Résultat des activités d'assurance	(254)	(56)	(2 157)	(2 468)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	9 045	6	(309)	8 741
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance (hors différences de change)	13 500	37	111	13 649
Effet des différences de change	(4 455)	(31)	(421)	(4 907)
Total issu des variations du résultat global	8 791	(50)	(2 467)	6 274
Flux de trésorerie reçus ou payés sur les contrats d'assurance	(2 762)			(2 762)
Total des flux de trésorerie	(2 762)			(2 762)
Variations de périmètre	(14 274)	6	(385)	(14 653)
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	764	(394)	387	757
Autres mouvements de consolidation	(13 510)	(388)	2	(13 897)
SOLDE NET DE CLÔTURE	346 348	1 593	14 897	362 839
Solde des actifs à la clôture	(1 114)	65	234	(816)
Solde des passifs à la clôture	347 462	1 529	14 664	363 655

5.8.4 Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus – contrats comptabilisés selon le modèle BBA – réassurance détenue

(en millions d'euros)	Actifs nets pour couverture restante				31.12.2025
	Hors élément de recouvrement de perte	Élément de recouvrement de perte	Composante de couverture restante	Composante de sinistres survenus	
Solde des actifs à l'ouverture	5 754	9	5 763	450	6 213
Solde des passifs à l'ouverture	(19)	-	(19)	9	(10)
SOLDE NET D'OUVERTURE	5 736	9	5 745	459	6 203
Produits de réassurance	48	31	79	621	700
Montants recouverts auprès des réassureurs :	48	31	79	666	745
<i>dont Montants recouverts des services passés et autres charges de réassurance</i>	48	(0)	48	666	714
<i>dont pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires sous-jacents</i>	-	31	31	-	31
Ajustement des actifs pour sinistres survenus			-	(45)	(45)
Charges de réassurance	(736)	-	(736)	-	(736)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(688)	31	(657)	621	(36)
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance	(72)	0	(72)	2	(70)
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance (hors effets des différences de change)	(72)	0	(72)	2	(70)
Effet des différences de change	0	-	0	-	0
Composants d'investissement	(751)	-	(751)	751	-
Total issu des variations du résultat global	(1 511)	31	(1 480)	1 374	(106)
Primes payées	1 169	-	1 169		1 169
Sommes recouvrées auprès des réassureurs	-	-	-	(1 292)	(1 292)
Autres décalages de trésorerie (dépôt de réassurance, frais d'acquisition, etc.)		-	-	-	-
Total des flux de trésorerie	1 169	-	1 169	(1 292)	(123)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats de réassurance	0	-	0	0	0
Autres mouvements de consolidation	0	-	0	0	0
SOLDE NET DE CLÔTURE	5 394	40	5 434	541	5 975
Solde des actifs à la clôture	5 414	40	5 454	532	5 986
Solde des passifs à la clôture	(20)	-	(20)	9	(11)

États financiers au 31 décembre 2025

Notes annexes aux états financiers consolidés

(en millions d'euros)	Actifs nets pour couverture restante		Composante de couverture restante	Composante de sinistres survenus	31.12.2024
	Hors élément de recouvrement de perte	Élément de recouvrement de perte			
Solde des actifs à l'ouverture	8 098	5	8 103	496	8 599
Solde des passifs à l'ouverture	(43)	-	(43)	8	(35)
SOLDE NET D'OUVERTURE	8 056	5	8 061	504	8 564
Produits de réassurance	76	0	77	2 925	3 001
Montants recouverts auprès des réassureurs :	76	0	77	2 961	3 038
<i>dont Montants recouverts des services passés et autres charges de réassurance</i>	76	0	76	2 961	3 037
<i>dont pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires sous-jacents</i>	-	0	0	-	0
Ajustement des actifs pour sinistres survenus			-	(36)	(36)
Charges de réassurance	(3 079)	-	(3 079)	-	(3 079)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(3 003)	0	(3 002)	2 925	(78)
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance	117	-	117	7	124
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance (hors effets des différences de change)	117	-	117	7	124
Effet des différences de change	(0)	-	(0)	-	(0)
Composants d'investissement	(801)	-	(801)	801	-
Total issu des variations du résultat global	(3 686)	0	(3 686)	3 732	46
Primes payées	1 201	-	1 201		1 201
Sommes recouvrées auprès des réassureurs	-	-	-	(3 778)	(3 778)
Autres décalages de trésorerie (dépôt de réassurance, frais d'acquisition, etc.)	(52)		(52)		(52)
Total des flux de trésorerie	1 149	-	1 149	(3 778)	(2 629)
Variations de périmètre	238	5	243	(16)	227
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats de réassurance	(21)	(1)	(21)	16	(5)
Autres mouvements de consolidation	218	4	222	0	222
SOLDE NET DE CLÔTURE	5 736	9	5 745	459	6 203
Solde des actifs à la clôture	5 754	9	5 763	450	6 213
Solde des passifs à la clôture	(19)	-	(19)	9	(10)

5.8.5 Analyse par composante comptable – contrats comptabilisés selon le modèle BBA – réassurance détenue

(En millions d'euros)	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31.12.2025
Solde des actifs à l'ouverture	5 849	115	250	6 213
Solde des passifs à l'ouverture	(9)	8	(9)	(10)
SOLDE NET D'OUVERTURE	5 840	123	241	6 203
Variations liées aux services futurs	23	(4)	11	31
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	40	(8)	(31)	1
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(17)	4	43	30
Variations liées aux services rendus au cours de la période	(10)	(14)	2	(22)
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net			2	2
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier		(14)		(14)
Ajustements liés à l'expérience	(10)			(10)
Variations liées aux services passés	(43)	(2)		(45)
Ajustement des sinistres survenus	(43)	(2)		(45)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(30)	(20)	13	(36)
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance	(70)	1	(1)	(69)
Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus (hors effet de l'évolution du risque de non-exécution)	(70)	1	(1)	(70)
Effet des différences de change	0	-	-	0
Total des variations du résultat global	(99)	(18)	12	(105)
Flux de trésorerie	(123)			(123)
Total des flux de trésorerie	(123)			(123)
Variations de périmètre	-	-	-	-
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	0	-	(0)	-
Autres mouvements de consolidation	0	-	(0)	-
SOLDE NET DE CLÔTURE	5 618	104	253	5 975
Solde des actifs à la clôture	5 623	98	265	5 986
Solde des passifs à la clôture	(5)	6	(12)	(11)

(En millions d'euros)	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31.12.2024
Solde des actifs à l'ouverture	7 990	97	512	8 599
Solde des passifs à l'ouverture	(32)	17	(20)	(35)
SOLDE NET D'OUVERTURE	7 958	114	492	8 564
Variations liées aux services futurs	21	(19)	(2)	0
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	29	(22)	(6)	(0)
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(8)	4	4	0
Variations liées aux services rendus au cours de la période	(4)	(8)	(30)	(41)
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net			(30)	(30)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier		(8)		(8)
Ajustements liés à l'expérience	(4)			(4)
Variations liées aux services passés	(34)	(3)		(36)
Ajustement des sinistres survenus	(34)	(3)		(36)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(17)	(29)	(32)	(78)
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance	109	12	3	124
Flux de trésorerie	(2 629)			(2 629)
Total des flux de trésorerie	(2 629)			(2 629)
Variations de périmètre	418	8	(198)	227
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	0	19	(24)	(5)
Autres mouvements de consolidation	418	26	(223)	222
SOLDE NET DE CLÔTURE	5 840	123	241	6 203
Solde des actifs à la clôture	5 849	115	250	6 213
Solde des passifs à la clôture	(9)	8	(9)	(10)

5.8.6 Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus – contrats comptabilisés selon le modèle PAA – assurance

	Passifs nets au titre de la couverture restante		Passifs nets au titre de la couverture restante	Passifs au titre des sinistres survenus		Passifs au titre des sinistres survenus	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	31.12.2025
	Hors composante de perte	Composante de perte		Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier			
(En millions d'euros)								
Solde des actifs à l'ouverture	(95)	-	(95)	(2)	-	(2)	(4)	(101)
Solde des passifs à l'ouverture	755	0	755	744	47	791	-	1 546
SOLDE NET D'OUVERTURE	660	0	660	742	47	789	(4)	1 445
Produits des contrats d'assurance émis	(1 584)		(1 584)			-		(1 584)
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	-	(0)	(0)	1 249	4	1 253		1 252
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis			-	1 289	13	1 302		1 302
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-		-			-		-
Ajustements des passifs pour sinistres survenus			-	(40)	(9)	(49)		(49)
Pertes et reprises sur les groupes de contrats onéreux		(0)	(0)			-		(0)
Résultat des activités d'assurance	(1 584)	(0)	(1 584)	1 249	4	1 253		(332)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	-	-	-	(1)	0	(1)		(1)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	-	-	-	(1)	0	(1)		(1)
Effet des différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-
Total issu des variations du résultat global	(1 584)	(0)	(1 584)	1 248	4	1 251		(333)
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	1 332		1 332			-		1 332
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis			-	(1 231)		(1 231)		(1 231)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1)		(1)	-		-	(0)	(1)
Total des flux de trésorerie	1 332		1 332	(1 231)		(1 231)	(0)	101
Variations de périmètre	-	-	-	-	0	0	0	0
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	1	-	1	-	-	-	-	1
Autres mouvements de consolidation	1	-	1	-	0	0	0	1
SOLDE NET DE CLÔTURE	408	-	408	759	51	810	(4)	1 214
Solde des actifs à la clôture	(144)	-	(144)	(2)	-	(2)	(4)	(150)
Solde des passifs à la clôture	552	-	552	761	51	811	-	1 363

	Passifs nets au titre de la couverture restante			Passifs au titre des sinistres survenus				
	Hors composante de perte	Composante de perte	Passifs nets au titre de la couverture restante	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Passifs au titre des sinistres survenus	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	31.12.2024
(En millions d'euros)								
Solde des actifs à l'ouverture	(165)	-	(165)	(1)	-	(1)	(0)	(166)
Solde des passifs à l'ouverture	823	2	825	749	47	795	-	1 620
SOLDE NET D'OUVERTURE	658	2	660	747	47	794	(0)	1 454
Produits des contrats d'assurance émis	(1 667)		(1 667)			-		(1 667)
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	21	(2)	20	1 288	(0)	1 288		1 308
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis			-	1 324	11	1 335		1 335
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	21		21			-		21
Ajustements des passifs pour sinistres survenus			-	(35)	(11)	(46)		(46)
Pertes et reprises sur les groupes de contrats onéreux		(2)	(2)			-		(2)
Composants d'investissements	-	-	-	-	-	-		-
Résultat des activités d'assurance	(1 646)	(2)	(1 648)	1 288	(0)	1 288		(359)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	-	-	-	41	4	45		45
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	-	-	-	41	4	45		45
Effet des différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-
Total issu des variations du résultat global	(1 646)	(2)	(1 648)	1 329	4	1 333		(314)
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	1 685		1 685			-		1 685
Paielements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis			-	(1 274)		(1 274)		(1 274)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(34)		(34)	-		-	(0)	(34)
Total des flux de trésorerie	1 651		1 651	(1 274)		(1 274)	(0)	377
Variations de périmètre	(13)	5	(8)	(61)	(4)	(65)	-	(73)
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	9	(5)	4	-	0	0	(4)	1
Autres mouvements de consolidation	(4)	0	(4)	(61)	(4)	(65)	(4)	(72)
SOLDE NET DE CLÔTURE	660	0	660	742	47	789	(4)	1 445
Solde des actifs à la clôture	(95)	-	(95)	(2)	-	(2)	(4)	(101)
Solde des passifs à la clôture	755	0	755	744	47	791	-	1 546

5.8.7 Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus – contrats comptabilisés selon le modèle PAA – réassurance détenue

(en millions d'euros)	Composante de couverture restante			Composante de sinistres survenus			31.12.2025
	Hors composante de recouvrement de perte	Composante de recouvrement de perte	Composante de couverture restante	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Composante de sinistres survenus	
Solde des actifs à l'ouverture	73	(0)	73	213	8	221	295
Solde des passifs à l'ouverture	(3)	-	(3)	-	-	-	(3)
SOLDE NET D'OUVERTURE	71	(0)	71	213	8	221	292
Produits de réassurance	-	17	17	37	(0)	37	53
Montants recouvrés auprès des réassureurs :	-	17	17	60	-	60	76
<i>dont Montants recouvrés des services passés et autres charges de réassurance</i>	-	17	17	60		60	76
Ajustements liés aux montants recouvrés auprès des réassureurs			-	(23)	(0)	(23)	(23)
Charges de réassurance	(90)	-	(90)	-		-	(90)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(90)	17	(73)	37	(0)	37	(37)
Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus	0	-	0	(2)	(0)	(2)	(2)
Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus (hors effets des différences de change)	-	-	-	(2)	(0)	(2)	(2)
Effet des différences de change	0	-	0	0	-	0	0
Total issu des variations du résultat global	(90)	17	(73)	36	(1)	35	(38)
Primes payées	77	-	77				77
Sommes recouvrées auprès des réassureurs		(14)	(14)	(62)		(62)	(76)
Total des flux de trésorerie	77	(14)	63	(62)		(62)	1
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats de réassurance	0	-	0	(0)	-	(0)	(0)
Autres mouvements de consolidation	0	-	0	(0)	-	(0)	(0)
SOLDE NET DE CLÔTURE	58	2	60	187	7	195	255
Solde des actifs à la clôture	58	2	60	187	7	195	255
Solde des passifs à la clôture	0	-	0	(0)	-	(0)	-

	Composante de couverture restante			Composante de sinistres survenus			31.12.2024
	Hors composante de recouvrement de perte	Composante de recouvrement de perte	Composante de couverture restante	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Composante de sinistres survenus	
(en millions d'euros)							
Solde des actifs à l'ouverture	82	-	82	227	10	237	319
Solde des passifs à l'ouverture	(20)	-	(20)	-	-	-	(20)
SOLDE NET D'OUVERTURE	62	-	62	227	10	237	299
Produits de réassurance	-	0	0	130	(2)	128	128
Montants recouvrés auprès des réassureurs :	-	0	0	147	-	147	147
dont Montants recouvrés des services passés et autres charges de réassurance	-	0	0	147		147	147
Ajustements liés aux montants recouvrés auprès des réassureurs			-	(17)	(2)	(19)	(19)
Charges de réassurance	(150)	-	(150)	-		-	(150)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(150)	0	(150)	130	(2)	128	(22)
Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus	(1)	-	(1)	11	1	12	12
Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus (hors effets des différences de change)	-	-	-	15	1	15	15
Effet des différences de change	(1)	-	(1)	(3)	-	(3)	(4)
Total issu des variations du résultat global	(151)	0	(151)	141	(1)	140	(10)
Primes payées	157	-	157				157
Sommes recouvrées auprès des réassureurs		(0)	(0)	(131)		(131)	(131)
Total des flux de trésorerie	157	(0)	157	(131)		(131)	26
Variations de périmètre	(3)	-	(3)	(18)	(1)	(18)	(21)
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats de réassurance	6	-	6	(6)	(1)	(7)	(1)
Autres mouvements de consolidation	3	-	3	(24)	(1)	(25)	(22)
SOLDE NET DE CLÔTURE	71	(0)	71	213	8	221	292
Solde des actifs à la clôture	73	(0)	73	213	8	221	295
Solde des passifs à la clôture	(3)	-	(3)	-	-	-	(3)

5.8.8 Marge sur services contractuels d'assurance émis par méthode de transition

(en millions d'euros)	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	Autres contrats ⁽¹⁾	31.12.2025
MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS À L'OUVERTURE	125	10 787	3 985	14 897
Variations liées aux services futurs	111	2 893	1 978	4 983
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	111	2 893	193	3 198
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	-	-	1 785	1 785
Variations liées aux services rendus au cours de la période	(69)	(1 441)	(680)	(2 190)
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour refléter les services rendus	(69)	(1 441)	(680)	(2 190)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	6	(136)	48	(82)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	6	(127)	61	(61)
Effet des différences de change	-	(9)	(12)	(21)
Autres mouvements de consolidation	-	34	2	36
Variations de périmètre	-	-	-	-
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	-	34	2	36
MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS À LA CLÔTURE	173	12 138	5 334	17 644

(1) Les autres contrats correspondent aux contrats qui n'étaient pas existants à la date de transition.

(en millions d'euros)	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	Autres contrats ⁽¹⁾	31.12.2024
MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS À L'OUVERTURE	140	13 619	3 604	17 362
Variations liées aux services futurs	30	(1 359)	1 416	87
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	30	(1 359)	(172)	(1 501)
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	-	-	1 588	1 588
Variations liées aux services rendus au cours de la période	(51)	(1 828)	(365)	(2 244)
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour refléter les services rendus	(51)	(1 828)	(365)	(2 244)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	6	(139)	(177)	(309)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	6	76	29	111
Effet des différences de change	-	(215)	(206)	(421)
Autres mouvements de consolidation	-	494	(493)	2
Variations de périmètre	-	(186)	(199)	(385)
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	-	681	(294)	387
MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS À LA CLÔTURE	125	10 787	3 985	14 897

(1) Les autres contrats correspondent aux contrats qui n'étaient pas existants à la date de transition.

5.8.9 Marge sur services contractuels de réassurance détenue par méthode de transition

(en millions d'euros)	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	Autres contrats ⁽¹⁾	31.12.2025
PART CÉDÉE - MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS À L'OUVERTURE	60	336	(155)	241
Part cédée - Variations liées aux services futurs :	7	(18)	23	11
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	7	(18)	(20)	(31)
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	-	-	43	43
Part cédée - Variations liées aux services rendus au cours de la période :	(7)	(21)	30	2
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour refléter les services rendus	(7)	(21)	30	2
Part cédée - Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus :	1	2	(4)	(1)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance des contrats de réassurance	1	2	(4)	(1)
Part cédée - Autres mouvements de consolidation :	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats de réassurance	-	-	-	-
PART CÉDÉE - MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS À LA CLÔTURE	61	299	(107)	253

(1) Les autres contrats correspondent aux contrats qui n'étaient pas existants à la date de transition.

(en millions d'euros)	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	Autres contrats ⁽¹⁾	31.12.2024
PART CÉDÉE - MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS À L'OUVERTURE	64	417	11	492
Part cédée - Variations liées aux services futurs :	1	(45)	42	(2)
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	1	(45)	37	(6)
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	-	-	4	4
Part cédée - Variations liées aux services rendus au cours de la période :	(7)	(21)	(3)	(30)
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour refléter les services rendus	(7)	(21)	(3)	(30)
Part cédée - Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus :	1	2	(0)	3
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance des contrats de réassurance	1	2	(0)	3
Part cédée - Autres mouvements de consolidation :	-	(18)	(205)	(223)
Variations de périmètre	-	7	(205)	(198)
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats de réassurance	-	(24)	-	(24)
PART CÉDÉE - MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS À LA CLÔTURE	60	336	(155)	241

(1) Les autres contrats correspondent aux contrats qui n'étaient pas existants à la date de transition.

5.9 Annexes risques assurance

Les sensibilités présentées dans les tableaux ci-dessous sont calculées au niveau du groupe CNP Assurances.

5.9.1 Analyse de la sensibilité au risque de rachat

(en pourcentage)	31.12.2025			31.12.2024		
	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres
Hausse de 10 % des rachats	0 %	(1 %)	0 %	0 %	(2 %)	0 %

5.9.2 Analyse de sensibilité au risque de taux

(en pourcentage)	31.12.2025			31.12.2024		
	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres
+ 100 bps	(2 %)	(7 %)	(2 %)	(2 %)	(5 %)	(2 %)
- 100 bps	2 %	9 %	2 %	2 %	3 %	2 %

5.9.3 Analyse de la sensibilité au risque immobilier

(en pourcentage)	31.12.2025			31.12.2024		
	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres
Évolution du marché immobilier de - 15 % à partir de 2024	0 %	(11 %)	(1 %)	0 %	(11 %)	(1 %)

5.9.4 Analyse de la sensibilité au risque action

(en pourcentage)	31.12.2025			31.12.2024		
	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres
Évolution du marché action de - 25 %	(1 %)	(31 %)	(3 %)	(2 %)	(23 %)	(3 %)

5.9.5 Risque de liquidité – Passifs des contrats d'assurance nets d'actifs d'assurance – montants exigibles – rachat

(en millions d'euros)	31.12.2025		31.12.2024	
	Valeur de rachat	Valeur comptable	Valeur de rachat	Valeur comptable
Passifs immédiatement rachetables relatifs à des contrats d'assurance	331 366	339 184	296 190	307 054
Passifs non immédiatement rachetables relatifs à des contrats d'assurance	29 482	39 008	51 526	57 230
TOTAL	360 847	378 192	347 717	364 283

5.9.6 Risque de liquidité – Flux futurs d'actifs

(en millions d'euros)	31.12.2025					
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	10 à 15 ans	Plus de 15 ans	Total
Actifs à la juste valeur par résultat	13 008	3 123	3 293	729	3 877	24 030
Actifs à la juste valeur par OCI recyclable	17 536	65 613	65 636	39 806	48 023	236 613
Actifs financiers au coût amorti	228	1 560	2 375	1 827	616	6 605
TOTAL	30 771	70 296	71 304	42 362	52 516	267 249

(en millions d'euros)	31.12.2024					
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	10 à 15 ans	Plus de 15 ans	Total
Actifs à la juste valeur par résultat	13 512	3 811	3 272	499	3 992	25 086
Actifs à la juste valeur par OCI Recyclable	18 380	67 401	68 826	28 702	41 223	224 532
Actifs financiers au coût amorti	112	1 103	2 081	806	12	4 114
TOTAL	32 004	72 316	74 179	30 007	45 227	253 732

La gestion du risque du secteur assurance est détaillée dans la section 6.7 - Les risques d'assurances et la surveillance complémentaire du conglomérat - du Document d'enregistrement universel.

Note 6 Impôts sur les bénéfices

PRINCIPES COMPTABLES

Impôts courants

La charge d'impôt courant est déterminée sur la base des bénéfices imposables de chaque entité fiscale consolidée en appliquant les taux et règles d'imposition en vigueur dans le pays d'implantation de l'entité.

Les actifs et passifs d'impôts courants reflètent la position des entités du Groupe liée au règlement de l'impôt courant vis-à-vis de l'administration fiscale de chacun des pays ou de La Poste, certaines entités françaises faisant partie du périmètre d'intégration fiscale du groupe La Poste.

Incertitudes fiscales

Des incertitudes peuvent survenir sur les traitements fiscaux appliqués par le Groupe. S'il est probable que les autorités fiscales compétentes remettent en cause les traitements retenus, ces incertitudes doivent être reflétées dans les impôts courants par la contrepartie d'une provision pour risque fiscal présentée au sein des passifs d'impôts.

Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles observées entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale, sauf exception.

Les taux d'imposition utilisés pour l'évaluation sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif, dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Le Groupe n'active les reports déficitaires des entités qui le composent que dans la mesure où ces entités montrent par le biais d'un plan d'affaires pluriannuel leur capacité à les récupérer sur un horizon déterminé et raisonnable.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs financiers à la juste valeur par les capitaux propres recyclables et aux variations de valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie pour lesquels les impôts différés sont directement imputés sur les capitaux propres.

La compensation entre impôts différés actifs et passifs est effectuée par entité fiscale ou périmètre d'intégration.

Les actifs d'impôts différés nets qui résultent de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

6.1 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Actifs d'impôts différés	1 358	1 213
Actifs d'impôts courants	390	330
ACTIFS D'IMPÔTS	1 748	1 543
Passifs d'impôts différés	1 258	1 330
Passifs d'impôts courants	106	154
PASSIFS D'IMPÔTS	1 364	1 484

Les actifs et passifs d'impôts différés concernent principalement :

- la comptabilisation à la juste valeur des actifs selon IFRS 9 ;
- la comptabilisation à la juste valeur des actifs et passifs d'assurance et de réassurance selon IFRS 17 ;
- la provision Épargne Logement ;
- des différences temporaires attachées aux crédits Prêts à Taux Zéro et aux provisions pour dépréciation du risque de crédit.

Les actifs d'impôts sont limités aux capacités de chaque entité fiscale à les recouvrer dans un proche avenir. Un montant de 28 millions d'euros d'impôts différés a été reconnu au titre des déficits générés en 2025, recouvrable sur un horizon de cinq ans, en fonction des projections de résultat fiscal. Par ailleurs, les impôts différés actifs sur déficits fiscaux non activés s'élèvent à 359 millions d'euros.

Analyse des impôts différés par nature

(en millions d'euros)	31.12.2025					
	Ouverture	Résultat	Capitaux Propres	Autres	Variation de périmètre	Clôture
Provision épargne logement	26	8	-	0	-	34
Provisions pour engagement retraite	11	(0)	-	(0)	-	11
Autres provisions non déductibles	352	34	-	0	-	387
Autres sources de différences temporelles	705	36	46	(263)	-	524
IMPÔTS DIFFÉRÉS LIÉS AUX DÉCALAGES TEMPORELS	1 094	78	46	(263)	-	955
Retraitements IFRS	(1 211)	363	(238)	230	-	(856)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	(117)	441	(192)	(32)	-	100

6.2 Charge d'impôts sur les bénéfices

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Impôts courants	(1 339)	(1 125)
Impôts différés	441	110
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	(898)	(1 016)

La contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises est comptabilisée pour un montant de 189 millions d'euros au 31 décembre 2025 sur la ligne « impôts courants ».

Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt comptabilisée

(en millions d'euros)	31.12.2025		31.12.2024	
Résultat net part du groupe	1 555		1 186	
Participations ne donnant pas le contrôle	286		310	
Quote-part de résultat des mises en équivalence	(92)		(95)	
Charge d'impôt	898		1 016	
Résultat comptable avant impôt	2 647		2 417	
Charge d'impôt théorique	(684)	25,83%	(624)	25,83%
Effets des différences permanentes	7	(0,26 %)	(152)	6,30 %
Effets des taux d'imposition	(112)	4,22 %	(147)	6,09 %
Effet de l'imposition des dividendes	11	(0,42 %)	23	(0,97 %)
Effet de la contribution exceptionnelle	(189)	7,16 %	-	-
Autres effets	69	(2,60 %)	(116)	4,81 %
CHARGE D'IMPÔT COMPTABILISÉE	(898)	33,91%	(1 016)	42,04%

Conformément aux dispositions fiscales françaises, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est fixé à 25 % en 2025, auquel s'ajoute la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %, soit un taux d'impôt de 25,83 %.

Les plus-values à long terme générées lors de cessions de titres de participation sont exonérées d'impôt sur les sociétés, à l'exception d'une quote-part de frais et charges de 12 %.

En application du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés détenues à plus de 5 % sont exonérés d'impôt à l'exception d'une quote-part de frais et charges de 1 % ou 5 %.

Le taux d'impôt effectif au 31 décembre 2025 ressort à 33,91 %, essentiellement en raison d'un taux d'impôt à 40 % pour les entités brésiliennes.

Note 7 Autres postes des états financiers

7.1 Produits et charges de commissions

PRINCIPES COMPTABLES

Conformément à la norme IFRS 15, les produits de commissions sont reconnus en résultat en fonction des obligations de prestations auxquelles ils se rattachent et de leur réalisation :

- les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation (commissions sur moyens de paiement) ;
- les commissions rémunérant des services ponctuels ou rémunérant un acte important sont intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est

réalisée ou l'acte exécuté (commissions sur mandats, commissions sur incidents de paiement) ;

- les produits variables de commissions ne peuvent être enregistrés en résultat que s'il est hautement probable que les montants enregistrés ne donneront pas lieu à un ajustement significatif à la baisse ;
- les commissions considérées comme un complément d'intérêt (commissions d'octroi de crédit) font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Ces commissions sont donc comptabilisées parmi les produits et charges d'intérêt et non pas parmi les commissions. Elles relèvent alors du champ d'application de la norme IFRS 9.

(en millions d'euros)	31.12.2025		31.12.2024	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires	44	(9)	53	(21)
Commissions sur opérations avec la clientèle	1 321	(5)	1 348	(4)
Commissions sur prestations de services financiers	512	(258)	524	(259)
Commissions sur opérations sur titres ⁽¹⁾	726	(126)	676	(55)
Commissions sur instruments financiers	-	(2)	-	(3)
Autres commissions	136	(0)	112	(0)
Produits et charges de commissions	2 738	(400)	2 713	(343)
COMMISSIONS NETTES	2 338		2 370	

(1) Les commissions de gestion d'actifs des contrats emprunteurs et prévoyance sont dorénavant présentées en « Commissions (charges) » pour un montant de - 32 millions d'euros au 31 décembre 2025. Au 31 décembre 2024, ce montant est de - 38 millions d'euros.

7.2 Produits et charges des autres activités

(en millions d'euros)	31.12.2025		31.12.2024	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits rétrocédés, charges refacturées, transfert de charges	3	-	18	-
Autres produits et charges divers d'exploitation ⁽¹⁾	655	(708)	453	(586)
Provisions aux autres charges d'exploitation ⁽²⁾	84	(174)	118	(73)
Produits et charges des immeubles de placement ⁽³⁾	284	(173)	434	(501)
Autres produits et charges des autres activités	113	11	123	(8)
Produits et charges des autres activités	1 139	(1 044)	1 147	(1 168)
PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITÉS	95		(21)	

(1) La compensation reçue par La Banque Postale au titre de la mission de service public rendue dans le cadre de sa mission d'intérêt général est dorénavant présentée en « Produits des autres activités » pour un montant de 269 millions d'euros au 31 décembre 2025. Au 31 décembre 2024, ce montant est de 287 millions d'euros.

(2) Des provisions pour risques et charges liées à l'exploitation sont dorénavant présentées en « Charges des autres activités » pour un montant de 7 millions d'euros au 31 décembre 2025. Au 31 décembre 2024, ce montant est de - 7 millions d'euros.

(3) Les dotations aux amortissements des immeubles de placement sont dorénavant totalement présentées en « Charges des autres activités » pour un montant de - 9 millions d'euros au 31 décembre 2025. Au 31 décembre 2024, ce montant est de - 7 millions d'euros.

7.3 Frais généraux y compris dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles ⁽¹⁾	(588)	(600)
Frais de personnel	(1 747)	(1 582)
Impôts, taxes et contributions diverses ⁽²⁾	(177)	(181)
Services extérieurs ⁽³⁾	(3 585)	(3 690)
Autres charges ^{(3) (4)}	(567)	(529)
Autres charges générales d'exploitation	(4 330)	(4 400)
TOTAL	(6 665)	(6 582)
Dont frais généraux rattachables aux activités d'assurance (y. c. dotations rattachables aux activités d'assurance)	(1 826)	(1 699)
Dont charges générales d'exploitation (hors celles rattachées aux activités d'assurance)	(4 334)	(4 363)
Dont dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles (hors celles rattachées aux activités d'assurance)	(505)	(519)

(1) Les dotations aux amortissements des immeubles de placement sont dorénavant totalement présentées en « Charges des autres activités » (note 7.2) pour un montant de - 9 millions d'euros au 31 décembre 2025. Au 31 décembre 2024, ce montant est de - 7 millions d'euros.

(2) Inclut les cotisations aux organes de tutelle.

(3) Les commissions de gestion d'actifs des contrats emprunteurs et prévoyance sont dorénavant présentées en « Commissions (charges) » (note 7.1) pour un montant de - 32 millions d'euros au 31 décembre 2025. Au 31 décembre 2024, ce montant est de - 38 millions d'euros.

(4) Des provisions pour risques et charges liées à l'exploitation sont dorénavant présentées en « Charges des autres activités » (note 7.2) pour un montant de 7 millions d'euros au 31 décembre 2025. Au 31 décembre 2024, ce montant est de - 7 millions d'euros.

Nombre moyen de salariés au cours de l'exercice

	31.12.2025	31.12.2024
Cadres	9 383	8 479
Non Cadres	4 878	4 486
TOTAL	14 261	12 965

7.4 Gains et pertes sur autres actifs

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Plus ou moins-values de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	(2)	(4)
Gains et pertes sur cession et réévaluation des participations consolidées	104	(27)
GAINS ET PERTES SUR AUTRES ACTIFS	101	(31)

Les gains et pertes sur cession des titres consolidés au 31 décembre 2025 correspondent à la perte relative à la cession de CNP Cyprus Insurance Holdings intervenue le 16 avril 2025 ainsi qu'à la plus-value de cession de l'entité CNP UniCredit Vita intervenue le 20 juin 2025 (cf. note 1.1 « Faits marquants de l'exercice »).

7.5 Comptes de régularisation

Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Charges constatées d'avance et produits à recevoir	1 570	1 793
Comptes d'encaissement	116	142
Autres comptes de régularisation	290	313
Comptes de régularisation	1 976	2 247
Débiteurs divers	5 222	7 071
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	41	0
Dépréciations	(147)	(93)
Autres actifs divers	(0)	(0)
Actifs divers	5 116	6 978
COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	7 092	9 225

Contribution aux mécanismes de résolution bancaire

Le Fonds de résolution unique ou FRU est un fonds d'urgence utilisable en cas de crise. Il est géré par le Conseil de résolution unique (CRU) et participe à la stabilité du système financier au sein de l'Union bancaire. L'un des principes du régime de résolution concerne la mise à contribution des actionnaires et des créanciers pour supporter le coût d'une résolution. Néanmoins, le FRU peut être utilisé en complément des mesures déployées pendant la résolution suite à la défaillance d'une banque pour financer certaines mesures de résolution (i.e. transferts d'actifs, garanties de passifs) ou dédommager des actionnaires ou des créanciers dont la perte en résolution aurait dépassé celle subie lors d'une liquidation judiciaire.

Le FRU a été introduit par le règlement (UE) n° 806/2014 dit SRMR dans le but d'instaurer une pratique uniforme du financement des résolutions dans le cadre du Mécanisme de résolution unique (MRU).

En France, les établissements de crédit dont le siège est basé sur le territoire national (hors pays et territoires d'outre-mer) sont les principaux contributeurs au FRU. Les entreprises d'investissements les plus significatives sont les autres entités à contribuer au FRU. Enfin, les entités

assujetties au mécanisme de résolution mais ne relevant pas du FRU contribuent au Fonds de résolution national (FRN), fonds qui peut être également mobilisable pour le financement de la résolution.

Les montants cibles des deux fonds, d'au moins 1 % des dépôts couverts de l'ensemble des établissements adhérents, ont été atteint au 1^{er} janvier 2025 au terme d'une constitution progressive des ressources.

Le FRU/FRN est financé par des contributions versées annuellement par chaque établissement assujetti au sein de l'Union bancaire. Une fraction des contributions annuelles peut être acquittée sous forme d'engagements de paiement irrévocables (cf. note 8 « Engagements donnés et reçus », paragraphe 8.3 « Engagements de paiement irrévocables (EPI) accordés au FRU »), garantis par le versement d'un dépôt de garantie en espèces rémunéré au taux de référence de la BCE.

Pour les contributions 2025, aucun appel de contribution n'a eu lieu pour le FRU et le FRN, les montants cibles ayant été atteints, selon les informations communiquées par les autorités de résolution.

Au 31 décembre 2025, le dépôt de garantie (EPI) versé au FRU totalise un montant de 88,6 millions d'euros (identique à celui de 2024).

Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Charges à payer et produits constatés d'avance	2 190	2 165
Autres comptes de régularisation	450	1 156
Comptes de régularisation	2 640	3 321
Dettes de titres	247	176
Dépôts de garanties reçus	925	801
Créditeurs divers	4 545	4 658
Compte de règlement relatifs aux opérations sur titres	6	8
Passifs divers	5 723	5 643
COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	8 363	8 964

7.6 Provisions

PRINCIPES COMPTABLES

Les provisions enregistrées au passif du bilan, autres que celles afférentes à des risques de crédit, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant sont incertains. Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif.

Les dotations et les reprises de provisions sont enregistrées en résultat dans les rubriques correspondant à la nature des dépenses futures concernées.

(en millions d'euros)	31.12.2025							
	Ouverture	Dotations	Reprises	Reprises non utilisées	Variations de périmètre	Écart de conversion	Autres	Clôture
Provisions sur avantages du personnel	348	11	(1)	(0)	(0)	-	(5)	353
Provisions pour risque épargne logement	100	32	-	-	-	-	-	132
Provisions pour litiges sociaux et charges de personnel	27	14	(12)	(3)	-	-	(6)	21
Provisions sur engagements de garantie	21	24	(26)	-	-	-	-	18
Provisions sur engagements de financement	108	48	(70)	-	-	-	0	87
Autres provisions pour risques et charges	350	143	(100)	(11)	3	(1)	4	387
PROVISIONS	954	272	(209)	(14)	3	(1)	(7)	998

(en millions d'euros)	31.12.2024							
	Ouverture	Dotations	Reprises	Reprises non utilisées	Variations de périmètre	Écart de conversion	Autres	Clôture
Provisions sur avantages du personnel	308	37	(9)	(0)	5	-	7	348
Provisions pour risque épargne logement	102	7	(9)	-	-	-	-	100
Provisions pour litiges sociaux et charges de personnel	18	23	(9)	(4)	-	-	(0)	27
Provisions sur engagements de garantie	30	18	(27)	-	-	-	-	21
Provisions sur engagements de financement	115	62	(69)	-	-	-	0	108
Autres provisions pour risques et charges	445	113	(150)	(28)	-	(23)	(8)	350
PROVISIONS	1 018	260	(273)	(32)	5	(23)	(1)	954

Informations relatives à l'épargne logement

PRINCIPES COMPTABLES

Les engagements liés aux comptes épargne logement (CEL) et plans épargne logement (PEL), présentés au sein de la note 4.7.2 « Dettes envers la clientèle », peuvent avoir des conséquences potentiellement défavorables pour le Groupe et font alors l'objet de provisions présentées au passif du bilan (au poste « Provisions »), dont les variations sont enregistrées en produit net bancaire au sein de la marge d'intérêts.

Les provisions sont estimées sur la base de statistiques comportementales des clients, de données de marché pour chaque génération de plan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires mais non réglementés en termes de rémunération. Elles ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des

comptes d'épargne-logement qui constituent une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée.

Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

Encours collectés au titre des Comptes et Plans Épargne Logement

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Moins de 4 ans	1 201	1 212
De 4 à 10 ans	1 458	3 656
Plus de 10 ans	12 110	12 708
Total Plan Épargne Logement	14 769	17 576
Total Compte Épargne Logement	4 376	4 472
ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS ÉPARGNE LOGEMENT	19 146	22 048

Crédits octroyés au titre des Comptes et Plans Épargne Logement

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Plan Épargne Logement	81	40
Compte Épargne Logement	46	23
CRÉDITS OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS ÉPARGNE LOGEMENT	126	63

Provisions au titre des Comptes et Plans Épargne Logement

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Moins de 4 ans	0	0
De 4 à 10 ans	0	0
Plus de 10 ans	0	0
Total Plan Épargne Logement	1	1
Total Compte Épargne Logement	131	99
PROVISIONS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS ÉPARGNE LOGEMENT	132	100

Avantages au personnel

PRINCIPES COMPTABLES

Le groupe La Banque Postale accorde à ses salariés, fonctionnaires et personnel contractuel, différents types d'avantages classés en quatre catégories conformément à la norme IAS 19 :

Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payées dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice.

Ils sont comptabilisés en charges de l'exercice, y compris pour les montants restant dus à la clôture.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice comme le compte épargne temps.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture.

Indemnités de fin de contrat de travail

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. L'engagement est évalué sur la base des droits acquis par l'ensemble du personnel en activité en fonction notamment du taux de rotation du personnel, du salaire futur estimé du bénéficiaire lors de son départ majoré le cas échéant des charges sociales, et de la table de mortalité (INSEE TH/TF00-02). Les indemnités qui seront versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite, les retraites et avantages aux retraités.

Le régime de retraite du personnel contractuel est un régime qualifié de « régime à cotisations définies », qui se caractérise par des versements à des organismes qui

libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ou aucun engagement ne figure dans les comptes du Groupe. Les cotisations payées aux organismes sont comptabilisées en charges de période.

Les engagements sociaux du Groupe qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charges et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan en particulier les indemnités de départ à la retraite. Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'une dette au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme dette ou actif au bilan.

Ces engagements sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19R. Des évaluations actuarielles sont réalisées chaque année.

Les calculs impliquent la prise en compte d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de revalorisation des pensions...) et spécifiques au Groupe (taux de turnover, taux de revalorisation des traitements et salaires...).

La provision inscrite au bilan au titre des régimes postérieurs à l'emploi, à prestations définies, correspond à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture ajustée des écarts actuariels et coût des services passés non reconnus. Les écarts actuariels sont comptabilisés dans le résultat global et le coût des services passés en résultat. La valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement avec la méthode des unités de crédit projetées. Elle est déterminée en actualisant les décaissements futurs attendus sur la base d'un taux de marché d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation sous-jacente.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des engagements envers le personnel sont revues et mises à jour une fois par an, lors de la clôture annuelle.

Ces calculs intègrent les hypothèses suivantes :

- des probabilités de maintien dans le Groupe pour le personnel actif, des probabilités de mortalité et des estimations d'évolution des salaires ;
- des hypothèses de départ à la retraite ;
- des taux d'actualisation permettant de déterminer la valeur actuelle des engagements. Les taux d'actualisation utilisés pour l'évaluation actuarielle, au titre de 2025 et 2024, en référence aux obligations privées de première catégorie, sont les suivantes :

Durée des engagements	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans
Taux d'actualisation 2025 (zone euro)	2,8 %	3,4 %	3,8 %	4,0 %
Taux d'actualisation 2024 (zone euro)	2,7 %	3,0 %	3,1 %	3,3 %

Le tableau ci-dessous présente les variations des engagements et l'analyse de la charge par type de régime :

Variation des engagements par type de régime

(en millions d'euros)	31.12.2025			
	Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi	Provisions pour médailles du travail et autres avantages postérieurs à long terme	Dispositifs d'aménagement de fin de carrières	Total engagements
ENGAGEMENTS DÉBUT DE PÉRIODE	274	75	-	349
Coût des services rendus	16	9	-	26
Coût financier	5	0	-	5
Prestations payées	(10)	(10)	-	(21)
Écarts actuariels liés aux changements d'hypothèses démographiques et financières	(6)	0	-	(6)
Écarts actuariels liés aux effets d'expérience	1	0	-	1
Coûts des services passés	0	-	-	0
Variation de périmètre	(0)	-	-	(0)
Écarts de conversion	0	-	-	0
Autres éléments	(0)	-	-	(0)
ENGAGEMENTS FIN DE PÉRIODE	279	74	-	353

Les régimes de retraite du Groupe ne sont pas financés par des actifs de couverture.

Étude de sensibilité des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi

Une baisse de 50 points de base du taux d'actualisation aurait pour effet une hausse d'environ 10 millions d'euros de l'engagement relatif aux avantages postérieurs à l'emploi du Groupe.

Variation des écarts actuariels des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi

(en millions d'euros)	31.12.2025
PERTES (GAINS) ACTUARIELS EN DÉBUT DE PÉRIODE	133
Écarts actuariels - changements d'hypothèses démographiques	1
Écarts actuariels - changements d'hypothèses financières	(7)
Écarts actuariels - effet d'expériences	1
Écarts actuariels - autres	0
PERTES (GAINS) ACTUARIELS EN FIN DE PÉRIODE	127

7.7 Participations dans les entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2025				
	Secteur	% intérêts	Valeur de Mise en équivalence	Contribution au résultat net	Contribution aux autres éléments du résultat global
Arial CNP Assurances	Assurance et épargne modèle ouvert	40,00 %	183	5	(2)
Autres coentreprises			68	18	(1)
Coentreprises			251	23	(2)
Holding d'infrastructures Gazières	Banque et assurance des particuliers - Réseau La Banque Postale / Assurance et épargne modèle ouvert	52,97 %	835	69	4
Coentreprise d'assurance ⁽¹⁾			835	69	4
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE			1 086	92	2

(1) Coentreprise d'assurance détenue au regard de contrats participatifs, dont la contribution au résultat net est présentée en Produit Net Bancaire dans le Compte de résultat.

(en millions d'euros)	31.12.2024				
	Secteur	% intérêts	Valeur de Mise en équivalence	Contribution au résultat net	Contribution aux autres éléments du résultat global
Arial CNP Assurances	Assurance et épargne modèle ouvert	40,00 %	180	6	6
Autres coentreprises			101	27	(4)
Coentreprises			280	33	2
Holding d'infrastructures Gazières	Banque et assurance des particuliers - Réseau La Banque Postale / Assurance et épargne modèle ouvert	52,97 %	816	62	(7)
Coentreprise d'assurance ⁽¹⁾			816	62	(7)
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE			1 097	95	(5)

(1) Coentreprise d'assurance détenue au regard de contrats participatifs, dont la contribution au résultat net est présentée en Produit Net Bancaire dans le Compte de résultat.

Les écarts d'acquisition des entités mises en équivalence sont intégrés dans la quote-part de mise en équivalence conformément aux règles comptables en vigueur.

Les informations financières résumées sur les sociétés mises en équivalence individuellement significatives sont détaillées ci-après. Elles représentent les données des filiales ou sous-groupes prises à 100 % et avant élimination des opérations intragroupes.

(en millions d'euros)	31.12.2025				
	Secteur	% intérêt	Total bilan	Total capitaux propres	Résultat net
Coentreprises					
Arial CNP Assurances	Assurance et épargne modèle ouvert	40,00 %	21 891	458	13
Holding d'infrastructures Gazières	Banque et assurance des particuliers - Réseau La Banque Postale / Assurance et épargne modèle ouvert	52,97 %	2 658	1 576	130

31.12.2024

(en millions d'euros)	Secteur	% intérêt	Total bilan	Total capitaux propres	Résultat net
Coentreprises					
Arial CNP Assurances	Assurance et épargne modèle ouvert	40,00 %	20 463	449	16
Holding d'Infrastructures Gazières	Banque et assurance des particuliers - Réseau La Banque Postale / Assurance et épargne modèle ouvert	52,97 %	2 624	1 541	116

7.8 Immeubles de placement

PRINCIPES COMPTABLES

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou construction) détenu par le Groupe pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, plutôt que pour l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ou le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option proposée par IAS 40, le Groupe a choisi le modèle d'évaluation au coût pour ses immeubles (dont les principes de comptabilisation sont présentés en note 7.9), à l'exception des immeubles supports de contrats d'assurance avec éléments de participation directe ou de contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire évalués à la VFA, qui sont évalués à la juste valeur.

La juste valeur des immeubles (hors supports de contrats en unités de compte) est par ailleurs communiquée en note 4.9.1. Cette juste valeur correspondant à la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées. Elle est déterminée sur la base

d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'autorité de régulation. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

Dépréciation des immeubles

À chaque date de clôture, l'existence d'un quelconque indice montrant une perte de valeur est appréciée. Un des indices est une perte de valeur de l'immeuble de plus de 20 % par rapport à son coût. L'existence d'indications de pertes de valeur conduit le Groupe à estimer la valeur recouvrable de l'immeuble concerné et à procéder à un test de dépréciation.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente, déterminée selon l'expertise annuelle à laquelle procède le Groupe pour son patrimoine immobilier. À l'issue du test de dépréciation, si la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation doit être comptabilisée. Dans le cas contraire, aucune dépréciation n'est à constater.

(en millions d'euros)	31.12.2025							
	Ouverture	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Variations de Juste valeur	Écart de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Valeur brute	894	6	(9)		-	-	48	940
Amortissements et dépréciations	(143)	(20)	5		-	-	27	(130)
Immeubles de placement au coût amorti	752	(14)	(4)	-	-	-	76	810
Immeubles de placement à la juste valeur	5 838	28	(152)	(169)	(0)	-	-	5 545
TOTAL DES IMMEUBLES DE PLACEMENT	6 590	14	(156)	(169)	(0)	-	76	6 355

31.12.2024								
(en millions d'euros)	Ouverture	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Variations de Juste valeur	Écart de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Valeur brute	1 067	17	(188)		-	-	(2)	894
Amortissements et dépréciations	(137)	(23)	17		-	-	-	(143)
Immeubles de placement au coût amorti	930	(5)	(171)	-	-	-	(2)	752
Immeubles de placement à la juste valeur	6 332	62	(317)	(125)	(5)	-	(108)	5 838
TOTAL DES IMMEUBLES DE PLACEMENT	7 262	57	(488)	(125)	(5)	-	(110)	6 590

7.9 Immobilisations corporelles et incorporelles

PRINCIPES COMPTABLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles inscrites au bilan correspondent aux immobilisations d'exploitation, et sont comptabilisées selon les normes IAS 16, 36 et 38.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais d'acquisition directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie si elle est mesurable et significative.

Les immobilisations sont amorties selon le rythme de consommation estimé des avantages économiques attendus qui correspond généralement à la durée de vie du bien.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacements à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

Les immobilisations sont ainsi amorties, selon leurs composants, sur les durées suivantes :

- gros œuvre : 80 ans ;
- toitures : 60 ans ;
- menuiseries et travaux extérieurs : 40 ans ;
- gros équipements : 20 ans ;
- petits équipements, agencements : 10 ans ;
- matériel informatique : entre 3 et 5 ans.

Relation clientèle

Dans le cadre de l'acquisition d'activités d'assurance, l'acquéreur doit évaluer à la juste valeur l'avantage offert par la relation clientèle au titre des contrats existants. Ainsi, pour les contrats dont les primes renouvelées peuvent être estimées de manière suffisamment fiable (et qui sont déjà évaluées dans le référentiel MCEV), un actif incorporel est reconnu au titre de la Relation clientèle. Cet actif incorporel est amorti de manière linéaire par segment selon sa durée d'utilité, estimée en fonction de la consommation des avantages futurs tels que projetés dans la MCEV :

- Prévoyance individuelle Brésil : 10 ans ;
- Prévoyance individuelle France : 15 ans.

Dans le cadre de l'acquisition d'activités de gestion d'actifs, l'acquéreur doit évaluer à la juste valeur l'avantage offert par la relation clientèle au titre des contrats existants. Ainsi, pour les mandats de gestion et les fonds dédiés gérés pour le compte de clients institutionnels, un actif incorporel est reconnu au titre de la Relation clientèle. Cet actif incorporel est amorti de manière linéaire selon sa durée d'utilité, estimée en fonction de l'estimation de l'écoulement du portefeuille (prise en compte d'hypothèses de taux de non-renouvellement des mandats).

Accords de distribution

La valeur d'un accord de distribution représente la valeur des flux futurs attendus des nouvelles affaires au sein du réseau d'un partenaire couvert par un accord de distribution. Ces actifs incorporels sont estimés en fonction des modalités spécifiques à chaque contrat de distribution ; ils sont amortis sur la durée de vie du contrat de distribution, en prenant en compte leur éventuelle valeur résiduelle.

Les dotations aux amortissements et les dépréciations relatives aux accords de distribution sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

(en millions d'euros)	31.12.2025			31.12.2024		
	Montant Brut	Amortissements et dépréciations	Montant Net	Montant Brut	Amortissements et dépréciations	Montant Net
Terrains	372	(64)	308	372	(3)	369
Constructions	1 284	(685)	599	1 256	(644)	612
Installations techniques, matériel et outillage	72	(48)	24	73	(35)	37
Matériel informatique	7	(6)	0	9	(8)	1
Immobilisations corporelles en cours	10	-	10	7	-	7
Autres immobilisations corporelles	784	(614)	171	774	(604)	170
Immobilisations corporelles	2 529	(1 417)	1 112	2 490	(1 295)	1 195
Logiciels, frais d'études informatiques	2 657	(1 912)	745	2 316	(1 630)	686
Immobilisations incorporelles en cours	221	-	221	187	-	187
Valeur des accords de distribution	3 442	(844)	2 598	3 469	(681)	2 788
Relation clientèle	229	(115)	114	397	(246)	152
Autres immobilisations incorporelles	104	(20)	83	160	(61)	99
Immobilisations incorporelles	6 653	(2 892)	3 761	6 529	(2 618)	3 912
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	9 182	(4 309)	4 873	9 019	(3 912)	5 107

Les principaux accords de distribution concernent l'activité d'assurance et sont détaillés ci-après :

- Caixa Vida e Previdência : la valeur des accords de distribution brute comptabilisée s'élève à 3 015 millions d'euros. L'actif incorporel est amorti linéairement sur la durée de l'accord, soit 25 ans (période de 2021 jusqu'en février 2046). Au 31 décembre 2025, la valeur nette comptable de la valeur des accords de distribution s'élève à 2 412 millions d'euros. Les flux de trésorerie futurs attendus sont issus des prévisions d'activité (2026-2035). Des hypothèses de croissance sont retenues par produit au-delà de 2035 ;

- CNP Santander Insurance : la valeur brute de l'accord de distribution s'élève à 387 millions d'euros et est amortie linéairement sur la durée de l'accord, soit 20 ans (période de 2015 à 2034). Au 31 décembre 2025, la valeur nette comptable de la valeur des accords de distribution s'élève à 174 millions d'euros. La valeur d'utilité est calculée à partir de la valeur actuelle nette (VAN) à date extrapolée jusqu'à la fin des accords de partenariat (2034). Des hypothèses de croissance sont retenues jusqu'à 2030, puis sans croissance à partir de 2031.

Tableau de variation des immobilisations

(en millions d'euros)	31.12.2025						
	Ouverture	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Variation de périmètre	Écart de conversion	Autres mouvements	Clôture
Montant brut	2 490	153	(112)	(0)	(0)	(2)	2 529
Amortissement et dépréciations	(1 295)	(164)	99	1	0	(57)	(1 417)
Immobilisations corporelles	1 195	(11)	(13)	0	(0)	(60)	1 112
Montant brut	6 529	336	(24)	-	(6)	(182)	6 653
Amortissement et dépréciations	(2 618)	(469)	37	0	5	152	(2 892)
Immobilisations incorporelles	3 912	(133)	13	0	(2)	(30)	3 761
Dont							
Montant brut	3 469	-	-	-	(5)	(21)	3 442
Amortissement et dépréciations	(681)	(169)	-	-	4	2	(844)
Valeur des accords de distribution	2 788	(169)	-	-	(1)	(19)	2 598
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	5 107	(144)	0	1	(2)	(89)	4 873

(en millions d'euros)	31.12.2024						
	Ouverture	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	Clôture
Montant brut	2 505	158	(117)	30	(9)	(77)	2 490
Amortissement et dépréciations	(1 234)	(176)	107	(23)	3	28	(1 295)
Immobilisations corporelles	1 270	(17)	(9)	6	(6)	(49)	1 195
Montant brut	7 547	314	(705)	77	(662)	(43)	6 529
Amortissement et dépréciations	(3 026)	(489)	755	(24)	126	40	(2 618)
Immobilisations incorporelles	4 522	(175)	50	53	(536)	(3)	3 912
Dont							
Montant brut	4 047	28	-	-	(607)	-	3 469
Amortissement et dépréciations	(611)	(154)	-	-	85	-	(681)
Valeur des accords de distribution	3 436	(126)	-	-	(522)	-	2 788
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	5 792	(192)	41	59	(541)	(52)	5 107

7.10 Écarts d'acquisition

PRINCIPES COMPTABLES

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 ont été traités par le Groupe selon la méthode de l'acquisition, en fonction des dispositions de la version initiale de la norme IFRS 3.

Les regroupements d'entreprises réalisés depuis le 1^{er} janvier 2010 sont traités par le Groupe selon la méthode de l'acquisition, en application d'IFRS 3 révisée. Les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets de la mise en œuvre d'IFRS 3 révisée qui est d'application prospective.

Le coût d'acquisition est déterminé comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les ajustements de prix éventuels sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur estimable à la date d'acquisition et réévalués à chaque date d'arrêté, les ajustements ultérieurs sont enregistrés en résultat.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des entités acquises sont enregistrés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dès lors qu'ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date du regroupement et que leur juste valeur peut être estimée de manière fiable.

Les participations ne donnant pas le contrôle peuvent, en date de prise de contrôle, être évaluées soit à leur juste valeur soit à leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Le choix entre ces deux traitements est effectué pour chaque regroupement d'entreprises.

Les coûts directement attribuables à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée et sont enregistrés en résultat.

L'écart positif entre la somme du coût d'acquisition de l'entité, des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de l'éventuelle quote-part antérieurement détenue et l'actif net réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Écart d'acquisition » ; en cas d'écart négatif celui-ci est immédiatement rapporté au résultat.

Les écarts d'acquisition, n'étant pas imposables fiscalement, ne sont pas soumis à calcul d'impôts différés.

Les analyses nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments et leur correction éventuelle peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

À la date d'acquisition, chaque écart d'acquisition est affecté à une ou plusieurs unité(s) génératrice(s) de trésorerie (UGT) devant tirer avantage de l'acquisition. Une UGT se définit comme le plus petit groupe d'actifs identifiable générant des entrées de trésorerie indépendantes de celles qui découlent d'autres actifs ou groupes d'actifs au sein de l'entreprise.

Le Groupe a identifié une UGT par filiale.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique dans la devise de référence de la filiale acquise et convertis sur la base du cours de change officiel à la date de clôture.

Ils font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation et ce, au minimum une fois par an et dès l'apparition d'indices de pertes de valeur.

Lorsque la valeur recouvrable du sous-jacent, définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité de l'entité concernée, est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée en résultat.

La valeur comptable des écarts d'acquisition des entreprises associées est intégrée à la valeur de mise en équivalence.

Lors d'un rachat d'actions de minoritaires d'une filiale alors que le contrôle est déjà établi, le nouvel écart d'acquisition, correspondant à la différence entre le coût d'acquisition total pour le lot complémentaire et la quote-part de situation nette rachetée est comptabilisé en déduction des capitaux propres s'il est positif et en augmentation des capitaux propres s'il est négatif. De même, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive est traitée comme une transaction au sein des capitaux propres.

À la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat.

Flux de la période

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Valeur nette à l'ouverture	685	685
Écarts d'acquisition résultant de prises de participation	-	-
Écarts de conversion	-	-
Cessions	-	-
Dépréciations de la période	-	-
Autres mouvements	-	-
VALEUR NETTE À LA CLÔTURE	685	685

Écarts d'acquisition détaillés

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2025	31.12.2024
CNP Assurances Prévoyance	59	59
EasyBourse	5	5
SCI Lamartine	36	36
UGT Gestion d'Actifs	626	626
Total des écarts d'acquisition bruts	725	725
Dépréciations des écarts d'acquisition	(41)	(41)
TOTAL DES ÉCARTS D'ACQUISITION NETS	685	685

Variation de valeur des écarts d'acquisition

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2025	31.12.2024
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition	-	-
Écarts d'acquisition négatifs comptabilisés en résultat	(1)	70
VARIATION DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION	(1)	70

7.11 Capitaux propres

Composition du capital social

Au 31 décembre 2025, le capital de La Banque Postale s'élève à 6 585 millions d'euros composé de 80 309 149 actions d'une valeur nominale de 82 euros.

Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres Groupe

<i>(en millions d'euros)</i>	Date d'émission	Taux servi	Montant de l'émission	Devise	31.12.2025	31.12.2024
La Banque Postale	20.11.2019	3,875 %	750	EUR	744	744
La Banque Postale	29.09.2021	3,000 %	750	EUR	744	744
TITRES SUBORDONNÉS PERPÉTUELS CLASSÉS EN CAPITAUX PROPRES GROUPE					1 488	1 488

Titres subordonnés perpétuels des filiales classés en participations ne donnant pas le contrôle

(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux servi	Montant de l'émission	Devise	31.12.2025	31.12.2024
CNP Assurances	21.06.2004	TEC 10 + 10 bps, cap à 9 %	300	EUR	251	251
CNP Assurances	11.03.2005	6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans), cap à 9 % et floor à 2,75 %	24	EUR	24	24
CNP Assurances	11.03.2005	6,50 % jusqu'en mars 2008 puis 3 % + 22,5 % fois l'EUR CMS 10 ans	225	EUR	220	220
CNP Assurances	27.06.2005	7 % jusqu'en juin 2010 puis CMS 10 ans + 30 bps	75	EUR	60	60
CNP Assurances	16.05.2006	5,25 % jusqu'au 16.05.2036 puis Euribor 3 mois + 185 bps (y compris step-up 100 bps à Call Date)	160	EUR	181	181
CNP Assurances	20.12.2006	Euribor 3 mois + 95 bps jusqu'au 20.12.2026 puis Euribor 3 mois + 195 bps	108	EUR	99	99
CNP Assurances	27.06.2018	4,75 % jusqu'en 2028 puis reset taux fixe swap 5 ans + 391,4 bps	500	EUR	552	552
CNP Assurances	02.07.2025	5,50 % puis à partir de juillet 2032 mid swap rate + 319,9 bps	500	EUR	496	-
TITRES SUBORDONNÉS PERPÉTUELS CLASSÉS EN PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE					1 885	1 389

Gestion du capital et ratios réglementaires

La Direction impact finance et stratégie de La Banque Postale a pour objectif de sécuriser l'adéquation entre les besoins générés par l'activité globale du Groupe et ses ressources financières en liquidité et en capital. Elle a la responsabilité du pilotage des ratios prudentiels et réglementaires (solvabilité, liquidité, levier, résolution) du groupe La Banque Postale. À ce titre, elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe. Les informations sur la gestion du capital et le respect des ratios réglementaires requises par IAS 1 sont présentées dans la section 6.2 - Gestion du capital et adéquation des fonds propres - du Document d'enregistrement universel. Le pilotage des

risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des Risques Groupe (DRG). Cette Direction est rattachée à la Directrice générale des risques, de la conformité et du secrétariat général du conglomerat de La Banque Postale et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels. La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans la section 6.3 - Dispositif de gestion des risques - du Document d'enregistrement universel, comme le permet la norme IFRS 7.

Note 8 Engagements donnés et reçus

PRINCIPES COMPTABLES

Engagements de financement

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés ne figurent pas au bilan.

Toutefois, de la même manière que les garanties financières données, les engagements de financement (qui ne sont pas considérés comme des dérivés) entrent dans le champ d'application de la dépréciation d'IFRS 9 et font l'objet d'une provision au passif du bilan.

Engagements de garantie

Garanties financières

Selon IFRS 9, un contrat répond à la définition d'une garantie financière s'il comporte un principe indemnitaire selon lequel l'émetteur remboursera le bénéficiaire des pertes qu'il aura subies, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement sur un instrument de dette.

Les garanties financières peuvent être comptabilisées au choix selon la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance »

ou bien selon la norme IFRS 9 sous réserve que leur émetteur ait déjà considéré, par le passé, que ces instruments étaient des contrats d'assurance. Le groupe La Banque Postale a opté pour la comptabilisation de ses garanties financières données selon la norme IFRS 9.

Les garanties financières données sont évaluées à leur juste valeur initiale à la date de mise en place. Elles sont ensuite évaluées ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de la commission de garantie.

Par ailleurs, les garanties financières données qui ne sont pas comptabilisées à la juste valeur par le résultat entrent dans le champ d'application de la dépréciation d'IFRS 9 et font l'objet d'une provision au passif du bilan. Les mêmes méthodes de « bucketisation » et de provisionnement que celles décrites pour les actifs financiers au coût amorti ou en juste valeur par les réserves recyclables sont appliquées concernant ces encours. La provision est enregistrée en contrepartie du coût du risque.

La valeur contractuelle des engagements donnés ou reçus est la suivante :

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
En faveur d'établissements de crédit et assimilés	1 248	4 079
En faveur de la clientèle	25 491	24 051
Total des engagements de financement donnés	26 738	28 129
Reçus d'établissements de crédit et assimilés	16 092	22 542
Reçus de la clientèle	2 804	13 067
Total des engagements de financement reçus	18 896	35 608
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
En faveur d'établissements de crédit et assimilés	553	623
En faveur de la clientèle ⁽¹⁾	848	792
Total des engagements de garantie donnés	1 401	1 415
Reçus d'établissements de crédit et assimilés	39 114	41 137
Reçus de la clientèle ⁽²⁾	874	879
Total des engagements de garantie reçus	39 989	42 016
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
Titres à livrer	15 350	31 289
Total des engagements donnés sur titres	15 350	31 289
Titres à recevoir	841	3 553
Total des engagements reçus sur titres	841	3 553
AUTRES ENGAGEMENTS		
Total des autres engagements donnés	51 757	52 144
Total des autres engagements reçus	21 719	22 125

(1) Y compris les garanties de capital et de performance accordées aux détenteurs de parts d'OPCVM gérés par des entités du Groupe.

(2) Les engagements de garantie reçus de la clientèle sont constitués de cautions reçues principalement d'organismes spécialisés dans le cadre des crédits immobiliers octroyés aux particuliers. Les autres garanties reçues de la clientèle ne sont désormais plus publiées, conformément aux dispositions réglementaires ; pour une meilleure comparabilité le montant au titre de 2024 a été amendé.

8.1 Engagements relatifs au Crédit Logement

La Banque Postale s'est engagée à maintenir les fonds propres de base du Crédit Logement à hauteur de sa quote-part au sein du capital de cette société, soit 6 %, afin que cette dernière respecte le ratio de solvabilité. La Banque Postale s'est engagée à reconstituer, le cas échéant, le fonds mutuel de garantie de Crédit Logement, qui garantit la défaillance des emprunteurs sur les prêts cautionnés par ce dernier. Le montant de cet engagement,

qui est calculé en référence à la quote-part des encours distribués par La Banque Postale, s'élève au 31 décembre 2025 à 117 millions d'euros. Ce montant s'élevait au 31 décembre 2024 à 131 millions d'euros.

Par ailleurs, les engagements de garantie reçus d'établissements de crédits sont principalement constitués de cautions reçues de Crédit Logement.

8.2 Engagements de paiement irrévocables (EPI) accordés au FRU

Les engagements de paiement irrévocables (EPI) accordés au FRU sont inclus dans l'agrégat « Engagements de garantie donnés en faveur de la clientèle » pour 89 millions d'euros au 31 décembre 2025, montant identique à 2024 (cf. note 7.5 « Comptes de régularisation »).

Ces EPI constituent une promesse contractuelle d'exécuter une obligation de paiement, dans les cas de mesure de résolution faisant intervenir le Fonds. Dans ces cas, le CRU appelle tout ou partie des engagements de paiement irrévocables, afin de rétablir la part des engagements de paiement irrévocables dans les moyens financiers disponibles du Fonds fixée par le CRU.

Au 31 décembre 2025, le groupe n'a pas provisionné le risque d'appel partiel ou total des EPI, celui-ci étant peu probable dans un horizon prévisible. En effet, le FRU ne peut appeler les établissements bancaires en paiement des EPI que dans les cas de mesures de résolution faisant intervenir le FRU. L'hypothèse d'une résolution d'un établissement bancaire au sein de l'UE est peu probable pour les raisons suivantes :

- le cadre réglementaire établi depuis plus de 10 ans par l'Union bancaire, qui comprend des exigences de capital ajustées selon le profil des établissements, une

supervision élevée par la BCE ainsi que des tests de résistance, permet d'assurer la résilience du système bancaire européen ;

- si la résolution d'un établissement bancaire devait intervenir (au lieu d'une liquidation) :
- la stratégie de résolution privilégiée est majoritairement le renflouement interne, ou « bail in », qui consiste à ne plus mobiliser l'épargne publique pour venir en aides aux banques en difficulté ;
- dans le cadre des exigences européennes réglementaires (ratio MREL), ces banques disposent de ressources suffisantes pour absorber les pertes éventuelles en cas de défaillance et recapitaliser.

Au regard de la décision de justice du 13 novembre 2025 en faveur du CRU, le retrait d'agrément d'un établissement bancaire constitue un scénario supplémentaire où il y aurait appel de la totalité des engagements de paiement irrévocables (sortie de ressources). Pour autant, le groupe La Banque Postale établissant des états financiers sur la base de la continuité d'exploitation, il n'est pas envisagé, dans un horizon prévisible, qu'une entité du groupe perde ou demande un retrait de son agrément. Dès lors, l'estimation de la sortie de ressource a été jugée nulle.

8.3 Autres engagements donnés

Concernant les entités bancaires, il s'agit principalement du montant des titres nantis au profit de la Banque Centrale Européenne dans le cadre de l'engagement de financement reçu de cette dernière (financement 3G). Cet engagement de garantie donné est enregistré pour la valeur de marché des titres nantis avant prise en compte des « haircuts » différenciés pour les titres et les créances. Cet engagement donné (3 256 millions d'euros en 2025, par rapport à 4 064 millions en 2024) vient en contrepartie d'un engagement de financement reçu (2 716 millions d'euros en 2025, par rapport à 3 452 millions en 2024) de la Banque de France (financement 3G).

Les autres engagements comprennent également le nantissement de crédits immobiliers qui viennent en couverture des émissions obligataires réalisées par la société de financement à l'habitat du Groupe (La Banque Postale Home Loan SFH) pour un montant de 27 939 millions d'euros en 2025 (par rapport à 26 560 millions en 2024).

Concernant les entités d'assurance, les autres engagements donnés correspondent pour l'essentiel aux nantisements de titres réalisés au bénéfice des réassureurs dans le cadre des contrats de réassurance cédée en vigueur.

8.4 Autres engagements reçus

Les autres engagements reçus intègrent des engagements sur titres reçus correspondant pour l'essentiel aux nantisements de titres réalisés au bénéfice du groupe CNP Assurances dans le cadre des contrats de réassurance acceptée.

Note 9 Information sectorielle

PRINCIPES COMPTABLES

En application de la norme IFRS 8, les secteurs opérationnels retenus doivent être fondés sur le reporting interne utilisé par le management pour le pilotage du Groupe, l'évaluation de ses performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Le Groupe est géré en trois secteurs opérationnels et un secteur Hors Pôles, dont le détail est indiqué ci-dessous.

Conformément aux exigences de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », le groupe La Banque Postale a décidé de faire évoluer sa segmentation opérationnelle en 2025 afin de mieux refléter la gouvernance et le pilotage du groupe.

En conséquence, l'ancienne segmentation structurée autour de quatre pôles (Bancassurance France, Bancassurance International, Banque Patrimoniale et Gestion d'Actifs, Banque des Entreprises et du Développement Local et un secteur Hors pôles) est remplacée par une segmentation reposant sur trois Métiers et un secteur Hors pôles :

Banque et assurance des particuliers - Réseau LBP : réunit principalement les activités de banque de détail et de clientèle professionnelle de La Banque Postale SA, La Banque Postale Consumer Finance, l'activité de banque patrimoniale exercée par Louvre Banque Privée et Louvre Banque Privée Immobilier Conseil, ainsi que les résultats de l'assurance du groupe CNP Assurances réalisés par le réseau de distribution de la banque ;

Assurance et épargne modèle ouvert : rassemble les résultats de l'assurance réalisés par le groupe CNP

Les informations sectorielles sont présentées sans réallocation de fonds propres ni de rémunération de ces fonds propres. Les résultats sectoriels sont présentés en ventilant les charges et produits du secteur interne et externe à chaque secteur. L'impôt présenté est l'impôt réel de chaque secteur. Les éléments d'actifs et de passifs sont présentés après élimination des opérations réciproques.

Assurances en Europe (hors activité réalisée par le réseau de distribution LBP) et en Amérique latine et l'activité de gestion d'actifs de LBP AM et La Financière de l'Échiquier ;

Banque des Entreprises et du Développement Local : regroupe les activités de financement aux Personnes Morales et de Banque de Financement et d'Investissement de La Banque Postale SA, ainsi que les activités des filiales La Banque Postale Leasing & Factoring et eZyness ;

Hors pôles : comprend les éléments qui ne sont pas directement imputables à chacun des métiers du groupe La Banque Postale, comme l'effet de la marge interne en norme IFRS 17 liée à la distribution des contrats d'assurance par la banque et certaines charges telles que la contribution au FRU et au FGDR. Ce secteur inclut également les activités de IISK et des SCI détenant les immeubles d'exploitation de La Banque Postale ainsi que des éléments qui résultent de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises qui ne relèvent pas de l'activité courante du groupe.

L'information sectorielle 2024 a été retraitée afin d'être présentée selon la nouvelle segmentation opérationnelle.

Résultat net par secteur d'activité au 31 décembre 2025 (hors coût de rémunération des fonds propres par secteur)

(en millions d'euros)	31.12.2025				
	Banque et assurance des particuliers - Réseau LBP	Assurance et épargne modèle ouvert	Banque des Entreprises et du Développement Local	Hors pôles	Total
Produit net bancaire ⁽¹⁾	4 696	2 780	982	(755)	7 704
Charges générales d'exploitation et dotations nettes des immobilisations ⁽¹⁾	(4 093)	(878)	(605)	737	(4 839)
Résultat brut d'exploitation	604	1 903	377	(19)	2 865
Coût du risque de crédit	(132)	0	(118)	-	(250)
Résultat d'exploitation	472	1 903	259	(19)	2 615
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées mises en équivalence	-	23	-	-	23
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	101	-	-	101
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	(1)	-	-	(1)
Résultat avant impôt	472	2 026	259	(19)	2 739
Impôts sur les bénéfices	(131)	(704)	(68)	5	(898)
Résultat net	341	1 323	191	(14)	1 841
Participations ne donnant pas le contrôle	(0)	287	-	(0)	286
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	341	1 036	191	(13)	1 555

(1) Des changements de présentation ont été opérés en 2025. Dorénavant, les commissions de gestion d'actifs des contrats emprunteurs et prévoyance pour - 32 millions d'euros, les dotations aux amortissements des immeubles de placement pour - 9 millions d'euros et des provisions pour risques et charges liées à l'exploitation pour 7 millions d'euros sont présentées en Produit Net Bancaire au 31 décembre 2025 alors qu'elles figuraient en Charges générales d'exploitation et dotations nettes des immobilisations.

Résultat net par secteur d'activité au 31 décembre 2024 (hors coût de rémunération des fonds propres par secteur)

	31.12.2024				
	Banque et assurance des particuliers - Réseau LBP	Assurance et épargne modèle ouvert	Banque des Entreprises et du Développement Local	Hors pôles	Total
(en millions d'euros)					
Produit net bancaire ⁽¹⁾	4 482	2 796	957	(734)	7 501
Charges générales d'exploitation et dotations nettes des immobilisations ⁽¹⁾	(4 175)	(786)	(579)	709	(4 831)
Résultat brut d'exploitation	307	2 011	378	(26)	2 670
Coût du risque de crédit	(99)	-	(132)	-	(231)
Résultat d'exploitation	207	2 011	246	(26)	2 439
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées mises en équivalence	-	33	-	-	33
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(0)	(30)	-	-	(31)
Variations de valeur des écarts d'acquisition ⁽²⁾	-	70	-	-	70
Résultat avant impôt	207	2 083	246	(26)	2 512
Impôts sur les bénéfices	(261)	(691)	(67)	4	(1 016)
Résultat net	(54)	1 392	179	(22)	1 496
Participations ne donnant pas le contrôle	(0)	311	-	(0)	310
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(54)	1 082	179	(21)	1 186

(1) Des changements de présentation ont été opérés en 2025. Ainsi, pour l'information sectorielle comparative au 31 décembre 2024, les commissions de gestion d'actifs des contrats emprunteurs et prévoyance pour - 38 millions d'euros, les dotations aux amortissements des immeubles de placement pour - 7 millions d'euros et des provisions pour risques et charges liées à l'exploitation pour - 7 millions d'euros sont présentées en Produit Net Bancaire, alors qu'elles figuraient en Charges générales d'exploitation et dotations nettes des immobilisations.

(2) Les 70 millions d'euros comptabilisés en 2024 sur la ligne « Variations de valeur des écarts d'acquisition » sur le secteur « Assurance et épargne modèle ouvert » correspondent à l'opération CNP Assurances Protection Sociale.

Note 10 Autres informations

10.1 Contrats de location

PRINCIPES COMPTABLES

Les contrats de location sont traités selon la norme IFRS 16. Sont qualifiés de contrats de location tous les contrats, quelle que soit la dénomination juridique, portant sur un actif identifié dont l'utilisation est contrôlée par le preneur. Lorsque l'actif n'est pas identifié, le contrat est qualifié de contrat de prestation de services.

Le Groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

Contrat de location lorsque le Groupe est bailleur

Côté bailleur, les contrats de location sont comptabilisés selon qu'il s'agit d'une location financement ou d'une location simple.

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont pour effet, en substance, de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété de l'actif loué. Elles s'analysent comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance et figure au bilan parmi les prêts et créances sur la clientèle.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés au compte de résultat en intérêts et produits assimilés.

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location financement en les répartissant en amortissement du capital et en intérêts, de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les créances de loyer issues de contrats de location sont par ailleurs soumises à la méthodologie de dépréciation pour risque de crédit définie par IFRS 9.

Les mêmes méthodes de « bucketisation » et de provisionnement que celles décrites pour les actifs financiers au coût amorti ou en juste valeur par les réserves recyclables sont appliquées concernant ces créances. La dépréciation est enregistrée en contrepartie du coût du risque.

Contrat de location lorsque le Groupe est preneur

Lorsque le Groupe est preneur, tous les contrats de location portant sur un actif corporel, à l'exception des contrats portant sur des actifs de faible valeur et des contrats d'une durée résiduelle inférieure à douze mois, sont reconnus à l'actif du bilan au travers d'un droit d'utilisation en contrepartie d'une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers.

En date d'effet du contrat, la dette locative est égale à la valeur actualisée des paiements futurs minimaux au titre du contrat sur la durée du contrat.

Ces paiements comprennent les loyers fixes ou variables en fonction d'un taux ou d'un indice, ainsi que les montants que le preneur s'attend à payer à titre de garantie de valeur résiduelle, d'option d'achat ou des pénalités en cas de résiliation du contrat (si la durée retenue intègre l'exercice de cette option de résiliation). Les franchises à recevoir du bailleur sont déduites. La TVA, y compris la TVA non récupérable, ainsi que la taxe foncière sont exclues de l'évaluation de la dette de loyers.

Le taux d'actualisation retenu est soit le taux implicite du contrat, lorsqu'il est disponible, soit le taux amortissable d'endettement marginal du Groupe pour la durée du contrat.

La durée de location correspond à la durée non résiliable du contrat ajustée des éventuelles options (prorogation ou résiliation) que le preneur est raisonnablement certain d'exercer. La durée retenue est généralement la durée du bail.

La dette locative est ensuite amortie actuariellement sur la durée de location.

Le droit d'utilisation est également comptabilisé en date d'effet du contrat, au sein des immobilisations corporelles, pour un montant égal à la dette de location, retraité des loyers pré-payés, des coûts directs initiaux engagés pour obtenir le contrat (honoraires, droit au bail...) ainsi que des coûts de démantèlement des agencements et de remise en état en fin de bail, lorsqu'ils sont précisés dans le contrat.

Il est amorti linéairement sur la durée du contrat.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des dettes locatives.

Les contrats de location d'immobilisations incorporelles ne sont pas exclus du champ d'application de la norme IFRS 16, cependant le preneur a la possibilité de ne pas leur appliquer les dispositions d'IFRS 16. Le groupe La Banque Postale a opté pour cette disposition. Les loyers sont comptabilisés en charges sur la période couverte.

Droits d'utilisation

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Droits d'utilisation	215	215
Immobilisations corporelles hors droits d'utilisation	897	980
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 112	1 195

Détail des droits d'utilisation (valeurs nettes)

(en millions d'euros)	31.12.2025				
	Ouverture	Nouveaux baux	Amortissements	Modification de baux	Clôture
Immeubles	180	67	(40)	(13)	194
Véhicules	1	-	(0)	0	0
Autres	34	0	(14)	-	21
DROITS D'UTILISATION	215	67	(54)	(13)	215

Dette de loyers

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Dette de loyer	236	237
Comptes de régularisation et passifs divers hors dette de loyer	8 127	8 727
COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	8 363	8 964

Analyse par maturité résiduelle de la dette locative

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Moins d'un an	53	51
Entre un et cinq ans	151	146
Plus de cinq ans	31	40
DETTE DE LOCATION	236	237

Variation de la dette de location

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
MONTANT EN DÉBUT DE PÉRIODE	237	221
Nouvelles dettes liées aux nouveaux baux	67	68
Remboursement de dette	(55)	(44)
Modification de baux	(13)	(7)
Autres	-	(2)
MONTANT EN FIN DE PÉRIODE	236	237

Effet des contrats de location sur le compte de résultat

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	(7)	(6)
Charges générales d'exploitation		
Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation	0	(0)
Profits ou pertes résultant de transactions de cession-bail	-	(0)
Charges comptabilisées sur les actifs en location de courte durée	(1)	(5)
Charges comptabilisées sur les actifs de faible valeur	(5)	(35)
TVA non déductible sur loyers	(8)	(8)
Autres	(90)	(59)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		
Amortissements au titre de droits d'utilisation	(54)	(54)
CHARGES LIÉES AUX CONTRATS DE LOCATION	(165)	(168)

Opérations de location de financement (bailleur)

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
MONTANT DES INVESTISSEMENTS BRUTS	4 178	4 013
Montant des investissements bruts à moins d'un an	1 372	976
Montant des investissements bruts de un à cinq ans	1 949	2 107
Montant des investissements bruts à plus de cinq ans	857	930
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	3 005	3 248
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir à moins d'un an	804	826
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir de un à cinq ans	1 706	1 852
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir à plus de cinq ans	496	569
Produits financiers non acquis	636	205
Valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur	539	560

Résultat des locations financement (bailleur)

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Profit ou pertes sur ventes	1	3
Produits financiers tirés de l'investissement net	109	115

10.2 Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au groupe La Banque Postale comprennent les principaux dirigeants et les sociétés consolidées par les groupes La Poste et Caisse des Dépôts, les entités du groupe La Banque Postale contrôlées conjointement ou sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

10.2.1 Relations entre entités consolidées au sein du groupe Caisse des Dépôts

Les transactions réalisées entre les sociétés du groupe La Banque Postale consolidées par intégration globale étant éliminées en consolidation, ne sont mentionnées ci-dessous que les données relatives aux opérations réciproques avec les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint pour la part non éliminée en consolidation et celles sur lesquelles il exerce une influence notable ainsi que les transactions avec les sociétés consolidées ou gérées par les groupes La Poste et Caisse des Dépôts.

	31.12.2025			31.12.2024		
	Avec les entités du groupe CDC ⁽¹⁾	Avec les entités du groupe La Poste ⁽²⁾	Avec les entités du Groupe La Banque Postale Mise en Équivalence	Avec les entités du groupe CDC ⁽¹⁾	Avec les entités du groupe La Poste ⁽²⁾	Avec les entités du Groupe La Banque Postale Mise en Équivalence
<i>(en millions d'euros)</i>						
Intérêts	1 568	12	13	2 145	4	2
Commissions	45	18	-	51	14	-
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	206	1	53	47	3	76
Résultat d'assurance	-	-	(572)	-	-	(544)
Produits des autres activités	10	12	-	10	28	-
Charges des autres activités	-	(0)	-	-	(6)	-
Éléments de PNB avec les parties liées	1 829	43	(505)	2 253	43	(465)
Éléments des charges générales d'exploitation avec les parties liées	(14)	(2 742)	-	(9)	(2 880)	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 097	28	-	1 038	6	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 115	30	-	2 688	-	-
Prêts et créances au coût amorti	59 939	0	-	63 848	33	-
Autres actifs	288	346	(6)	273	211	21
Encours actifs avec les parties liées	64 440	404	(6)	67 847	250	21
Dettes	520	61	-	477	30	-
Autres passifs financiers	9	10	-	6	5	-
Passifs d'assurance	-	-	5 029	-	-	5 165
Autres passifs	7	84	13	19	126	12
Encours passifs avec les parties liées	536	154	5 042	502	161	5 177
Engagements donnés	1 975	1 100	-	1 637	1 770	-
Engagements reçus	28	-	-	11	-	-

(1) Il s'agit essentiellement d'opérations réalisées avec le fonds d'épargne géré par la Caisse des Dépôts au titre de la centralisation des fonds des Livrets A et LDD.

(2) Il s'agit presque exclusivement d'opérations réalisées avec La Poste.

10.2.2 Rémunération des dirigeants

Le Groupe a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24 les membres du Directoire et du Comité de développement.

Les membres du Directoire ne sont pas liés par un contrat de travail avec La Banque Postale, les contrats de travail de Perrine Kaltwasser et de Sophie Renaudie étant suspendus. Ils n'ont perçu aucune autre rémunération que celle versée au titre de leur mandat social, ni de rémunération pour les mandats exercés dans les filiales du Groupe La Banque Postale.

Une rémunération a été versée à Stéphane Dedeyan par La Poste en raison de l'existence d'un contrat de travail rendu nécessaire par le modèle postal de banque qui a confié à Stéphane Dedeyan, la Direction des services financiers de La Poste.

La rémunération des membres du Directoire est composée d'une rémunération fixe annuelle qui peut être majorée d'une part variable annuelle plafonnée.

La rémunération brute totale versée aux membres du Directoire s'élève à 1,783 millions d'euros au 31 décembre 2025 et 1,679 millions d'euros au 31 décembre 2024.

La rémunération versée aux collaborateurs membres du comité de développement au 31 décembre 2025, hors rémunération versée aux membres du Directoire et hors indemnités avantages postérieurs à l'emploi versés par La Poste et par CNP, est détaillée ci-dessous :

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Rémunérations et avantages en nature	18,53	17,14
Avantages postérieurs à l'emploi	2,42	2,06
TOTAL	20,95	19,20

À ces éléments peuvent s'ajouter des indemnités de départ en cas de cessation de leurs fonctions au sein de La Banque Postale.

10.3 Honoraires des Commissaires aux comptes

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires au titre de l'exercice 2025 des Commissaires aux comptes des entités intégrées globalement au sein du groupe La Banque Postale est la suivante :

(montants hors taxes, en millions d'euros)	31.12.2025			
	Commissaires aux comptes de La Banque Postale			
	Forvis Mazars		KPMG	
	Montant	%	Montant	%
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés	4,96	85 %	5,95	85 %
Société mère	0,72	12 %	0,87	12 %
Filiales	4,24	73 %	5,08	73 %
Services autres que la certification des comptes	0,12	2 %	0,42	6 %
Société mère	-	0 %	-	0 %
Filiales	0,12	2 %	0,42	6 %
Mission de certification des informations consolidées en matière de durabilité	0,74	13 %	0,63	9 %
Société mère	0,44	8 %	0,30	4 %
Filiales	0,30	5 %	0,33	5 %
TOTAL	5,82	100 %	6,99	100 %

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires au titre de l'exercice 2024 des Commissaires aux comptes des entités intégrées globalement au sein du groupe La Banque Postale est la suivante :

(montants hors taxes, en millions d'euros)	31.12.2024			
	Commissaires aux comptes de La Banque Postale			
	Forvis Mazars		KPMG	
	Montant	%	Montant	%
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés	5,67	89 %	5,58	84 %
Société mère	0,78	12 %	0,62	9 %
Filiales	4,89	76 %	4,96	74 %
Services autres que la certification des comptes	0,13	2 %	0,43	6 %
Société mère	(0,26)	(4 %)	(0,27)	(4 %)
Filiales	0,39	6 %	0,70	10 %
Mission de certification des informations consolidées en matière de durabilité	0,60	9 %	0,65	10 %
Société mère	0,26	4 %	0,27	4 %
Filiales	0,34	5 %	0,39	6 %
TOTAL	6,40	100 %	6,67	100 %

10.4 Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Les sociétés listées ci-dessous sont exclues du périmètre de consolidation :

Sociétés	Siège social : Ville - Pays	Quote-part de capital en %	Quote-part de capital N-1 en %
201 Investments	Issy-les-moulineaux - France	100,00	100,00
204 INVESTMENTS	Issy-les-Moulineaux - France	100,00	100,00
23-25 Marignan SAS	Neuilly sur Seine - France	100,00	100,00
36 MARBEUF SAS	Neuilly sur Seine - France	100,00	100,00
5/7 Rue Scribe	Paris - France	100,00	100,00
83 Avenue Bosquet	Paris - France	100,00	100,00
85 Richelieu	Paris - France	100,00	69,35
Actions Monde CNP A/I	France / Paris	100,00	-
Alpinvest Feeder (Euro) V C.V.	Amsterdam - Pays-Bas	99,98	99,98
ARDIAN EXPANSION FUND V SKY CO-INVEST_PART A	Paris - France	100,00	100,00
Assurécureuil Pierre	Paris - France	100,00	100,00
Assurécureuil Pierre 2	Paris - France	100,00	100,00
Assurécureuil Pierre 5	Paris - France	100,00	100,00
Assurécureuil Pierre 7	Paris - France	99,99	99,99
Assureurs – Caisse des Dépôts Relance Durable France – LBPAM	Paris - France	90,91	90,91
Auxiliaire de Transaction Immo	Paris - France	100,00	100,00
Axe France	Neuilly sur Seine - France	50,00	50,00
Baudry Ponthieu	Neuilly sur Seine - France	100,00	100,00
Baume Miromesnil	Paris - France	100,00	70,94
Bercy Crystal	Neuilly sur Seine - France	100,00	100,00
CANOPEE	Paris - France	-	99,98
Cartera Pbtamsi	Madrid - Espagne	100,00	100,00
CETP V PARTICIPATIONS_ACTION ORDINAIRE	États Unis / Washington DC	63,71	-
CIC DEBT FUND 5	France	78,89	-
Cicoge	Paris - France	100,00	100,00
CL (Mesa Geitonia) Properties Ltd	Nicosie - Chypre	-	100,00
CL ARCHANGELOS ANAPTYXIS LTD	Nicosie - Chypre	-	100,00
CL ARCHANGELOS PROPERTIES LTD	Nicosie - Chypre	-	100,00
CN LB US Ag Bd	Paris - France	100,00	100,00
CNP Actions EMU LF A A/I	Paris - France	99,46	98,36
CNP Actions Europe Fidelity A/I	Paris - France	-	98,48
CNP As EDR Act Eu N	Paris - France	-	98,94
CNP Assur LBPSAM Actions Protégées A/I	Paris - France	100,00	99,78
CNP Assur Nam Stratégies A/I	Paris - France	100,00	100,00
CNP Assur Opportunité 2	Paris - France	97,21	97,32
CNP Assur Opportunité A/I	Paris - France	92,56	91,11
CNP Assur Optim A/I	Paris - France	100,00	99,71
CNP Assur Small Cap A/I	Paris - France	95,25	94,49
CNP Court Terme A/I	France / Paris	99,97	-

États financiers au 31 décembre 2025

Notes annexes aux états financiers consolidés

Sociétés	Siège social : Ville - Pays	Quote-part de capital en %	Quote-part de capital N-1 en %
CNP Assurances conseil & courtage	Issy-les-moulineaux - France	-	100,00
CNP Cyprialife Insurance Brokers Ltd	Nicosie - Chypre	-	100,00
CNP Cyprus Properties	Nicosie - Chypre	-	100,00
CNP GLOBAL CONVERTIBLE LOIM	Paris - France	100,00	99,97
CNP GROUPAMA ACTIONS MONDE EX EUROPE	Paris - France	100,00	98,73
CNP INFRASTRUCTURES DURABLES	Paris - France	100,00	100,00
CNP LBP GI Cnv	France / Paris	100,00	-
CNP LBPAM AbsRt	Paris - France	100,00	99,75
CNP LBPAM Obli Crossover	Paris - France	100,00	99,61
CNP LOANS INFRA COMPARTMENT CLI 123 SOLEIL	Pantin - France	100,00	100,00
CNP LOANS INFRA COMPARTMENT CLI N°7 SIROCO	Pantin - France	100,00	100,00
CNP OSTRUM ISR CREDIT	Paris - France	100,00	99,75
CNP OSTRUM US BONDS FUND FPS UNITS -N-	Paris - France	86,16	94,42
CNP Praktoriaki	Athènes - Grèce	-	100,00
CNP Private Equity for Personal Savings	Paris - France	100,00	100,00
CNP Private Equity for Personal Savings II	Paris - France	100,00	100,00
CNP SHORT TERM INFLATION	France / Paris	99,99	-
CNP Santander Insurance Services Ireland Limited	Dublin - Irlande	-	51,00
CNP UC IMMO	Paris - France	100,00	100,00
CŒUR MEDITERRANEE	Paris - France	70,00	70,00
Cottages du Bois aux Daims	Neuilly sur Seine - France	100,00	100,00
CRE DEBT SICAV FPS - CRE SENIOR 16 Part A	Puteaux - France	100,00	100,00
DIWISE	Paris - France	100,00	100,00
Django	Paris - France	-	100,00
Domaine de Lancosme	Vendoeuvres - France	80,00	80,00
Domiserve	Paris - France	-	100,00
Domiserve SAS	Montrouge - France	100,00	-
Ecur.Profil 30-D-3D	Paris - France	92,90	92,20
Ecureuil Vie Investment	Issy-les-Moulineaux - France	100,00	100,00
EIG Charging Co-Investment	Washington DC - Etats Unis	-	68,92
EIG Energy Transition Fund II	Luxembourg	-	76,92
EOLE RAMBOUILLET	Paris - France	100,00	100,00
Europarallele	Paris - France	100,00	91,67
Europe Properties Investments	Neuilly-sur-Seine - France	100,00	100,00
FARMAN	Paris - France	50,00	50,00
Farmoric	Puteaux - France	100,00	100,00
FCP LBPAM ISR OBLI JUIN 2029	France / Paris	99,23	-
Federis ISR Act L	Paris - France	-	55,49
Filassistance solutions	Saint-Cloud - France	100,00	100,00
FLEX CONSEIL ET SERVICES	Paris - France	100,00	100,00
FONCIERE CNP	Paris - France	100,00	100,00
FONCIERE HID	Neuilly-sur-Seine - France	100,00	100,00
Forestiere Cdc	Paris - France	-	50,00

Sociétés	Siège social : Ville - Pays	Quote-part de capital en %	Quote-part de capital N-1 en %
FPIP	Paris - France	100,00	100,00
FSN CAPITAL IV (B) L.P.	Oslo - Norvège	99,00	99,00
FSN CAPITAL V (B) LP	Oslo - Norvège	-	68,09
GCK	Luxembourg - Luxembourg	80,00	80,00
Geosud	Rueil Malmaison - France	98,00	98,00
GF DE LA FORÊT DE NAN	Paris - France	100,00	100,00
GIM Global Convertible Fund	Paris - France	-	99,73
Green Quartz	Puteaux - France	100,00	100,00
Green Rueil	Neuilly sur Seine - France	50,00	50,00
Habimmo	Paris - France	99,99	99,99
Holdipierre	Paris - France	100,00	100,00
Immaucom	Paris - France	80,00	80,00
INFRA LOAN INVEST COMPARTMENT	Paris - France	100,00	100,00
INFRA-INVEST 2	Luxembourg - Luxembourg	100,00	100,00
Infrastructure Partners (Morgan Stanley)	Paris - France	64,94	64,94
Ireland Property Investment Fund	Dublin - Irlande	100,00	100,00
ISSY ILOT 13	Paris - France	50,00	50,00
Issy Vivaldi	Paris - France	100,00	100,00
Jasmin	Neuilly sur Seine - France	99,95	99,95
Jesco	Paris - France	55,00	55,00
KissKissBankBank	Paris - France	-	100,00
KLEBER 46 HOLDING	Puteaux - France	100,00	100,00
Kureck	Paris - France	100,00	100,00
Laiki Brokers (Insurance & Consultancy Services) Ltd	Nicosie - Chypre	-	100,00
LA FORESTIERE	France	50,00	-
Laplace	France / Paris	65,58	-
LBPAM ISR Ob J30 R	France / Paris	99,23	-
Laiki Insurance Agencies Ltd	Nicosie - Chypre	-	100,00
LBP AM Private Debt GP Lux	Paris - France	100,00	100,00
LBPAM Ac.Sante-R-5D	Paris - France	76,34	75,04
LBPAM Act.Div.A 5D	Paris - France	54,36	53,68
LBPAM EUROPEAN INFRASTRUCTURE DEBT FUND 2	Paris - France	52,47	52,47
LBPAM EUROPEAN REAL ESTATE DEBT FUND 2	Paris - France	50,00	50,00
LBPAM EUROPEAN REAL ESTATE DEBT FUND 3	Paris - France	76,01	76,01
LBPAM FCT EUROPEAN DEBT FUNDS COMPARTIMENT MONTARNASSE INFRASTRUCTURE DEBT	Paris - France	100,00	100,00
LBPAM FCT EUROPEAN DEBT FUNDS COMPARTIMENT MONTARNASSE REAL ESTATE DEBT	Paris - France	100,00	100,00
LBPAM Infrastructure Septembre 2030 Part	Paris - France	100,00	100,00
LBPAM Infrastructure Septembre 2032	Paris - France	100,00	100,00
LBPAM ISR AcEm L	France / Paris	63,52	-
LBPAM ISR ACTIONS ENVIRONNEMENT D EUR	Paris - France	76,31	78,31
LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EUROPE R	Paris - France	-	97,55
LBPAM ISR ACTIONS US R	Paris - France	-	98,17

Sociétés	Siège social : Ville - Pays	Quote-part de capital en %	Quote-part de capital N-1 en %
LBPAM ISR OBLI NOVEMBRE 2028	Paris - France	99,47	99,22
LBPAM ISR US500 I	France / Paris	56,69	-
LBPAM M Act ISR R	Paris - France	76,22	74,04
LBPAM M Ass Pr 3 R	Paris - France	81,05	80,34
LBPAM MID CAP SENIOR DEBT	Paris - France	62,40	74,56
LBPAM Obli Eur.C 5D	France / Paris	56,66	-
LBPAM PRIVATE DEBT SCS RAIF - LBPAM EUROPEAN RESPONSIBLE INFRASTRUCTURE DEBT FUND	Paris - France	50,70	50,70
LBPAM PRIVATE DEBT SCS RAIF - LBPAM INFRASTRUCTURE DEBT CLIMATE IMPACT FUND	Paris - France	-	58,08
LBPAM Short Ter R	France / Paris	86,53	-
LBPAM TRANSITION ENERGETIQUE-COMPARTIMENT INFRA TE	Paris - France	100,00	99,50
LCYL Dramas Properties Limited	Nicosie - Chypre	-	100,00
LCYL KARPENISIOU PROPERTIS LIMITED	Nicosie - Chypre	-	100,00
LCYL KITI PROPERTIES LIMITED	Nicosie - Chypre	-	100,00
LCYL Properties Limited	Nicosie - Chypre	-	100,00
Lesly	Paris - France	100,00	100,00
LFDE Suisse SA	Genève - Suisse	100,00	100,00
Lux Gare	Luxembourg - Luxembourg	100,00	100,00
Lyfe	Paris - France	100,00	100,00
Lyxor CNP Act	Paris - France	100,00	98,71
MERIDIAM INFRA INVEST SLP	Paris - France	93,30	100,00
MERIDIAM INFRA-INVEST II	France / Paris	100,00	-
Microdon	Paris - France	100,00	-
MONTARNASSE DEBT FUND 2 - COMPARTIMENT INFRASTRUCTURE	Paris - France	100,00	100,00
MONTARNASSE DEBT FUND 2 - COMPARTIMENT REAL ESTATE	Paris - France	100,00	100,00
Montparvie IV	Issy-les-Moulineaux - France	100,00	100,00
MONTARVIE IX	France	100,00	-
Montparvie VIII	Paris - France	100,00	100,00
MONTPER ENTERPRISES LIMITED	Nicosie - Chypre	-	100,00
NATIXIS FCT MONTARNASSE DETTE PRIVEE COMPARTIMENT MONTARNASSE PLACEMENT PRIVE	Paris - France	-	100,00
Naturim	Levallois-Perret - France	-	100,00
Neuilly Pilot	Neuilly sur Seine - France	-	100,00
New Side	Puteaux - France	100,00	100,00
Ofelia	Paris - France	66,67	66,67
ONE COLOGNE	Paris - France	100,00	100,00
Open CNP	Issy-les-Moulineaux - France	100,00	100,00
OREA	Neuilly sur Seine - France	100,00	100,00
Pantin Logistique	Paris - France	100,00	100,00
Paris 08	Puteaux - France	100,00	100,00
Passage du Faidherbe	Paris - France	100,00	100,00
Pays-Bas Retail 2013 BV	Amsterdam - Pays-Bas	100,00	100,00

Sociétés	Siège social : Ville - Pays	Quote-part de capital en %	Quote-part de capital N-1 en %
Pial 34	Paris - France	100,00	100,00
Pierre et Labruyère	Paris - France	100,00	100,00
PIMCO GLOBAL INFLATION PROTECTION FUND	Dublin - Irlande	100,00	99,99
PURPLE PROTECTED ASSET COMPARTMENT PPA-S100	Paris - France	71,43	71,43
Pyramides 1	Paris - France	100,00	100,00
Residavout	Paris - France	100,00	100,00
Residential	Paris - France	100,00	100,00
RSS IMMO	Paris - France	99,99	99,99
RUE DU BAC	Paris - France	50,00	50,00
SA Le Marquis	Paris - France	60,00	60,00
Saphirimmo	Paris - France	100,00	100,00
SAS 22 RUE DE LA BANQUE HOLDCO	Paris - France	100,00	100,00
SAS Le square Paris 8 propco	Paris - France	100,00	100,00
SAS PARIS-LONDRES	Paris - France	100,00	100,00
SAS Pyramides 2	Paris - France	100,00	100,00
SAS Richelieu Vivienne	Paris - France	50,00	50,00
SCHRODER COMPARTMENT IALA	Pantin - France	100,00	100,00
SCI 173 Haussman	Paris - France	100,00	64,03
SCI 67-69 Victor Hugo	Paris - France	100,00	100,00
SCI Allera	Paris - France	100,00	88,05
SCI ASSURECUREUIL PIERRE 8	Paris - France	-	100,00
SCI Bayard	Paris - France	100,00	100,00
SCI Broussais Collange	Paris - France	100,00	99,90
SCI CRSF DOM	Paris - France	99,94	100,00
SCI de La CNP	Paris - France	100,00	100,00
SCI ELEMENTS BERLIN OFFICE	Paris - France	99,00	99,00
SCI ELEMENTS BERLIN RESIDENTIAL	Paris - France	99,00	99,00
SCI Futurimmo	Paris - France	100,00	100,00
SCI HOLDIHEALTH EUROPE	Paris - France	100,00	100,00
SCI Lauriston	Paris - France	100,00	100,00
SCI Les Chevrons	Paris - France	51,51	51,51
SCI MAESTRIMMO	Paris - France	100,00	100,00
SCI MAX	Paris - France	100,00	100,00
SCI Raspail Vavin	Paris - France	100,00	100,00
SCI RENAISSANCE FRANCOIS 1ER	Paris - France	100,00	100,00
SCI TRIANGLE MONTAIGNE	Paris - France	100,00	94,84
SCP LAMARTINE UC	Paris - France	99,99	99,99
Secrets et Boetie	Paris - France	100,00	100,00
Selectiz PEA	Paris - France	60,43	60,87
SILK HOLDING	Neuilly-sur-Seine - France	100,00	100,00
SOGESTOP L	Paris - France	50,00	50,00
Sonne	Neuilly-sur-Seine - France	99,95	99,95
Suffren Ré	Paris - France	99,97	99,97

Sociétés	Siège social : Ville - Pays	Quote-part de capital en %	Quote-part de capital N-1 en %
Taunus	Paris - France	100,00	100,00
THEEMIM	Neuilly-sur-Seine - France	-	100,00
TIKEPARK	Paris - France	54,55	60,00
Tocqueville Croissance Euro ISR R	Paris - France	-	51,57
Toni Act 100 - R-5D	Paris - France	98,23	97,45
Transactis	Courbevoie - France	-	50,00
US Real Estate 270 SAS	Paris - France	100,00	100,00
US Real Estate EVJ SAS	Paris - France	100,00	100,00
Vendome Europe	La Défense - France	50,00	50,00
Victor Hugo 147	Paris - France	99,98	99,98
Wagram 92	Paris - France	-	100,00
Woodland Invest	Paris - France	100,00	100,00
Ybry Pont de Neuilly	Paris - France	100,00	100,00
Yellowalto	Puteaux - France	100,00	100,00
Youse Seguradora S.A	Brasília - Brésil	100,00	100,00

10.5 Titres de participation non consolidés

Les titres de participation non consolidés détenus entre 10 % et 49,99 % sont présentés ci-dessous :

(En millions d'euros)	Siège social : Ville - Pays	Quote-part de capital N en %	Quote-part de capital N-1 en %
ADAGIA CAPITAL EUROPE - KERA 1 S.L.P.	Paris - France	14,87	16,00
ADAGIA CAPITAL EUROPE - SHARP 1 S.L.P.	Paris - France	10,45	10,45
ADAGIA CAPITAL EUROPE - TECHNOFLEX 1 S.L.P.	France	23,08	23,08
AEAM DUTCH MORTGAGE FUND 2	La Haye - Pays-Bas	26,12	25,74
ALLIANZ EURO CORE INFRASTRUCTURE DEBT FUND SCSP	Paris - France	10,07	10,07
ALLIANZ EUROPEAN PRIVATE CREDIT FUND II	Paris - France	14,85	15,15
ALLIANZ EUROPEAN PRIVATE CREDIT FUND III	France	12,39	16,59
ALLIANZ IMPACT PRIVATE CREDIT S.A., SICAV-RAIF	Luxembourg	13,00	-
Alloc Pil Off C 4D	Paris - France	43,09	44,54
Alloc Pilot Eq C 4D	Paris - France	42,22	44,27
ALPINVEST SECONDARIES FUND LUX EURO MASTER VI	Amsterdam - Pays-Bas	22,47	22,47
ALVEN CAPITAL IV OPPORTUNITY FUND	France	10,00	10,00
AMUNDI LCL SENIOR SECURED MIDCAP LOANS	Paris - France	18,35	18,35
AVIVA INVESTORS ALTERNATIVES FCP RAIF - AVIVA INVESTORS EUROPEAN INFRASTRUCTURE DEBT STRATEGY	Luxembourg - Luxembourg	11,90	11,90
AVIVA INVESTORS EUROPEAN SECONDARY INFRASTRUCTURE CREDIT	Luxembourg - Luxembourg	16,67	16,67
AXA IM InMOTION RCF FUND III SCA SICAV-RAIF	France	19,43	17,44
Babylon Investments BV	Pays-Bas	44,44	44,44
Bac Partenaires II	France	13,04	13,04
BLUE LIKE AN ORANGE SUSTAINABLE CAPITAL LATIN AMERICA FUND I	Luxembourg - Luxembourg	12,21	12,21
BNP PARIBAS EUROPEAN SME DEBT FUND	Paris - France	15,00	15,00
BNP PARIBAS EUROPEAN SME DEBT FUND 2	Paris - France	13,01	13,01
BNP PARIBAS GLOBAL SENIOR CORPORATE LOANS	Paris - France	36,39	36,43
BNP PARIBAS NOVO 2018	Paris - France	15,15	15,15
BRIDGE EUROPE 2023 SENIOR - Part A4	Luxembourg	18,01	-
CAPENERGIE 4	France	10,26	-
CAPZA 6 PRIVATE DEBT, SCSp SICAV-RAIF	Paris - France	10,92	10,92
CERTIVIA SICAV	Neuilly-sur-Seine - France	20,00	20,00
CIC DEBT FUND 4	Paris - France	14,02	14,66
CLEARSTIGHT TURNAROUND FUND II	France	15,63	15,63
CLEARSTIGHT TURNAROUND FUND III	Pfäffikon - Suisse	11,01	11,01
CM-CIC DEBT FUND 3	Paris - France	12,22	12,22
CONTINUITY	Paris - France	10,66	10,66
CREDICOOP AFAVyDC	Buenos Aires - Argentine	29,84	29,84
CTE	Paris - France	20,00	20,00
EIFFEL IMPACT DEBT II	Paris - France	10,12	10,12
EIFFEL IMPACT DIRECT LENDING S.L.P.	France	15,15	26,46
EIG Energy Transition fund S.C.S.p.	Luxembourg - Luxembourg	40,82	40,82

(En millions d'euros)	Siège social : Ville - Pays	Quote-part de capital N en %	Quote-part de capital N-1 en %
ELAIA DV4 FUND	Paris - France	10,04	10,04
FCT RESIDENTIAL MORTGAGE LARGO C	France	22,72	-
FCT TIKEHAU NOVO 2020	Paris - France	14,98	14,98
Feder Ex Pr M23 I	France / Paris	44,82	-
Federis ISR Act L	France / Paris	44,99	-
FIVE ARROWS GROWTH CAPITAL I	France	14,06	14,06
FLI	France	11,48	11,48
Fonciere Ecureuil II	Paris - France	21,77	21,77
Fondinvest Vii	France	38,35	38,35
FONDS DE FONDS GROWTH	Maisons-Alfort - France	20,00	20,00
FONDS DE FONDS GROWTH II	France	10,00	10,00
FONDS DE FONDS OBLIGATIONS RELANCE France	Paris - France	19,08	19,08
FONDS NOV IMPACT ACTIONS NON COTEES ASSUREURS - CAISSE DES DEPOTS RELANCE DURABLE France	Paris - France	15,97	15,97
FONDS NOV SANTE ACTIONS NON COTEES ASSUREURS - CAISSE DES DEPOTS RELANCE DURABLE France	Paris - France	11,23	11,23
FONDS NOV SANTE DETTE NON COTEE ASSUREURS	Paris - France	19,06	19,06
FONDS NOV TOURISME PRETS NON COTES	France	10,00	10,00
FONDS OBLIGATIONS RELANCE France	Paris - France	18,80	18,80
FSN CAPITAL VI LUX SCSP	Oslo - Norvège	25,39	25,39
FSP - COMPARTIMENT FST	France	30,77	30,77
FSP - COMPARTIMENT PARTICIPATION 13	Paris - France	33,33	33,33
FSP - COMPARTIMENT PARTICIPATION 16_ACTION	France	21,43	-
GF DE L'ILE DE FRANCE - LA FORET GEREE III	France	32,83	32,83
GF PICARDIE NAVARRE - LA FORET GEREE IV	France	35,80	35,80
GOLDMAN SACHS DUTCH RESIDENTIAL MORTGAGE FUND	Pays-Bas	10,17	10,17
Green Lantern	Paris - France	16,89	16,46
GROUPEMENT PROPRIETES CDC CNP	France	38,40	38,40
Hemisphere holding	Paris - France	20,00	20,26
HEXAGONE III-1	France	11,08	11,08
HOLDING D'INFRASTRUCTURES NUMERIQUES	France	33,33	33,33
HORIZON INVEST S.L.P.	Paris - France	43,33	43,07
IMMO EVOLUTIF	Paris - France	20,13	20,13
INFRASTRUCTURE FINANCE SCS SIF - COMPARTIMENT EUROPEAN INFRA SENIOR 1	Paris - France	10,58	10,58
INVISION V FEEDER	Zoug - Suisse	23,38	23,38
LATOUR CO-INVEST EDG	France	17,20	17,20
LATOUR CO-INVEST FUNECAP	France	12,50	12,50
LATOUR CO-INVEST FUNECAP II	Paris - France	13,91	13,91
LATOUR CO-INVEST HYGEE	Paris - France	14,42	14,42
LATOUR CO-INVEST LYNXEO_PART A	France	10,00	-
LBPAM Actions Euro Focus Emergent X A/I	France / Paris	43,00	-
LBPAM FCT EUROPEAN DEBT FUNDS COMPARTIMENT INFRASTRUCTURE FCT 1	Paris - France	48,70	48,70

<i>(En millions d'euros)</i>	Siège social : Ville - Pays	Quote-part de capital N en %	Quote-part de capital N-1 en %
LBPAM Infl Flex L	France / Paris	43,10	-
LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE R	Paris - France	44,20	43,74
LBPAM ISR ACTIONS FOCUS R	Paris - France	46,93	43,06
LBPAM ISR ACTIONS JAPON R	France / Paris	42,53	-
LBPAM PRIVATE DEBT SCS RAIF - LBPAM INFRASTRUCTURE DEBT CLIMATE IMPACT FUND	France / Paris	44,47	-
LYXOR DETTE MIDCAP	Paris - France	22,39	22,39
LYXOR DETTE MIDCAP II	Paris - France	20,13	20,13
Meridiam Infrastructure	Luxembourg - Luxembourg	19,33	19,33
MERIDIAM TRANSITION	France	30,10	30,15
MIE III Co-Investment Fund I SLP	Paris - France	32,30	32,24
MxVi	Lyon - France	21,92	21,92
NATURE EQUIPEMENTS 1	France	24,97	24,97
NIBC GROWTH CAPITAL FUND II	Pays-Bas	10,63	10,63
NUMALIS	Montpellier - France	13,07	13,07
OBERON CREDIT INVESTMENT FUND III S.C.A. SICAV-SIF	Luxembourg	12,66	-
OCTOBER SME IV	France	13,05	13,05
OCTOBER SME V	Paris - France	20,53	20,53
OMNES CO INVEST ENOVA 2	France	19,30	19,30
Opc 1	France	19,66	19,66
OVERLORD OMAHA (PIERCAN)	Lyon - France	16,98	16,98
PARTECH GROWTH	Paris - France	10,01	10,01
PARTNERS GROUP CLIENT ACCESS 35, L.P. S.C.Sp.	Luxembourg	21,83	21,83
Paylib	La Garenne-Colombes - France	16,67	16,67
Pegase	France	22,00	22,00
Pisto	France	22,50	22,50
PURPLE PRIVATE DEBT SCS RAIF - ESSENTIAL INFRA DEBT FUND	Paris - France	25,21	25,21
RIMINDER	Montpellier - France	11,13	-
SAS KLECAR PARTICIPATIONS Italie	France	11,30	11,30
SAS Nature Hébergements 2	Paris - France	24,29	24,29
SC SOLOREC	France	20,00	20,00
SCA Bègles Arcins	France	48,00	48,00
SCI MALAKOFF PICHAT	France	39,31	39,31
SCOR EURO LOANS NATURAL CAPITAL	Paris - France	12,08	12,08
SCOR INFRASTRUCTURE LOANS IV	France	10,00	10,00
SCPI EPARGNE FONCIERE	Paris - France	10,15	10,15
SCPI LF GRAND PARIS PATRIMOINE	Paris - France	11,31	11,31
SENIOR EUROPEAN LOAN FUND 2	Paris - France	31,88	31,88
SENIOR EUROPEAN LOAN FUND 3	Paris - France	27,36	27,36
SESAME IT	Paris - France	10,59	4,85
SG FGAS	Paris - France	14,30	14,30
SGD PHARMA CO-INVEST S.L.P.	Paris - France	23,81	23,81
SIENNA HEPHAISTOS PRIVATE INVESTMENTS SICAV-RAIF	France	18,04	-

<i>(En millions d'euros)</i>	Siège social : Ville - Pays	Quote-part de capital N en %	Quote-part de capital N-1 en %
SIENNA INNOVATION 5	France	30,00	-
SIENNA RENDEMENT AVENIR IV	France	17,50	-
Silverstone	Paris - France	19,61	19,61
SKARLET	Montpellier - France	13,30	-
SOCIETE DU CENTRE COMMERCIAL DE LA DEFENSE (SCCD)	Paris - France	22,00	22,00
Sofinnova capital VII	France	10,42	10,42
SOFINNOVA CROSSOVER I S.L.P.	Paris - France	17,99	17,99
SOFIPROTEOL DETTE PRIVEE	Paris - France	14,63	14,63
SOFIPROTEOL DETTE PRIVEE II	Paris - France	17,44	12,00
SOLFIZ	Nantes - France	25,00	20,00
SUNLIGHT	Paris - France	46,98	46,98
TIKEHAU NOVO 2018	Paris - France	14,16	14,16
Tocqueville Croissance Euro ISR R	France / Paris	42,69	-
UNIVERSE DIRECT LENDING PARTNERS I - PART C1	France	44,85	-
VALUECOMETRICS	Montpellier - France	12,47	12,47



Certifié conforme à l'original

5.1 États financiers consolidés

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Intérêts et produits assimilés	4.6	11 861	12 253
Intérêts et charges assimilés	4.6	(5 574)	(7 122)
Commissions (produits)	7.1	2 738	2 713
Commissions (charges)	7.1	(400)	(543)
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.2	12 807	10 740
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	(1 047)	(685)
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	(59)	(0)
Produits des contrats d'assurance émis	5.1	12 914	11 819
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	5.2	(10 007)	(8 798)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	5.3	(78)	(100)
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	5.4	(15 449)	(13 001)
Produits financiers ou charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus	5.4	(37)	98
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance	4.6	(21)	(5)
Produits des autres activités	7.2	1 139	1 147
Charges des autres activités	7.2	(1 044)	(1 168)
Produit net bancaire		7 704	7 553
Charges générales d'exploitation	7.3	(4 334)	(4 363)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	7.3	(505)	(519)
Résultat brut d'exploitation		2 865	2 670
Coût du risque de crédit	4.6	(250)	(231)
Résultat d'exploitation		2 615	2 439
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	7.7	23	33
Gains ou pertes nets sur autres actifs	7.4	101	(31)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	7.10	(1)	70
Résultat avant impôt		2 739	2 512
Impôts sur les bénéfices	6.2	(898)	(1 016)
Résultat net		1 841	1 496
Participations ne donnant pas le contrôle		286	310
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		1 555	1 186

Des changements de présentation ont été opérés en 2025. Le détail des montants est indiqué dans chaque note.

- la compensation reçue par La Banque Postale au titre de la mission de service public rendue dans le cadre de sa mission d'intérêt général est dorénavant présentée en « Produits des autres activités » (note 7.2), alors qu'elle figurait en « Intérêts et produits assimilés » (note 4.6) jusqu'au 31 décembre 2024.

- les commissions (y compris effets des contrats emprunteurs et prêteurs) sont dorénavant présentées en « Commissions (charges) » (note 7.1) alors qu'elles figuraient en « Charges générales d'exploitation » (note 7.3) jusqu'au 31 décembre 2024.

- les dotations aux amortissements des immobilisations de placement sont dorénavant totalement présentées en « Charges des autres activités » (note 7.2), alors qu'elles figuraient pour partie en « Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » (note 7.3) jusqu'au 31 décembre 2024.

- des provisions pour risques et charges liées à l'exploitation sont dorénavant présentées en « Charges des autres activités » (note 7.2), alors qu'elles figuraient en « Charges générales d'exploitation » (note 7.3) jusqu'au 31 décembre 2024.

Bilan consolidé

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Caisse, banques centrales	4.1	12 757	27 812
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.2	219 663	203 894
Instruments dérivés de couverture	4.3	395	486
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4 - 4.6	223 092	218 184
Titres évalués au coût amorti	4.5 - 4.6	38 206	36 256
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés évalués au coût amorti	4.5 - 4.6	70 076	75 673
Prêts et créances sur la clientèle évalués au coût amorti	4.5 - 4.6	132 155	128 991
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4.3	5	490
Contrats d'assurance émis - Actif	5.7	890	917
Contrats de réassurance détenus - Actif	5.7	6 255	6 523
Actifs d'impôts courants	6.1	390	330
Actifs d'impôts différés	6.1	1 358	1 233
Comptes de régularisation et actifs divers	7.5	7 092	9 225
Actifs non courants destinés à être cédés		153	17 286
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7.7	1 086	1 097
Immuebles de placement	7.8	6 355	6 590
Immobilisations corporelles	7.9	1 112	1 195
Immobilisations incorporelles	7.9	3 761	3 912
Écarts d'acquisition	7.10	685	685
TOTAL ACTIF		725 484	740 759
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	4.2	19 670	17 571
Instruments dérivés de couverture	4.3	1 440	1 958
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4.7	28 427	31 036
Dettes envers la clientèle	4.7	215 711	225 629
Dettes représentées par un titre	4.7	31 381	32 835
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4.3	(128)	(161)
Contrats d'assurance émis - Passif	5.7	380 968	367 220
Contrats de réassurance détenus - Passif	5.7	11	13
Passifs d'impôts courants	6.1	105	154
Passifs d'impôts différés	6.1	1 258	1 330
Comptes de régularisation et passifs divers	7.5	8 363	8 964
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		91	16 283
Provisions	7.6 - 4.6	998	954
Dettes subordonnées	4.7	8 882	10 042
Capitaux propres	7.11	26 308	26 930
Participations ne donnant pas le contrôle		5 519	5 623
Capitaux propres part du Groupe		22 789	21 307
Capital		6 585	6 585
Réserves consolidées et autres		14 707	13 798
Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres		1 488	1 488
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(1 546)	(1 750)
Résultat part groupe		1 555	1 186
TOTAL PASSIF		725 484	740 759

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
RÉSULTAT NET	1 841	1 496
ÉLÉMENTS RECYCLABLES EN RÉSULTAT		
Écarts de conversion	5	(132)
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(776)	752
Variation de la réserve de réévaluation	(2 366)	(+08)
Recyclage en résultat	1 590	1 167
Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres recyclables	(233)	(775)
Réévaluation des contrats de réassurance détenus en capitaux propres recyclables	(29)	42
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables en résultat net	11	(51)
Variation de la réserve de réévaluation	(109)	33
Recyclage en résultat	119	(84)
Élément de la quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence ⁽¹⁾	(2)	3
Impôts différés	257	37
ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES EN RÉSULTAT		
Écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies	6	(19)
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	36	11
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	1 510	(354)
Élément de la quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence ⁽¹⁾	4	(7)
Réévaluation des contrats d'assurance avec éléments de participation directe – non recyclables	-	-
Autres variations	1	(10)
Impôts différés	(318)	84
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NETS D'IMPÔTS	250	(1 391)
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NETS D'IMPÔTS	2 091	105
Dont résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	1 759	428
Dont résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres participations ne donnant pas le contrôle	332	(323)

(1) Montants présentés nets d'impôts différés.

Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	capital ⁽¹⁾	Prime d'émission	Réserves légales, RAN et autres réserves	Réserves consolidées	Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres	Gains ou pertes nets d'impôts comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés
						Écarts actuariels	Réserves de conversion ⁽²⁾	Variation de juste valeur des instruments financiers	Réserves de réévaluation d'assurance et de réassurance				
CAPITAUX PROPRES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2023	6 585	246	846	12 718	1 488	(79)	(993)	(6 204)	15 553	995	21 886	4 699	28 745
Affectation du résultat 2023	-	-	290	705	-	-	-	-	-	(995)	-	-	-
Distributions	-	-	(1 348)	0	-	-	-	-	-	-	(1 348)	(492)	(1 758)
Emissions/Remboursements des titres subordonnés instrumentés de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(554)	(554)
Rémunération des titres subordonnés instrumentés de capitaux propres	-	-	-	(336)	-	-	-	-	-	-	(336)	-	(336)
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	4	-	-	-	-	-	-	4	(1)	3
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-	-	(1 058)	974	-	-	-	-	-	(995)	(1 440)	(647)	(2 444)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(7)	(535)	804	(428)	0	(367)	(632)	(998)
Plus et moins-values des titres cédés réclassés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	(387)	-	-	(387)	0	(387)
Quotepart dans les variations des capitaux propres des entreprises associées mesurés en équivalence	-	-	-	-	-	(7)	(3)	8	-	-	84	(1)	74
Résultat au 31 décembre 2024	-	-	-	-	-	(7)	(3)	-	-	1 195	1 195	330	1 494
Éléments du résultat global	-	-	-	-	-	(14)	(538)	225	(429)	1 195	428	(323)	195
Autres variations ⁽³⁾	-	-	-	472	-	-	-	-	-	0	472	54	526
CAPITAUX PROPRES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2024	6 585	246	(202)	13 764	1 488	(93)	(935)	(6 053)	11 124	1 195	21 307	5 423	26 930
Affectation du résultat 2024	-	-	1 768	(523)	-	-	-	-	-	(1 195)	-	-	-
Distributions	-	-	(534)	0	-	-	-	-	-	-	(534)	(450)	(984)
Emissions/Remboursements des titres subordonnés instrumentés de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(456)	(456)
Rémunération des titres subordonnés instrumentés de capitaux propres	-	-	-	(309)	-	-	-	-	-	-	(309)	-	(309)
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	38	-	-	-	-	-	-	34	(33)	(0)
Autres variations	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	7	8
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-	-	1 175	(906)	-	-	-	-	-	(1 195)	(877)	10	(607)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	4	(7)	918	(242)	(1)	703	44	947
Plus et moins-values des titres cédés réclassés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	(488)	-	-	(488)	(1)	(489)
Quotepart dans les variations des capitaux propres des entreprises associées mesurés en équivalence	-	-	-	-	-	6	(1)	(1)	-	-	89	2	7
Résultat au 31 décembre 2025	-	-	-	-	-	9	(20)	457	(242)	1 555	1 159	332	1 841
Éléments du résultat global	-	-	-	-	-	9	(20)	457	(242)	1 555	1 159	332	2 091
Autres variations ⁽⁴⁾	-	-	-	(34)	-	-	-	-	-	(1)	(34)	(440)	(475)
CAPITAUX PROPRES IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2025	6 585	246	943	13 498	1 488	(85)	(750)	(5 594)	14 882	1 555	22 789	5 515	28 308

(1) Au 31 décembre 2025, le capital de La Banque Postale est composé de 80 300 000 actions d'une valeur nominale de 82 euros.

(2) Les réserves de conversion proviennent des filiales étrangères consolidées du groupe CMAI Assurances.

(3) Les autres variations dans les réserves consolidées incluent principalement les plus ou moins-values des titres cédés.

(4) Les autres variations dans les participations ne donnant pas le contrôle incluent notamment l'impact de la cession de CMAI UniCredit Vita pour 456 millions d'euros (cf. note 1) et l'acte de liquidation de l'exercice 2024.

Le dividende proposé est de 8,71 euros par action, soit un dividende global de 699,5 millions d'euros.

Tableau des flux de trésorerie nette

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des opérations avec les actionnaires et des flux liés aux dettes subordonnées et obligataires.

Les activités opérationnelles comprennent les flux qui ne relèvent pas des deux autres catégories. Elles sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe La Banque Postale.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

La trésorerie nette inclut la caisse, les créances (ou dettes) auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Résultat avant impôts	2 739	2 512
+/- Dotations nettes aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	-607	657
+ Variations des écarts d'acquisition et dépréciations des autres immobilisations	6	(105)
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	206	125
+/- Variations liées aux actifs/passifs d'assurance et de réassurance (y compris passifs financiers)	3 805	5 400
+/- Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(92)	(95)
+/- Pertes nettes/gains des activités d'investissement	1 503	1 264
+/- Autres mouvements	(1 764)	(8 954)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	(5 730)	(1 709)
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	3 363	(6 358)
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(15 196)	(5 754)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(6 410)	(1 333)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	10 352	3 535
- Impôts versés	(1 424)	(1 049)
Augmentation (Diminution) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(9 316)	(10 954)
TOTAL FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	(9 307)	(10 162)
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(439)	-416
+/- Flux liés aux immeubles de placement	28	337
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(403)	(390)
TOTAL FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(814)	363
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(1 046)	(2 330)
+/- Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	(826)	(332)
TOTAL FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	(1 871)	(2 662)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie (D)	30	(6)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	(14 963)	(12 456)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	28 963	41 419
Caisse, banques centrales (actif et passif)	27 814	40 577
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 149	842
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	13 999	28 963
Caisse, banques centrales (actif et passif)	12 757	27 814
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 242	1 149
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	(14 963)	(12 456)

5.2 Notes annexes aux états financiers consolidés

Sommaire des notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1	Cadre général	418	Note 5	Activités d'assurance	495
1.1	Faits marquants de l'exercice	418	5.1	Produits des contrats d'assurance émis	503
1.2	Événements postérieurs à la clôture	419	5.2	Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	503
Note 2	Principales règles d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés	420	5.3	Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	504
2.1	Cadre réglementaire	420	5.4	Marge financière	505
2.2	Normes et interprétations appliquées par le Groupe à compter du 1 ^{er} janvier 2025	420	5.5	Compte de résultat assurance	506
2.3	Normes et interprétations non encore appliquées	421	5.6	Placements des activités d'assurance	506
2.4	Recours à des estimations et au jugement	421	5.7	Contrats d'assurance et de réassurance	508
Note 3	Consolidation	423	5.8	Annexes activité assurance	512
3.1	Périmètre et règles de consolidation	423	5.9	Annexes risques assurance	527
3.2	Informations complémentaires sur les entités consolidées et les entités mises en équivalence	428	Note 6	Impôts sur les bénéfices	529
3.3	Entités structurées non consolidées	429	6.1	Actifs et passifs d'impôts courants et différés	529
Note 4	Instruments financiers	431	6.2	Charge d'impôts sur les bénéfices	530
4.1	Caisse, banques centrales	433	Note 7	Autres postes des états financiers	531
4.2	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	434	7.1	Produits et charges de commissions	531
4.3	Dérivés de couverture et résultat de la comptabilité de couverture	439	7.2	Produits et charges des autres activités	531
4.4	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	448	7.3	Frais généraux y compris dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations	532
4.5	Actifs financiers au coût amorti	451	7.4	Gains et pertes sur autres actifs	532
4.6	Dépréciations et provisions au titre du risque de crédit	455	7.5	Comptes de régularisation	533
4.7	Passifs financiers au coût amorti	478	7.6	Provisions	534
4.8	Intérêts, produits et charges assimilés	481	7.7	Participations dans les entreprises mises en équivalence	538
4.9	Juste valeur des instruments financiers	482	7.8	Immeubles de placement	539
4.10	Actifs transférés non décomptabilisés intégralement	488	7.9	Immobilisations corporelles et incorporelles	540
4.11	Compensation des actifs et des passifs financiers	488	7.10	Écarts d'acquisition	543
4.12	Échéancier des actifs et des passifs financiers	491	7.11	Capitaux propres	544
4.13	Expositions souveraines	493	Note 8	Engagements donnés et reçus	546
			8.1	Engagements relatifs au Crédit Logement	547
			8.2	Engagements de paiement irrévocables (EPI) accordés au FRU	547
			8.3	Autres engagements donnés	547
			8.4	Autres engagements reçus	547
			Note 9	Information sectorielle	548
			Note 10	Autres informations	551
			10.1	Contrats de location	551
			10.2	Informations relatives aux parties liées	554
			10.3	Honoraires des Commissaires aux comptes	556
			10.4	Sociétés exclues du périmètre de consolidation	557
			10.5	Titres de participation non consolidés	562

Note 1 Cadre général

1.1 Faits marquants de l'exercice

1.1.1 Opérations de structure et évolutions du périmètre de consolidation

Le groupe CNP Assurances finalise la cession de sa filiale CNP Cyprus Insurance Holdings

Le 16 avril 2025, le groupe CNP Assurances a finalisé la cession de 100 % du capital de CNP Cyprus Insurance Holdings (CIH) à Hellenic Bank Public Company Ltd.

CNP Cyprus Insurance Holdings exerce des activités d'assurance vie et non-vie à Chypre et pour un montant moins significatif en Grèce, et comprend notamment CNP Cyprialife, CNP Asfalistik et CNP Zois. Ces quatre participations étaient présentées sur les lignes « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés » dans le bilan consolidé au 31 décembre 2024 et une perte de valeur de 26 millions d'euros avait été comptabilisée pour appréhender la moins-value estimée sur la ligne « gains et pertes sur autres actifs ».

Cette cession a été réalisée pour un montant de 382 millions d'euros. L'incidence du pater chypriote sur le résultat du premier semestre est une charge de 13 millions d'euros, correspondant au résultat de la période, aux frais engagés pour la réalisation de la cession et à la moins-value finale.

Le groupe CNP Assurances finalise la cession de sa filiale CNP UniCredit Vita

Le 20 juin 2025, le groupe CNP Assurances a annoncé la finalisation de l'opération initiée à la suite de la notification par UniCredit, le 1^{er} octobre 2024, de son intention d'exercer son option d'achat sur l'intégralité des titres détenus par CNP Assurances SA (51 %) dans leur co-entreprise italienne CNP UniCredit Vita, conformément à l'accord qui liait les deux partenaires.

CNP UniCredit Vita était présentée sur les lignes « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés » dans le bilan consolidé au 31 décembre 2024.

Cette cession a été réalisée pour un montant de 594 millions d'euros, générant une plus-value de cession brute d'impôt de 118 millions d'euros présentée sur la ligne « gains et pertes sur autres actifs » du compte de résultat, qui vient s'ajouter à un résultat au titre du premier semestre de 21 millions d'euros.

Fusion de Ma French Bank dans La Banque Postale SA

Dans le cadre de la cessation des activités de Ma French Bank, la filiale a fusionné le 1^{er} juillet 2025 dans les comptes de La Banque Postale SA. Ma French Bank étant auparavant consolidée par intégration globale, cette opération est sans impact sur les comptes consolidés du Groupe.

Le groupe CNP Assurances s'allie à Embracora pour renforcer sa présence au Brésil

Le groupe CNP Assurances a annoncé le 21 octobre 2025 la signature d'un accord avec Embracora afin de rapprocher leurs activités de Consorcio (une alternative locale au crédit traditionnel) et ainsi créer un acteur majeur sur ce segment en forte croissance.

L'opération doit être réalisée en deux étapes : la cession de CNP Consorcio à la société Embracora, suivie d'une acquisition des titres Embracora par CNP Assurances. À l'issue de cette opération, Embracora serait détenue à hauteur de 40 % par CNP Assurances et de 60 % par ses fondateurs.

Le projet de cession de CNP Consorcio, consolidée par intégration globale et relevant du secteur « Gestion de l'Épargne et de l'Assurance hors réseau LBP (modèle ouvert) » réunit les critères d'application de la norme IFRS 5. Les postes du bilan sont ainsi présentés sur les lignes « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés » dans le bilan consolidé au 31 décembre 2025. Aucune perte de valeur n'a été constatée, l'opération devant se traduire par une plus-value.

Rachat des participations ne donnant pas le contrôle de SOFIAP

La Banque Postale SA a acquis le 13 novembre 2025 la participation de 34 % de SNCF Habitat dans la société SOFIAP. Le Groupe détient dorénavant 100 % du capital de la Société déjà consolidée par intégration globale. Cette acquisition s'est traduite par le rachat de 1 344 455 titres à SNCF Habitat pour un montant de 6,9 millions d'euros. Une dette de put sur minoritaires était enregistrée dans les comptes de La Banque Postale en date d'opération pour un montant identique. Cette opération n'a ainsi pas d'impact sur le montant total des capitaux propres, mais génère un transfert de 26 millions d'euros des intérêts minoritaires vers les capitaux propres Groupe.

1.1.2 Émissions et remboursement d'obligations

Émissions d'obligations

Le groupe CNP Assurances a émis le 2 juillet 2025 une dette subordonnée « Tier 1 » pour un montant de 500 millions d'euros. Il s'agit d'une obligation subordonnée à durée indéterminée, portant intérêt au taux fixe de 5,50 % jusqu'au 2 juillet 2032.

Cette émission répond aux critères de classification en instruments de capitaux propres en normes IFRS et est présentée dans les intérêts minoritaires du groupe La Banque Postale.

La Banque Postale Home Loan SPH, filiale de La Banque Postale SA, a émis le 5 novembre 2025 une dette obligataire pour un montant de 750 millions d'euros avec une maturité à novembre 2031 portant intérêt à taux fixe de 2,750 %.

Cette émission répond aux critères de classification en instruments de dettes en normes IFRS.

Émission d'une obligation « verte »

La Banque Postale Home Loan SFH, filiale de La Banque Postale SA, a émis le 12 juin 2025 une obligation sécurisée « verte ». Cette émission obligataire à taux fixe a été réalisée sous le format « covered bond » pour un montant de 1 milliard d'euros à 7 ans, avec un spread final de MS + 52 bps et un coupon de 2,750 %.

Cette émission répond aux critères de classification en instruments de dettes en normes IFRS.

Remboursements anticipés de dettes subordonnées

Le groupe CNP Assurances a remboursé le 5 juin, de manière anticipée, une dette subordonnée de 500 millions d'euros émise le 5 juin 2014 au coupon fixe de 4,25 %.

La Banque Postale SA a remboursé le 26 octobre 2025, de manière anticipée, une dette subordonnée de 500 millions d'euros émise le 26 octobre 2020 au coupon fixe de 0,875 %.

1.1.3 Contribution fiscale exceptionnelle

L'environnement réglementaire fiscal est marqué par l'instauration d'une contribution exceptionnelle sur les bénéfices due au titre de l'exercice 2025 par les grandes entreprises réalisant en France un chiffre d'affaires égal ou supérieur à 1 milliard d'euros.

La contribution est assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice en cours 2025 et de l'exercice précédent 2024, avant imputation des réductions, crédits d'impôt et créances fiscales. Le taux de cette contribution varie en fonction du niveau de chiffre d'affaires de l'entreprise :

- taux de 20,6 % pour les redevables dont le chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2025 et au titre de l'exercice 2024 est égal ou supérieur à 1 milliard d'euros mais inférieur à 3 milliards d'euros ;
- taux de 41,2 % pour les redevables dont le chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2025 ou au titre de l'exercice 2024 est égal ou supérieur à 3 milliards d'euros.

Au sein du Groupe, quatre entités sont concernées par cette contribution exceptionnelle. Il s'agit de La Banque Postale SA, La Banque Postale Leasing & Factoring, CNP Assurances SA et CNP Retraite. La charge relative à cette contribution dans les comptes 2025 est de 189 millions d'euros pour le Groupe.

1.1.4 Évolution de la segmentation opérationnelle

Afin de mieux refléter la gouvernance du Groupe et son pilotage conformément aux exigences de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », la segmentation retenue dans le cadre de l'information sectorielle a été revue afin d'être en cohérence avec les reporting utilisés par le management pour le pilotage du Groupe. Ces éléments sont présentés en note 9 « Information sectorielle ».

1.2 Événements postérieurs à la clôture

Contribution fiscale exceptionnelle

La loi de finances pour 2026 du 2 février 2026 a prorogé d'un an la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises.

Cette contribution « 2026 » est due par les entreprises réalisant en France un chiffre d'affaires égal ou supérieur à 1,5 milliard d'euros. Son taux reste inchangé soit 20,6 % ou 41,2 % en fonction du chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise.

Elle est assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice au cours duquel elle est due et de l'exercice précédent.

La contribution « 2026 », pour la quote-part assise sur l'exercice 2025, n'a pas été comptabilisée dans les comptes 2025, la loi de finances la promulguant ayant été adoptée au-delà du 31 décembre 2025. Son montant est estimé à 97 millions d'euros.

Note 2 Principales règles d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

2.1 Cadre réglementaire

En application du règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 imposant aux entreprises dont les titres de dettes sont admis à la cote d'un marché réglementé d'appliquer le référentiel établi par l'International Accounting Standard Board (IASB), le groupe La Banque Postale établit, depuis le 1^{er} janvier 2007, ses comptes consolidés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'approuvé par l'Union européenne (version dite *converged*), en utilisant les dérogations prévues par le dispositif pour la comptabilité de macrocouverture.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_fr

Le groupe La Banque Postale applique également le règlement ANC 2016-09 du 2 décembre 2016, venant transposer en droit comptable français certaines dispositions de la directive européenne 2013/34 et relatif aux opérations à mentionner en annexes des comptes consolidés établis selon les normes internationales.

Les comptes consolidés sont présentés en millions d'euros.

Présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe utilise le format d'états de synthèse proposé par la recommandation n° 2022-01 du 8 avril 2022 de l'Autorité des normes comptables.

Conformément à cette recommandation, le groupe La Banque Postale a choisi de ne pas présenter dans des postes distincts à l'actif du bilan et au compte de résultat les activités d'assurance, mais de fournir ces informations dans les postes du bilan et du compte de résultat existants.

Arrêté des comptes

Les états financiers consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été arrêtés par le Directoire du 24 février 2026 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale qui se tiendra d'ici le 31 mai 2026.

2.2 Normes et interprétations appliquées par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2025

Par rapport aux comptes consolidés établis au 31 décembre 2024, le Groupe a mis en œuvre les normes et interprétations suivantes, d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Normes ou Interprétations	Date d'adoption par l'UE
Amendements à IAS 21 : « Effets des variations des taux de change : absence de convertibilité »	12 novembre 2024
Interprétation IFRIC 18, IAS 38 : Comptabilisation des immobilisations incorporelles résultant de dépenses liées au climat	N/A
Interprétation IFRIC 18 : Garanties émises sur des obligations d'autres entités	N/A

Les amendements à IAS 21, Effets des variations des taux de change : absence de convertibilité viennent préciser quand une monnaie est convertible et comment déterminer le taux de change lorsqu'elle ne l'est pas.

Le comité de l'IASB a validé lors de sa réunion d'avril 2025, la décision du comité d'interprétation de mars 2025 concernant la comptabilisation des dépenses environnementales en tant qu'actif incorporel conformément à la norme IAS 38. Le comité a écarté le cas des dépenses en crédit carbone car le sujet est déjà visé par un projet de recherche plus large de l'IASB. La question porte donc sur les dépenses de recherche et développement engagées pour répondre à des engagements climatiques. Le comité, n'ayant pas relevé de diversité de pratiques, a conclu qu'il n'y a pas lieu de normaliser sur le sujet.

Lors de sa réunion d'avril 2025 le comité a validé la décision du comité d'interprétation de mars 2025 portant sur le traitement comptable de garanties émises par une entité pour couvrir les obligations d'autres entités. Le comité a conclu que l'exercice du jugement est requis pour déterminer la norme applicable et que les dispositions actuelles des normes comptables IFRS en matière de champ d'application sont suffisantes pour traiter la question posée.

Ces amendements et interprétations n'ont pas d'impact sur les comptes consolidés du Groupe.

2.3 Normes et interprétations non encore appliquées

L'IASB et l'IFRIC ont publié des normes et des interprétations qui ne sont pas d'application obligatoire au 31 décembre 2025. Les normes ou interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur de manière obligatoire qu'à partir de cette adoption.

Normes ou Interprétations	Date d'adoption par l'UE	Date d'entrée en vigueur ⁽¹⁾
Amendements à IFRS 9 et IFRS 7, Classement et évaluation des instruments financiers	27 mai 2025	1 ^{er} janvier 2026
Amendements à IFRS 9 et IFRS 7, Contrats d'électricité renouvelable	30 juin 2025	1 ^{er} janvier 2026
Améliorations annuelles des normes IFRS (IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 10 et IAS 7)	9 juillet 2025	1 ^{er} janvier 2026
IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers	Non adopté	1 ^{er} janvier 2027
IFRS 19, Informations à fournir par les filiales n'ayant pas d'obligation d'informations du public	Non adopté	1 ^{er} janvier 2027
Amendement à IFRS 19, Informations à fournir par les filiales n'ayant pas d'obligation d'informations du public	Non adopté	1 ^{er} janvier 2027

(1) Seuls les réserves d'adoption par l'Union européenne. Applicable à compter des exercices ouverts à compter de 2026.

Amendement à IFRS 9 et IFRS 7, Classement et évaluation des instruments financiers

Un amendement à la norme IFRS 9 « classement et évaluation des instruments financiers » a été publié en mai 2024. Il entrera en vigueur pour les exercices comptables ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, ce qui implique, pour La Banque Postale, une première application lors de l'arrêté semestriel de juin 2026.

Cet amendement apporte des clarifications notamment sur les points suivants :

- la date de décomptabilisation des passifs financiers réglés par système de paiement électronique ;
- l'analyse SPPI (cf. note 4) des actifs financiers avec des clauses contingentes (exemple : indexation ESC).

L'amendement vient clarifier la date de décomptabilisation des passifs financiers, et propose une option comptable pour les passifs financiers réglés via des systèmes de paiement électronique.

Les passifs financiers sont décomptabilisés à la date de règlement (la date à laquelle le passif est éteint ou remplit les critères de décomptabilisation d'IFRS 9). L'option comptable proposée permet de décomptabiliser avant la date de règlement un passif financier (et la trésorerie associée) qui a fait l'objet d'un paiement électronique si les conditions cumulatives suivantes sont réunies :

- impossibilité de retirer ou d'annuler le paiement ;
- inaccessibilité des liquidités après l'instruction de paiement ; et
- risque de règlement non significatif.

Le groupe La Banque Postale optera pour l'option comptable et décomptabilisera les passifs financiers en date d'initiation du paiement électronique.

Le principal enjeu pour le Groupe concerne l'analyse SPPI des actifs financiers intégrant une clause d'ajustement du taux en fonction de la survenance (ou non) d'événements contingents, par exemple des critères ESC.

Il s'agit de déterminer si les flux de trésorerie avant et après ajustement du taux restent cohérents avec ceux d'un prêt basique. Autrement dit, il convient de s'assurer

que dans tous les scénarios possibles, les flux de trésorerie résultant de l'application de cette clause ne diffèrent pas de manière significative de ceux d'un instrument identique ne comportant pas cette clause.

Si les flux de trésorerie ne présentent pas de différence significative, le critère SPPI est considéré comme rempli, et l'instrument pourra être comptabilisé au coût amorti. Dans le cas contraire, il devra être enregistré à la juste valeur.

Afin de se conformer aux exigences de l'amendement, des travaux ont été engagés en 2025 au sein du groupe La Banque Postale pour définir un seuil de significativité applicable aux instruments financiers comportant des clauses contingentes (seuil « significativement différent »).

IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers

La norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » entrera en vigueur pour les exercices comptables ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, avec, pour La Banque Postale, une première application lors de l'arrêté semestriel de juin 2027.

Les nouvelles dispositions introduites par IFRS 18 visent à renforcer la clarté, la transparence et la comparabilité de la performance financière des entreprises, et s'articulent autour de 3 axes principaux :

- une nouvelle structure du compte de résultat, avec l'introduction de trois catégories (Exploitation, Investissement et Financement) et de sous-totaux normalisés (obligatoires ou autorisés). La catégorie exploitation, pour les groupes bancaires, correspond aux produits et charges relevant de leur activité principale spécifique d'octroi de financement à des clients (et investissements dans des types particuliers d'actifs pour les bancassureurs). Pour cela, la norme demande de réaliser une analyse des faits et circonstances pour justifier de cette (ou ces) activité(s), au risque de devoir déclasser certains produits et charges dans une autre catégorie, en application au modèle général de la norme. Ces travaux sont structurants pour les comptes consolidés puisqu'ils sont à réaliser par entité ;

- de nouveaux principes en matière de regroupement/ventilation de l'information (en fonction de caractéristiques communes ou non), et d'utilisation de libellés clairs (éviter le terme « autres » autant que possible), afin que les états financiers primaires fournissent un « résumé structuré utile » de la performance financière ;
- une transparence renforcée sur les indicateurs de performance avec la création d'une note annexe dédiée décrivant les indicateurs de performance définis par la direction (MPM - Management defined Performance Measures), incluant une réconciliation avec le sous-total du compte de résultat le plus proche.

Afin d'être en conformité avec ces nouvelles exigences, La Banque Postale a mis en place, dès la publication de la norme par IASB en avril 2024, une organisation projet pilotée par la Direction Impact Finance et Stratégie (DIFS).

L'analyse des enjeux de la norme et le diagnostic des évolutions attendues dans les états financiers du Groupe ont été réalisés en 2024 et se sont poursuivis en 2025.

À date, l'étude des impacts sur le compte de résultat de La Banque Postale, en lien avec les discussions de place, s'orienterait vers des évolutions limitées.

L'analyse normative pour démontrer que les activités principales de La Banque Postale, en tant que banquier, relèvent de l'exploitation est en cours. À ce stade, nous anticipons pas d'évolution majeure du résultat d'exploitation. L'équipe projet devra ensuite évaluer si le Groupe détient des actifs qui n'entrent pas dans le périmètre de ses activités principales, pour lesquels, les produits et charges ne pourront plus être présentés dans le résultat d'exploitation.

Afin de répondre aux exigences de la norme en matière de clarté des libellés dans les états financiers, l'équipe projet a collaboré en 2025 avec le département « Consolidation et reporting de durabilité ». Une première étape a consisté à recenser les postes contenant le terme « autres ». Les mesures visant à limiter leur présence font l'objet d'une étude au cas par cas, qui se poursuivra en 2026. Elles se matérialiseront, selon les résultats des analyses, soit, par la désagrégation du poste ou la modification de son libellé dans les états financiers, ou par une information complémentaire dans les notes annexes.

La définition des MPM s'apparentant à celle des Indicateurs Alternatifs de Performance, l'équipe projet a saisi l'opportunité du projet d'évolution des IAP, mené en 2025 par la Communication Financière, pour procéder à un recensement des possibles indicateurs de performance prévus par la norme IFRS 18. Les analyses sont en cours de finalisation, et devraient aboutir à un nombre restreint de MPM. L'année 2026 sera consacrée à l'élaboration de la nouvelle annexe.

L'ensemble de ces changements impactent la production des comptes consolidés du groupe, le pilotage du budget et la communication financière. L'équipe projet IFRS 18 échange régulièrement avec les directions concernées de la banque afin de prendre en considération les évolutions des systèmes d'informations et des processus internes.

L'adhérence des enjeux de la norme IFRS 18 avec le projet de changement d'outil de consolidation en 2028, mené par la CDC, fait l'objet d'une attention particulière de la part des équipes projet.

2.4 Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée, des éléments réglementaires, des principes actuariels communément admis, et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles font l'objet d'analyses de sensibilité quand celles-ci sont requises par les normes ou qu'elles permettent au Groupe d'asseoir ses choix.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, etc. de sorte que les résultats définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir une incidence sur les comptes. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

En cas de changements d'estimation comptable, l'impact est comptabilisé au cours de la période du changement.

Le recours aux estimations et hypothèses concerne notamment les éléments suivants :

- l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers, afin de déterminer le classement comptable (cf. note 4) ;

- la juste valeur des instruments financiers (cf. notes 4.2, 4.3, 4.4 et 4.9) ;
- le calcul des dépréciations et provisions pour risque de crédit des instruments financiers (cf. note 4.6) ;
- les hypothèses et conventions d'écoulement retenues pour l'échéancement des actifs et passifs financiers dans le cadre de la mesure et du suivi du risque structuré de taux et de la documentation des opérations de macrocouverture de juste valeur associée (cf. note 4.9) ;
- les écarts d'acquisition en particulier dans le cadre des tests de dépréciation (cf. note 7.10) ;
- la juste valeur des immeubles de placement détenus par les entités d'assurance en couverture des contrats d'assurance émis (cf. note 7.8) ;
- les provisions autres que celles liées au risque de crédit (par exemple la provision Épargne Logement) (cf. note 7.6) ;
- les actifs et passifs d'impôts différés (cf. note 6.3) ;
- la valorisation des engagements de rachat des minoritaires (cf. note 3) ;
- les passifs liés aux activités d'assurance (les projections des flux futurs et hypothèses d'évaluation des contrats d'assurance) (cf. note 5) ;
- les primes d'illiquidité et les frais rattachables aux contrats d'assurance (cf. note 5) ;

Note 3 Consolidation

3.1 Périmètre et règles de consolidation

PRINCIPES COMPTABLES

Détermination du périmètre de consolidation

Conformément aux normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, les comptes consolidés regroupent les comptes de La Banque Postale et les comptes des filiales et participations contrôlées ou sous influence notable établis au 31 décembre 2025 dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble. Les entités exclues bien que répondant à des critères de contrôle sont écartées dès lors qu'elles sont considérées comme non significatives au regard de trois critères non cumulatifs correspondant à un pourcentage exprimé sur le bilan, le produit net bancaire et le résultat net, mais également en fonction de leurs trajectoires financières pluriannuelles.

Méthodes de consolidation

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe comprend l'existence et l'effet de droits de vote potentiels substantiels, comme par exemple de droits de vote potentiels qui pourraient être exercés pour prendre une décision relative à des activités pertinentes au cours de la prochaine Assemblée générale.

Les méthodes de consolidation sont appliquées selon la nature du contrôle exercé par La Banque Postale sur les entités.

Contrôle exclusif

Les filiales et entités structurées contrôlées par le Groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Une entité structurée est créée spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires et conçue de telle manière que les droits de vote ou droits de vote similaires ne sont pas déterminants pour établir le contrôle de l'entité. Les entités structurées sont consolidées dès lors qu'elles sont en substance contrôlées par le Groupe, même en l'absence de lien en capital.

En application d'IFRS 10, l'analyse du contrôle d'une entité structurée est identique à celle menée pour une filiale.

Le contrôle exercé sur une filiale ou une entité structurée s'apprécie sur la base des trois critères suivants :

- le pouvoir de diriger les activités clés de la filiale, par exemple via des droits de vote ou d'autres droits ;
- l'exposition ou le droit à des rendements variables provenant de la filiale ; et
- la capacité d'affecter ces rendements via le pouvoir exercé sur la filiale.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des participations ne donnant pas le contrôle tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives et des titres super subordonnés en circulation émis par les filiales et classés comme des instruments de capitaux propres dès lors qu'ils sont détenus par des entreprises hors du Groupe.

Contrôle conjoint

Les partenariats dans lesquels le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres partenaires sont comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence s'il s'agit d'une coentreprise ou à hauteur de la quote-part de ses intérêts propres détenus, s'il s'agit d'une opération conjointe.

Le Groupe exerce un contrôle conjoint sur un partenariat lorsque les décisions concernant les activités pertinentes de l'entité requièrent, contractuellement, le consentement unanime de chacun des partenaires.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel chacun des partenaires dispose d'un droit sur une quote-part de l'actif net de l'entité.

Une opération conjointe est un partenariat dans lequel les partenaires disposent de droits directs sur les actifs et des obligations sur les passifs de l'entité. Une opération conjointe est consolidée à hauteur de la quote-part d'actifs, de passifs, de produits et de charges contrôlée par le Groupe.

Influence notable

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence.

L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une société sans en détenir le contrôle. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. Elle est présumée à partir du moment où le Groupe détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote.

Les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition constaté sur une entreprise consolidée par mise en équivalence figure également dans la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ». Cette rubrique est détaillée dans la note « 7.7 Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Règles de consolidation

Retraitements et éliminations

Les retraitements et reclassements nécessaires afin de rendre les comptes de l'ensemble des filiales consolidées conformes aux principes comptables du Groupe sont effectués.

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés.

Conversion des états financiers des filiales étrangères

Pour les entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, les comptes du bilan des filiales étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture.

Les produits et charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

La différence de conversion qui résulte de l'évolution des taux de change sur le capital, les réserves et le résultat est portée en « Réserves de conversion ».

Lors de l'établissement de ses 7^{es} comptes consolidés en conformité avec le référentiel IFRS, le Groupe a fait usage de l'option offerte par la norme IFRS 1 permettant le transfert en réserves consolidées des écarts de conversion cumulés à cette date. Cette option s'est appliquée uniquement aux entités étrangères du groupe CNP Assurances devenu 1^{er} adoptant des normes IFRS lors de l'exercice 2005. En cas de cession ultérieure de ces entités le résultat de cession ne comprendra que la reprise des écarts de conversion générés à partir du 1^{er} janvier 2006.

Engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale

Les participations ne donnant pas le contrôle intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

En application des dispositions de la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation », le groupe La Banque Postale enregistre une dette financière au titre des options de vente consenties aux actionnaires minoritaires de filiales contrôlées de manière exclusive. Ce passif est comptabilisé sur la ligne « Dettes de titres » de la note « 75 Comptes de régularisation et passifs divers », initialement pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente, avec pour contrepartie une réduction des participations ne donnant pas le contrôle. L'écart entre le prix de rachat estimé actualisé et la valeur nette comptable des participations ne donnant pas le contrôle que ces titres représentent à la date de l'émission de l'engagement d'achat est constaté en Capitaux propres part du Groupe.

Les variations ultérieures sont comptabilisées dans les Capitaux propres part du Groupe.

La quote-part de résultat afférente aux actionnaires minoritaires détenteurs des options de rachat est présentée au compte de résultat consolidé en « Participations ne donnant pas le contrôle ».

Le périmètre de consolidation du groupe La Banque Postale est le suivant :

Sociétés	Secteurs opérationnels ⁽¹⁾	Siège social : Ville - Pays	31.12.2025			31.12.2024		
			Méthode ⁽²⁾	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ⁽²⁾	% Contrôle	% Intérêt
La Banque Postale		Paris - France	MERE	100,00	100,00	MERE	100,00	100,00
IIS K	D	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00
AEP3 SCI	B	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00
AEP4 SCI	B	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00
Arial CNP Assurances	B	Mons-en-Baroeul - France	MEE	40,00	40,00	MEE	40,00	40,00
Assurball Patrimoine	A, B	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00
Assurimmo	A, B	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00
Assurance	B	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00
Caixa Seguradora Especializada Em Saúde SA	B	São Paulo - Brésil	IC	100,00	51,75	IC	100,00	51,75
Caixa Seguradora SA	B	Brasília - Brésil	IC	100,00	51,75	IC	100,00	51,75
Caixa Vida e Previdência	B	São Paulo - Brésil	IC	100,00	40,00	IC	100,00	40,00
CIMO	A, B	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00
CNP Asfatistiki ⁽³⁾	B	Nicosie - Chypre	NI	-	-	IC	100,00	100,00
CNP Assur Trésorerie Plus	A, B	Paris - France	IC	97,74	97,72	IC	98,82	98,82
CNP Assurances	A, B	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00
CNP Assurances Compañia de Seguros	B	Buenos Aires - Argentine	IC	76,47	76,47	IC	76,47	76,47
CNP Assurances Holding	A, B	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00
CNP Assurances IARD	A	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00
CNP Assurances Latam Holding Ltda	B	Brasília - Brésil	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00
CNP Assurances Participações Ltda	B	Brasília - Brésil	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00
CNP Assurances Prévoyance	A	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00
CNP Assurances Protection Sociale	B	Paris - France	IC	65,00	65,00	IC	65,00	65,00
CNP Assurances Santé Individuelle	A	Paris - France	IC	51,00	51,00	IC	51,00	51,00
CNP Capitalização SA	B	Brasília - Brésil	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00
CNP Caution	A, B	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00
CNP Consórcio SA Administradora de Consórcios ⁽⁴⁾	B	Brasília - Brésil	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00
CNP Cyprialife ⁽⁵⁾	B	Nicosie - Chypre	NI	-	-	IC	100,00	100,00
CNP Cyprus Insurance Holdings ⁽⁶⁾	B	Nicosie - Chypre	NI	-	-	IC	100,00	100,00
CNP Europe Life	B	Dublin - Irlande	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00
CNP Immobilier	A, B	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00
CNP Luxembourg	B	Luxembourg - Luxembourg	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00
CNP OSTRUM ISR OBU 12 mois	A, B	Paris - France	IC	99,44	99,43	IC	88,06	88,06
CNP Participações em Seguros Ltda	B	Brasília - Brésil	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00

Sociétés	Secteurs opération- nels ⁽¹⁾	Siège social : Ville - Pays	31.12.2025			31.12.2024			
			Métho- de ⁽²⁾	% Contrôle	% Intérêt	Métho- de ⁽²⁾	% Contrôle	% Intérêt	
CNP Participações Securitárias Brasil Ltda	B	Brasília - Brésil	IC	100,00	51,75	IC	100,00	51,75	
CNP Retraite	A, B	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00	
CNP SA de Capitalización y Ahorro pl fines determinados	B	Buenos Aires - Argentine	IC	65,38	50,00	IC	65,38	50,00	
CNP Santander Insurance Europe DAC	B	Dublin - Irlande	IC	51,00	51,00	IC	51,00	51,00	
CNP Santander Insurance Life DAC	B	Dublin - Irlande	IC	51,00	51,00	IC	51,00	51,00	
CNP Seguros Holding Brasil SA	B	Brasília - Brésil	IC	51,75	51,75	IC	51,75	51,75	
CNP UniCredit Vita ⁽³⁾	B	Milan - Italie	NI	-	-	IC	51,00	51,00	
CNP Vita Assicura	B	Milan - Italie	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00	
CNP Zois ⁽⁴⁾	B	Athènes - Grèce	NI	-	-	IC	100,00	100,00	
Coentreprise de Transport d'Electricité ⁽⁵⁾	A, B	Paris - France	JV	20,00	20,00	JV	20,00	20,00	
Companhia de Seguros Previdência Do Sul-Prevital	B	São Paulo - Brésil	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00	
Credicoop Companhia de Seguros de Retiro SA	B	Buenos Aires - Argentine	MEE	29,82	29,82	MEE	29,82	29,82	
EasyBourse	A	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00	
Ecureuil Prof890	A, B	Paris - France	IC	55,00	55,00	IC	54,59	54,59	
eZyness	C	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00	
FCT Elise 2012	C	Paris - France	IC	95,00	95,00	IC	95,00	95,00	
Filiasistance International	B	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00	
Foncière ELBP	A, B	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00	
Fundo De Investimento Imobiliário Renda Corporativa Anglo - FI	B	São Paulo - Brésil	IC	100,00	48,81	IC	100,00	48,81	
GALAXIE 33	A, B	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00	
Holding d'Infrastructures Gazières	A, B	Paris - France	MEE	52,97	52,97	MEE	52,97	52,97	
Holding XS 1 SA	B	São Paulo - Brésil	IC	51,00	40,00	IC	51,00	40,00	
Infra-Invest	A, B	Luxembourg - Luxembourg	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00	
Infra-Invest France	A, B	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00	
Infra-Invest Holding	A, B	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00	
La Banque Postale Consumer Finance	A	Saint-Denis - France	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00	
La Banque Postale Home Loan SFH	D	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00	
La Banque Postale Leasing & Factoring	A, C	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00	
La Financière de l'Echiquier	B	Paris - France	IC	100,00	75,00	IC	100,00	75,00	
LBP Actifs Immo	A	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00	
LBP AM	B	Paris - France	IC	75,00	75,00	IC	75,00	75,00	
LBP Dutch Mortgage Portfolio 1 BV	C	Amsterdam - Pays-Bas	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00	
LBP Dutch Mortgage Portfolio 2 BV	C	Amsterdam - Pays-Bas	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00	
Louvre Banque Privée	A	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00	

Sociétés	Secteurs opérationnels ⁽¹⁾	Siège social : Ville - Pays	31.12.2025			31.12.2024		
			Méthode ⁽²⁾	% Contrôle	% Intérêt	Méthode ⁽²⁾	% Contrôle	% Intérêt
Louvre Banque Privée Immobilier Conseil	A	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00
Ma French Bank ⁽³⁾	A	Paris - France	IC	-	-	IC	100,00	100,00
Montparvieu V	B	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00
Odonto Empresas Convênios Dentários Ltda	B	São Paulo - Brésil	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00
OPCI AEP247	B	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00
OPCI AEW Imcom I	A, B	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00
OPCI MTP Invest	A, B	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00
OPCI Rasnell	A, B	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00
OPCVM Caixa Seguradora SA	B	Brasília - Brésil	IC	100,00	51,75	IC	100,00	51,75
OPCVM Caixa Vida e Previdência	B	São Paulo - Brésil	IC	100,00	40,00	IC	100,00	40,00
OPCVM CNP Consórcio SA ⁽⁴⁾	B	Brasília - Brésil	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00
Provincia Seguros de Vida SA	B	Buenos Aires - Argentine	MEE	40,00	40,00	MEE	40,00	40,00
SAS 270 Investments	A	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00
SCI CR5F Métropole ⁽⁵⁾	D	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00
SCI ICV	A, B	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00
SCI Lamartine	A, B	Paris - France	IC	85,00	85,00	IC	85,00	85,00
SCI Tertiaire Saint Romain ⁽⁶⁾	D	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00
SCP Lamartine Euris	A, B	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00
SCP Lamartine monitoring Holding	A, B	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00
SICAC	A, B	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00
SOFIAP ⁽⁷⁾	A	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	66,00	66,00
Sogestop K	B	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00
TERRE NEUVE 4 IMMO	A, B	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00
Univers CNP I ECP	A, B	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	100,00	100,00
Vivaccio ISR actions	A, B	Paris - France	IC	100,00	100,00	IC	99,89	99,89
Wiz Soluções e Corretagem de Seguros SA ⁽⁸⁾	B	Brasília - Brésil	NI	-	-	MEE	25,00	12,94
XSS Administradora de consórcios SA	B	São Paulo - Brésil	MEE	50,01	25,00	MEE	50,01	25,00
Youse Tecnologia e Assistência em Seguros Ltda	B	Brasília - Brésil	IC	100,00	51,75	IC	100,00	51,75

(1) Secteurs opérationnels : A - Banque et assurance des particuliers - Réseau La Banque Postale, B - Assurance et épargne modèle ouvert, C - Banque des entreprises et du développement local, D - Hors-pôles.

(2) Méthode de consolidation : IC - intégration Globale/MEE - Mise En Equivalence/IV - Juste Valeur par résultat/NI - Non intégré.

(3) Entités sorties du périmètre de consolidation en 2025 (cf. note 11 « Faits marquants de l'exercice »).

(4) Entités présentées selon la norme IFRS 5.

(5) Compte tenu de l'affectation de la Coentreprise de Transport d'Électricité (CTE) presque exclusivement en regard de contrats d'assurance participatifs, le Groupe a opté pour l'exemption de la mise en équivalence prévue au paragraphe 38 d'IAS 28. Les titres CTE sont comptabilisés à la juste valeur par résultat.

(6) SCI détenant les immeubles d'exploitation de La Banque Postale.

(7) Le 13 novembre 2025, La Banque Postale SA a acquis la participation de 34 % de SNCF Habitat dans SOFIAP (cf. note 11 « Faits marquants de l'exercice »).

Les sociétés exclues du périmètre sont détaillées dans la note 10.4 « Sociétés exclues du périmètre de consolidation ».

3.2 Informations complémentaires sur les entités consolidées et les entités mises en équivalence

Cette note présente les informations relatives aux filiales et entités structurées dans le cadre de la mise en application de la norme IFRS 12.

3.2.1 Entités consolidées

Le périmètre de consolidation du groupe La Banque Postale comprend les sociétés sur lesquelles le Groupe dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28.

La détermination du périmètre de consolidation ainsi que les méthodes de consolidation du Groupe sont décrites au sein de la note 3.1 « Périmètre et règles de consolidation ».

3.2.1.1 Restrictions importantes associées aux entités contrôlées

Les restrictions statutaires, contractuelles ou réglementaires peuvent limiter la capacité du Groupe à accéder ou à transférer certains actifs librement depuis ou vers d'autres entités du Groupe ou de les utiliser et de régler des passifs du Groupe.

Le groupe La Banque Postale a ainsi identifié les situations et engagements suivants :

- le Groupe a donné ou s'est engagé à donner des titres en pension et a nanté des titres au profit de la Banque Centrale Européenne (cf. note 8 « Engagements donnés et reçus ») ;
- le Groupe a nanté des crédits immobiliers qui viennent en couverture des émissions obligataires réalisées par la société de financement à l'habitat du Groupe (La Banque Postale Home Loan SFH) au bénéfice des porteurs (cf. note 8 « Engagements donnés et reçus ») ;

- le Groupe a accordé des garanties de capital et de performance aux détenteurs de parts d'OPCVM originés par le Groupe (cf. note 8 « Engagements donnés et reçus ») ;
- au titre de ses activités d'assurance, le Groupe provisionne le résultat des placements financiers d'assurance redistribuables aux assurés (matérialisé dans les engagements au titre des contrats d'assurance à l'actif et au passif) et dans le cadre de ses activités de réassurance du risque, le Groupe reçoit ou donne des dépôts espèces ou des nantissements de titres (cf. note 5 « Activités d'assurance »).

3.2.1.2 Participations ne donnant pas le contrôle

Les intérêts minoritaires, ou participations ne donnant pas le contrôle, correspondent à la part d'intérêt dans les filiales ou sous-groupes par intégration globale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe.

Les informations financières résumées représentent les données des filiales et sous-groupes prises à 100 %, y compris l'allocation du prix d'acquisition et avant l'élimination des opérations intragroupes.

Le tableau ci-après présente les informations relatives aux filiales et sous-groupes dont le montant de participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier des entités détenues :

	31/12/2025						
	Participations ne donnant pas le contrôle			Informations financières résumées des filiales			
	Résultat net de la période attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Montant dans les capitaux propres en fin d'exercice des participations ne donnant pas le contrôle	Dividendes versés aux détenteurs des participations ne donnant pas le contrôle	Total bilan	Capitaux propres	Produit Net Bancaire	Résultat net
(en millions d'euros)							
Groupe CIP Assurances	266	5 296	445	438 340	26 104	3 417	1 758
Autres entités	20	223	15				
TOTAL	286	5 519	460				

3.2.1.3 Entités structurées consolidées

Les entités structurées sont des entités qui ont été conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées ont généralement un objectif précis et bien défini ou des activités bien circonscrites.

Les entités structurées consolidées incluent :

- des organismes de placements collectifs (OPC, FCP) dont la gestion est assurée par les filiales du Groupe dans le cadre de ses activités bancaires ou pour lesquels le Groupe est amené à investir pour le compte des assurés souscrivant auprès des entités du Groupe ainsi que pour son compte propre ;
- des Fonds Communs de Titrisations (FCT) dont les parts sont émises par des entités structurées ayant pour vocation de diversifier les risques de crédit sous-jacents et qui peuvent être divisées en tranches.

3.2.2 Entités mises en équivalence

Partenariats significatifs

Au 31 décembre 2025, les partenariats significatifs comprennent deux entités : Arial CNP Assurances et Holding d'Infrastructures Gazières.

Arial CNP Assurances

L'entité Arial CNP Assurances est contrôlée conjointement par le groupe CNP Assurances à hauteur de 40 % avec AG2R-La Mondiale. Cette coentreprise a pour objectif la conception, la commercialisation et la gestion de contrats d'épargne retraite supplémentaire collective et de contrats collectifs de protection sociale complémentaire santé et prévoyance. Ce partenariat est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

Holding d'Infrastructures Gazières

L'entité Holding d'Infrastructures Gazières est contrôlée conjointement par le groupe CNP Assurances à hauteur de 53 % avec la Caisse des dépôts. Cette holding détient notamment une participation de 39 % dans GRTgaz, société spécialisée dans le transport de gaz naturel. Ce partenariat est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

Les informations financières relatives aux partenariats et entreprises associées sont détaillées dans la note 7.7 « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

3.3 Entités structurées non consolidées

Les informations présentées ci-après concernent les entités structurées par le Groupe et qui ne sont pas contrôlées par ce dernier. Ces informations ont été regroupées par entités exerçant des activités similaires : la Titrisation, les Fonds de placement et Autres.

Titrisation

Les opérations de titrisation regroupent les Fonds Communs de Titrisation (FCT) et structures équivalentes qui émettent des instruments financiers pouvant être souscrits par des investisseurs qui portent des risques de crédit inhérents et qui peuvent être divisés en tranches. La titrisation est une technique financière par laquelle des créances traditionnellement illiquides et gardées par leurs détenteurs jusqu'à l'échéance sont transformées en titres négociables et liquides. Le but de cette opération est de :

- permettre la transformation d'un portefeuille illiquide en titres liquides ;
- favoriser la levée des fonds à des conditions avantageuses (outil de refinancement) ;
- améliorer la gestion des risques : mécanisme de transfert de risques vers l'investisseur ;
- transférer le risque de crédit et ses composantes (risque de taux, de liquidité...) et donc réduire les contraintes sur les fonds propres ;
- faciliter la structuration du bilan (instrument de gestion du bilan).

Fonds de placement

Cette activité consiste à répondre à la demande des investisseurs dans le cadre :

- de la gestion de fonds. Cette activité fait appel à des entités structurées comme les organismes de placements collectifs ou des fonds immobiliers et autres structures équivalentes ;
- du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

Autres

Il s'agit d'un ensemble regroupant le reste des activités.

3.3.1 Intérêts dans les entités structurées non consolidées

Les intérêts du Groupe dans une entité structurée non consolidée concernent les liens contractuels ou non qui l'exposent à un risque de rendements variables associés à la performance de cette entité structurée. Les intérêts peuvent être attestés notamment par la détention d'instruments de capitaux propres ou de titres de créances mais également par un financement, un crédit de trésorerie, un rehaussement de crédit, l'octroi de garanties ou de dérivés structurés.

Le tableau ci-dessous fournit une information en regroupant par activité, de façon cumulée, l'exhaustivité des entités dans lesquelles le Groupe a un intérêt sans restriction particulière :

(en millions d'euros)	31.12.2025		
	Titrisation	Fonds de placement	Autres
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8 198	106 462	17
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 400	48	3
Actifs financiers au coût amorti	-	43	4 309
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	10 597	106 533	4 329
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	195
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	-	195
Engagements de financement donnés	-	-	1 510
EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE PERTE	10 597	106 533	5 839
EXPOSITION NETTE AU RISQUE DE PERTE	10 597	106 533	5 839

L'exposition maximale au risque de perte correspond au montant des intérêts enregistrés à l'actif du bilan et des engagements donnés minoré des provisions pour risques et charges enregistrées au passif, minoré des garanties reçues.

L'exposition maximale au risque de perte est le plus souvent limitée aux parts détenues dans les fonds, à l'exception des fonds dans lesquels La Banque Postale accorde une garantie de capital et de performance.

3.3.2 Informations sur les entités structurées non consolidées sponsorisées par le Groupe

Sont définis comme entités structurées non consolidées sponsorisées les fonds qui sont structurés par une société de gestion contrôlée par le Groupe, notamment les fonds gérés par LBP AM.

Une entité structurée est réputée sponsorisée par le Groupe dès lors que sa dénomination intègre le nom du Groupe ou d'une de ses filiales.

Les revenus tirés par le Groupe sur ces entités s'élèvent à 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2025 et sont principalement composés de commissions non récurrentes.

Note 4 Instruments financiers

PRINCIPES COMPTABLES

Un instrument financier est défini comme étant tout contrat qui donne lieu à la comptabilisation d'un actif financier pour l'une des parties et à la comptabilisation d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour l'autre partie.

Le droit contractuel pour l'une des parties de recevoir (ou l'obligation de payer) de la trésorerie est contrebalancé par l'obligation correspondante pour l'autre partie de payer (ou le droit de recevoir) de la trésorerie.

Les engagements hors bilan ne sont pas qualifiés d'instruments financiers et sont exclus du champ d'application d'IFRS 9 pour les volets classification et évaluation. En revanche, les engagements de financement et de garantie donnés font l'objet d'une dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit conformément à IFRS 9.

Principes généraux de comptabilisation des actifs et passifs financiers

Comptabilisation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur minorée ou majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition (à l'exception des actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat pour lesquels les coûts de transaction sont comptabilisés en produits ou en charges au moment de la comptabilisation initiale).

En pratique, la juste valeur sera le plus souvent le prix de transaction de l'instrument financier.

Date d'enregistrement initiale

Les titres sont inscrits au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement-livraison sont enregistrées en résultat.

Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement.

Distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres

Un instrument de dette constitue une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité dans des conditions potentiellement défavorables à l'émetteur.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans l'actif net d'une entité, sans obligation contractuelle de remettre des liquidités ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité.

Comptabilisation des actifs financiers

Selon IFRS 9, la classification d'un actif financier est effectuée en fonction des modèles de gestion définis par l'entité et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels (critère du « Prêt basique »).



Modèles de gestion

Un modèle de gestion correspond à la manière dont est géré collectivement un groupe d'actifs financiers pour générer des revenus. Son objectif est de traduire au mieux les pratiques de gestion des actifs concernés. Il est identifié au sein du Groupe à partir des faits objectifs qui peuvent être observés comme l'analyse de l'organisation du métier, de ses systèmes d'information, de ses rapports internes, de son mode de suivi des risques, ou encore de ses décisions de gestion passées (historiques de cessions par exemple).

Il convient de distinguer trois types de modèles de gestion :

- (i) un modèle qui consiste à collecter les flux contractuels des actifs (modèle « Collecte ») ;
- (ii) un modèle qui consiste à collecter les flux contractuels des actifs et effectuer des cessions (modèle « Collecte et Vente ») ;
- (iii) un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment ceux gérés à des fins de transaction, dans lequel la collecte des flux contractuels est accessoire.

L'identification d'un modèle de gestion est accompagnée d'une documentation au sein de chaque métier du Groupe.

Un changement de modèle de gestion est par nature très rare. En effet, les changements de modèles de gestion doivent être décidés par la direction des métiers en accord avec la Direction générale au vu des évolutions internes ou externes, significatives au regard de l'activité et observables par les parties externes. Ainsi un changement de modèle de gestion ne peut correspondre qu'à l'arrêt ou au lancement d'une activité significative. Il peut s'agir par exemple d'une cession de ligne de métier gérée auparavant selon le modèle « Collecte » : dans ce cas, l'entité ne commercialise plus ce type d'instruments financiers et reclasse l'ensemble des actifs concernés dans un modèle de gestion de type « Transaction ».

Le reclassement des instruments de dette respectant le test « SPPI » est obligatoire en cas de changement de modèle de gestion et interdit dans tous les autres cas.

Ce reclassement doit être effectué de manière prospective, sans retraiter le bilan ni le compte de résultat des périodes précédentes.

Par ailleurs, le reclassement doit avoir lieu en date d'ouverture du 1^{er} jour de la première période d'arrêt comptable commençant après la date effective du changement de modèle de gestion (i.e. soit le 1^{er} juillet soit le 1^{er} janvier).

Critère du « prêt basique » ou test « SPPI »

L'objectif du critère SPPI est de s'assurer que les flux de trésorerie contractuels générés par l'instrument sont uniquement composés de flux de remboursement en principal et de versement d'intérêts sur le principal restant dû. En d'autres termes, l'instrument doit être un « prêt basique ».

Le principal est défini comme la juste valeur de l'instrument financier au moment de sa comptabilisation initiale au bilan.

Les intérêts peuvent comprendre plusieurs composantes dont :

- la rémunération perçue au titre du temps qui passe ou « la valeur-temps de l'argent » ;

- la rémunération du risque de crédit encouru sur le montant prêté ;
- la rémunération venant compenser les coûts de la liquidité ou coûts administratifs ; et
- la marge commerciale.

Les actifs financiers respectant le critère du « prêt basique » sont des instruments de dette qui comprennent notamment les crédits classiques, des obligations à taux fixe et à taux variable ainsi que les créances commerciales. Ils incluent également des financements responsables (prêts verts et sociaux, crédits à impact, prêts liés au développement durable ou Sustainability-Linked Loans) dès lors que les flux contractuels sont conformes aux critères SPPI, et que la composante ESG satisfait au critère de minimis.

Les actifs financiers ne respectant pas le critère du « prêt basique » incluent notamment les instruments de dette tels que les OPCVM ou les titres structurés.

Les instruments dérivés et les instruments de capitaux propres de type actions ou titres de participation non consolidés ne respectent pas par nature le critère du « prêt basique ».

Ainsi, selon IFRS 9, en fonction du modèle de gestion dans lequel ils s'inscrivent et de leur respect ou non des critères du « prêt basique », les actifs financiers sont classés dans une des quatre catégories décrites ci-dessous :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- actifs financiers au coût amorti.

Modifications de contrats

Les modifications de contrats peuvent intervenir lorsque l'emprunteur fait face à des difficultés financières, ce qui constitue une restructuration de contrat, ou bien être liées à des considérations commerciales, auquel cas on parle de renégociation de contrat.

Lorsqu'un actif ou un passif est modifié, il convient de déterminer si la modification se traduit par une sortie de bilan (décomptabilisation) et la reconnaissance d'un nouvel instrument, ou simplement par le maintien d'un actif ou d'un passif modifié.

Décomptabilisation d'actifs et passifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie attachés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque ces droits et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété ont été transférés à un tiers.

Lorsque certains risques et avantages ont été transférés, et tant que le contrôle est conservé sur l'actif financier, celui-ci est maintenu au bilan dans la mesure de l'implication continue dans l'actif concerné.

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation contractuelle est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles.

Opérations de pension livrée

Chez le cédant, les titres ne sont pas décomptabilisés et figurent dans leur poste d'origine. Le Groupe enregistre un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues. Cette dette constitue un passif financier enregistré au coût amorti, à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de trading, qui sont enregistrées parmi les Passifs à la juste valeur par résultat.

Chez le cessionnaire, il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées. Lors des arrêts suivants les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant les règles de leur catégorie d'origine. La créance figure en valeur nominale dans les prêts et créances, à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de trading qui sont enregistrées parmi les Actifs financiers à la juste valeur par résultat.

Opérations de prêts de titres

Les prêts/emprunts de titres ne peuvent pas être assimilés à un transfert d'actif financier au sens IFRS. Ces opérations ne peuvent donc donner lieu à une décomptabilisation des titres prêtés. Ils restent comptabilisés dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés suivant les règles de celle-ci.

Opérations en devises

Selon IAS 21, les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable, par exemple un prêt ou une obligation basique. Par nature, un instrument de capitaux propres sera un actif non monétaire.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par les réserves recyclables sont convertis en euros, monnaie de fonctionnement du Groupe, au cours de clôture. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les actifs libellés en devises comptabilisés en juste valeur par le résultat sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change relatifs à ces actifs sont comptabilisés globalement en résultat avec les autres variations de valeur du titre.

Les éléments non monétaires libellés en devises comptabilisés en capitaux propres non recyclables sont convertis au cours de change en date de clôture. Les gains ou les pertes de change relatifs à ces titres sont enregistrés en capitaux propres non recyclables. Dans ce cas, en cas de cession, les plus ou moins-values de change ne pourront pas être recyclées par le résultat.

Informations financières dans les économies hyperinflationnistes

Depuis le 1^{er} juillet 2018, l'Argentine est considérée comme une économie hyperinflationniste.

En conséquence, la norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyperinflationnistes » prévoit le retraitement des états financiers des entités dont la monnaie fonctionnelle est le peso argentin.

L'analyse des impacts relatifs à l'application de cette norme a permis au Groupe de s'assurer que ses pratiques comptables ne nécessitent pas d'être modifiées.

4.1 Caisse, banques centrales

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Caisse	1 294	1 164
Banques centrales ⁽¹⁾	11 463	26 629
CAISSE, BANQUES CENTRALES	12 757	27 812

(1) Le solde ne comprend pas de dépréciation BF au 31 décembre 2025 contre - 18 million d'euros au 31 décembre 2024.

4.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

PRINCIPES COMPTABLES

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

La catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » est la catégorie par défaut selon IFRS 9.

Elle comprend les titres de dette ne correspondant pas aux critères du prêt « basique » (par exemple : les OPCVM) ainsi que les instruments de capitaux propres qui ne sont pas classés dans la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

Cette catégorie englobe par ailleurs les actifs financiers, y compris les dérivés actifs, détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire acquis ou émis avec l'intention de les revendre à brève échéance, et de manière plus large, l'ensemble des actifs financiers détenus selon un modèle de gestion qui n'est ni « collecte », ni « collecte et vente ».

Elle comprend notamment au sein du Groupe les crédits aux collectivités locales éligibles à des cessions à Cofill.

Les variations de juste valeur des actifs financiers classés dans cette catégorie comptable sont enregistrées au compte de résultat.

Figurent également dans cette catégorie les actifs que le Groupe a désignés pour être évalués en juste valeur par résultat en application de l'option offerte par la norme IFRS 9, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- élimination ou réduction significative d'un décalage de traitement comptable (option à prendre en date de première comptabilisation et irrévocable) ;
- ou si le risque de crédit est couvert par un dérivé (l'option peut être appliquée lors de la comptabilisation initiale ou bien ultérieurement).

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les passifs comptabilisés dans cette catégorie correspondent aux passifs financiers détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés passifs, ainsi qu'aux passifs que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat en application de l'option offerte par la norme IFRS 9, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- élimination ou réduction significative d'un décalage de traitement comptable. Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat certaines émissions structurées ;
- groupe de passifs financiers dont la gestion et l'évaluation de la performance se font à la juste valeur ;
- passifs financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés non étroitement liés.

Le traitement comptable des passifs financiers pour lesquels cette option est exercée est le suivant :

- les variations de juste valeur de ces passifs sont comptabilisées en résultat à l'exception de la part relative au risque de crédit propre du Groupe. Cette dernière est comptabilisée en réserves non recyclables et ne sera donc pas recyclée en résultat en cas de remboursement anticipé de la dette.

4.2.1 Instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2025				Total
	Juste valeur détenus à des fins de transaction	Juste valeur sur option	Juste valeur non SPPI et instruments de capitaux propres	Actifs représentatifs des contrats en unités de compte	
Instruments dérivés	5 746	-	-	-	5 746
de taux	5 421	-	-	-	5 421
de change	151	-	-	-	151
de crédit	7	-	-	-	7
sur actions et indices	167	-	-	-	167
Instruments de dettes	118	2 618	70 575	98 707	172 017
Effets publics et valeurs assimilées	53	1 313	835	25 978	28 179
Obligations et autres titres à revenu fixe	65	1 305	12 045	15 988	29 403
OPCVM	-	-	57 694	56 741	114 435
Instruments de capitaux propres	-	-	16 865	7 153	24 018
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	16 865	7 153	24 018
Prêts et avances	2 948	-	3 494	-	6 441
Clientèle	2 948	-	3 494	-	6 441
Titres et valeurs reçus en pension livrée	11 440	-	-	-	11 440
Établissements de crédit	1 269	-	-	-	1 269
Clientèle	10 171	-	-	-	10 171
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	20 252	2 618	90 933	105 860	219 663
Instruments dérivés	4 748	-	-	-	4 748
de taux	4 314	-	-	-	4 314
de change	369	-	-	-	369
de crédit	14	-	-	-	14
sur actions et indices	50	-	-	-	50
Dettes représentées par un titre	-	4 850	-	-	4 850
Titres et valeurs donnés en pension livrée	10 072	-	-	-	10 072
Établissements de crédit	4 021	-	-	-	4 021
Clientèle	6 051	-	-	-	6 051
PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	14 820	4 850	-	-	19 670

(en millions d'euros)	31.12.2024				Total
	Juste valeur détenus à des fins de transaction	Juste valeur sur option	Juste valeur non SPPI et instruments de capitaux propres	Actifs représentatifs des contrats en unités de compte	
Instruments dérivés	6 018	-	-	-	6 018
de taux	5 651	-	-	-	5 651
de change	160	-	-	-	160
de crédit	-	-	-	-	-
sur actions et indices	207	-	-	-	207
Instruments de dettes	14	2 943	72 987	85 366	161 310
Effets publics et valeurs assimilées	0	1 435	665	22 566	24 666
Obligations et autres titres à revenu fixe	14	1 508	12 490	14 702	28 714
OPCVM	-	-	59 832	48 098	107 930
Instruments de capitaux propres	-	-	16 356	5 458	21 815
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	16 356	5 458	21 815
Prêts et avances	3 022	-	3 945	-	6 967
Clientèle	3 022	-	3 945	-	6 967
Titres et valeurs reçus en pension livrée	7 784	-	-	-	7 784
Etablissements de crédit	225	-	-	-	225
Clientèle	7 558	-	-	-	7 558
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	16 838	2 943	93 288	90 825	203 894
Instruments dérivés	5 324	-	-	-	5 324
de taux	4 640	-	-	-	4 640
de change	555	-	-	-	555
de crédit	2	-	-	-	2
sur actions et indices	128	-	-	-	128
Dettes représentées par un titre	-	5 071	-	-	5 071
Titres et valeurs donnés en pension livrée	7 176	-	-	-	7 176
Etablissements de crédit	2 225	-	-	-	2 225
Clientèle	4 950	-	-	-	4 950
PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	12 500	5 071	-	-	17 571

Instruments financiers dérivés de transaction

PRINCIPES COMPTABLES

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix de matières premières, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable appelée sous-jacent ;
- il requiert un investissement initial net faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- il est dénoué à une date future.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

- dérivés détenus à des fins de transaction : regroupant l'ensemble des dérivés en dehors des dérivés entrant dans une relation de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan pour leur juste valeur parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » ;
- dérivés de couverture : ces dérivés s'inscrivent dans le cadre de la comptabilité de couverture et sont présentés dans la note 4.3 « Dérivés de couverture et résultat de la comptabilité de couverture ».

Juste valeur et notionnels

(en millions d'euros)	31.12.2025		
	Actif	Passif	Notionnel
Instruments de taux d'intérêt	5 421	4 314	658 785
Futures	-	-	1 421
FRA	2	2	12 150
Swaps de taux d'intérêt	4 575	4 164	444 983
Options, caps, floors, collars	844	149	200 232
Instruments de devises	151	369	8 625
Opérations fermes de change	151	369	7 714
Options de change	-	-	911
Instruments de crédit	7	14	180
Instruments sur actions et indices	167	50	11 971
TOTAL DES DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	5 746	4 748	679 561

(en millions d'euros)	31.12.2024		
	Actif	Passif	Notionnel
Instruments de taux d'intérêt	5 651	4 640	711 406
Futures	-	-	3 732
FRA	-	0	-
Swaps de taux d'intérêt	4 833	4 447	297 765
Options, caps, floors, collars	818	193	409 909
Instruments de devises	160	555	11 389
Opérations fermes de change	160	555	10 224
Options de change	-	-	1 165
Instruments de crédit	-	2	100
Instruments sur actions et indices	207	128	30 373
TOTAL DES DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	6 018	5 324	753 267

Analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de transaction est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

(en millions d'euros)	31.12.2025							
	< 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	< 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	Actif				Passif			
Instruments de taux d'intérêt	311	1 970	3 140	5 421	146	1 734	2 435	4 314
FRA	2	0	-	2	2	-	-	2
Swaps de taux d'intérêt	196	1 514	2 866	4 575	116	1 660	2 387	4 164
Options-caps-floors-collars	113	456	275	844	28	74	48	149
Instruments de devises	67	34	50	151	133	92	144	369
Opérations fermes de change	67	34	50	151	133	92	144	369
Instruments de crédit	-	7	-	7	-	-	14	14
Instruments sur actions et indices	68	94	5	167	16	34	0	50
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION	447	2 104	3 195	5 746	295	1 860	2 592	4 748

(en millions d'euros)	31.12.2024							
	< 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	< 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	Actif				Passif			
Instruments de taux d'intérêt	189	1 932	3 530	5 651	140	1 540	2 960	4 640
FRA	-	-	-	-	0	-	-	0
Swaps de taux d'intérêt	131	1 509	3 193	4 833	114	1 418	2 914	4 447
Options-caps-floors-collars	58	423	337	818	27	120	46	193
Instruments de devises	90	32	39	160	123	253	179	555
Opérations fermes de change	90	32	39	160	123	253	179	555
Instruments de crédit	-	-	-	-	-	-	2	2
Instruments sur actions et indices	128	72	7	207	111	16	0	128
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION	406	2 036	3 576	6 018	374	1 808	3 142	5 324

4.2.2 Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenus variables classés en juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur (coupons inclus) des actifs ou passifs financiers classés en juste valeur par résultat ;
- le résultat de la comptabilité de couverture portant sur des instruments financiers.

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Dividendes reçus	1 773	1 262
Variations de juste valeur sur actifs et passifs financiers évalués par résultat	11 029	9 462
Variations de juste valeur sur actifs et passifs détenus à des fins de transaction	(69)	(1 031)
Variations de juste valeur sur instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPD	3 213	3 231
Variations de juste valeur sur actifs et passifs à la juste valeur par résultat sur option	(92)	(106)
Variations de juste valeur sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	7 977	7 368
Résultat de la comptabilité de couverture ⁽¹⁾	5	17
GAINS ET PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	12 807	10 740

(1) Le résultat de la comptabilité de couverture est détaillé dans la note 4.3 « Dérivés de couverture et résultat de la comptabilité de couverture ».

4.3 Dérivés de couverture et résultat de la comptabilité de couverture

PRINCIPES COMPTABLES

Le Groupe applique les dispositions relatives à la micro-couverture d'IFRS 9 depuis le 1^{er} janvier 2020. Concernant la macrocouverture, les dispositions de la comptabilité de couverture d'IAS 39 continuent de s'appliquer dans l'attente d'une nouvelle norme sur cette thématique.

Les dérivés qui satisfont aux critères requis par la norme IFRS 9 (IAS 39 pour la macrocouverture) pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories « Couverture de juste valeur » ou « Couverture de flux de trésorerie » ou « Couverture d'un investissement net libellé en devises » selon les cas. Ils sont comptabilisés au bilan parmi les « Instruments dérivés de couverture ». Les autres instruments dérivés sont par défaut classés dans les catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat », ou « Passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir une ou plusieurs transactions.

Pour qualifier un instrument financier dérivé de couverture, le Groupe doit documenter la relation de couverture dès sa mise en place (stratégie de couverture, désignation du risque couvert, de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, méthode d'évaluation de l'efficacité). L'efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie, à chaque arrêté.

Selon la nature du risque couvert l'instrument financier dérivé est désigné comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.

La réévaluation du dérivé est inscrite en résultat de manière symétrique à la réévaluation de l'élément couvert. Les gains ou pertes attribuables au risque couvert sont constatés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat. Les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument de couverture pour la partie efficace. L'éventuelle inefficacité de la couverture est directement inscrite en résultat. La partie correspondant au réescompte et aux tombées d'intérêt de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat en « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilés » symétriquement aux produits et charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dès que l'instrument financier dérivé est cédé ou liquidé, la comptabilité de couverture cesse sur une base prospective : la valeur au bilan de l'élément financier ayant fait l'objet de la couverture n'est postérieurement

plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur attribuables au risque couvert, et sa réévaluation jusqu'alors constatée au titre de la comptabilité de couverture est amortie sur la période restant à courir de l'élément tant que celui-ci est toujours inscrit au bilan.

En cas de disparition de l'élément couvert, l'instrument de couverture, n'étant plus qualifié d'instrument de couverture mais continuant d'exister, reste comptabilisé au bilan, à la juste valeur par résultat. Un résultat de cession de l'élément couvert est éventuellement constaté en résultat, intégrant le recyclage du solde de réévaluation présent au bilan et lié à l'élément couvert disparu.

Macrocouverture

La macrocouverture est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités offertes par l'Union Européenne.

Les instruments de macrocouverture sont pour l'essentiel des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des ressources à taux fixe du Groupe.

Le traitement comptable des dérivés de macrocouverture se fait selon les mêmes principes que ceux décrits supra. La réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste « Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ».

L'écoulement en taux de ces swaps de couverture est systématiquement plus court que l'écoulement probable en taux des éléments couverts à taux fixe. Cette approche est dite en « fonds de cuve » (*bottom-layer approach*). En cas de dépassement (sur-couverture), le test d'efficacité réalisé par le groupe La Banque Postale montre qu'elle n'est pas respectée et le dérivé de couverture est systématiquement résilié à due concurrence de l'inefficacité.

Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie permet de couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures hautement probables. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de variabilité des flux de trésorerie futurs des actifs et passifs à taux révisable.

La part efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres tandis que la part inefficace est rapportée au résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

La partie correspondant au réescompte et aux tombées d'intérêt de l'instrument financier dérivé est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts courus et échus des instruments de couverture » au sein des « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilés » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Les instruments couverts restent comptabilisés selon les règles applicables à leur catégorie comptable.

Dès que l'instrument financier dérivé est cédé, la comptabilité de couverture cesse. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont transférés au fur et à mesure en résultat en produits et charges d'intérêts ou rapportés immédiatement en résultat. En cas de disparition de l'élément couvert le dérivé est

porté dans la catégorie « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le résultat » tandis que la réévaluation de l'élément couvert inscrite dans les capitaux propres est immédiatement constatée en résultat.

Couverture d'un investissement net libellé en devises

Ce type de couverture n'est pas pratiqué par le Groupe.

Instruments de couverture

Le groupe La Banque Postale utilise plusieurs types de dérivés de couverture pour gérer les risques de taux et change des éléments du bilan.

S'agissant des swaps de taux (contrat de gré à gré permettant d'échanger, sur la base d'un montant nominal, les flux d'intérêts calculés sur un taux fixe contre les flux d'intérêts calculés sur un taux variable), le groupe La Banque Postale privilégie les swaps contre ESTER.

S'agissant des swaps de change, le groupe La Banque Postale utilise les cross currency swap (swap de devise). Le cross currency swap assure ainsi à la fois la conversion de la devise en euro ainsi que la couverture économique en change (financement et intérêts). Les flux en devise du titre (actif ou passif) et du swap sont complètement adossés en termes de montants, de dates et de décalage.

Sous-jacents

Le groupe La Banque Postale procède à des couvertures d'opérations au bilan du Groupe sur le périmètre bancaire (qu'elles soient d'origine clientèle ou financière) avec des dérivés traités face à un portefeuille dédié du portefeuille de négociation de La Banque Postale ou face à des contreparties du marché. Ces opérations dépendent du modèle de gestion des portefeuilles.

Ces opérations procèdent de différentes stratégies de couverture qui visent essentiellement à couvrir le risque de taux d'intérêt.

Éléments couverts	Dérivés	Couverture
Prêts à taux fixes	Swap payeur fixe	Macrocouverture « corbe-out » de la juste valeur (CO-FVH : Corbe-out Fair Value Hedge)
Prêts à taux fixes	Swap payeur fixe	Couverture de juste valeur (FVH : Fair Value Hedge)
Titres à taux fixe achetés	Swap payeur fixe	Macrocouverture « corbe-out » de la juste valeur (CO-FVH : Corbe-out Fair Value Hedge)
Titres à taux fixe achetés	Swap payeur fixe	Couverture de juste valeur (FVH : Fair Value Hedge)
Dépôts client à taux fixe	Swap receveur fixe	Macrocouverture « corbe-out » de la juste valeur (CO-FVH : Corbe-out Fair Value Hedge)
PEL	Swap receveur fixe	Macrocouverture « corbe-out » de la juste valeur (CO-FVH : Corbe-out Fair Value Hedge)
Émission obligataire et dépôts à terme reçus à taux fixe	Swap receveur fixe	Couverture de Juste valeur (FVH : Fair Value Hedge)
Émission obligataire en devise	Cross Currency Interest Rate Swap	Microcouverture FVH (Fair Value Hedge)

Sous-jacents couverts à l'actif

Le risque couvert correspond au risque de taux en valeur attaché à des obligations et des prêts à la clientèle (immobiliers, consommation) à taux fixe, ainsi qu'au risque de taux en flux de trésorerie (acquisition d'obligations à terme).

Sous-jacents couverts au passif

Le risque couvert correspond au risque de taux en valeur attaché à des dépôts client à taux fixe (à vue, PEL), à des dépôts à terme à taux fixe et à des émissions obligataires à taux fixe.

Efficacité de la couverture

Couverture d'un titre ou d'un prêt par un swap

Il existe deux types de couverture de juste valeur :

- **les couvertures contre Euribor** : les couvertures contre Euribor sont valorisées en utilisant une courbe d'actualisation EURIBOR pour les titres et les dérivés sont valorisés en utilisant une courbe ESTER. L'introduction de deux courbes d'actualisation différentes crée une légère inefficacité de couverture qui sera d'autant plus importante que le spread ESTER-EURIBOR va varier dans le temps (l'inefficacité provenant des variations de juste valeur de la branche variable du swap, dès lors que ce taux n'est pas un taux quotidien (tel l'ESTER) mais un taux préfixé (tel l'Euribor)) ;
- **les couvertures contre ESTER** : les couvertures contre ESTER sont valorisées en utilisant une courbe d'actualisation ESTER pour les titres et pour les dérivés. Ainsi, la couverture mathématique est parfaite entre le titre et le swap (titre actualisé contre ESTER avec retraitement de la composante crédit et swap actualisé contre ESTER), c'est pourquoi elles sont considérées comme étant 100 % efficaces sans nécessité de réaliser de tests d'efficacité rétrospectifs.

Couverture de plusieurs titres par plusieurs swaps

Les principes définis permettent d'obtenir une documentation de couverture simplifiée réputée 100 % efficace, tout en gérant correctement le traitement comptable de la « composante taux » couverte et notamment le recyclage des résultats de couverture en fonction des opérations réalisées sur les titres.

Les titres et leur couverture (un swap, plus exceptionnellement plusieurs swaps) sont regroupés par « stratégie » de macrocouverture. Chaque stratégie de macrocouverture respecte les contraintes suivantes :

1. les titres et les swaps de la stratégie ont une date de maturité comprise dans un même bucket d'une durée maximale d'un an ;
2. le montant notionnel du swap de la stratégie doit être strictement inférieur au montant principal total des titres ;
3. la maturité du swap de la stratégie doit être inférieure ou égale à la plus petite maturité des titres de la stratégie ;
4. la sensibilité du swap de la stratégie doit être inférieure ou égale à la sensibilité globale des titres ;
5. s'il y a plusieurs swaps dans la stratégie ils doivent être exécutés le même jour ;
6. une fois l'adossement réalisé entre les titres et le(s) swap(s), aucun titre ne peut plus être acheté dans la stratégie, seules les ventes de titres et un « unwind » des swaps sont autorisés.

Dans ce cadre de gestion, dès qu'une stratégie de couverture est constituée, celle-ci ne doit pas être abondée par de nouveaux titres ou de nouveaux swaps. Cela permet en effet de garantir que durant la période de couverture, tous les titres et tous les swaps ont eu des variations de valeur (au titre du risque de taux) homogènes dans le temps.

La Banque Postale s'est fixée des règles de débouclage en suivant le montant principal des titres vendus stratégie par stratégie afin de respecter en permanence les contraintes définies et en résiliant partiellement le même jour que la vente de titre l'encours de swap qui dépasserait du principal des titres restants. En cas de dépassement (sur-couverture), le test d'efficacité mis en place par le groupe La Banque Postale n'est pas respecté, une « inefficacité » est alors calculée, le dérivé de couverture est systématiquement résilié du montant de la sur-couverture.

Au sein du Groupe, les sources d'inefficacité de la macrocouverture résultent essentiellement de la disparition du sous-jacent.

Couverture d'un PEL

La Banque Postale couvre une partie de ses PEL par des swaps de taux classés en corbe-out FVH selon une approche « en fond de cuve » générationnelle. Le principe est de couvrir le risque de taux attaché à une génération de PEL à taux fixe de 2,50 % (taux banque et ouverts entre mars 2011 et janvier 2015).

Couverture des dépôts

La Banque Postale couvre ses dépôts par des swaps de taux classés en corbe-out FVH selon une approche « en fond de cuve ». Le principe est de couvrir le risque de taux attaché à une partie des dépôts à vue dont le taux client est fixe (nul en l'occurrence).

Couverture des prêts à taux fixe

La Banque Postale couvre ses prêts à taux fixe par des swaps de taux classés en corbe-out FVH. Le principe est de couvrir le risque de taux attaché à une partie des prêts dont le taux client est fixe.

Ratio de couverture

Le ratio de couverture (quantité d'éléments couverts/quantité d'instruments de couverture) correspond au ratio utilisé par le groupe La Banque Postale dans sa gestion opérationnelle du risque.

La méthode de détermination du ratio de couverture est la suivante : à chaque date d'arrêt, la documentation rétrospective consiste à vérifier que la variation de valeur de l'élément couvert depuis l'origine est homogène avec la variation de l'élément de couverture. L'écart de valorisation correspond à la part inefficace de la couverture, comptabilisée en compte de résultat.

Tests d'efficacité

Le groupe La Banque Postale effectue un test d'efficacité au moins une fois par semestre.

Couverture de flux de trésorerie Cash Flow Hedge (CFH)

Concernant la couverture de flux de trésorerie Cash Flow Hedge, le groupe La Banque Postale utilise la méthode du dérivé hypothétique. Cette méthode du dérivé hypothétique consiste en une comparaison des variations de la valeur de l'instrument dérivé aux variations de valeur d'un instrument dérivé fictif appelé dérivé hypothétique qui représenterait parfaitement le risque couvert.

Couverture de juste valeur Fair Value Hedge (FVH)

Couverture d'un titre ou d'un prêt par un swap

Concernant la microcouverture sur les swaps EURIBOR, le groupe La Banque Postale utilise la méthode du dérivé hypothétique. Partant du postulat que les swaps contre ESTER sont 100 % efficaces en microcouverture, la méthode consiste à créer un swap ESTER qui aurait pu être mis en place lors de la couverture (répliquant exactement le titre) et à apprécier la variation de valeur de ce swap par rapport à la variation de valeur du swap réellement mis en place.

L'inefficacité résiduelle correspond alors à la somme des variations de valeur de l'élément couvert et de l'élément de couverture. Le titre et le swap sont valorisés à l'aide d'une courbe de taux identique et constante, seul le taux de change de marché est pris en compte. Ainsi la variation de valeur du titre valorisé de cette manière est indépendante des variations de valeur des taux d'intérêt et est uniquement impactée par la variation du taux de change. Dans le cas où le test d'efficacité ne serait pas respecté, le groupe La Banque Postale impose de résilier tout ou partie de l'élément de couverture. Pour cela, les tests d'efficacité sont effectués avant et après cession pour s'assurer de la conformité de l'opération de résiliation.

Couverture de plusieurs titres par un swap

Afin d'assurer le suivi de la stratégie de couverture, La Banque Postale a mis en place une documentation glissante des stratégies de couverture pour matérialiser l'absence d'entrée de nouveaux titres ou de complément sur des positions existantes.

Couverture de plusieurs prêts par plusieurs swaps (fonds de cuve/carve out)

La méthode dite « générationnelle » s'applique lors de la macrocouverture FVH.

Le groupe La Banque Postale procède à des tests qui visent à vérifier que pour chacune des générations de

swaps, et pour chacune des bandes de maturité annuelle, il existe toujours un excédent de prêts à couvrir. Ce test est satisfait lorsque, pour chaque bande de maturité et pour chaque génération, le montant du nominal des prêts couverts est supérieur au nominal des swaps de couverture. La norme prévoit la possibilité d'affecter des swaps à des portefeuilles de prêts originés antérieurement, lorsque ces swaps génèrent de la sur-couverture sur les bandes de maturité de leur génération. Des modèles internes de remboursements anticipés et renégociations sont appliqués aux générations de prêts à taux fixe utilisées.

Dans le cas où le nominal des dérivés est supérieur, cela met fin à la relation de couverture et il est procédé systématiquement à une résiliation du ou des dérivés avec impact en résultat ou à un reclassement en trading, pour décomptabilisation des actifs couverts.

Couverture des PEL

Le test repose sur la vérification que l'écoulement en taux des swaps est plus rapide que l'écoulement certain (stressé) en taux des PEL ou encore que pour chaque génération de swaps et pour chaque bande de maturité, il existe toujours un excédent de PEL à couvrir. Les encours concernés sont dits « certains » et correspondent aux encours de PEL dont la banque est certaine de disposer dans 97,5 % des cas (y compris dans des cas défavorables de remontée des taux).

Couverture des dépôts

Le test d'efficacité de couverture des dépôts à vue permet de s'assurer que l'écoulement en taux des swaps est plus rapide que l'écoulement probable en taux des dépôts à vue. Ces encours de dépôts à vue reposent sur un scénario de référence qui distingue une partie stable core, une partie stable non core et une partie volatile. Les dépôts à vue sont amortis selon les modèles étudiés par l'ALM et validés par la Direction des Risques.

Juste valeur et notionnels

La ventilation des instruments dérivés de couverture de juste valeur et de flux de trésorerie est présentée ci-après :

(En millions d'euros)	31.12.2025		
	Actif	Passif	Notionnel
Instruments de taux d'intérêt	346	1 387	88 722
Swaps de taux d'intérêt	346	1 387	88 722
Instruments de devises	27	6	957
Opérations fermes de change	27	6	957
TOTAL DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	373	1 393	89 679
Instruments de taux d'intérêt	-	5	-
Swaps de taux d'intérêts	-	5	-
Instruments de devises	22	42	1 021
Opérations fermes de change	22	42	1 021
TOTAL DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	22	46	1 021
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	395	1 440	90 700

(En millions d'euros)	31.12.2024		
	Actif	Passif	Notionnel
Instruments de taux d'intérêt	327	1 939	62 102
Swaps de taux d'intérêt	327	1 939	62 102
Instruments de devises	74	0	926
Opérations fermes de change	74	0	926
TOTAL DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	400	1 939	63 028
Instruments de taux d'intérêt	-	19	-
Swaps de taux d'intérêt	-	19	-
Instruments de devises	86	-	2 310
Opérations fermes de change	86	-	2 310
TOTAL DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	86	19	2 310
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	486	1 958	65 338

Analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture est présentée par maturité contractuelle résiduelle :

(en millions d'euros)	31.12.2025							
	Actif				Passif			
	< 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	< 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Instruments de taux d'intérêt	7	163	176	346	52	555	784	1 392
Swaps de taux d'intérêt	7	163	176	346	52	555	784	1 392
Instruments de devises	-	27	22	48	-	44	4	48
Opérations fermes de change	-	27	22	48	-	44	4	48
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	7	190	198	395	52	599	788	1 440

(en millions d'euros)	31.12.2024							
	Actif				Passif			
	< 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	< 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Instruments de taux d'intérêt	37	107	182	327	85	767	1 107	1 958
Swaps de taux d'intérêt	37	107	182	327	85	767	1 107	1 958
Instruments de devises	21	37	101	159	-	0	-	0
Opérations fermes de change	21	37	101	159	-	0	-	0
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	58	144	284	486	85	767	1 107	1 958

La ventilation des notionnels des instruments dérivés de couverture est présentée par maturité contractuelle résiduelle :

(En millions d'euros)	31.12.2025			
	< 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Instruments de taux d'intérêt	30 321	34 390	24 011	88 722
Swaps de taux d'intérêt	30 321	34 390	24 011	88 722
Instruments de devises	-	826	131	957
Opérations fermes de change	-	826	131	957
TOTAL NOTIONNEL DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	30 321	35 216	24 142	89 679
Instruments de devises	-	426	596	1 021
Opérations fermes de change	-	426	596	1 021
TOTAL NOTIONNEL DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	-	426	596	1 021
TOTAL NOTIONNEL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	30 321	35 642	24 738	90 700

(En millions d'euros)	31.12.2024			
	< 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Instruments de taux d'intérêt	7 283	29 527	25 292	62 102
Swaps de taux d'intérêt	7 283	29 527	25 292	62 102
Instruments de devises	100	673	153	926
Opérations fermes de change	100	673	153	926
TOTAL NOTIONNEL DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	7 383	30 200	25 445	63 028
Instruments de devises	-	963	1 348	2 310
Opérations fermes de change	-	963	1 348	2 310
TOTAL NOTIONNEL DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	-	963	1 348	2 310
TOTAL NOTIONNEL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	7 383	31 162	26 793	65 338

Résultat de la comptabilité de couverture

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2025		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur - microcouverture	351	(347)	4
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	198	(210)	(12)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	153	(137)	16
Couvertures de juste valeur - macrocouverture	520	(518)	2
Variations de juste valeur des éléments couverts	-	(518)	(518)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	520	-	520
Couvertures de flux de trésorerie	-	(1)	(1)
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace - change	-	(1)	(1)
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	871	(866)	5

(en millions d'euros)	31.12.2024		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur - microcouverture	526	(510)	16
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	160	(396)	(236)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	366	(114)	252
Couvertures de juste valeur - macrocouverture	127	(126)	1
Variations de juste valeur des éléments couverts	131	(1)	130
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	(4)	(125)	(129)
Couvertures de flux de trésorerie	-	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace - change	-	0	0
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	653	(636)	17

Couverture de juste valeur

Éléments couverts

Microcouverture de juste valeur

(en millions d'euros)	31.12.2025			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (y. c. cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
ACTIF				
Taux d'intérêt	12 592	(40)	-	(63)
Change	-	-	-	0
Instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	12 592	(40)	-	(62)
Taux d'intérêt	4 114	(97)	-	(61)
Change	-	-	-	-
Instruments financiers au coût amorti	4 114	(97)	-	(61)
PASSIF				
Taux d'intérêt	18 705	(675)	-	(56)
Change	995	12	-	(8)
Instruments financiers au coût amorti	19 700	(662)	-	(64)

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (y. c. cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
ACTIF				
Taux d'intérêt	10 371	22	-	102
Change	797	(7)	-	0
Instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	11 168	22	-	102
Taux d'intérêt	2 903	(37)	-	10
Change	-	-	-	-
Instruments financiers au coût amorti	2 903	(37)	-	10
PASSIF				
Taux d'intérêt	15 433	(598)	-	328
Change	-	-	-	-
Instruments financiers au coût amorti	15 433	(598)	-	328

Macrocouverture de juste valeur

(en millions d'euros)	31.12.2025		31.12.2024	
	Valeur comptable	Variation cumulée de juste valeur ⁽ⁱ⁾	Valeur comptable	Variation cumulée de juste valeur ⁽ⁱ⁾
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	27 963	5	25 474	490
TOTAL - ACTIF	27 963	5	25 474	490
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	25 775	(128)	5 875	(161)
TOTAL - PASSIF	25 775	(128)	5 875	(161)

(i) Variation de juste valeur attribuable au risque couvert uniquement et servant à la détermination de la part efficace de la juste valeur de l'instrument de couverture. Cette variation s'étend hors intérêts courus.

Résultat de la comptabilité de couverture de juste valeur

(en millions d'euros)	31.12.2025		
	Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y. c. cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y. c. cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	583	(579)	4
Change	(55)	56	2
TOTAL	528	(522)	6

(en millions d'euros)	31.12.2024		
	Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y. c. cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y. c. cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	93	(79)	14
Change	28	(27)	1
TOTAL	121	(106)	15

Couverture de flux de trésorerie

Éléments couverts

(en millions d'euros)	31.12.2025		
	Couvertures existantes	Couvertures ayant cessé	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (y. c. cessations de couvertures au cours de la période)
	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
ACTIF			
Taux d'intérêt	(5)	55	(13)
Change	31	-	30
TOTAL	26	55	11

(en millions d'euros)	31.12.2024		
	Couvertures existantes	Couvertures ayant cessé	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (y. c. cessations de couvertures au cours de la période)
	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
ACTIF			
Taux d'intérêt	(10)	70	(25)
Change	1	-	(26)
TOTAL	1	70	(51)

Résultat de la comptabilité de couverture de trésorerie

(en millions d'euros)	31.12.2025		
	Autres éléments du résultat global		Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)
	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisée sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	(5)	(4)	-
Change	(104)	123	(1)
TOTAL	(109)	119	(1)

(en millions d'euros)	31.12.2024		
	Autres éléments du résultat global		Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)
	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisée sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	(10)	(4)	-
Change	43	(80)	0
TOTAL	33	(84)	0

4.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

PRINCIPES COMPTABLES

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

En ce qui concerne les placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, la norme IFRS 9 offre l'option, en date de première comptabilisation de chaque instrument, de les classer à la juste valeur par capitaux propres non recyclables. Ce choix, effectué ligne à ligne, est irrévocable.

Dans ce cas, les gains ou les pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont pas recyclés en résultat en cas de cession. Seuls les dividendes relatifs à ces titres sont enregistrés en résultat.

Par ailleurs, en cas de cession, le Groupe reclasse en réserves consolidées la part de réserves non recyclables correspondant à la plus ou moins-value de cession constatée.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette gérés en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs (modèle de collecte et vente) et dont les flux contractuels sont uniquement constitués de paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû (respect du critère du « Prêt basique » ou « test SPPI ») sont classés dans les actifs financiers à la juste valeur par capitaux

propres recyclables. Ces actifs sont comptabilisés lors de leur inscription initiale au bilan à leur juste valeur et entrent dans le champ d'application de la dépréciation selon IFRS 9.

Les revenus courus ou acquis sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

En date de clôture, cette catégorie d'instruments financiers est évaluée à sa juste valeur et les variations de juste valeur, hors revenus, sont inscrites en capitaux propres (réserves recyclables), à l'exception des écarts de change sur les actifs monétaires en devises enregistrés en résultat. De plus, ces instruments étant soumis au modèle de dépréciation pour risque de crédit, les variations des pertes de crédit attendues sont comptabilisées en résultat dans le Coût du risque, en contrepartie des capitaux propres (réserves recyclables), sur la ligne « Coût du risque de crédit » pour les portefeuilles relevant de l'activité bancaire et sur la ligne « Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance » au sein du produit net bancaire pour les portefeuilles relevant de l'assurance.

Lors de la cession de ces titres, les gains ou pertes latents antérieurement constatés en capitaux propres sont recyclés en compte de résultat au sein des « Gains ou pertes nets des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ».

4.4.1 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31.12.2025							
	Juste valeur				Dont dépréciations			
	B1	B2	B3	Total	B1	B2	B3	Total
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES				16 328				
Instruments de capitaux propres				16 328				
Actions et autres titres à revenu variable				16 048				
Autres titres détenus à long terme				3				
Titres de participation non consolidés				277				
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	206 734	29	-	206 763	(311)	(1)	-	(312)
Instruments de dettes	206 734	29	-	206 763	(311)	(1)	-	(312)
Effets publics et valeurs assimilées	93 366	-	-	93 366	(89)	-	-	(89)
Obligations et autres titres de dette	113 368	29	-	113 398	(222)	(1)	-	(223)
TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES				223 092				(312)

(en millions d'euros)	31.12.2024							
	Juste valeur				Dont dépréciations			
	B1	B2	B3	Total	B1	B2	B3	Total
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES				15 238				
Instruments de capitaux propres				15 238				
Actions et autres titres à revenu variable				14 994				
Autres titres détenus à long terme				5				
Titres de participation non consolidés				241				
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	202 858	88	-	202 946	(291)	(1)	-	(292)
Instruments de dettes	202 858	88	-	202 946	(291)	(1)	-	(292)
Effets publics et valeurs assimilées	91 932	-	-	91 932	(96)	-	-	(98)
Obligations et autres titres de dette	110 927	88	-	111 014	(193)	(1)	-	(194)
TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES				218 184				(292)

Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

(en millions d'euros)	31.12.2025	
	Juste valeur	Gains/pertes cumulés latents
Actions, autres titres à revenu variable et autres titres détenus à long terme	16 051	4 740
Titres de participation non consolidés	277	45
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	16 328	4 785
Impôts		(999)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)		3 785

(en millions d'euros)	31.12.2024	
	Juste valeur	Gains/pertes cumulés latents
Actions, autres titres à revenu variable et autres titres détenus à long terme	14 997	3 541
Titres de participation non consolidés	241	(74)
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	15 238	3 468
Impôts		(686)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)		2 782

Placements dans des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ayant été cédés au cours de la période

(en millions d'euros)	31.12.2025	
	Juste valeur	Gains/pertes cumules réalisés ⁽¹⁾
Actions et autres titres à revenu variable	2 889	676
Titres de participation non consolidés	0	(2)
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	2 889	674
Impôts		(75)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)		499

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la cession de l'instrument concerné.

(en millions d'euros)	31.12.2024	
	Juste valeur	Gains/pertes cumules réalisés ⁽¹⁾
Actions et autres titres à revenu variable	3 422	521
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	3 422	521
Impôts		(134)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)		387

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la cession de l'instrument concerné.

Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en millions d'euros)	31.12.2025	
	Juste valeur	Gains/pertes latents
Effets publics et valeurs assimilées	93 366	(20 958)
Obligations et autres titres à revenu fixe	113 398	(6 163)
Total des instruments de dettes	206 763	(26 721)
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	206 763	(26 721)
Impôts		7 256
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		(19 466)

(en millions d'euros)	31.12.2024	
	Juste valeur	Gains/pertes latents
Effets publics et valeurs assimilées	91 932	(19 518)
Obligations et autres titres à revenu fixe	111 014	(6 510)
Total des instruments de dettes	202 946	(26 028)
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	202 946	(26 028)
Impôts		7 098
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		(18 930)

4.4.2 Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres, ce poste comprend les éléments de résultat suivants :

- les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ;
- les plus ou moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les résultats de cession ou de résiliation des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Dividendes reçus sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	549	524
Plus ou moins-values de cession comptabilisées à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(1 622)	(1 161)
Sur instruments de dettes	(1 622)	(1 161)
Résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des instruments de dette	26	(49)
GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	(1 047)	(685)

4.5 Actifs financiers au coût amorti

PRINCIPES COMPTABLES

Les instruments de dette gérés en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels jusqu'à l'échéance (modèle de gestion de collecte) et dont les flux contractuels sont uniquement constitués de paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû (respect du critère du « Prêt basique » ou « test SPPI ») sont classés au sein des actifs financiers au coût amorti. L'objectif du modèle de gestion « Collecte des flux contractuels » est de détenir les actifs sur une longue durée ou jusqu'à maturité pour en percevoir les flux contractuels. Dans ce modèle de gestion, les cessions sont limitées. Elles sont autorisées dans un nombre limité de cas (cessions réalisées dans le cadre d'une augmentation du risque de crédit, cessions proches de la maturité de l'instrument, cessions fréquentes mais peu significatives ainsi que cessions isolées même si elles sont significatives).

Les actifs financiers au coût amorti sont comptabilisés, après leur comptabilisation initiale, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et entrent dans le champ d'application de la dépréciation selon IFRS 9.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie attendue d'un actif financier à sa juste valeur initiale. Il inclut les coûts de transaction et les produits accessoires (frais de dossier, commissions d'engagement dès lors que le tirage est plus probable qu'improbable ou de participation) ainsi que toutes autres surcotes ou décotes. Il s'agit d'un taux actuariel.

Cette catégorie d'actifs financiers comprend au sein du Groupe l'essentiel des prêts et créances à la clientèle et aux établissements de crédit, ainsi que la plupart des titres entrant dans le cadre d'investissement.

4.5.1 Titres évalués au coût amorti

	31.12.2025						
	Valeur brute			Dépréciations			Valeur nette
(en millions d'euros)	B1	B2	B3	B1	B2	B3	
Effets publics et valeurs assimilées	32 735	9	-	(9)	(0)	-	32 735
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 191	115	-	(33)	(10)	-	5 264
Titres subordonnés	208	-	-	(0)	-	-	208
TITRES ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	38 134	124	-	(41)	(10)	-	38 206

	31.12.2024						
	Valeur brute			Dépréciations			
(en millions d'euros)	B1	B2	B3	B1	B2	B3	Valeur nette
Effets publics et valeurs assimilées	31 892	9	-	(7)	(0)	-	31 894
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 290	93	-	(50)	(12)	-	4 262
Titres subordonnés	100	-	-	(0)	-	-	100
TITRES ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	36 283	102	-	(37)	(12)	-	36 256

4.5.2 Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés évalués au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2025						
	Valeur brute			Dépréciations			Valeur nette
	B1	B2	B3	B1	B2	B3	
Comptes et prêts sur établissements de crédit à vue	1 875	0		(0)	-		1 875
Comptes ordinaires débiteurs	1 872	0		(0)	-		1 872
Valeurs non imputées	3	-		-	-		3
Comptes et prêts sur établissements de crédit à terme	68 123	0	-	(1)	-	-	68 123
Comptes et prêts	153	0	-	(0)	-	-	153
Centralisation CDC	59 475			-			59 475
Titres et valeurs reçus en pension livrée	8 496	-	-	(1)	-	-	8 495
Prêts subordonnés	79	-	-	(0)	-	-	79
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	70 077	0	-	(1)	-	-	70 076

	31.12.2024						
	Valeur brute			Dépréciations			Valeur nette
(en millions d'euros)	B1	B2	B3	B1	B2	B3	
Comptes et prêts sur établissements de crédit à vue	1 950	0		(0)	(0)		1 950
Comptes ordinaires débiteurs	1 946	0		(0)	(0)		1 946
Valeurs non imputées	3	-		-	-		3
Comptes et prêts sur établissements de crédit à terme	73 650	-	-	(5)	-	-	73 645
Comptes et prêts	106	-	-	(0)	-	-	106
Centralisation CDC	63 435			(5)			63 430
Titres et valeurs reçus en pension livrée	10 129	-	-	(0)	-	-	10 129
Prêts subordonnés	79	-	-	(0)	-	-	79
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	75 679	0	-	(5)	(0)	-	75 673

4.5.3 Prêts et créances sur la clientèle évalués au coût amorti

	31.12.2025						
	Valeur brute			Dépréciations			Valeur nette
(en millions d'euros)	B1	B2	B3	B1	B2	B3	
Comptes et prêts à la clientèle à vue	4 592	366	404	(11)	(7)	(188)	5 156
Comptes ordinaires débiteurs Retail	460	44	116	(4)	(4)	(89)	524
Comptes ordinaires débiteurs Corporate	148	125	144	(1)	(1)	(44)	371
Affacturage	3 907	189	140	(6)	(2)	(54)	4 174
Valeurs non imputées	1	-	-	-	-	-	1
Autres comptes et prêts à la clientèle à vue	75	7	4	-	-	(1)	86
Comptes et prêts à la clientèle à terme	110 438	12 322	2 270	(104)	(589)	(816)	123 522
Corporate	29 889	5 734	962	(32)	(396)	(279)	35 877
Crédits de trésorerie	7 528	1 323	449	(6)	(65)	(14)	9 089
Crédits immobiliers	12 469	2 840	374	(7)	(108)	(88)	15 481
Crédits à l'équipement	5 548	281	48	(3)	(18)	(16)	5 840
Crédits à la clientèle financière	3 178	1 025	52	(8)	(94)	(9)	4 143
Autres crédits	1 166	265	39	(8)	(112)	(26)	1 325
Retail	74 720	6 588	1 308	(71)	(194)	(537)	81 815
Crédits de trésorerie	5 369	1 125	502	(36)	(79)	(238)	6 583
Crédits à l'habitat	69 351	5 463	807	(35)	(115)	(238)	75 233
Titres et valeurs reçus en pension livrée	5 829	-	-	(0)	-	-	5 829
Prêts subordonnés à la clientèle	2	17	3	(0)	(4)	(3)	15
Opération de location financement	2 474	928	140	(4)	(38)	(38)	3 462
Credit-bail mobilier	1 415	488	73	(3)	(23)	(23)	1 928
Credit-bail immobilier	1 058	440	67	(1)	(15)	(15)	1 534
PRÊTS ET CRÉANCES À LA CLIENTÈLE ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	117 505	13 633	2 817	(118)	(638)	(1 044)	132 155

(en millions d'euros)	31.12.2024						
	Valeur brute			Dépréciations			Valeur nette
	B1	B2	B3	B1	B2	B3	
Comptes et prêts à la clientèle à vue	4 520	334	370	(12)	(7)	(185)	5 019
Comptes ordinaires débiteurs Retail	454	49	105	(4)	(4)	(84)	526
Comptes ordinaires débiteurs Corporate	158	99	126	(1)	(1)	(46)	334
Affecturage	3 854	180	133	(7)	(2)	(54)	4 084
Valeurs non imputées	1	-	-	-	-	-	1
Autres comptes et prêts à la clientèle à vue	63	6	4	-	-	(0)	74
Comptes et prêts à la clientèle à terme	108 363	11 328	1 960	(116)	(553)	(742)	120 240
Corporate	28 644	4 666	798	(41)	(369)	(242)	33 456
Crédits de trésorerie	6 076	1 184	388	(8)	(55)	(147)	7 428
Crédits immobiliers	12 583	2 171	327	(8)	(83)	(50)	14 939
Crédits à l'équipement	6 497	248	48	(5)	(10)	(5)	6 761
Crédits à la clientèle financière	1 981	674	13	(8)	(108)	(4)	2 477
Autres crédits	1 578	389	23	(1)	(102)	(25)	1 857
Retail	77 430	6 663	1 162	(75)	(184)	(500)	84 496
Crédits de trésorerie	4 999	1 282	435	(37)	(69)	(271)	6 338
Crédits à l'habitat	72 431	5 381	727	(38)	(115)	(228)	78 158
Titres et valeurs reçus en pension livrée	2 289	-	-	(0)	-	-	2 288
Prêts subordonnés à la clientèle	-	21	3	-	(6)	(2)	16
Opération de location financement	2 791	827	190	(6)	(32)	(56)	3 715
Crédit-bail mobilier	1 537	448	68	(5)	(17)	(23)	2 068
Crédit-bail immobilier	1 194	379	122	(1)	(15)	(33)	1 647
PRÊTS ET CRÉANCES À LA CLIENTÈLE ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	115 674	12 511	2 523	(134)	(598)	(985)	128 991

4.5.4 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2025		31.12.2024	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Plus ou moins-values à la suite d'événements décomptabilisants	1	(100)	0	(0)
Instruments de dettes	1	(100)	0	(0)
Résultat de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur	0	(0)	-	-
FVN - résultat de cession ou de rupture d'instruments de couverture	0	(0)	-	-
GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI		(99)		(0)

4.6 Dépréciations et provisions au titre du risque de crédit

PRINCIPES COMPTABLES

Dépréciation des actifs financiers

La méthodologie de provisionnement définie par IFRS 9 est orientée vers un modèle de dépréciation pour risque de crédit lié à des pertes attendues.

La norme IFRS 9 définit un modèle de provisionnement qui s'applique à tous les actifs financiers présentant un risque de contrepartie (hors instruments de capitaux propres) non réévalués à la juste valeur par résultat, et notamment à tous les actifs financiers enregistrés au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables. Ce modèle s'applique également aux créances de location, aux engagements de prêts et aux garanties financières.

Ainsi, des dépréciations correspondant aux « pertes de crédit attendues à un an » sont constatées sur les actifs comptabilisés au coût amorti et à la juste valeur par les capitaux propres recyclables dès leur entrée au bilan, tant qu'ils ne présentent pas de dégradation significative du risque de crédit. Les « pertes de crédit à un an » correspondent aux pertes totales encourues en cas de défaut, pondérées par la probabilité de défaut à un an. Les encours concernés relèvent du « Bucket 1 ».

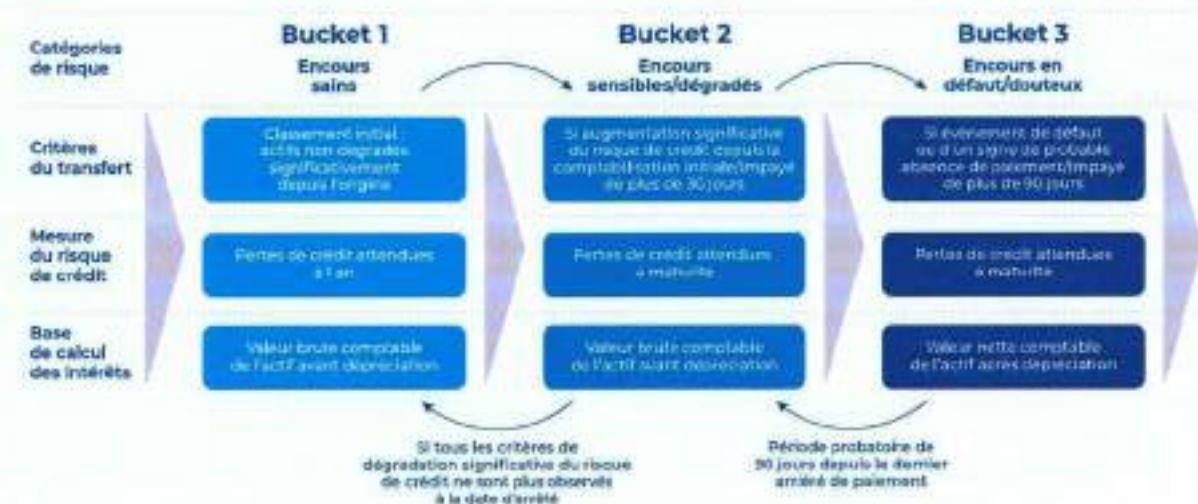
Les encours pour lesquels une dégradation significative de la qualité de crédit a été identifiée depuis leur date de première comptabilisation font l'objet d'une dépréciation à hauteur des « pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument ». Les « pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument » correspondent aux pertes totales encourues en cas de défaut, pondérées par la probabilité de défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument. Ces encours relèvent du « Bucket 2 ».

La dégradation du risque de crédit est une notion relative, et non absolue. Cette approche relative implique donc de pouvoir suivre l'évolution de la qualité de crédit dans le temps.

Le Groupe s'appuie sur un certain nombre d'indicateurs afin de détecter les éventuelles dégradations de la qualité de crédit d'une contrepartie.

Les actifs financiers se retrouvant en situation de défaut sont déclassés en « Bucket 3 » et font l'objet d'une dépréciation à hauteur des pertes de crédit estimées à terminaison.

Par application du principe de contagion, la totalité des encours d'un même titulaire est provisionnée dès lors qu'une créance sur ce titulaire est dépréciée dans le Groupe.



Méthodologie de provisionnement du bucket 1 et du bucket 2

Les pertes de crédit attendues correspondent à la différence entre les flux de trésorerie que l'entité est en droit de recevoir en vertu des dispositions contractuelles et les flux de trésorerie que l'entité s'attend à recouvrer, actualisés au taux d'intérêt effectif de l'actif financier.

Les flux de trésorerie que l'entité est en droit de recevoir tiennent compte de toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier sur sa durée de vie attendue (par exemple les options de remboursement anticipé, de prorogation...), et incluent les flux de trésorerie provenant de l'exercice des garanties contractuelles.

Les pertes de crédit attendues sont estimées selon la probabilité de défaut de la contrepartie. La probabilité de défaut correspond à la probabilité que le débiteur fasse défaut dans un horizon de temps donné.

Dans le cadre du « Bucket 1 », l'horizon de temps est d'un an. Dans le cadre du « Bucket 2 », l'horizon de temps est la durée de vie de l'instrument.

Au sein du Groupe, la dépréciation sur les crédits est statistique (par catégories homogènes présentant des caractéristiques de risques similaires), avec une possibilité d'ajustement à dire d'expert dans certains cas, en particulier pour les crédits octroyés aux personnes morales.

Par ailleurs, conformément aux dispositions d'IFRS 9, les pertes de crédit attendues sont déterminées selon une méthodologie qui intègre les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir (notion de « forward looking »).

La composante « forward looking » est obtenue au travers d'une approche comportant trois scénarios modélisés. La dépréciation finale correspond à la moyenne pondérée par la probabilité d'occurrence de chaque scénario.

Prêts en défaut relevant du « bucket 3 »

La norme IFRS 9 n'impose aucune définition du défaut. Au contraire elle incite à retenir une définition cohérente avec celle retenue par l'entité dans le cadre de sa politique de gestion des risques.

Les orientations de l'Autorité bancaire européenne (ABE) sur l'application de la définition du défaut au titre de l'article 178 du règlement (UE) n° 575/2013, applicables à compter du 1^{er} janvier 2021, et les dispositions du règlement (UE) 2018/1845 de la Banque Centrale Européenne relatives au seuil d'évaluation de l'importance des arriérés sur des obligations de crédit, applicables depuis le 31 décembre 2020, doivent renforcer la cohérence des pratiques des établissements de crédit européens dans l'identification des encours en défaut.

La définition des encours en défaut est ainsi précisée par l'introduction d'un seuil relatif et d'un seuil absolu à appliquer aux arriérés de paiement pour identifier les situations de défaut, par la clarification des critères de retour en encours sain avec l'imposition d'une période probatoire et par l'introduction de critères explicites pour le classement en défaut des crédits restructurés.

Le groupe La Banque Postale applique ces dispositions pour l'identification des encours en défaut depuis l'exercice 2020. Les précisions apportées pour l'identification des encours en défaut demeurent cohérentes avec les critères d'appréciation du caractère déprécié des encours classés en « bucket 3 » en application des dispositions de la norme IFRS 9 relatives à la reconnaissance des pertes attendues pour risque de crédit.

Par ailleurs, au-delà de l'identification des encours en défaut fondée sur des critères d'impayés en application de la réglementation, un actif financier est considéré en défaut lorsqu'il présente un événement de crédit révélateur de difficultés financières.

Le Groupe considère comme une indication objective de passage en défaut :

- l'existence d'un ou plusieurs impayés de plus de trois mois ;
- une demande de plan de surendettement auprès de la Banque de France même sans incident de paiement ;
- l'existence de procédures contentieuses ;
- les créances considérées comme « très risquées » au regard de sa politique de gestion des risques.

Périmètre des crédits immobiliers

Les provisions sur encours en défaut sont déterminées en pondérant l'assiette de l'encours par le paramètre de la « meilleure estimation de la perte anticipée sur

l'exposition en défaut » (paramètre réglementaire calculé par les risques) ajusté pour la comptabilité de certains éléments. Ce paramètre est déterminé en fonction de la durée du défaut et du type de garantie.

En cas de réappréciation de prêts immobiliers dépréciés, les provisions peuvent être reprises intégralement ou partiellement et les créances sorties du « Bucket 3 » lorsque la totalité des impayés est régularisée et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles depuis au moins trois mois consécutifs, sauf pour les crédits restructurés pour lesquels la période probatoire pour sortir du B3 est de douze mois.

Périmètre du crédit-bail et des prêts aux personnes morales

Sur ce périmètre, le provisionnement des encours est suivi mensuellement et est ajusté à dire d'expert le cas échéant. Une dépréciation est alors constatée à hauteur de la différence entre la valeur comptable et les flux attendus actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, déterminés en tenant compte de la situation financière du débiteur et de la valeur actuelle des garanties reçues. La sortie du « Bucket 3 » peut être effective après une période probatoire correspondant à une période sans incident de crédit [90 jours sauf pour les crédits restructurés pour lesquels la période probatoire pour sortir du B3 est de douze mois].

Sur l'ensemble des périmètres, le montant des dépréciations est comptabilisé en « Coût du risque de crédit » au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation³⁾.

Coût du risque

Le coût du risque de crédit comprend :

- pour les activités bancaires :
 - les dotations et reprises sur les dépréciations des actifs financiers au coût amorti et à la juste valeur par les capitaux propres recyclables, décomposées par « Buckets » ;
 - les dotations et reprises sur les dépréciations des créances de location financement ;
 - les dotations et reprises relatives aux provisions sur garanties financières données et sur engagements de financement ;
 - les décotes sur crédits restructurés, ainsi que les récupérations sur créances amorties ;
 - les pertes sur créances irrécouvrables.

Le coût du risque est présenté sur la ligne « Coût du risque de crédit » en dehors du PNB, au sein du Résultat d'exploitation.

- pour les activités de l'assurance :

- les dotations et reprises sur les dépréciations des placements financiers et pertes sur créances irrécouvrables des placements financiers investis en contrepartie des contrats d'assurance.

Celles-ci sont présentées sur la ligne « Coût du risque sur les placements financiers des activités d'assurance » au sein du PNB.

3) Concernant les garanties financières données et les engagements de financement qui entrent dans le champ d'application de la Dépréciation selon IFRS 9, voir par ailleurs les paragraphes concernés pour les actifs et les engagements financiers (recyclables ou non).

Passage en pertes

Un passage en pertes consiste à réduire la valeur comptable brute d'un actif financier dès lors qu'il n'y a plus d'attente raisonnable de recouvrement de tout ou partie de cet actif ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts. Le groupe La Banque Postale le détermine avec sa Direction des risques, en fonction de sa connaissance du dossier (ancienneté du défaut, taux de provisionnement, montant en jeu, absence de récupérations récentes ou autres caractéristiques propres). Il intervient lorsque l'ensemble des voies de recouvrement possibles a été étudié et épuisé.

4.6.1 Contexte**4.6.1.1 Cadre général**

La Direction des risques groupe (DRG) gère le risque de crédit pris par La Banque Postale, à savoir le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens du règlement UE n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (ou CRR).

Le Directoire fixe les fondamentaux communs (orientations stratégiques, valeurs, appétence au risque, gouvernance) validés par le conseil de surveillance à partir desquels chacune des lignes métiers décline ses priorités d'action, et la maîtrise des risques associés, sous la supervision de la Direction des risques groupe. Ces fondamentaux sont déclinés dans la Politique Opérationnelle de Maîtrise des Risques (POMR) décrite à la section 6.3.6 - Dispositifs de suivi, de mesure et de contrôle des risques - du Document d'enregistrement universel.

Les dépréciations sont calculées de manière centralisée pour l'ensemble du Groupe par les équipes de la Direction des risques groupe.

4.6.1.2 Évolution du contexte géopolitique et macroéconomique

Les mesures prises en matière de couverture du risque de crédit visent à refléter le contexte dans lequel La Banque Postale a opéré au cours de l'année 2025.

Le groupe La Banque Postale a opéré dans un contexte marqué par un environnement économique et financier international plus volatil, avec des chocs économiques très significatifs (en lien avec la politique américaine - droits de douane) mais également national (contexte politique inédit, échec du congrès sur les retraites et difficultés à finaliser un budget 2026).

Les tensions géopolitiques restent également élevées et ont connu une dégradation majeure depuis le déclenchement de la guerre entre la Russie et l'Ukraine en février 2022 (poursuite du conflit armé entre l'Ukraine et la Russie et de la guerre entre le Hamas et Israël, risque d'extension régionale au mois de juin de la guerre éclair entre Israël et Iran, transformation de l'environnement résultant également du repositionnement des États-Unis).

Les principaux points de vigilance portent sur la réalisation des ambitions de développement sans détérioration de la rentabilité, sur la surveillance des portefeuilles de crédit entreprises pour lesquels des signes de dégradation sont

constatés, la gestion de bilan et la situation de la liquidité. Dans le contexte économique et politique actuel les ménages ont privilégié l'épargne (de précaution en particulier), conduisant à des arbitrages (dépôts, livrets, assurance vie).

Les indicateurs de la situation en France qui ont une incidence sur les opérations de La Banque Postale et qui doivent être pris en considération, sont en particulier les suivants :

- l'incertitude qui pèse sur les agents dans le contexte de cadre budgétaire et fiscal. Le climat d'attente pourrait peser encore davantage sur la croissance économique et la capacité de remboursement des emprunteurs, même si le climat des affaires en France en décembre a continué de s'améliorer encore un peu et se rapproche de sa moyenne de longue période ;
- après une hausse continue de 2021 à décembre 2024 en rattrapage de la période COVID, la croissance du nombre de défaillances d'entreprises en France au global qui poursuit son tassement progressif (68,3 milliers en cumulé 12 mois à fin novembre 2025, soit + 4,4 % en glissement annuel contre + 4,7 % à fin octobre 2025) tout en restant sur un palier de haut de cycle (moyenne sur 2010-19 de 59,3 milliers)⁽⁶⁾.

4.6.1.3 Scénarii macroéconomiques

Dans le contexte des incertitudes économiques et géopolitiques évoquées ci-dessus, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macroéconomiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination du risque de crédit.

Le Groupe retient trois scénarii pour intégrer la composante « *forward looking* » : un scénario central, un scénario alternatif favorable et un scénario alternatif dégradé.

Ces scénarii sont définis par le département des Études économiques de la Direction stratégique du groupe La Banque Postale, à partir de scénarii déterminés par la Caisse des dépôts et consignations.

L'horizon des prévisions de la conjoncture économique future retenu est de cinq ans.

- les scénarii retenus sont des scénarii économiques globaux et cohérents : ils s'appliquent uniformément sur l'ensemble de La Banque Postale avec des impacts potentiellement opposés sur certains segments de produits ou de clientèle, reflétant ainsi la diversification du portefeuille (à titre d'illustration, il n'est pas possible, dans un scénario donné, de disposer d'une projection de taux d'intérêt différents pour mesurer les probabilités de défaut *life time* de la clientèle de détail et celles de la clientèle souveraine) ;

(6) Source : Banque de France.

- les scénarii proposés ne sont pas nécessairement des scénarios adverses sur le strict volet du risque de crédit : il n'est pas cherché à travers les scénarii (FRS 9 à quantifier des risques de pertes dans un environnement très dégradé dont la probabilité d'occurrence est très faible, mais plutôt d'appliquer des scénarii plausibles d'une manière générale, dont la probabilité d'occurrence s'écarte d'un écart type de la probabilité d'occurrence du scénario central) ;
- les scénarii ne sont pas nécessairement construits pour avoir un impact fort sur la composante spécifiquement crédit : des scénarii dégradés dont la probabilité d'occurrence est élevée peuvent être retenus alors même que leur impact principal est sur la composante « taux » ;
- les scénarii retenus sont ceux utilisés dans d'autres processus de l'établissement (plan stratégique, budget, exercices de stress tests de l'ICAAP, reporting réglementaires).

Ces scénarii sont documentés, et comportent des projections pour l'ensemble des variables macroéconomiques nécessaires au fonctionnement des modèles développés pour obtenir des pertes en cas de défaut et probabilités de défaut à maturité. La probabilité d'occurrence de chaque scénario fait l'objet d'une documentation par le département des Études économiques de La Banque Postale.

Le dispositif s'appuie sur un nombre significatif de modèles. L'ensemble des modèles utilisés dans le dispositif IFRS 9 fait l'objet d'une revue indépendante par l'équipe Validation des Modèles et est validé en Comité de Validation des Modèles avant utilisation.

Pour tenir compte de la concentration en France de son portefeuille et à ce titre disposer de projections précises, La Banque Postale s'appuie sur les compétences du groupe Caisse des dépôts et consignations et celles du Département des études économiques de La Banque Postale en matière de scénario macroéconomique.

En 2025, les scénarii intégrés par La Banque Postale dans ses traitements de calcul des provisions en norme IFRS 9 sont ainsi les suivants :

- **Scénario central** : l'incertitude sur la situation politique nationale et ses implications en termes économiques et sociales ont conduit à un net retournement de la confiance des agents (ménages et entreprises). La fin de l'été 2025 a été marquée par une forte instabilité politique en France. Le scénario fait l'hypothèse d'une « continuité » politique : les troubles sociaux sont contenus, se dégage la perspective d'un budget moins restrictif que le plan Bayrou. S'agissant de l'inflation, la poursuite de la désinflation a bien eu lieu et a même été plus marquée qu'escomptée depuis le début de l'année, en lien avec la forte baisse des prix de l'énergie et l'appréciation de l'euro. Pour 2026, l'incertitude est élevée. Sur le taux de dépôt de la BCE, la normalisation monétaire début 2025 a été suivie d'un statu quo : les dernières évolutions confirment la perspective d'un taux de dépôt fin d'année en baisse sur 2024/2025. Compte tenu des forces inflationnistes prégnantes dans le cycle économique à venir à moyen/long terme, le taux d'équilibre de long terme reste stable. Pour les taux longs, les forces maintenant le taux de l'OAT 10 ans autour de 3,5 % sont escomptées prégnantes à court terme, vu notamment la pression sur la prime de risque spécifique à la France et les anticipations d'augmentation d'appels au marché à la suite de la levée du frein à la dette allemande.

Ce scénario est un scénario proposé par la Caisse des dépôts et consignations et les projections de certaines de ses variables sont détaillées ci-dessous :

Scénario en vigueur au 31 décembre 2025						
Variables	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	0,7	0,8	0,9	1,0	1,0	1,0
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	7,4	7,5	7,6	7,6	7,6	7,5
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	3,38	3,56	3,54	3,44	3,40	3,40
Inflation France (variation)	1,1	1,5	1,8	1,9	2,0	2,0

Scénario en vigueur au 31 décembre 2024						
Variables	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	6,5	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	2,99	3,04	2,94	2,90	2,90	2,90
Inflation France (variation)	2,1	1,8	2,0	2,0	2,0	2,0

- **Scénario adverse** : ce scénario intègre l'année du choc de nouvelles tensions sur le marché des matières premières dans un contexte de tensions géopolitiques, entraînant un choc récessif sur le PIB mondial. Une boucle prix-salaires persistante s'installerait de manière durable en zone euro, entraînant une hausse de l'inflation sous-jacente, l'inflation totale persistant au-dessus de la cible de la banque centrale. En réaction, celles-ci positionneraient leurs taux directeurs au-dessus des taux neutres, sans parvenir à stabiliser la dynamique des prix, et impliquant des taux obligataires très élevés. Dans ce scénario, la

transition énergétique et écologique se ferait, par rapport au scénario central, de manière désordonnée, contribuant à des tensions sur les prix et les taux, et à une perte de croissance potentielle à moyen terme (perte de productivité). Les conséquences économiques et financières des scénarios climatiques adverses du NGFS (dans leur dernière actualisation avec une forte hausse de l'impact du risque physique dans l'ensemble des scénarios) sont couvertes et statistiquement englobées par ce scénario de « KO inflationniste », tout comme le risque de « guerre commerciale ».

Ce scénario est un scénario proposé par la Caisse des dépôts et consignations et les projections de certaines de ses variables sont détaillées ci-dessous :

Scénario en vigueur au 31 décembre 2025						
Variables	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	0,7	(1,5)	0,0	0,5	0,5	0,5
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	7,4	8,7	9,2	9,5	9,6	9,6
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	3,38	5,48	5,69	5,50	5,50	5,50
Inflation France (variation)	1,1	5,5	4,0	3,5	3,5	3,5

Scénario en vigueur au 31 décembre 2024						
Variables	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	1,1	(1,5)	0,0	0,5	0,6	0,6
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	6,5	8,3	9,1	9,4	9,5	9,5
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	2,99	5,00	5,50	5,50	5,50	5,50
Inflation France (variation)	2,1	5,5	4,0	3,5	3,5	3,5

• **Scénario favorable** : le scénario haussier retient une moindre incertitude en France et un environnement international plus porteur. En France, la confiance des agents serait moins entravée qu'escomptée, soutenant davantage la reprise de l'activité les premières années que dans le scénario central. Au niveau international, le relèvement des droits de douane américains serait contenu. L'inflation américaine poursuivrait sa décélération, ce qui permettrait à la Fed de baisser son taux directeur, entraînant une réduction des taux longs américains. Celle-ci se diffuserait dans les grandes économies et les taux longs européens (dont l'OAT) marqueraient également une baisse. Ce dernier élément jouerait aussi à long terme. La production pétrolière américaine plus soutenue

pèserait sur le cours du pétrole, ce qui contrebalancerait les pressions haussières sur l'inflation française, liées à une activité plus soutenue. En Chine la politique de soutien des autorités produirait un peu d'effets positifs. L'ensemble de ces phénomènes (moindre incertitude, davantage de demande étrangère, inflation contenue et baisse des taux) constitueraient des facteurs de soutien additionnels à la croissance française par rapport au scénario central. L'emploi serait ainsi plus dynamique et le chômage plus faible.

Ce scénario est un scénario proposé par le département des Études économiques de La Banque Postale. Les projections de certaines de ses variables sont détaillées ci-dessous :

Scénario en vigueur au 31 décembre 2025						
Variables	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	0,7	1,2	1,5	1,4	1,1	1,0
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	7,4	7,4	7,2	7,1	7,0	6,9
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	3,38	3,44	3,34	3,24	3,20	3,20
Inflation France (variation)	1,1	1,35	1,61	1,75	1,93	1,97

Scénario en vigueur au 31 décembre 2024						
Variables	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	1,1	1,5	1,5	1,3	1,1	1,0
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	6,5	6,5	6,4	6,3	6,2	6,2
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	2,99	2,98	2,90	2,90	2,90	2,90
Inflation France (variation)	2,1	1,62	1,91	2,00	2,02	2,02

La probabilité d'occurrence de chacun de ces scénarii est résumée dans le tableau ci-dessous :

Scénarii	Scénarii en vigueur en 2025	Scénarii 2024
Central	60 %	60 %
Adverse	30 %	30 %
Favorable	10 %	10 %

Les pondérations données à chaque scénario sont proposées par le département des Études économiques du groupe La Banque Postale. Au 31 décembre 2025, celui-ci a estimé que l'évolution de la situation macroéconomique et les incertitudes pesant sur la croissance mondiale pour différentes mesures n'ont pas significativement changé depuis le 31 décembre 2024, et ainsi confirmé les pondérations applicables.

Analyse de sensibilité des scénarii macroéconomiques sur les pertes attendues

Les analyses de sensibilités ont été conduites sur les périmètres relatifs au risque de crédit aux personnes morales et personnes physiques, sur les paramètres des ECL statistiques (soit hors provisions à dire d'expert s'agissant de la clientèle Personnes Morales).

La sensibilité des ECL sur la clientèle de détail est relativement modérée sur ce segment, avec une amplitude de [0 % ; + 3 %] d'ECL autour du scénario central selon les scénarios, avant pondération.

La sensibilité des ECL sur la clientèle de personnes morales est plus marquée sur ce segment, avec une amplitude de [- 3 % ; + 52 %] d'ECL autour du scénario central selon les scénarios, avant pondération, la volatilité étant plus élevée sur les expositions du segment des souverains et établissements de crédit.

4.6.1.4 Évolution de la prise en compte du risque climatique

Depuis décembre 2024, La Banque Postale intègre de manière plus fine des provisions relatives aux risques climatiques.

L'intégration des risques climatiques se retrouve à présent à travers deux dimensions : la dimension globale, déjà présente jusqu'ici à travers le scénario adverse, et une dimension spécifique prise en compte sur le crédit immobilier particulier d'une part et sur les entreprises d'autre part.

• **Dimension globale** : elle est intégrée dans la construction des scénarios macroéconomiques des risques émergents au sens large (climatiques, géopolitiques, etc.). Cette dimension socio, transverse à l'ensemble de l'économie, permet de tenir compte des effets des risques de transition sur les indicateurs macroéconomiques influençant la solvabilité des acteurs de l'économie. Il s'agit donc d'une dimension « systémique » indissociable des autres facteurs macroéconomiques tels que l'inflation, l'évolution des taux d'intérêt, les crises géopolitiques. Cette dimension s'applique donc à tous les acteurs de l'économie ;

• **Dimension spécifique** : la dimension spécifique est propre à chaque segment de clientèle et à ses activités. Elle permet de prendre en compte les sensibilités différenciées de chaque secteur ou client à ces risques. Elle est déterminée en complément de la dimension globale et peut s'appliquer à différents niveaux en fonction des risques à estimer (au niveau de contreparties, secteurs d'activité, produits...).

Les provisions ont été définies en complément des provisions sectorielles effectives en adressant deux portefeuilles principaux :

- le risque de transition sur le portefeuille Entreprises, notamment en évaluant l'impact d'une hausse des prix du carbone sur la solvabilité des contreparties

- le risque physique d'inondation et de sols argileux sur le portefeuille de crédits immobiliers aux particuliers et l'impact sur les récupérations attendues en cas de contentieux.

Ces travaux sont complexes et nécessitent pour certains d'entre eux de constituer des bases de données pertinentes d'observations d'aléas climatiques pour intégrer cette composante dans le calcul des ECL (Expected Credit Losses).

4.6.1.5 Impact sur l'évaluation du risque de crédit

Au 31 décembre 2025, le coût du risque de crédit s'établit à 250 millions d'euros.

Le taux d'expositions non performantes (des expositions clientèle et des titres) s'inscrit en hausse à 1,42 % par rapport au niveau de décembre 2024 (1,34 %) du fait essentiellement de l'augmentation des encours en défaut de l'activité de crédit à la consommation.

Le taux de couverture des expositions non performantes est en légère baisse (37,8 %) à fin décembre 2025 par rapport au 31 décembre 2024 (39,4 %).

Par ailleurs, le taux d'exposition en bucket 2 augmente pour s'établir à 7,72 % (contre 7 % en 2024). Cette hausse résulte d'un double effet : provisionnement statistique (encours en B2 plus élevé) et mise à jour des critères de provisionnement sectoriel.

Personnes morales

Au cours de l'année 2025, il n'y a pas de sinistralité importante observée sur le portefeuille de crédit personnes morales. Toutefois, le nombre d'entrée en gestion « Affaires Spéciales » continue de progresser sur le portefeuille de crédit entreprises. La lente dégradation s'est matérialisée essentiellement par l'entrée de plusieurs dossiers à forte composante immobilière en « Watch List » ou en gestion « Affaires Spéciales », ainsi que sur le segment PME/ETI. Le renforcement du provisionnement sectoriel au second semestre 2024 a permis d'absorber la dégradation attendue du secteur de l'immobilier.

Ainsi, au 31 décembre 2025, le coût du risque de crédit au titre de l'activité de Financement et d'investissement Personnes Morales s'établit à 118 millions d'euros contre 132 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Particuliers

Au 31 décembre 2025, le coût du risque de crédit au titre de l'activité de la clientèle de particuliers s'élève à 132 millions d'euros (dont 7,4 millions d'euros sur la clientèle des professionnels) contre 99 millions au 31 décembre 2024.

La qualité de crédit des portefeuilles de crédits aux particuliers reste stable et maîtrisée depuis le début de l'année, notamment sur le périmètre des crédits immobiliers.

Sur le périmètre des crédits à la consommation, la dynamique de dégradation du portefeuille constatée depuis l'été 2024 (progression des impayés, hausse des flux de recevabilités Banque de France, dégradation de notations) s'est poursuivie en 2025. Ce risque reste à ce jour maîtrisé.

4.6.2 Synthèse

Coût du risque de crédit des activités bancaires

(en millions d'euros)	31.12.2025				31.12.2024			
	B1	B2	B3	Total	B1	B2	B3	Total
Actifs financiers au coût amorti	18	(37)	(250)	(269)	(1)	(84)	(158)	(243)
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(5)	(0)	-	(5)	(2)	-	-	(2)
Provisions sur hors bilan	3	(10)	28	21	13	15	(13)	15
Dotations nettes de reprises des dépréciations	16	(47)	(222)	(253)	10	(69)	(171)	(229)
Récupérations sur créances amorties				9				5
Pertes sur créances incouvrables non couvertes				(7)				(5)
Autres pertes ou produits				3				(2)
COÛT DU RISQUE DE CRÉDIT				(250)				(231)

Coût du risque de crédit des activités de l'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2025				31.12.2024			
	B1	B2	B3	Total	B1	B2	B3	Total
Actifs financiers au coût amorti	(2)	(1)	-	(3)	(2)	(0)	-	(2)
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(18)	0	-	(18)	(2)	(1)	-	(3)
Provisions sur hors bilan	-	-	-	-	-	-	-	-
COÛT DU RISQUE DE CRÉDIT SUR LES PLACEMENTS FINANCIERS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	(20)	(0)	-	(21)	(4)	(1)	-	(5)

Dotations nettes de reprises des dépréciations de la banque et de l'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Dotations nettes de reprises des dépréciations - Banque	(253)	(229)
Dotations nettes de reprises des dépréciations - Assurance	(21)	(5)
DOTATIONS NETTES DE REPRISES DES DÉPRÉCIATIONS DE LA BANQUE ET DE L'ASSURANCE	(273)	(235)

4.6.3 Exposition au risque de crédit

4.6.3.1 Variation des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat (coût du risque de crédit pour les entités bancaires et coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance pour les entités d'assurance) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables brutes associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

La ligne « Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation » permet d'identifier les impacts sur la valeur comptable brute et sur la correction de valeur pour perte d'une restructuration pour risque sur la période.

Actifs financiers évalués au coût amorti

		31.12.2025			
(en millions d'euros)	Notes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Réévaluation ⁽¹⁾	Valeur nette
Titres évalués au coût amorti	4.5.1	38 335	(53)	(77)	38 206
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés évalués au coût amorti	4.5.2	70 077	(1)	-	70 076
Prêts et créances sur la clientèle évalués au coût amorti	4.5.3	133 975	(1 800)	(30)	132 155
TOTAL ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI		242 386	(1 853)	(97)	240 437

(1) Impact des opérations de couverture

		31.12.2024			
(en millions d'euros)	Notes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Réévaluation ⁽¹⁾	Valeur nette
Titres évalués au coût amorti	4.5.1	36 324	(49)	(79)	36 256
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés évalués au coût amorti	4.5.2	75 673	(5)	-	75 673
Prêts et créances sur la clientèle évalués au coût amorti	4.5.3	130 713	(1 710)	(5)	128 993
TOTAL ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI		242 717	(1 772)	(24)	240 921

(1) Impact des opérations de couverture

(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes
AU 31 DÉCEMBRE 2024	227 580	(177)	12 613	(610)	2 523	(985)	242 717	(1 772)
TRANSFERTS D'ACTIFS EN COURS DE VIE D'UN BUCKET À L'AUTRE	(2 291)	11	1 728	(59)	563	(154)	0	(201)
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	(4 965)	17	4 965	(171)	-	-	-	(153)
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	2 986	(8)	(2 986)	89	-	-	-	81
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) (1)	(459)	4	-	-	459	(108)	-	(104)
Transferts de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	-	-	(412)	29	412	(113)	0	(84)
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	148	(1)	-	-	(148)	31	-	30
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2)	-	-	161	(6)	(161)	36	-	30
Total après transfert	225 289	(165)	14 341	(669)	3 086	(1 138)	242 717	(1 973)
VARIATIONS DES VALEURS COMPTABLES BRUTES ET DES CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES	523	5	(584)	21	(269)	94	(330)	120
Nouvelle production : achat, octroi, origination... (2)	33 967	(90)	2 259	(209)	503	(274)	36 730	(575)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(33 180)	96	(2 843)	230	(561)	175	(36 584)	501
Passage à perte	-	-	-	-	(200)	193	(200)	193
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation	-	-	-	-	(4)	-	(4)	-
Variations de périmètre	(217)	-	-	-	-	-	(217)	-
Autres	(47)	(0)	0	0	(9)	(0)	(55)	(0)
AU 31 DÉCEMBRE 2025	225 812	(160)	13 757	(648)	2 817	(1 044)	242 386	(1 853)

- (1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'exercice, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3 ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.
- (2) Les montants présentés sur la ligne Nouvelle production en Bucket 2 et Bucket 3 incluent des encours originés en Bucket 1 puis réclassés en Bucket 2 ou 3 au cours du même exercice.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en millions d'euros)	Note	31.12.2025			Juste valeur
		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Réévaluation	
Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables	4.4.1	233 884	(312)	(26 808)	206 763
TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES		233 884	(312)	(26 808)	206 763

(en millions d'euros)	Note	31.12.2024			Juste valeur
		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Réévaluation	
Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables	4.4.1	229 376	(292)	(26 138)	202 946
TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES		229 376	(292)	(26 138)	202 946

(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 2)		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 3)		Total	
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes
AU 31 DÉCEMBRE 2024	229 285	(291)	90	(1)	-	-	229 376	(292)
TRANSFERTS D'ACTIFS EN COURS DE VIE D'UN BUCKET À L'AUTRE	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transfert	229 285	(291)	90	(1)	-	-	229 376	(292)
VARIATIONS DES VALEURS COMPTABLES BRUTES ET DES CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES	4 569	(21)	(61)	0	-	-	4 508	(20)
Nouvelle production : achat, octroi, origination...	63 824	-	10	-	-	-	63 834	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(59 228)	-	(71)	-	-	-	(59 299)	-
Variations de périmètre	(16)	2	-	-	-	-	(16)	2
Autres	(11)	(23)	-	0	-	-	(11)	(22)
AU 31 DÉCEMBRE 2025	233 854	(311)	30	(1)	-	-	233 884	(312)

Engagements de financement et de garantie

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2025		
		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur nette
Engagements de financement et de garantie	8	28 139		
Provisions pour engagements de financement et de garantie ⁽¹⁾	7.6		(105)	
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE		28 139	(105)	28 034

(1) Les pertes attendues ou évitées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2024		
		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur nette
Engagements de financement et de garantie	8	29 544		
Provisions pour engagements de financement et de garantie ⁽¹⁾	7.6		(129)	
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE		29 544	(129)	29 415

(1) Les pertes attendues ou évitées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes
AU 31 DÉCEMBRE 2024	27 609	(22)	1 776	(64)	159	(43)	29 544	(129)
TRANSFERTS D'ACTIFS EN COURS DE VIE D'UN BUCKET À L'AUTRE	(420)	2	393	(8)	27	(0)	0	(7)
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	(634)	2	634	(15)	-	-	-	(12)
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	237	(1)	(237)	6	-	-	-	5
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) ⁽¹⁾	(28)	0	-	-	28	(1)	-	(1)
Transferts de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	-	-	(6)	0	6	(1)	0	(0)
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	5	(0)	-	-	(5)	0	-	0
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2)	-	-	2	(0)	(2)	0	-	0
Total après transfert	27 189	(21)	2 169	(72)	186	(43)	29 544	(136)
VARIATIONS DES VALEURS COMPTABLES BRUTES ET DES CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES	(1 337)	1	39	(2)	(107)	32	(1 405)	31
Nouvelle production : achat, octroi, origination... ⁽²⁾	10 604	(10)	782	(52)	34	(2)	11 419	(65)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(11 940)	11	(743)	51	(141)	34	(12 824)	96
Autres	(0)	(0)	-	-	-	(0)	(0)	(0)
AU 31 DÉCEMBRE 2025	25 852	(20)	2 209	(74)	79	(11)	28 139	(105)

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'exercice, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les montants présentés sur la ligne Nouvelle production en Bucket 2 et Bucket 3 incluent des encours originés en Bucket 1 puis reclassés en Bucket 2 ou 3 au cours du même exercice.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers portés par le Groupe, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).

Le tableau ci-dessous présente l'exposition nette maximale ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition.

(en millions d'euros)	31.12.2025		
	Exposition nette maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussement de crédit	Sans garantie
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors instruments de capitaux propres et actifs représentatifs des contrats en unités de compte)	96 938	19 988	76 950
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	20 252	19 988	264
Actifs financiers désignés à la juste valeur sur option	2 618	-	2 618
Actifs financiers mesurés à la juste valeur non SPP	74 068	-	74 068
Dérivés de couverture	395	395	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	206 763	-	206 763
Titres de dette	206 763	-	206 763
Actifs financiers au coût amorti	240 437	95 027	145 410
Prêts et avances aux établissements de crédits	70 076	8 498	61 578
Prêts et avances à la clientèle	132 155	86 529	45 625
Titres de dette	38 206	-	38 206
Hors bilan (Engagements de financement et garantie)	28 034	287	27 747
Engagements de financement donnés	26 652	286	26 366
Engagements de garantie donnés	1 382	1	1 381
EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT	572 567	115 697	456 870

(en millions d'euros)	31.12.2024		
	Exposition nette maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussement de crédit	Sans garantie
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors instruments de capitaux propres et actifs représentatifs des contrats en unités de compte)	96 712	16 579	80 133
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	16 838	16 579	258
Actifs financiers désignés à la juste valeur sur option	2 943	-	2 943
Actifs financiers mesurés à la juste valeur non SPP	76 932	-	76 932
Dérivés de couverture	486	486	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	202 946	-	202 946
Titres de dette	202 946	-	202 946
Actifs financiers au coût amorti	240 921	94 381	146 539
Prêts et avances aux établissements de crédits	75 673	10 130	65 543
Prêts et avances à la clientèle	128 911	84 251	44 740
Titres de dette	36 256	-	36 256
Hors bilan (Engagements de financement et garantie)	29 415	322	29 093
Engagements de financement donnés	28 021	321	27 700
Engagements de garantie donnés	1 394	1	1 393
EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT	570 480	111 769	458 711

Actifs financiers restructurés

PRINCIPES COMPTABLES

Les créances restructurées sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières d'origine du fait de difficultés financières de l'emprunteur.

Les restructurations sont définies selon deux principaux critères :

- des concessions par l'établissement ;
- des difficultés financières de l'emprunteur.

Le traitement comptable de ces restructurations diffère selon que la modification contractuelle est jugée substantielle ou non, en fonction des analyses quantitatives ou qualitatives.

Lorsque la restructuration n'est pas considérée comme « substantielle », il y a maintien des droits contractuels sur les flux de trésorerie. Le prêt initial est maintenu au bilan mais sa valeur comptable est ajustée d'une décote de taux. Celle-ci est enregistrée en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle correspond à la différence entre la valeur nominale de la créance avant la restructuration et la valeur actualisée

au taux d'intérêt effectif d'origine des nouveaux flux futurs attendus. La décote est rapportée au compte de résultat dans la marge d'intérêt selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

L'éventuel abandon en capital est constaté directement en résultat.

Lorsque la restructuration est considérée comme « substantielle », l'actif financier initial est décomptabilisé (cf. principes comptables « Décomptabilisation d'actifs et passifs financiers ») et un nouvel instrument est comptabilisé.

Les actifs restructurés classés en bucket 2 (actifs dégradés) ou bucket 3 (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en bucket 1 (actifs sains) à la suite d'une période probatoire (cf. principes comptables « Dépréciations et provisions au titre du risque de crédit »).

Un actif conserve le statut d'actif financier restructuré dès la survenance d'une restructuration et jusqu'à sa décomptabilisation.

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est de :

(en millions d'euros) Instruments financiers	31.12.2025		
	Valeur comptable avant transfert en restructuration	Montant de la décote comptabilisée en compte de résultat	Valeur comptable brute
Prêts et créances à la clientèle au coût amorti	59	(4)	55
TOTAL ACTIFS FINANCIERS RESTRUCTURÉS	59	(4)	55

(en millions d'euros) Instruments financiers	31.12.2024		
	Valeur comptable avant transfert en restructuration	Montant de la décote comptabilisée en compte de résultat	Valeur comptable brute
Prêts et créances à la clientèle au coût amorti	91	(3)	88
TOTAL ACTIFS FINANCIERS RESTRUCTURÉS	91	(3)	88

La valeur comptable brute des actifs restructurés en bucket 2 ou bucket 3 reclassés en bucket 1 au cours de la période est de :

(en millions d'euros) Instruments financiers	31.12.2025
	Transfert en B1
Prêts et créances à la clientèle au coût amorti	7
TOTAL ACTIFS FINANCIERS RESTRUCTURÉS	7

(en millions d'euros) Instruments financiers	31.12.2024
	Transfert en B1
Prêts et créances à la clientèle au coût amorti	10
TOTAL ACTIFS FINANCIERS RESTRUCTURÉS	10

4.6.3.2 Concentrations du risque de crédit

Concentration du risque de crédit par agent économique

Actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2025			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail ⁽ⁱ⁾	72 590	6 629	1 318	80 336
Administration	100 949	101	33	101 082
Banques centrales	831	-	-	831
Établissements de crédit	10 522	0	0	10 522
Sociétés financières	9 650	1 257	73	10 980
Sociétés non financières	31 471	5 770	1 392	38 634
TOTAL VALEUR COMPTABLE BRUTE	225 812	13 757	2 817	242 386

(i) Hors encours de prêts octroyés à des SCF figurant en Crédits retail au bilan et présentés en Sociétés non Financières dans cette décomposition par agent économique.

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail ⁽ⁱ⁾	75 085	6 717	1 200	83 001
Administration	105 482	71	24	105 577
Banques centrales	586	-	-	586
Établissements de crédit	11 238	0	0	11 238
Sociétés financières	6 227	920	90	7 237
Sociétés non financières	28 963	4 905	1 209	35 083
TOTAL VALEUR COMPTABLE BRUTE	227 580	12 613	2 523	242 717

(i) Hors encours de prêts octroyés à des SCF figurant en Crédits retail au bilan et présentés en Sociétés non Financières dans cette décomposition par agent économique.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	31.12.2025			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
Clientèle de détail	-	-	-	-
Administration	118 322	-	-	118 322
Banques centrales	15 976	-	-	15 976
Établissements de crédit	50 668	-	-	50 668
Sociétés financières	8 288	(0)	-	8 288
Sociétés non financières	40 600	30	-	40 629
TOTAL VALEUR COMPTABLE BRUTE	233 854	30	-	233 884

	31.12.2024			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
Clientèle de détail	-	-	-	-
Administration	115 580	-	-	115 580
Banques centrales	13 334	-	-	13 334
Établissements de crédit	52 493	-	-	52 493
Sociétés financières	7 214	-	-	7 214
Sociétés non financières	40 664	90	-	40 755
TOTAL VALEUR COMPTABLE BRUTE	229 285	90	-	229 376

Hors bilan (Engagements de financement et de garantie)

	31.12.2025			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
Clientèle de détail	7 318	600	13	7 932
Administration	4 933	36	-	4 968
Banques centrales	1	-	-	1
Établissements de crédit	1 631	170	-	1 801
Sociétés financières	2 328	258	2	2 588
Sociétés non financières	9 642	1 164	63	10 869
TOTAL	25 852	2 209	79	28 139

	31.12.2024			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
Clientèle de détail	8 032	651	15	8 698
Administration	4 493	5	2	4 500
Banques centrales	1	-	-	1
Établissements de crédit	4 624	78	-	4 702
Sociétés financières	2 362	289	3	2 654
Sociétés non financières	8 096	753	139	8 988
TOTAL	27 609	1 776	159	29 544

Pour la clientèle « Retail », les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalle de probabilité de défaut. Pour les autres types de clientèle, les catégories de risques de crédit sont présentées par notation externe.

Exposition au risque de crédit – Retail

Actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2025			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
PD < 1 %	62 952	1 280	-	64 232
1 % < PD < 3 %	7 752	1 748	-	9 499
3 % < PD < 10 %	1 604	2 739	-	4 343
PD > 10 %	82	862	-	944
Contrats douteux – contentieux	-	-	1 318	1 318
TOTAL	72 390	6 629	1 318	80 336

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
PD < 1 %	64 886	1 607	-	66 493
1 % < PD < 3 %	8 168	1 543	-	9 711
3 % < PD < 10 %	1 874	2 652	-	4 526
PD > 10 %	157	914	-	1 071
Contrats douteux – contentieux	-	-	1 200	1 200
TOTAL	75 085	6 717	1 200	83 001

Hors bilan (Engagements de financement et de garantie)

(en millions d'euros)	31.12.2025			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	
PD < 1 %	6 433	356	-	6 790
1 % < PD < 3 %	691	123	-	814
3 % < PD < 10 %	171	74	-	245
PD > 10 %	23	47	-	70
Contrats douteux – contentieux	-	-	13	13
TOTAL	7 318	600	13	7 932

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	
PD < 1 %	7 072	388	-	7 460
1 % < PD < 3 %	727	131	-	857
3 % < PD < 10 %	176	92	-	268
PD > 10 %	58	41	-	98
Contrats douteux – contentieux	-	-	15	15
TOTAL	8 032	651	15	8 698

Exposition au risque de crédit – Corporate

Actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2025			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
AAA	1 053	61	-	1 114
AA	1 531	-	-	1 531
A	5 579	58	52	5 689
Autres	32 960	6 908	1 413	41 281
TOTAL	41 123	7 027	1 465	49 615

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
AAA	2 002	105	-	2 107
AA	2 822	69	-	2 891
A	4 335	271	0	4 606
Autres	26 032	5 379	1 298	32 709
TOTAL	35 190	5 825	1 299	42 313

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en millions d'euros)	31.12.2025			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
AAA	360	-	-	360
AA	7 784	-	-	7 784
A	19 236	-	-	19 236
Autres	21 488	30	-	21 518
TOTAL	48 887	30	-	48 917

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
AAA	2 120	-	-	2 120
AA	7 936	-	-	7 936
A	17 877	-	-	17 877
Autres	19 946	90	-	20 036
TOTAL	47 878	90	-	47 969

Hors bilan (Engagements de financement et de garantie)

	31.12.2025			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
AAA	587	6	-	593
AA	97	-	-	97
A	2 091	202	-	2 294
Autres	9 194	1 714	65	10 474
TOTAL	11 969	1 422	65	13 457

	31.12.2024			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
AAA	606	56	-	662
AA	829	-	-	829
A	1 641	120	-	1 761
Autres	7 383	866	142	8 391
TOTAL	10 458	1 042	142	11 642

Exposition au risque de crédit – Administration et banques centrales

Actifs financiers au coût amorti

	31.12.2025			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
AAA	2 592	-	-	2 592
AA	1 992	-	-	1 992
A	89 161	8	-	89 169
Autres	8 035	92	33	8 160
TOTAL	101 779	101	33	101 913

	31.12.2024			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
AAA	2 915	-	-	2 915
AA	89 179	-	-	89 179
A	3 455	-	-	3 455
Autres	10 518	71	24	10 614
TOTAL	106 068	71	24	106 163

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31.12.2025			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
AAA	21 662	-	-	21 662
AA	14 449	-	-	14 449
A	82 985	-	-	82 985
Autres	15 203	-	-	15 203
TOTAL	134 299	-	-	134 299

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
AAA	18 264	-	-	18 264
AA	83 358	-	-	83 358
A	6 968	-	-	6 968
Autres	20 323	-	-	20 323
TOTAL	128 914	-	-	128 914

Hors bilan (Engagements de financement et de garantie)

(en millions d'euros)	31.12.2025			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	
AAA	113	-	-	113
AA	380	-	-	380
A	764	3	-	767
Autres	3 677	13	-	3 689
TOTAL	4 934	16	-	4 950

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	
AAA	429	-	-	429
AA	485	-	-	485
A	182	-	-	182
Autres	3 398	5	2	3 405
TOTAL	4 494	5	2	4 501

Exposition au risque de crédit – Établissements de crédit

Actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2025			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
AAA	203	-	-	203
AA	547	-	-	547
A	4 657	-	-	4 657
Autres	5 115	0	0	5 115
TOTAL	10 522	0	0	10 522

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
AAA	905	-	-	905
AA	4 137	0	-	4 137
A	5 085	-	-	5 085
Autres	1 111	0	0	1 111
TOTAL	11 238	0	0	11 239

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en millions d'euros)	31.12.2025			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
AAA	1 285	-	-	1 285
AA	4 096	-	-	4 096
A	34 096	-	-	34 096
Autres	11 191	-	-	11 191
TOTAL	50 668	-	-	50 668

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
AAA	2 739	-	-	2 739
AA	7 098	-	-	7 098
A	36 056	-	-	36 056
Autres	6 600	-	-	6 600
TOTAL	52 493	-	-	52 493

Hors bilan (Engagements de financement et de garantie)

(en millions d'euros)	31.12.2025			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	
AAA	4	-	-	4
AA	1 167	-	-	1 167
A	104	-	-	104
Autres	356	170	-	526
TOTAL	1 631	170	-	1 801

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	
AAA	39	-	-	39
AA	4 182	-	-	4 182
A	125	14	-	139
Autres	278	64	-	342
TOTAL	4 624	78	-	4 702

Concentration du risque de crédit par zone géographique

Actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2025			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
France (y compris DOM-TOM)	203 228	13 459	2 698	219 384
Autres pays de l'UE	20 309	239	80	20 627
Autres pays d'Europe	720	16	33	769
Autres	1 555	44	7	1 606
TOTAL VALEUR COMPTABLE BRUTE	225 812	13 757	2 817	242 386

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
France (y compris DOM-TOM)	205 677	12 434	2 457	220 568
Autres pays de l'UE	39 524	120	32	39 676
Autres pays d'Europe	697	12	32	741
Autres	1 682	47	2	1 731
TOTAL VALEUR COMPTABLE BRUTE	227 580	12 613	2 523	242 717

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	31.12.2025			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
France (y compris DOM-TOM)	112 596	10	-	112 606
Autres pays de l'UE	85 731	10	-	85 741
Autres pays d'Europe	6 550	-	-	6 550
Autres	28 977	9	-	28 986
TOTAL VALEUR COMPTABLE BRUTE	233 854	30	-	233 884

	31.12.2024			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés			
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
France (y compris DOM-TOM)	99 019	-	-	99 019
Autres pays de l'UE	89 371	17	-	89 388
Autres pays d'Europe	8 697	-	-	8 697
Autres	32 199	73	-	32 272
TOTAL VALEUR COMPTABLE BRUTE	229 285	90	-	229 376

Hors bilan (Engagement de financement et de garantie)

	31.12.2025			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
France (y compris DOM-TOM)	24 097	1 956	79	26 131
Autres pays de l'UE	1 600	166	0	1 766
Autres pays d'Europe	141	1	0	142
Autres	14	85	0	99
TOTAL	25 852	2 209	79	28 139

	31.12.2024			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
France (y compris DOM-TOM)	25 789	1 626	159	27 574
Autres pays de l'UE	1 621	149	0	1 769
Autres pays d'Europe	96	1	0	96
Autres	104	1	0	105
TOTAL	27 609	1 776	159	29 544

4.7 Passifs financiers au coût amorti

PRINCIPES COMPTABLES

Principe général de classement des dettes financières

Tous les passifs financiers sont par défaut classés dans la catégorie au coût amorti.

En date de clôture, ces dettes sont ainsi évaluées selon la méthode du taux d'intérêt effectif et enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit », en « Dettes envers la clientèle », en « Dettes représentées par un titre » ou en « Dettes subordonnées ».

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) ou à terme (compte d'épargne à régime spécial). Ces dettes comprennent les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont constituées des émissions de titres de créances négociables effectuées par le Groupe.

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées comprennent les dettes dont le remboursement, en cas de liquidation du débiteur, n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers privilégiés ou chirographaires. Ces dettes sont valorisées selon la méthode du coût amorti.

Distinction entre dettes et capitaux propres : titres super subordonnés à durée indéterminée

Les titres subordonnés sont classés en instruments de dettes ou de capitaux propres en fonction notamment de l'analyse de leurs caractéristiques et plus spécifiquement en fonction de leur mode de rémunération selon qu'il est discrétionnaire ou non.

Lorsque les titres subordonnés émis répondent aux critères de classement en « Instruments de capitaux propres », les coupons sont traités comme des dividendes venant en diminution des capitaux propres. Les distributions de coupons correspondant à des distributions de résultat, l'impôt différé actif, représentatif d'une économie d'impôt, est comptabilisé en résultat conformément à IAS 12 et aux clarifications apportées dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS (cycle 2015-2017).

Toutes les autres obligations, perpétuelles ou remboursables, notamment celles présentant une échéance de remboursement, sont classées en dettes subordonnées en application de la norme IAS 32.

Passifs financiers comportant des dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un passif hybride. Il est extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément lorsque, dès l'initiation du contrat, ses caractéristiques économiques et les risques associés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte sauf dans le cas où le passif hybride est évalué dans son ensemble en juste valeur par le résultat. Cette catégorie de passifs comprend notamment au sein du Groupe les émissions structurées (Indexation Euro Stoxx).

Reclassement de passifs financiers

Le classement d'un passif financier déterminé en date de première comptabilisation est définitif et aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

4.7.1 Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Comptes ordinaires créditeurs	628	695
Comptes et emprunts au jour le jour	-	700
Autres sommes dues	2	2
Dettes envers les établissements de crédit à vue	630	797
Comptes et emprunts	4 037	2 989
Titres et valeurs donnés en pension livrée	23 761	27 251
Dettes envers les établissements de crédit à terme	27 797	30 240
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	28 427	31 038

4.7.2 Dettes envers la clientèle

PRINCIPES COMPTABLES

Comptes d'épargne à régime spécial

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) proposés à la clientèle de particuliers dans le cadre de la loi du 10 juillet 1965 comportent deux phases : une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emprêt sous forme de prêts immobiliers.

Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ouverts avant le 28 février 2011, et à un taux révisable annuellement pour les nouvelles générations ;
- obligation d'octroyer aux clients qui le demandent un crédit à un taux fixé à la signature du contrat.

Ces engagements aux conséquences potentiellement défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan au poste « Provisions ».

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Livret A	68 489	69 793
Plans et Comptes épargne logement	19 146	22 048
Autres comptes à régime spécial	32 547	31 361
Comptes d'épargne à régime spécial	120 181	123 202
Comptes ordinaires créditeurs à vue	71 975	75 868
Comptes et emprunts au jour le jour	2 823	2 781
Autres sommes dues	1 526	1 508
Dettes envers la clientèle à vue	76 324	80 156
Comptes et emprunts à terme	(3)	1
Comptes créditeurs à terme	2 439	2 234
Titres et valeurs donnés en pension livrés à terme	16 770	20 036
Dettes envers la clientèle à terme	19 206	22 271
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	215 711	225 629

4.7.3 Dettes représentées par un titre

(En millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Certificats de dépôts et billets de trésorerie	8 196	10 572
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	23 184	22 263
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	31 381	32 835

(1) Dont 13,9 milliards d'euros au 31 décembre 2025 de covered bonds émis par La Banque Postale Home Loan SPH contre 12,7 milliards d'euros au 31 décembre 2024.

4.7.4 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Dettes subordonnées	8 882	10 042
TOTAL	8 882	10 042

La valeur au bilan des dettes subordonnées, y compris effet de couverture et coupons courus, se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	Date d'émission	Date d'échéance	Taux servi	Montant de l'émission	Devise	31.12.2025	31.12.2024
DETTES SUBORDONNÉES REMBOURSABLES						8 095	9 178
La Banque Postale	09.06.2016	09.06.2028	3,000 %	500	EUR	488	481
La Banque Postale	05.10.2016	05.10.2026	2,250 %	100	EUR	95	95
La Banque Postale	16.01.2017	09.06.2028	3,000 %	150	EUR	147	145
La Banque Postale	26.10.2020	26.01.2031	0,875 %	500	EUR	-	492
La Banque Postale	02.02.2021	02.06.2032	0,750 %	500	EUR	484	470
La Banque Postale	27.04.2021	02.08.2032	0,750 %	250	EUR	242	235
La Banque Postale	05.12.2022	05.03.2034	5,500 %	500	EUR	525	529
CNP Assurances	06.06.2014	06.06.2046	4,25 % jusqu'en juin 2025 puis reset taux fixe swap 5 ans + 360 bps	500	EUR	-	518
CNP Assurances	10.12.2015	10.06.2047	4,5 % jusqu'en juin 2027 puis Euribor 3M + 460 bps	750	EUR	801	823
CNP Assurances	22.01.2016	22.01.2049	6 % jusqu'en janvier 2049	500	USD	458	526
CNP Assurances	05.02.2019	05.02.2029	2,75 % jusqu'en février 2029	500	EUR	540	549
CNP Assurances	27.11.2019	27.07.2050	2,00 % jusqu'en juin 2030 puis Euribor 3M + 300 bps	750	EUR	769	771
CNP Assurances	10.12.2019	15.01.2027	0,80 % jusqu'en janvier 2027	250	EUR	252	253
CNP Assurances	30.06.2020	30.09.2051	2,5 % jusqu'en juin 2031 puis Euribor 3M + 365 bps	750	EUR	760	759
CNP Assurances	08.12.2020	08.03.2028	0,375 % jusqu'en mars 2028	500	EUR	502	502
CNP Assurances	12.10.2021	12.10.2053	1,875 % jusqu'en octobre 2035 puis Euribor 3M + 270 bps	500	EUR	502	502
CNP Assurances	27.01.2022	27.01.2029	1,25 % sur toute la durée du titre	500	EUR	506	506
CNP Assurances	18.01.2023	18.07.2053	5,25 % jusqu'en juillet 2033, puis Euribor 3M + 345 bps	500	EUR	512	512
CNP Assurances	16.07.2024	16.07.2054	4,875 % jusqu'en juillet 2034 puis Euribor 3M + 310 bps	500	EUR	512	511
DETTES SUBORDONNÉES PERPÉTUELLES						787	865
CNP Assurances	15.11.2004		4,93 % jusqu'en 2016 et Euribor 3M + 1,60 % à partir du 15.11.2016	90	EUR	90	90
CNP Assurances	15.11.2004		Euribor 3M + 0,70 % jusqu'en 2016 puis Euribor 3M + 1,60 %	93	EUR	93	93
CNP Assurances	07.04.2021		4,875 % jusqu'en avril 2031 puis taux CMT 5Y + 318,3 bps	700	USD	603	681
DETTES SUBORDONNÉES						8 882	10 042

4.8 Intérêts, produits et charges assimilés

PRINCIPES COMPTABLES

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, ainsi que pour les instruments financiers en juste valeur par capitaux propres. Les postes de produits et charges d'intérêt comprennent également les intérêts courus et les intérêts échus des instruments de couverture de juste valeur.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées qui font par nature partie intégrante du taux effectif du contrat.

(en millions d'euros)	31.12.2025	Dont intérêts négatifs	31.12.2024	Dont intérêts négatifs
Sur actifs financiers évalués au coût amorti	6 169	0	7 450	8
Opérations avec les établissements de crédit ⁽¹⁾	2 231	0	3 660	(0)
Opérations avec la clientèle	3 188	0	3 155	8
Opérations de location-financement	111	-	119	-
Opérations sur titres au coût amorti	639	0	516	0
Sur actifs financiers évalués à la juste valeur par OCI recyclables	5 193	-	4 273	-
Titres de dettes	5 193	-	4 273	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	500	-	535	-
PRODUITS D'INTÉRÊTS	11 861	0	12 258	8
Sur passifs financiers au coût amorti	(4 823)	(2)	(6 268)	(3)
Opérations avec les établissements de crédit	(709)	(0)	(865)	(0)
Opérations avec la clientèle	(3 134)	(2)	(4 284)	(2)
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	(980)	-	(1 119)	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(752)	-	(854)	-
CHARGES D'INTÉRÊTS	(5 574)	(2)	(7 122)	(3)
INTÉRÊTS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILÉS	6 287		5 136	

(1) La compensation reçue par La Banque Postale au titre de la mission de service public rendue dans le cadre de sa mission d'intérêt général est dorénavant présentée en « Produits des autres activités » (note 12) pour un montant de 269 millions d'euros au 31 décembre 2025. Au 31 décembre 2024, ce montant est de 287 millions d'euros.

Le montant des intérêts et de la rémunération perçus au titre de la centralisation des fonds du Livret A, du Livret de Développement Durable et du Livret d'Épargne Populaire s'élève à 1 502 millions d'euros au 31 décembre 2025 comparativement à 2 377 millions d'euros au 31 décembre 2024.

4.9 Juste valeur des instruments financiers

PRINCIPES COMPTABLES

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La norme IFRS 13 préconise en premier lieu l'utilisation d'un prix coté sur un marché actif pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier. Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier (multicontribution), d'un négociateur ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles (volume, fourchette de prix) dans des conditions de concurrence normale. En l'absence de marché actif la juste valeur doit être déterminée par l'utilisation de techniques de valorisation. Ces techniques comprennent notamment l'utilisation de transactions récentes dans un contexte de concurrence normale. Elles reposent sur les données issues du marché, des justes valeurs d'instruments identiques en substance, de modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options et font appel à des méthodes de valorisation reconnues. L'objectif d'une technique de valorisation est d'établir quel aurait été le prix de l'instrument dans un marché normal. À titre d'exemple, la juste valeur des titres obligataires, des titres à revenu variable et des futures est déterminée en utilisant des prix cotés. L'utilisation de techniques de valorisation faisant référence à des données de marché concerne plus généralement les dérivés de gré à gré, les titres à intérêts précomptés (billets de trésorerie, certificats de dépôts...), les dépôts-repos.

Les instruments financiers sont présentés dans la note ci-dessous selon trois niveaux en fonction d'un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et paramètres utilisés pour leur valorisation :

- niveau 1 : instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques. Il s'agit notamment des actions cotées, les obligations et des dérivés sur marchés organisés (futures, options...).

Sont ainsi concernés :

- les actions, évaluées en fonction des cours de leur place de cotation de référence;
- les OPCVM détenus, évalués à partir de leur valeur liquidative;
- les obligations, BTAN, EMTN, BMTN : pour chaque titre, une recherche du cours le plus récent est effectuée sur l'ensemble des places de cotation, que celles-ci correspondent à des bourses officielles, des brokers, des salles de marché, des plates-formes transactionnelles;
- les dérivés cotés sur un marché organisé (futures, options...);

- niveau 2 : instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Il s'agit d'instruments dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables et des modèles standards ou des instruments qui sont valorisés en se référant à des instruments similaires cotés sur un marché actif.

Les titres structurés détenus par le Groupe sont des instruments financiers dont la rémunération est indexée sur des indices, paniers actions, fonds alternatifs, taux.

Cette catégorie comprend :

- certains titres structurés – dont la valorisation repose sur un modèle interne et des paramètres de marchés principalement;
- les dérivés échangés sur un marché de gré à gré (swaps de taux, caps...) dont la valorisation repose un modèle interne et des paramètres de marchés principalement;
- les titres de dette (obligations, TCN...) non cotés qui sont évalués à partir d'une courbe zéro coupon majorée d'un spread;
- les immeubles de placement dont l'évaluation est fondée sur les prix de transactions récentes ou sur la valeur locative de biens similaires;
- tout autre instrument financier traité de gré à gré;
- niveau 3 : instruments valorisés à l'aide de données non observables sur les marchés. Un paramètre non observable est défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Cette catégorie comprend les participations non cotées du Groupe ainsi que certains instruments financiers de titrisation. Les méthodes de valorisation des participations non cotées font appel à des informations non disponibles sur un marché actif. Les principales méthodes employées correspondent à des valorisations par la méthode des multiples, à des comparaisons avec des transactions similaires sur le marché ou par référence à certains critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité et l'actualisation de cash flows futurs. Ces méthodes de valorisation sont communément utilisées dans la gestion de ces instruments. En outre, certains titres structurés complexes et pour lesquels la valorisation est obtenue par le biais de la contrepartie sont classés dans cette catégorie (titres de FCPR et e-FCPI notamment).

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (bid) et le prix offert à l'achat (ask) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

4.9.1 Juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti :

(en millions d'euros)	31.12.2025				
	Hiérarchie de juste valeur				
	Montant au bilan	Juste valeur	Valorisation déterminée par des prix cotés sur un marché actif (niveau 1)	Technique de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Technique de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)
ACTIF					
Titres évalués au coût amorti	38 206	35 070	33 860	1 062	148
Prêts et créances sur les établissements de crédit à vue	1 875	1 875	-	1 875	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit à terme	68 123	68 124	-	68 001	123
Prêts subordonnés sur les établissements de crédit	79	79	-	79	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	70 076	70 078	-	69 955	123
Prêts et créances sur la clientèle à vue	5 156	5 156	-	4 857	299
Prêts et créances sur la clientèle à terme	123 522	118 466	-	104 332	14 134
Opérations de location-financement	3 462	4 270	-	4 270	-
Prêts subordonnés sur la clientèle	15	15	-	15	-
Prêts et créances sur la clientèle	132 155	127 907	-	113 474	14 433
Immeubles de placement évalués au coût amorti	810	1 020	-	1 020	-
PASSIF					
Dettes envers les établissements de crédit à vue	630	630	-	630	0
Dettes envers les établissements de crédit à terme	27 797	27 690	-	27 296	394
Dettes envers les établissements de crédit	28 427	28 320	-	27 926	394
Dettes envers la clientèle à vue	196 505	196 505	-	196 420	1 085
Dettes envers la clientèle à terme	19 206	18 456	-	18 425	31
Dettes envers la clientèle	215 711	214 961	-	213 845	1 116
Dettes représentées par un titre	31 381	32 283	20 016	12 268	-
Dettes subordonnées	8 882	8 870	2 130	6 740	-

	31.12.2024				
	Hiérarchie de juste valeur				
(en millions d'euros)	Montant au bilan	Juste valeur	Valorisation déterminée par des prix cotés sur un marché actif (niveau 1)	Technique de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Technique de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)
ACTIF					
Titres évalués au coût amorti	36 256	33 037	32 117	726	194
Prêts et créances sur les établissements de crédit à vue	1 950	1 950	-	1 833	116
Prêts et créances sur les établissements de crédit à terme	73 645	73 776	-	71 672	2 104
Prêts subordonnés sur les établissements de crédit	79	79	-	79	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	75 673	75 805	-	73 584	2 221
Prêts et créances sur la clientèle à vue	5 019	5 019	-	4 727	293
Prêts et créances sur la clientèle à terme	120 240	112 910	-	98 834	14 076
Opérations de location-financement	3 715	4 589	-	4 589	-
Prêts subordonnés sur la clientèle	16	16	-	16	-
Prêts et créances sur la clientèle	128 991	122 534	-	108 165	14 369
Immeubles de placement évalués au coût amorti	752	946	-	946	-
PASSIF					
Dettes envers les établissements de crédit à vue	797	797	-	797	0
Dettes envers les établissements de crédit à terme	30 240	30 139	-	28 505	1 634
Dettes envers les établissements de crédit	31 038	31 137	-	29 302	1 635
Dettes envers la clientèle à vue	203 358	203 358	-	202 257	1 101
Dettes envers la clientèle à terme	22 271	21 643	-	21 571	72
Dettes envers la clientèle	225 629	225 001	-	223 828	1 173
Dettes représentées par un titre	32 835	33 535	17 384	16 151	-
Dettes subordonnées	10 042	9 859	2 582	7 277	-

Pour les instruments financiers ci-dessus qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan, les calculs de juste valeur sont communiqués à titre d'information et doivent être interprétés comme étant uniquement des estimations. En effet, dans la majeure partie des cas, les valeurs communiquées n'ont pas vocation à être réalisées, pour les raisons suivantes :

- des cessions d'actifs financiers qui seraient éventuellement réalisées doivent rester cohérentes avec le modèle de gestion dont l'objectif est de détenir des actifs financiers pour en recouvrer les flux de trésorerie contractuels ;
- les cessions de ce type d'actifs sont par définition limitées, la norme IFRS 9 n'admettant les cessions d'actifs au coût amorti que si elles sont limitées en fréquence, en valeur et réparties dans le temps ;
- concernant les passifs financiers évalués au coût amorti, qui sont principalement représentés par les dettes envers la clientèle à vue, leur remboursement auprès de la clientèle s'effectue au pair, au gré des retraits effectués par celle-ci.

Juste valeur des crédits

Le périmètre retenu est l'ensemble des crédits tirés et inscrits au bilan du groupe La Banque Postale. Les crédits accordés mais non encore tirés ne sont pas pris en compte. L'hypothèse retenue étant que comme leur taux vient d'être fixé, leur valeur ne doit pas s'éloigner du nominal autorisé.

Les principales hypothèses sous-jacentes à la détermination de la juste valeur sont les suivantes pour les types de crédits commercialisés par la banque :

- la juste valeur des découverts sur comptes à vue est présumée correspondre à l'encours comptable en raison de leur faible durée (obligation pour le client de redevenir créateur en moins d'un mois) ;
- la juste valeur des crédits est déterminée sur base de modèles internes consistant à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêts sur la durée restant à courir. Le taux d'actualisation est déterminé de telle sorte que la composante « taux d'intérêt » est réévaluée à partir du taux de cessions internes et d'un spread de marché, tandis que la marge de crédit n'est pas réévaluée, étant figée à l'origine. Les options de remboursement anticipé sont prises en compte sous forme d'un ajustement du profil d'amortissement des prêts (conforme à l'écoulement en taux des éléments macrocouverts, cf. « 3 » « Dérivés de couverture et résultat de la comptabilité de couverture »).

Juste valeur des dépôts

Les principales hypothèses sous-jacentes à la détermination de la juste valeur des dépôts sont les suivantes :

- pour les dépôts dont le taux de rémunération est administré, les Livrets B, Livrets Jeune, les Plans d'Épargne Populaire et les comptes à terme, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable de l'encours ;
- la juste valeur des dépôts à vue est présumée correspondre à la valeur comptable de l'encours nette de la valeur pied de coupon des swaps en couverture des dépôts à vue (la l'option « carry out »).

Instruments de dettes détenus ou émis

La juste valeur des instruments financiers cotés correspond au cours de cotation à la clôture. La juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti non cotés étant déterminée sur la base de modèles internes, elle représente une estimation de la valeur de marché de ces instruments. Cette valeur est susceptible de fluctuer en fonction de la variation des paramètres utilisés et ne reflète pas nécessairement la valeur de réalisation de ces instruments financiers.

Juste valeur des immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement correspond à la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées. Elle est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'autorité de régulation. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

4.9.2 Juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur

Actifs et passifs évalués à la juste valeur

	31.12.2025			
	Hiérarchie de juste valeur			
	Juste valeur	Valorisation déterminée par des prix cotés sur un marché actif (niveau 1)	Technique de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Technique de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)
(en millions d'euros)				
ACTIFS FINANCIERS				
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	20 252	93	19 362	797
Actifs financiers à la juste valeur sur option	2 618	2 209	20	389
Actifs financiers à la juste valeur n'ayant pas le caractère SPPI	90 933	56 985	14 393	19 555
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	105 860	97 778	7 387	696
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	219 663	157 065	41 161	21 437
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	373	-	373	-
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	22	-	22	-
Instruments dérivés de couverture	395	-	395	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	16 328	15 770	0	558
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	206 763	185 004	19 544	2 215
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	223 092	200 774	19 544	2 773
Immeubles de placement à la juste valeur	5 545	-	5 545	-
PASSIFS FINANCIERS				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	14 820	1	14 819	(0)
Passifs financiers à la juste valeur sur option	4 850	462	4 388	-
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	19 670	464	19 206	(0)
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	1 393	-	1 393	-
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	46	-	46	-
Instruments dérivés de couverture	1 440	-	1 440	-

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Hiérarchie de juste valeur			
	Juste valeur	Valorisation déterminée par des prix cotés sur un marché actif (niveau 1)	Technique de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Technique de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)
ACTIFS FINANCIERS				
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	16 838	77	16 821	-
Actifs financiers à la juste valeur sur option	2 943	2 496	21	426
Actifs financiers à la juste valeur n'ayant pas le caractère SPPI	93 288	58 136	14 876	20 276
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	30 823	54 138	6 147	540
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	203 894	144 788	37 864	21 242
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	400	-	400	-
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	86	-	86	-
Instruments dérivés de couverture	486	-	486	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	15 238	14 690	14	533
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	202 946	182 016	19 595	1 336
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	218 184	196 706	19 609	1 869
Immeubles de placement à la juste valeur	5 838	-	5 838	-
PASSIFS FINANCIERS				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	12 500	3	12 497	-
Passifs financiers à la juste valeur sur option	5 071	269	4 802	-
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	17 571	272	17 299	-
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	1 939	-	1 939	-
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	19	-	19	-
Instruments dérivés de couverture	1 958	-	1 958	-

Évolution de la juste valeur relevant du niveau 3 : rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture

(en millions d'euros)	31.12.2025		
	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Total
OUVERTURE	21 242	1 869	23 111
Total gains et pertes enregistrés en résultat	(298)	-	(298)
Total gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	(86)	(86)
Achats	2 567	674	3 241
Ventes	(638)	(25)	(663)
Remboursements	(1 327)	(11)	(1 338)
Transfert vers ou hors niveau 3	(108)	358	249
Variations de périmètre	-	-	-
Autres mouvements	(0)	(6)	(6)
CLÔTURE	21 437	2 773	24 210

(en millions d'euros)	31.12.2024		
	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Total
OUVERTURE	21 397	2 370	23 768
Total gains et pertes enregistrés en résultat	508	-	508
Total gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	14	14
Achats	2 647	284	2 932
Ventes	(1 079)	(52)	(1 131)
Remboursements	(1 242)	(41)	(1 283)
Transfert vers ou hors niveau 3	83	(675)	(592)
Variations de périmètre	136	-	136
Autres mouvements	(1 239)	(32)	(1 271)
CLÔTURE	21 242	1 869	23 111

4.10 Actifs transférés non décomptabilisés intégralement

	Actifs transférés non décomptabilisés intégralement									
	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité								Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité	
	Actifs transférés				Passifs associés				Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisé (implication des passifs continue)
	Valeur comptable	Dont pensions livrées	Dont autres	Juste valeur	Valeur comptable	Dont pensions livrées	Dont autres	Juste valeur		Valeur comptable associée
(en millions d'euros)										
Actifs financiers transférés - Juste valeur par capitaux propres recyclables et non recyclables	27 639	16 928	10 711	27 639	16 943	16 943	-	16 943	-	-
Instruments de dette	27 639	16 908	10 711	27 639	16 943	16 943	-	16 943	-	-
Instruments au coût amorti	21 892	21 882	-	19 972	24 342	24 342	-	24 361	-	-
Titres de dette	21 892	21 882	-	19 972	24 342	24 342	-	24 361	-	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS	49 605	38 894	10 711	47 694	41 356	41 356	-	41 375	*	*

4.11 Compensation des actifs et des passifs financiers

PRINCIPES COMPTABLES

Conformément à la norme IAS 32, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le droit juridiquement exécutoire doit être irrévocable et doit pouvoir s'exercer en toutes circonstances.

Ce droit porte sur toutes les opérations réalisées par chambre de compensation et s'applique aux nominaux d'espèces et aux intérêts intégrés dans le flux de restitution.

Un actif financier et un passif financier faisant l'objet d'une convention cadre de compensation ou d'accords similaires répondant à la définition d'un contrat exécutoire (droit exécutoire de compenser des titres contre des espèces à une même échéance) qui s'exerce sous certaines conditions mais ne satisfait pas aux critères de compensation, sont présentés en valeur nette lorsqu'ils sont réalisés avec la même entité juridique.

Les opérations de pensions livrées dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan lorsque :

- elles ont les mêmes dates d'échéance ;
- elles sont réalisées dans la même devise ;
- elles se dénouent au travers d'un système de règlement/livraison garantissant la livraison des titres contre la réception d'espèces associées, c'est-à-dire le même dépositaire central de titres.

La compensation concerne essentiellement les opérations de pension réalisées avec les chambres de compensation LCH Clearnet et Eurex.

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs financiers et passifs financiers qui ont fait l'objet d'une compensation dans le bilan consolidé du Groupe ainsi que les montants qui seraient compensables en application de conventions cadres de compensation et d'accords similaires mais qui ne sont pas éligibles à la compensation dans les comptes consolidés.

Les positions nettes qui résultent de ces différentes compensations n'ont pas pour objet de mesurer l'exposition du Groupe au risque de contrepartie sur ces instruments financiers.

Compensation des actifs et des passifs financiers 2025

(en millions d'euros)	31.12.2025						
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e)	(f) = (c) - (d) - (e)
	Valeur comptable brute des actifs financiers	Valeur brute des passifs financiers compensés dans les états financiers	Actifs financiers présentés en net	Montants non compensés		Instruments financiers reçus en garantie	Valeur nette
				Instruments financiers	Collatéral reçu		
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	220 219	160	220 058	5 138	776	-	214 143
Dont opérations de pension	11 601	160	11 440	-	-	-	11 440
Dont instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	6 141	-	6 141	5 138	776	-	226
Prêts et créances sur établissement de crédit et sur la clientèle	202 528	298	202 231	5 002	115	6 916	190 197
Dont prises en pension	14 622	298	14 324	5 002	115	6 916	2 291
Comptes de régularisation et autres actifs	7 092	-	7 092	3	-	-	7 089
Dont dépôts de garantie donnés	13	-	13	3	-	-	11
Autres actifs non compensés	296 104	-	296 104	-	-	-	296 104
TOTAL ACTIF	725 943	458	725 484	10 143	891	6 916	707 533

(en millions d'euros)	31.12.2025						
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e)	(f) = (c) - (d) - (e)
	Valeur comptable brute des passifs financiers	Valeur brute des actifs financiers compensés dans les états financiers	Passifs financiers présentés en net	Montants non compensés		Instruments financiers donnés en garantie	Valeur nette
				Instruments financiers	Collatéral versé		
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	21 270	160	21 110	5 138	192	-	15 779
Dont opérations de pension	13 306	160	13 145	-	-	-	13 146
Dont instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	6 187	-	6 187	5 138	192	-	857
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	244 436	298	244 138	5 002	75	17 511	221 550
Dont mise en pension	40 823	298	40 531	5 002	75	17 511	17 943
Autres dettes non compensées	431 929	-	431 929	-	-	-	431 929
TOTAL PASSIF	697 635	458	697 176	10 141	267	17 511	669 258

Compensation des actifs et des passifs financiers 2024

	31.12.2024						
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e)	(f) = (c) - (d) - (e)
	Valeur comptable brute des actifs financiers	Valeur brute des passifs financiers compensés dans les états financiers	Actifs financiers présentés en net	Montants non compensés		Instruments financiers reçus en garantie	Valeur nette
				Instruments financiers	Collatéral reçu		
(en millions d'euros)							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	205 050	670	204 380	5 534	810	-	198 036
Dont opérations de pension	8 454	670	7 784	-	-	-	7 784
Dont instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	6 504	-	6 504	5 534	810	-	169
Prêts et créances sur établissement de crédit et sur la clientèle	205 299	634	204 665	6 908	12	2 476	195 269
Dont prises en pension	13 052	634	12 418	6 908	12	2 476	3 022
Comptes de régularisation et autres actifs	9 225	-	9 225	13	-	-	9 212
Dont dépôts de garantie donnés	16	-	16	13	-	-	3
Autres actifs non compensés	322 490	-	322 490	-	-	-	322 490
TOTAL ACTIF	742 064	1 305	740 759	12 456	822	2 476	725 006

	31.12.2024						
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)		(e)	(f) = (c) - (d) - (e)
	Valeur comptable brute des passifs financiers	Valeur brute des actifs financiers compensés dans les états financiers	Passifs financiers présentés en net	Montants non compensés		Instruments financiers donnés en garantie	Valeur nette
				Instruments financiers	Collatéral versé		
(en millions d'euros)							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	20 199	670	19 529	5 534	249	-	13 746
Dont opérations de pension	10 765	670	9 495	-	-	-	9 495
Dont instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	7 282	-	7 282	5 534	249	-	1 499
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	257 302	634	256 667	6 908	594	23 576	225 589
Dont mise en pension	47 922	634	47 288	6 908	594	23 576	16 210
Autres dettes non compensées	437 634	-	437 634	-	-	-	437 634
TOTAL PASSIF	715 134	1 305	713 830	12 442	843	23 576	676 968

4.12 Échéancier des actifs et des passifs financiers

La gouvernance relative à la gestion de la liquidité permet d'accompagner la banque dans le développement de ses activités de financement. La façon dont La Banque Postale gère le risque de liquidité est décrite au niveau de la section 6.5.1.3 - Risque de liquidité - du Document d'enregistrement universel.

Les tableaux ci-dessous présentent les échéances des actifs et passifs financiers du Groupe par date contractuelle d'échéances.

Les titres à revenus fixes, les prêts et les dettes sont ventilés en fonction des échéances contractuelles. Les titres de participations et les OPCVM ont été portés dans la colonne « indéterminée ». Les créances et dettes à vue figurent dans la colonne « moins de trois mois ». Les montants présentés dans cet échéancier correspondent à ceux du bilan (y compris les effets d'actualisation).

Éléments de bilan par durées restant à courir

	31.12.2025					
(en millions d'euros)	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
ACTIF						
Caisse, banques centrales	12 757	-	-	-	-	12 757
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	10 939	9 697	32 052	26 686	140 289	219 663
Instruments dérivés de couverture - Actif	4	3	189	199	-	395
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	7 801	20 960	62 655	115 315	16 350	223 092
Titres au coût amorti	169	1 856	12 031	24 151	-	38 206
Prêts et créances sur les établissements de crédit	63 487	4 906	1 509	54	120	70 076
Prêts et créances sur la clientèle	9 751	13 650	43 180	65 540	33	132 155
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - Actif	-	-	-	-	5	5
ÉLÉMENTS D'ACTIF PAR DURÉE RESTANT À COURIR	104 917	51 072	151 617	231 945	156 798	696 349
PASSIF						
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	6 128	4 556	2 196	6 327	462	19 670
Instruments dérivés de couverture - Passif	42	10	597	791	-	1 439
Dettes envers les établissements de crédit	14 029	2 383	81	117	11 817	28 427
Dettes envers la clientèle	213 930	1 134	511	136	-	215 711
Dettes représentées par un titre	3 335	6 349	13 669	8 028	-	31 381
Dettes subordonnées	219	-	2 494	5 573	596	8 882
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - Passif	-	-	-	-	(128)	(128)
ÉLÉMENTS DE PASSIF PAR DURÉE RESTANT À COURIR	237 683	14 432	19 548	20 972	12 747	305 382
ENGAGEMENTS DONNÉS						
Engagements de financement donnés	13 404	3 058	8 568	1 708	-	26 738
Engagements de garanties donnés	672	1	2	723	3	1 401
ENGAGEMENTS DONNÉS PAR DURÉE RESTANT À COURIR	14 076	3 059	8 570	2 431	3	28 139

	31.12.2024					
(en millions d'euros)	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
ACTIF						
Caisse, banques centrales	27 812	-	-	-	-	27 812
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	9 296	4 257	33 449	23 020	133 872	203 894
Instruments dérivés de couverture - Actif	1	57	144	284	-	486
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	9 872	19 883	63 016	110 153	15 259	218 184
Titres au coût amorti	302	259	8 480	27 215	0	36 256
Prêts et créances sur les établissements de crédit	69 615	866	1 958	213	3 022	75 673
Prêts et créances sur la clientèle	6 962	12 566	39 868	69 596	-	128 991
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - Actif	-	-	-	-	490	490
ÉLÉMENTS D'ACTIF PAR DURÉE RESTANT À COURIR	123 860	37 887	146 916	230 480	152 643	691 787
PASSIF						
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	6 389	1 207	3 173	6 534	269	17 571
Instruments dérivés de couverture - Passif	15	70	767	1 107	-	1 958
Dettes envers les établissements de crédit	13 731	967	1 829	523	13 887	31 038
Dettes envers la clientèle	224 832	748	44	5	-	225 629
Dettes représentées par un titre	6 316	4 836	11 023	10 661	-	32 835
Dettes subordonnées	41	-	2 492	6 653	856	10 042
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - Passif	-	-	-	-	(161)	(161)
ÉLÉMENTS DE PASSIF PAR DURÉE RESTANT À COURIR	251 323	7 827	19 429	25 483	14 851	318 912
ENGAGEMENTS DONNÉS						
Engagements de financement donnés	15 584	2 568	7 994	1 933	-	28 129
Engagements de garanties donnés	842	1	24	388	160	1 415
ENGAGEMENTS DONNÉS PAR DURÉE RESTANT À COURIR	16 425	2 569	8 019	2 371	160	29 544

4.13 Expositions souveraines

Le détail des expositions souveraines directes et indirectes se présente comme suit :

Expositions souveraines au 31 décembre 2025

(en millions d'euros)	31.12.2025						
	Total portefeuille bancaire	Actifs à la juste valeur par le résultat	Total expositions directes ⁽¹⁾	Prises en pension	Hors bilan	Total expositions directes et indirectes ⁽²⁾	Exposition en %
Allemagne	7 831	409	8 240	1 158	-	9 398	3,6
Autriche	2 400	6	2 407	139	-	2 546	1,0
Belgique	9 497	68	9 565	2 013	-	11 578	4,4
Espagne	13 624	51	13 675	1 025	-	14 700	5,6
Finlande	589	1	591	21	-	611	0,2
France	142 630	3 848	146 478	13 063	4 203	163 744	61,9
Grande-Bretagne	66	45	112	-	-	112	0,0
Irlande	134	1	136	-	-	136	0,1
Italie	10 185	84	10 269	957	-	11 226	4,2
Luxembourg	100	2	102	-	-	102	0,0
Pays-Bas	1 768	17	1 785	-	-	1 785	0,7
Pologne	235	3	237	-	-	237	0,1
Portugal	1 975	3	1 978	-	-	1 978	0,7
Roumanie	149	-	149	-	-	149	0,1
Slovénie	183	-	183	-	-	183	0,1
Autres pays d'Europe	109	-	109	-	-	109	0,0
Supranational	15 626	490	16 116	-	-	16 116	6,1
Total Europe	207 102	5 028	212 131	18 376	4 203	234 709	88,8
Brésil	2 236	26 354	28 590	-	-	28 590	10,8
Canada	696	-	696	-	-	696	0,3
Mexique	111	-	111	-	-	111	0,0
Autres pays	236	17	254	-	-	254	0,1
Total Reste du monde	3 279	26 371	29 650	-	-	29 650	11,2
TOTAL	210 381	31 400	241 781	18 376	4 203	264 360	100,0

Recensement sur le périmètre défini par l'Autorité bancaire européenne (ABE).

Ces expositions incluent les dépôts centralisés à la Caisse des dépôts.

(1) Expositions directes : juste valeur ou valeur brute comptable des expositions pour compte propre.

(2) Expositions directes et indirectes : expositions directes auxquelles s'ajoutent les expositions indirectes à travers les prises en pension, les achats à terme et hors bilan du Groupe.

Expositions souveraines au 31 décembre 2024

31.12.2024

(en millions d'euros)	Total portefeuille bancaire	Actifs à la juste valeur par le résultat	Total expositions directes ⁽¹⁾	Prises en pension	Hors bilan	Total expositions directes et indirectes ⁽²⁾	Exposition en %
Allemagne	6 462	196	6 657	1 073	-	7 730	3,1
Autriche	1 912	6	1 919	-	-	1 919	0,8
Belgique	8 953	78	9 031	1 291	-	10 321	4,2
Espagne	13 418	41	13 459	433	-	13 892	5,6
Irlande	376	1	377	-	-	377	0,2
France	142 457	1 518	143 975	7 921	806	152 702	62,1
Grande-Bretagne	74	-	74	-	-	74	0,0
Irlande	181	19	200	-	-	200	0,1
Italie	9 526	82	9 607	3 590	-	13 197	5,4
Luxembourg	103	1	104	-	-	104	0,0
Pays-Bas	533	15	548	127	-	674	0,3
Pologne	209	-	209	-	-	209	0,1
Portugal	2 073	3	2 076	98	-	2 173	0,9
Roumanie	144	-	144	-	-	144	0,1
Slovénie	110	-	110	-	-	110	0,0
Autres pays d'Europe	127	0	127	-	-	127	0,1
Supranational	12 969	811	13 780	567	-	14 347	5,8
Total Europe	199 625	2 771	202 396	15 100	806	218 301	88,7
Brazil	2 506	24 204	26 720	-	-	26 720	10,9
Canada	572	-	572	-	-	572	0,2
Mexique	108	-	108	-	-	108	0,0
Autres pays	318	23	339	-	-	339	0,1
Total Reste du monde	3 504	24 235	27 739	-	-	27 739	11,3
TOTAL	203 129	27 005	230 135	15 100	806	246 041	100,0

Reversement sur le périmètre défini par l'Autorité bancaire européenne (ABE).

Ces expositions incluent les débits ombreux à la Caisse des dépôts.

(1) Expositions directes : juste valeur ou valeur brute comptable des expositions pour compte propre.

(2) Expositions directes et indirectes : expositions directes auxquelles s'ajoutent les expositions indirectes à travers les prises en pension, les actifs à terme et hors bilan du Groupe.

Note 5 Activités d'assurance

PRINCIPES COMPTABLES

Présentation

La norme IFRS 17 prescrit les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application.

Le périmètre d'application de la norme IFRS 17 comprend :

- les contrats d'assurance (y compris les contrats de réassurance) émis ;
- les contrats de réassurance détenus ;
- les contrats d'investissement émis avec un élément de participation discrétionnaire.

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance et qui ne sont pas non plus des contrats financiers relèvent :

- soit de la norme IFRS 15 s'ils correspondent à une prestation de services ;
- soit de la norme IAS 19 pour les contrats souscrits dans le cadre d'un engagement social du groupe envers ses salariés ;
- soit de la norme IFRS 9, pour les contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaires.

Ainsi, pour le groupe La Banque Postale, les contrats dont les principes de comptabilisation et d'évaluation relèvent de la norme IFRS 17 incluent :

- les contrats d'assurance comportant un transfert de risque significatif à l'assureur. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- les contrats financiers émis comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire : contrats en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire, contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

A noter : toute référence ci-dessous aux contrats d'assurance désigne également les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire et les contrats de réassurance détenus, sauf dans les cas où ceux-ci sont mentionnés explicitement.

Contrat d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie (l'émetteur) prend en charge un risque d'assurance important pour une autre partie (le titulaire de police/l'assuré) en convenant d'indemniser celui-ci, si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) affecte de manière défavorable le titulaire de police.

Un contrat de réassurance est un contrat d'assurance émis par une entité (le réassureur) pour indemniser une autre entité au titre de demandes d'indemnisation résultant d'un ou de plusieurs contrats d'assurance émis par cette autre entité (contrats sous-jacents).

Les contrats d'assurance peuvent être des contrats avec éléments de participation directe ou des contrats sans éléments de participation directe.

Les contrats d'assurance avec éléments de participation directe sont des contrats d'assurance qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels l'entité promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents. Ils sont définis comme des contrats d'assurance pour lesquels, à l'origine :

- les conditions contractuelles précisent que le titulaire de police a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'entité s'attend à verser au titulaire de police une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents ; et
- l'entité s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire de police soit attribuable, dans une proportion substantielle, à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

L'appréciation du respect de ces trois conditions est effectuée au moment de la souscription du contrat et n'est pas réévaluée ultérieurement, sauf en cas de modification substantielle du contrat.

Les contrats d'assurance sans éléments de participation directe sont constitués des autres contrats émis et la totalité des contrats de réassurance (émis comme détenus) :

- un contrat d'assurance avec des éléments de participation indirecte (contrat participatif indirect) car le paiement aux assurés dépend du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents, sans satisfaire toutefois aux critères définis pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe ;
- ou un contrat d'assurance sans aucun élément de participation (contrat non participatif) car le paiement aux assurés ne dépend pas du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents.

Contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance important sont des contrats d'investissement.

Un contrat d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire est défini comme un instrument financier qui confère à un investisseur donné le droit contractuel de recevoir, en supplément d'une somme qui n'est pas à la discrétion de l'émetteur, des sommes additionnelles :

- qui représentent probablement une part importante du total des prestations contractuelles ;
- dont l'échéancier ou le montant est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ;
- et qui sont contractuellement fondées sur :
 - les rendements tirés d'un ensemble défini de contrats ou d'un type de contrats spécifié ;
 - les rendements réalisés et/ou latents des investissements d'un ensemble défini d'actifs détenus par l'émetteur, ou
 - le résultat de l'entité ou du fonds qui émet le contrat.

Séparation des composantes d'un contrat d'assurance

Les composantes suivantes sont séparées des contrats d'assurance, et sont comptabilisées en fonction des normes IFRS qui leur sont applicables :

Les dérivés incorporés distincts seront comptabilisés selon IFRS 9 :

- les composantes d'investissement distincts ;
- les obligations de performance autres, telles que l'obligation de fournir un service ou un produit non-assurantiel ;
- les biens ou services distincts autres que des services prévus au contrat d'assurance seront comptabilisés selon IFRS 15.

Les autres composantes restantes du contrat hôte rentrent dans le champ d'application d'IFRS 17, y compris les dérivés incorporés ou composantes d'investissement qui n'auront pas été séparés.

Niveau d'agrégation des contrats d'assurance

Les contrats doivent être regroupés au sein d'une unité de compte, dès leur comptabilisation initiale, pour la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir en annexes.

Pour déterminer chaque unité de compte, la norme requiert de regrouper les contrats d'assurance selon une approche tridimensionnelle :

- dans un 1^{er} temps dans des **portefeuilles de contrats**,
Un portefeuille de contrats d'assurance est constitué de contrats qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble.
- dans un 2^{ème} temps, **les portefeuilles de contrats sont scindés** en fonction du niveau de rentabilité attendue des contrats **au moment de la comptabilisation initiale** :
 - un groupe de contrats qui sont déficitaires (onéreux),
 - un groupe de contrats profitables pour lesquels il n'y a pas de possibilité importante qu'ils deviennent déficitaires par la suite,
 - un groupe constitué des autres contrats du portefeuille.

Il conviendra de ne pas regrouper au sein de l'unité de compte telle que précédemment déterminée des contrats émis à un intervalle de plus d'un an (notion de cohortes annuelles).

Pour éviter que la réalité économique des contrats d'assurance avec mutualisation intergénérationnelle ne soit pas correctement reflétée, l'UE a prévu une exemption facultative de l'application de cette obligation de cohorte annuelle (article 2 du règlement (UE) 2021-2036 du 19 novembre 2021 de la Commission européenne). Le groupe La Banque Postale a opté pour cette exemption.

Le groupe La Banque Postale détermine le groupe et le modèle comptable d'un contrat lors de sa comptabilisation initiale. Il n'est pas possible de modifier le groupe de contrats, ou le modèle comptable, sauf lorsqu'il y a modification du contrat au sens du paragraphe 72 de la norme, c'est-à-dire lorsque les modalités d'un contrat d'assurance sont modifiées, par exemple en raison d'un accord entre les parties au contrat ou d'un changement dans la réglementation.

Date de comptabilisation initiale

Un groupe de contrats d'assurance émis doit être comptabilisé à compter de la première des dates suivantes :

- le début de la période de couverture du groupe de contrats ;
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de police devient exigible ou, en l'absence de date d'exigibilité, la date à laquelle ce premier paiement est reçu ;
- dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire.

Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont les flux de trésorerie occasionnés par les frais de vente, de souscription et de création d'un groupe de contrats d'assurance.

Le montant de frais d'acquisition reconnu sur la période est calculé selon des métriques représentatives des services rendus sur la période (Primes, Provisions Mathématiques, etc.).

Le Groupe affecte les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition aux groupes de contrats d'assurance selon une méthode systématique et rationnelle.

Lorsqu'ils sont payés avant la date de comptabilisation initiale des groupes de contrats, ils sont comptabilisés à l'actif, venant en déduction de la valeur au bilan des contrats d'assurance.

Si une perte de valeur est identifiée, la valeur au bilan de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est ajustée et la perte de valeur est comptabilisée en résultat.

Cet actif est décomptabilisé, totalement ou partiellement, lorsque les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont inclus dans l'évaluation du groupe de contrats d'assurance correspondant.

Le caractère recouvrable de ces actifs est revu à chaque clôture si des faits et circonstances indiquent qu'ils ont pu se déprécier.

Les frais d'acquisition du Groupe sont amortis pour chaque groupe de contrats.

Évaluation des contrats d'assurance

La norme IFRS 17 propose 3 modèles comptables dont les modalités d'application sont différentes tant dans la valorisation des engagements que dans leur comptabilisation au bilan et au compte de résultat. A chaque nature de contrat d'assurance correspond un modèle comptable :

- le modèle général ou modèle BBA (Building Block Approach, approche par blocs), qui constitue le modèle d'évaluation par défaut ;
- le modèle VFA (Variable Fee Approach), modèle alternatif au modèle général pour prendre en compte les spécificités des contrats d'assurance avec éléments de participation directe (exemple, les fonds distincts et les contrats à capital variable) ;
- le modèle PAA (Premium Allocation Approach, méthode d'affectation des primes), modèle simplifié du modèle général, optionnel lorsque certains critères sont satisfaits.

L'approche des honoraires variables (modèle VFA) est obligatoire pour tout « contrat avec participation directe », à savoir les contrats comprenant des fonds distincts et les contrats à capital variable, par exemple. Le Groupe y recourt également pour les contrats d'assurance ayant des composantes investissement.

L'utilisation du modèle PAA est restreinte au sein du groupe. La méthode est appliquée à quelques contrats brésiliens, de l'entité CNP Assurances IARD et CNP Santander éligibles au cadre d'application de ce modèle.

Modèle général BBA et le modèle VFA

Comptabilisation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, il n'y a pas de différence entre la BBA et la VFA (à l'exception des groupes de contrats d'assurance exemptés de l'exigence de cohorte annuelle), le passif est valorisé selon trois blocs :

- des flux de trésorerie d'exécution, qui comprennent :
 - l'estimation des flux de trésorerie futurs (« Best Estimate – BE »),
 - un ajustement au titre du risque non financier (« Risk Adjustment – RA »),
- la marge sur services contractuels (Contractual Service Margin, CSM).

Estimation des flux de trésorerie futurs (BE)

Une entité doit inclure, dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance, tous les flux de trésorerie futurs dans le périmètre (frontière) de chaque contrat du groupe. Le Groupe peut estimer les flux de trésorerie futurs à un niveau d'agrégation plus élevé, puis affecter les flux à des groupes de contrats individuels.

Les flux de trésorerie compris dans la frontière :

La notion de frontière détermine tous les flux directement liés à l'exécution du contrat et du service d'assurance. Ils incluent notamment les primes que verse le titulaire de police, les paiements au titulaire de police, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affectés au portefeuille auquel appartient le contrat, les coûts de gestion des sinistres, ainsi que les affectations de frais généraux fixes ou variables qui sont directement imputables à l'exécution des contrats d'assurance.

Les frais non rattachables aux contrats impactent directement le compte de résultat à la date de survenance.

L'estimation des flux de trésorerie futurs :

L'estimation des flux de trésorerie futurs a pour objectif de déterminer la valeur attendue d'un ensemble de scénarios qui reflète l'éventail complet de résultat possibles.

Les estimations des flux de trésorerie futurs doivent :

- intégrer avec objectivité l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs concernant le montant, l'échéancier et l'incertitude de ces flux de trésorerie futurs, à la date de clôture. L'espérance mathématique (c'est-à-dire la moyenne pondérée selon les probabilités) de l'éventail complet des résultats possibles est estimée ;

- refléter le point de vue du Groupe, pour autant que les estimations des variables de marché pertinentes concordent avec les prix de marché observables pour ces variables ;

- être à jour – les estimations reflètent les conditions existant à la date d'évaluation, notamment les hypothèses à cette date quant à l'avenir ;

- être explicites.

L'évaluation économique utilisée s'appuie sur la moyenne de nombreuses trajectoires économiques. Pour assurer la pertinence de ces estimations, il est tenu compte des actions entreprises par le management ainsi que par ses partenaires dans des conditions de marchés éloignées de la situation actuelle.

Taux d'actualisation

IFRS 17 requiert de tenir compte, dans l'estimation des flux de trésorerie futurs, de la valeur temps de l'argent et des risques financiers liés aux flux de trésorerie futurs, dans la mesure où ces risques n'ont pas été pris en compte dans les estimations de ces flux. Ainsi, les taux d'actualisation appliqués aux estimations de flux de trésorerie futurs doivent être construits conformément aux dispositions de la norme.

IFRS 17 permet deux approches pour la construction de la courbe des taux : l'approche ascendante (appelée approche « Bottom-Up ») et l'approche descendante (appelée approche « Top-Down »).

Le Groupe a retenu une approche de construction Bottom-Up selon laquelle la courbe des taux est obtenue comme étant la somme de deux composantes : un taux sans risque de marché et une prime d'illiquidité reflétant les caractéristiques des flux de trésorerie et la liquidité des contrats d'assurance.

Les courbes de taux d'actualisation utilisées par le Groupe peuvent varier selon les marchés. Elles sont généralement fondées sur les taux de marché observés et construites à partir de la courbe de taux sans risques.

Les courbes de taux d'actualisation utilisées peuvent être différentes des courbes utilisées pour d'autres besoins de modélisation actuarielle, tels que la tarification des contrats d'assurance ou la gestion des risques.

Deux types de courbes des taux d'actualisation sont utilisés en fonction de la nature des flux à actualiser, de la méthode comptable applicable et des agrégats comptables à impacter :

- la courbe des taux courants : construite à l'aide des informations de marché à la date de valorisation (market-consistent) ; ou
- les courbes des taux à l'origine : construites sur la base de données historiques et permettant d'obtenir une actualisation des passifs à la date de première comptabilisation.

Les courbes de taux, utilisées pour actualiser les estimations des flux de trésorerie futurs qui ne varient pas en fonction des rendements des éléments sous-jacents, sont présentées dans les tableaux ci-dessous :

		31.12.2025				
		1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
Groupe CNP Assurances	EUR	2,83 %	3,26 %	3,64 %	3,99 %	3,90 %
Filiales du pôle assurance non-vie	EUR	[2,43 % - 2,49 %]	[2,69 % - 2,77 %]	[3,06 % - 3,34 %]	[3,40 % - 3,48 %]	[3,39 % - 3,46 %]
Filiales Europe hors France	EUR	2,52 %	2,81 %	3,18 %	3,52 %	3,49 %
Filiales brésiliennes	BRL	[14,03 % - 14,66 %]	[13,41 % - 13,82 %]	[14,21 % - 14,42 %]	[12,87 % - 12,96 %]	[10,98 % - 11,03 %]

		31.12.2024				
		1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
Groupe CNP Assurances	EUR	3,00 %	2,80 %	2,90 %	2,90 %	2,80 %
Filiales du pôle assurance non-vie	EUR	[2,4 % - 2,7 %]	[2,1 % - 2,5 %]	[2,4 % - 2,6 %]	[2,4 % - 2,6 %]	[2,4 % - 2,5 %]
Filiales Europe hors France	EUR	[2,6 % - 3,1 %]	[2,3 % - 2,7 %]	[2,4 % - 2,7 %]	[2,4 % - 2,8 %]	[2,4 % - 2,8 %]
Filiales brésiliennes	BRL	[10,0 % - 14,1 %]	[10,2 % - 14,2 %]	[12,6 % - 13,7 %]	[10,9 % - 11,9 %]	[9,4 % - 10,1 %]

Cette section concerne toutes les monnaies auxquelles les filiales d'assurance sont exposées mais se focalise principalement sur les hypothèses de la courbe des taux EURO, monnaie fonctionnelle de la majorité des entités du Groupe et monnaie de présentation du Groupe.

Un ajustement, ou prime d'illiquidité, doit ensuite être fait pour tenir compte des différences entre les caractéristiques de liquidité du groupe de contrats d'assurance et celles des actifs sous-jacents utilisés pour sélectionner une courbe de taux.

Le groupe La Banque Postale a constitué des portefeuilles d'instruments financiers comme référence pour estimer la prime d'illiquidité du passif en cohérence avec l'approche préconisée par d'autres régulateurs pour l'estimation du Volatility Adjustment. La prime d'illiquidité des contrats d'assurance est ainsi estimée à l'aide des actifs financiers détenus par les filiales d'assurance. Elle tient compte tant des actifs obligataires que des actifs diversifiés. La prime est alors ajustée à l'aide de l'application de ratios afin de tenir compte des caractéristiques des contrats et de l'adossement entre les actifs et les passifs.

L'approche retenue pour l'évaluation d'une prime de liquidité au titre des actifs obligataires est comparable à la méthode suggérée par l'EIOPA dans le cadre de sa revue de solvabilité II tant au niveau du calibrage (caractère macroéconomique des probabilités de défauts sous-jacentes aux spreads de crédit) qu'au niveau de la comparaison des portefeuilles. La prime de liquidité des actifs obligataires est estimée selon un modèle communément utilisé dans le cadre du Volatility Adjustment.

Le Groupe a fait le choix de retenir les classes d'actifs suivantes sur le périmètre diversifié :

- classe Immobilier et Infrastructure : ces deux catégories sont détenues en moyenne sur du long terme justifiant leur niveau d'illiquidité relativement important au regard des autres classes d'actifs diversifiés ;
- classe Action : cette classe a été retenue, entre autres, au regard de la différence significative de volatilité entre le portefeuille et celle du marché. La volatilité du

marché n'étant pas censée avoir une incidence significative sur le portefeuille Actions car ce dernier bénéficie d'un niveau de volatilité plus faible et plus stable que le marché en moyenne, en grande partie grâce à la politique de gestion des filiales d'assurance.

Ajustement pour risques non-financiers (RA)

L'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs fait l'objet d'un ajustement explicite au titre du risque non financier (risque assurance uniquement), afin de refléter l'indemnité exigée par le Groupe pour supporter l'incertitude sur le montant et l'échéancier des flux de trésorerie (primes, sinistres, prestations, frais...).

Afin de déterminer cet ajustement, le Groupe a fait le choix d'un centile fixe et commun à l'ensemble des filiales et des risques identifiés.

Le Groupe définit le RA selon un niveau de confiance de 80 % à l'ultime. Ce niveau de confiance représente la meilleure vision du Groupe en termes d'exposition au risque non financier dans un environnement comptable. Il est également en ligne avec l'horizon du Business Plan, égal à 5 ans. L'horizon du business plan (5 ans) a été défini afin d'avoir la capacité de mettre en œuvre, sur cette durée, une stratégie visant à limiter les risques que ses objectifs ne soient pas atteints sur la période, autrement dit faire appel aux métriques adéquates pour minimiser son incertitude.

Le quantile est estimé selon la méthode Value At Risk - VaR, qui consiste en la détermination, pour un centile donné, de la perte attendue sur les engagements de l'assureur en supposant une distribution statistique connue des facteurs de risque.

Cet ajustement est comptabilisé en PNB, sur la ligne « Charges afférentes aux contrats d'assurance émis ».

Marge sur services contractuels (CSM)

La CSM d'un groupe de contrats représente le profit attendu que le Groupe comptabilisera au compte de résultat à mesure qu'il fournira les services prévus aux contrats d'assurance.

Elle est déterminée par différence entre les primes reçues retraitées des frais d'acquisition déjà décaissés et les flux d'exécution des contrats (BE et RA).

À la première comptabilisation, aucun produit ni charge n'est constaté en résultat, sauf en cas de contrat déficitaire (onéreux) où la perte attendue (CSM négative), est alors comptabilisée immédiatement en résultat. Cette composante de pertes (Loss Component) est suivie jusqu'à la décomptabilisation du contrat ou bien lorsque le contrat redevient profitable.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance est réestimée et est égale à la somme :

- du passif au titre de la couverture restante (*Liability for Remaining Coverage, LRC*) constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs affectés au groupe à cette date et, de la marge sur services contractuels du groupe à cette date ;
- du passif au titre des sinistres survenus (*Liability for Incurred Claims, LIC*) constitué des flux de trésorerie d'exécution pour les sinistres survenus et les autres charges afférentes qui n'ont pas encore été payés, y compris les sinistres survenus mais non encore déclarés.

Les variations des flux de trésorerie d'exécution sont comptabilisées comme suit :

- relatives aux services futurs : comptabilisées en contrepartie de la CSM (ou comptabilisées dans le résultat des activités d'assurance si le groupe est déficitaire) ;
- relatives aux services courants ou passés : comptabilisées en résultat des activités d'assurance ;
- effet de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations sur les flux de trésorerie futurs : comptabilisés dans les produits financiers ou charges financières d'assurance.

La marge sur services contractuels est par ailleurs reconnue en résultat selon des unités de couverture reflétant la quantité de service fourni et la durée de couverture attendue pour les contrats restants au sein du groupe de contrats.

Les unités de couverture sont déterminées, à la fin de chaque période de reporting, de manière prospective en prenant en compte :

- la quantité de prestations fournies par les contrats du groupe ;
- la période de couverture attendue des contrats du groupe ; et
- la probabilité de survenance d'événements assurés, uniquement dans la mesure où ils affectent la période de couverture attendue des contrats du groupe.

Elles sont utilisées pour allouer les revenus et les dépenses à chaque période de reporting. Les revenus sont reconnus au rythme du service de la couverture fournie dans chaque période, tandis que les dépenses sont reconnues sur la base des coûts attendus associés à la couverture fournie.

À titre d'exemple, les unités de couverture suivantes ont été retenues pour les principaux type de contrat :

- épargne et retraite : Provisions Mathématiques ;
- emprunteur : Capital restant dû, Capitaux Sous Risques ;
- prévoyance individuelle :
 - Risque obsolescence : Capital assuré, Capitaux Sous Risques,
 - Risque dépendance : Capital équipement, Nombre de contrats,
 - Temporaire décès : Primes ;
- prévoyance collective : contrats annuels, la CSM est intégralement amortie sur l'exercice.

La CSM de chaque groupe de contrats est calculée à chaque date de clôture de la manière suivante, selon qu'il s'agisse de contrats sans éléments de participation directe (modèle général) ou de contrats avec éléments de participation directe (modèle VFA) :

Évaluation selon le modèle général (GBA)

À chaque date d'arrêté, la valeur comptable de la marge sur services contractuels est ajustée pour tenir compte notamment, pour l'ensemble des contrats :

- de l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe ;
- des intérêts capitalisés sur la valeur comptable de la marge au taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur initiale de la marge ;
- de la réestimation des flux de trésorerie d'exécution (valeur actualisée des montants à recevoir et à verser en lien avec les services d'assurance fournis sur la période de couverture restante, hors estimations des montants à régler sur les sinistres déjà survenus qui font l'objet d'une évaluation séparée) ;
- du montant comptabilisé en produits d'assurance en raison de la fourniture des services d'assurance prévus aux contrats d'assurance au cours de la période (amortissement).

Dans le cas de contrats qui deviennent onéreux, après consommation de la marge sur services contractuels, la perte est constatée sur la période. Dans le cas des contrats onéreux qui redeviennent profitables du fait de changements favorables d'hypothèses, la marge sur services contractuels n'est reconstituée qu'après compensation de l'élément de perte.

Évaluation selon le modèle Variable Fee Approach (VFA)

L'approche des honoraires variables (modèle VFA) est obligatoire pour les contrats à participation directe. Il s'agit de la méthode comptable la plus utilisée par le Groupe. Cette approche traduit comptablement la nature spécifique des services fournis par les contrats d'assurance avec éléments de participation directe, c'est-à-dire les contrats pour lesquels l'assureur est tenu de reverser une partie de son revenu financier à l'assuré.

Ce modèle est prescrit pour les groupes de contrats participatifs qui répondent aux trois critères suivants :

- les clauses contractuelles précisent que le titulaire du contrat possède une participation dans un portefeuille d'actifs spécifié ;
- l'assureur prévoit de verser à l'assuré un montant égal à une part significative de la juste valeur des rendements du portefeuille d'actifs spécifié ;
- une part significative des prestations que l'entité s'attend à payer à l'assuré devrait varier avec la juste valeur du portefeuille d'actifs spécifié.

Sur le périmètre Epargne Retraite en VFA, afin d'assurer une bonne transcription dans le temps du rattachement des unités de couverture à chaque exercice, le Groupe effectue un retraitement pour l'allocation de la CSM en résultat au titre des résultats fournis sur la période. Ce retraitement vise principalement à mieux appréhender les effets économiques non pris en compte dans l'évaluation initiale de la CSM en appréhendant tous les services rendus (gestion des actifs et performance). Ce retraitement est effectué pour chacun des portefeuilles Epargne-Retraite gérés en VFA, profitable à la date d'arrêté, via une approche long terme basée sur la prise en compte d'une prime de risque et le coût des options et garanties.

La norme permet l'utilisation d'instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat (notamment des dérivés) ou des contrats de réassurance détenus pour atténuer l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier découlant des contrats participatifs directs. La mesure d'atténuation des risques trouve principalement à s'appliquer au sein du Groupe sur les contrats de réassurance détenus.

Lorsque les conditions sont remplies, le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser les éléments suivants au sein de la CSM, comme cela aurait dû être le cas selon le modèle VFA, mais de les comptabiliser en résultat, afin de les compenser avec les variations de valeur des instruments de « couverture » utilisés. Cette option concerne :

- le montant correspondant à la part revenant au Groupe de la juste valeur des éléments sous-jacents ;
- les variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et des risques financiers qui ne résultent pas des éléments sous-jacents.

Ainsi, le Groupe met en œuvre ces dispositions en ajustant la CSM des affaires directes de l'écart avec l'ajustement de CSM de cession calculée selon les modèles VFA et modèles BBA. Le montant de charges financières correspondant à l'effet d'atténuation des risques est constaté en totalité en résultat net de la période car l'option OCI n'est pas appliquée sur les traités de réassurance détenus par le siège.

Cette mise en œuvre de la norme permet de répondre, principalement dans le cas des contrats de réassurance cédée de contrats VFA, à l'objectif de suppression des

écarts induits par une différence de valorisation entre la cession et le sous-jacent et permet de ressortir l'effet d'atténuation des risques.

Modèle PAA

La méthode d'affectation des primes (modèle PAA) est un modèle d'évaluation optionnel qui permet d'évaluer de manière simplifiée le passif au titre de la couverture restante d'un groupe de contrats d'assurance si l'un des deux critères d'éligibilité suivants est satisfait à la date de création du groupe :

- dès lors que l'évaluation de la valeur des passifs à la souscription du groupe de contrat ne diffère pas de façon matérielle de celle obtenue avec le modèle général. Le paragraphe 54 de la norme précise les cas dans lesquels cette condition ne peut pas être vérifiée ; ou
- la période de couverture est inférieure ou égale à un an.

Conformément au paragraphe 69 de la norme IFRS 17, ce modèle comptable peut également être appliqué aux traités de réassurance émis ou détenus sous réserve du respect des mêmes critères.

Les trois blocs du passif du modèle général sont remplacés par une Provision pour primes non acquises (formation).

Le passif initial comptabilisé est égal aux primes reçues, diminué des coûts d'acquisition payés, plus au moins tout montant découlant de la décomptabilisation de tout actif au titre de flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition.

Il est ensuite ajusté en fonction :

- des passifs enregistrés dans le cadre de sinistres survenus de la même façon que pour les modèles BBA ou VFA, et
- de la couverture restante.

Évaluation des contrats de réassurance

Cette section décrit les particularités des modèles d'évaluation appliqués par le groupe La Banque Postale aux traités de réassurance détenus et émis conformément à la norme IFRS 17.

Définition des portefeuilles de réassurance acceptée (émis)

Les acceptations en réassurance consistent en la prise en charge par le Groupe de certains risques d'assurance souscrits par d'autres sociétés, et induisent la comptabilisation de groupes de contrats de réassurance émis.

La norme IFRS 17 ne contient pas de dispositions spécifiques au traitement comptable des contrats de réassurance émis. En conséquence, les dispositions relatives à la comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance s'appliquent.

La position du Groupe est de ne pas créer de portefeuilles IFRS 17 spécifiques à la réassurance acceptée.

Définition des portefeuilles de réassurance détenus (cession)

Les cessions de réassurance correspondent au transfert du risque d'assurance, ainsi que des primes correspondantes, vers d'autres réassureurs qui partageront les risques.

La position du Groupe est d'aligner la définition des portefeuilles sur celle des portefeuilles d'assurance directe. En effet, il est considéré que les traités étant en quote-part, les risques au sein d'un portefeuille sont mécaniquement similaires au niveau des engagements cédés s'ils sont jugés similaires aux portefeuilles d'assurance directe. Enfin, le regroupement de plusieurs traités de réassurance dans un même portefeuille permet au Groupe de considérer qu'ils sont gérés ensemble au sens où l'objectif commun est d'atténuer les risques sur un portefeuille de contrats sous-jacents eux-mêmes gérés comme un ensemble.

Frontières des contrats

Les flux à l'intérieur de la frontière des contrats pour les contrats de réassurance détenus sont ceux qui résultent des droits substantiels ou des obligations substantielles du Groupe en tant que cédante.

Pour les contrats de réassurance détenus, le droit substantiel de la cédante est de recevoir des services de la part du réassureur. Ce droit substantiel cesse dès lors que :

- le réassureur a la capacité de réviser le prix ou le niveau de garantie relatifs aux engagements qui lui sont transférés de sorte à refléter pleinement le risque ;
- le réassureur a le droit de mettre fin à la couverture. L'obligation substantielle de la cédante est de payer les éléments dus aux réassureurs.

Le groupe La Banque Postale prend en compte, dans le calcul du BE, du RA et de la CSM, l'effet de la réassurance sur des contrats sous-jacents non encore comptabilisés par la cédante, même si ces contrats sont émis avant le traité de réassurance qui les couvre.

Modèle d'évaluation

Les traités de réassurance détenus ou émis appliquent le modèle BBA et PAA si les critères d'éligibilité sont satisfaits.

Dans tous les cas, ils ne sont donc pas éligibles à la méthode des honoraires variables (VFA) car ils n'incluent pas d'éléments de participation directe.

Pour les activités en France du Groupe, l'ensemble des traités de réassurance sont valorisés selon le modèle général BBA.

Les contrats de réassurance sont conçus pour couvrir les sinistres encourus en vertu des contrats sous-jacents souscrits au cours d'une période déterminée.

L'évaluation des contrats de réassurance détenus suit un principe d'effet miroir aux contrats d'assurance sous-jacents :

- les flux de trésorerie d'exécution sont estimés en utilisant des hypothèses cohérentes pour évaluer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs du groupe de contrats et celle des flux de trésorerie futurs des groupes de contrats d'assurance sous-jacents ;
- l'ajustement du risque non financier représente le montant du risque transféré par le détenteur du groupe de contrats de réassurance, à l'émetteur de ces contrats.

Le risque de non-exécution du réassureur n'étant pas un risque transféré par la cédante, celui-ci n'est pas intégré dans l'ajustement pour risque des contrats mais dans les estimations des flux de trésorerie ;

- la CSM évaluée à l'origine n'est pas considérée comme les profits non acquis à l'origine mais, comme un coût net (profit net dans certains cas) lors de l'achat du groupe de contrats de réassurance détenus. Les coûts et profits nets de réassurance sont étalés, sur la période de couverture des contrats de réassurance.

La marge sur services contractuels est ajustée et un produit est comptabilisé en conséquence, lorsqu'une perte est comptabilisée lors de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire ou lors de l'ajout de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires au groupe.

Décomptabilisation et modification des contrats

Un contrat d'assurance est décomptabilisé par le groupe La Banque Postale lorsque :

- le contrat d'assurance est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation qui y est précisée expire ou qu'elle est acquittée ou résiliée ; ou que
- les conditions apportées au contrat sont modifiées, et que ce changement entraîne la décomptabilisation du contrat initial et la comptabilisation du nouveau contrat modifié.

Mesures d'atténuation des risques

La norme permet l'utilisation d'instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat (notamment des dérivés) ou des contrats de réassurance détenus pour atténuer l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier découlant des contrats participatifs directs. La mesure d'atténuation des risques trouve principalement à s'appliquer au sein du Groupe sur les contrats de réassurance détenus.

Lorsque les conditions sont remplies, le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser les éléments suivants au sein de la CSM, comme cela aurait dû être le cas selon le modèle VFA, mais de les comptabiliser en résultat, afin de les compenser avec les variations de valeur des instruments de « couverture » utilisés. Cette option concerne :

- le montant correspondant à la part revenant au Groupe de la juste valeur des éléments sous-jacents ;
- les variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et des risques financiers qui ne résultent pas des éléments sous-jacents.

Ainsi, le Groupe met en œuvre ces dispositions en ajustant la CSM des affaires directes de l'écart avec l'ajustement de CSM de cession calculée selon les modèles VFA et modèles BBA. Le montant de charges financières correspondant à l'effet d'atténuation des risques est constaté en totalité en résultat net de la période car l'option OCI n'est pas appliquée sur les traités de réassurance détenus par le siège.

Cette mise en œuvre de la norme permet de répondre, principalement dans le cas des contrats de réassurance cédée de contrats VFA, à l'objectif de suppressions des écarts induits par une différence de valorisation entre la cession et le sous-jacent et permet de ressortir l'effet d'atténuation des risques.

Marge intra-groupe

Le groupe La Banque Postale distribue et gère, pour le compte de ses filiales, des contrats d'assurance. Cette activité génère des frais de distribution et de gestion dans les comptes aux bornes du Groupe.

De leur côté, les filiales d'assurance versent des commissions à La Banque Postale, au titre de la distribution et de la gestion des contrats d'assurance. Ces commissions incorporent également une marge facturée par La Banque Postale à ses filiales.

Sous IFRS 17, le Best Estimate incorpore l'ensemble des frais rattachables aux activités d'assurance. Ces frais incluent notamment les frais de distribution et de gestion des contrats d'assurance. Au niveau des filiales d'assurance, ce sont donc les commissions, y compris la marge, qui vont être incluses dans le Best Estimate.

Toutefois, au niveau du Groupe, cette marge ne doit pas être incorporée dans le Best Estimate, car elle représente un profit et non un coût. Elle doit donc être intégrée dans la CSM.

Par conséquent, la CSM groupe diffère de la CSM aux bornes des filiales d'assurance. Elle intègre une composante représentative de la marge intragroupe, qui est déterminée en appliquant aux commissions de distribution et de gestion un coefficient d'exploitation calculé à partir du coût des produits d'assurance constatés par la banque. Cette marge est intégrée dans la CSM aux bornes du groupe La Banque Postale.

Présentation dans les états financiers

Présentation au bilan

Le Groupe présente séparément au bilan la valeur comptable des portefeuilles de :

- contrats d'assurance émis qui sont des actifs ;
- contrats d'assurance émis qui sont des passifs ;
- contrats de réassurance détenus qui sont des actifs ;
- contrats de réassurance détenus qui sont des passifs.

Présentation au résultat

Produits des contrats d'assurance émis

Les revenus des contrats d'assurance reflètent le montant auquel le Groupe s'attend à avoir droit en échange des prestations de services fournis dans le cadre des contrats. Les revenus enregistrés sur la période comprennent le montant représentatif de la prime reçue en couverture des charges de services d'assurance et de la marge attendues en lien avec les services rendus sur la période.

Charges afférentes aux contrats d'assurances émis

Les charges afférentes aux activités d'assurance découlant des contrats d'assurance émis sont généralement comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont encourues.

Les charges enregistrées sur la période comprennent les charges sur les sinistres survenus au titre des services

rendus sur la période ou lors des périodes passées et, d'autres montants tels que l'amortissement des frais d'acquisition d'assurance, les pertes sur contrats déficitaires ainsi que leurs reprises.

Les paiements relatifs aux composantes investissement sont exclus des charges des activités d'assurance.

Produits et charges afférentes aux contrats de réassurance détenus

Les produits et charges sont représentatifs des montants recouvrés auprès des réassureurs et de l'affectation des primes versées au titre de cette couverture.

Produits financiers ou charges financières d'assurance

Les produits financiers ou charges financières d'assurance sont constitués des variations de la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance et de réassurance résultant des effets de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations.

La norme IFRS 17 offre une option comptable pour la comptabilisation des produits ou charges financières des contrats d'assurance qui peuvent être présentés soit en totalité dans le compte de résultat, soit de manière ventilée entre le compte de résultat et les autres éléments du résultat global (OCI).

Ce choix de méthode comptable est appliqué au niveau de chaque portefeuille de contrats.

L'option OCI permet, dans certaines conditions, de comptabiliser les changements de valeur des passifs d'assurance directement par capitaux propres plutôt que de les reconnaître en résultat. Elle concerne principalement les effets de changement de taux d'actualisation des passifs.

Cette option est applicable pour les contrats d'assurance qui répondent à certaines conditions, notamment en ce qui concerne la façon dont les actifs sont gérés et la façon dont les obligations sont évaluées. L'option OCI doit être choisie de manière cohérente pour tous les contrats d'un même portefeuille IFRS 17. Pour les contrats participatifs, cette option est applicable pour des contrats répondant à certaines conditions, en particulier concernant la détention des actifs sous-jacents.

Le Groupe applique cette option en miroir de la comptabilisation dans les autres éléments du résultat global des actifs sous-jacents en représentation des engagements d'assurances.

En choisissant cette option OCI, le Groupe réduit la volatilité des résultats financiers liés aux fluctuations de la valeur de marché des actifs. Ce qui est particulièrement utile pour les contrats d'assurance à long terme qui sont exposés à des risques de marché. Cette option permet notamment d'isoler en OCI les effets de variation de taux sur les passifs des contrats d'assurance et donc d'insensibiliser le résultat net d'assurance de la volatilité induite par l'évaluation des passifs au taux courant à chaque période.

5.1 Produits des contrats d'assurance émis

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
CONTRATS COMPTABILISÉS SELON LES MODÈLES BBA ET VFA	11 305	10 151
Montants relatifs aux variations du passif au titre de la couverture restante liés à :	9 820	8 648
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net en raison de la fourniture de services au cours de la période	2 234	2 244
Relâchement de l'ajustement au titre du risque non financier	257	213
Produits afférents aux contrats d'assurance émis attendus au cours de la période nets de l'amortissement de la composante de perte	7 172	6 003
Ajustements liés à l'expérience sur les primes reçues et les frais d'acquisition	157	188
Frais d'acquisitions alloués à la période	1 485	1 504
CONTRATS COMPTABILISÉS SELON LE MODÈLE PAA	1 609	1 667
PRODUITS DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS TOTAL	12 914	11 819

5.2 Charges afférentes aux contrats d'assurance émis

(en millions d'euros)	Contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA	Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	31.12.2025
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	(8 106)	(1 292)	(9 399)
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 488)	(5)	(1 493)
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	857	47	904
Pertes et reprises sur les groupes de contrats déficitaires	(21)	0	(21)
CHARGES AFFÉRENTES AUX CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS	(8 757)	(1 250)	(10 007)

(en millions d'euros)	Contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA	Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	31.12.2024
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	(6 490)	(1 307)	(7 796)
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 504)	(21)	(1 525)
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	497	46	543
Pertes et reprises sur les groupes de contrats déficitaires	(21)	2	(19)
CHARGES AFFÉRENTES AUX CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS	(7 518)	(1 280)	(8 798)

Le montant des charges afférentes aux contrats d'assurance émis contient la marge perçue par le Groupe au titre de la gestion et la distribution des contrats d'assurance des filiales. Elle est calculée comme la différence entre les commissions perçues et les frais sous-jacents déterminés à l'aide d'un coefficient d'exploitation analytique spécifique aux activités d'assurance.

5.3 Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Charges de réassurance - Contrats comptabilisés selon le modèle BBA	(742)	(3 079)
Marge sur services contractuels reconnue en résultat en raison de la réception de services au cours de la période	2	(30)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier en raison de l'expiration du risque	(17)	(10)
Charges attendues au cours de la période	(698)	(3 001)
Ajustements liés à l'expérience	(29)	(38)
Charges de réassurance - Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	(97)	(150)
Produits de réassurance - Contrats comptabilisés selon le modèle BBA	706	3 001
Montants recouvrés auprès des réassureurs	716	3 037
Ajustements liés aux provisions recouvrées auprès des réassureurs	(44)	(56)
Composante de perte	31	0
Variation de l'ajustement pour risque lié aux sinistres survenus cédés	3	1
Produits de réassurance - Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	55	128
CHARGES OU PRODUITS LIÉS À LA RÉASSURANCE DÉTENUE	(78)	(100)

5.4 Marge financière

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT		
Gains ou pertes nets des actifs financiers à la juste valeur par résultat	12 927	10 843
Total des revenus nets des actifs financiers à la juste valeur par résultat	12 927	10 843
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES		
Gains ou pertes nets des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(1 662)	(1 261)
Intérêts calculés selon la méthode TIE	4 757	3 920
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(838)	799
Dépréciation	(18)	(3)
Total des revenus nets des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	2 240	3 454
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI		
Gains ou pertes nets des actifs financiers au coût amorti	1	(0)
Intérêts calculés selon la méthode TIE	285	257
Dépréciation	(3)	(2)
Total des revenus nets des actifs financiers au coût amorti	283	255
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES		
Revenus comptabilisés en résultat	539	516
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 868	203
Total des revenus nets des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 407	719
IMMEUBLES DE PLACEMENT		
Gains ou pertes nets des immeubles de placement (nets de dépréciation)	112	(67)
Total des revenus nets des immeubles de placement	112	(67)
Autres éléments des revenus nets de placement	(180)	39
Revenus nets des placements (impact résultat et capitaux propres)	17 788	15 242
Effets de désactualisation et intérêts accumulés sur les contrats d'assurance	(485)	(446)
Changement de juste valeur des éléments sous-jacents	(15 013)	(12 621)
Changement de taux et d'environnement économique	(378)	(777)
Effet de l'atténuation du risque	194	9
Écart de change dans les charges financières d'assurance	(0)	(0)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	(15 683)	(13 776)
dont comptabilisés directement en capitaux propres	(233)	(775)
dont comptabilisés au compte de résultat	(15 449)	(13 001)
Effets de désactualisation et intérêts accumulés sur les contrats de réassurance détenus	435	634
Changement de taux et d'environnement économique	(192)	(300)
Autres effets financiers sur les contrats de réassurance détenus	(309)	(194)
Produits financiers ou charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus	(67)	139
dont comptabilisés directement en capitaux propres	(29)	42
dont comptabilisés au compte de résultat	(37)	96
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES	2 039	1 606
dont comptabilisés directement en capitaux propres	767	268
dont comptabilisés au compte de résultat	1 272	1 338

5.5 Compte de résultat assurance

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Produits des contrats d'assurance émis	12 914	11 819
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	(10 387)	(8 991)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(78)	(80)
Résultat des activités d'assurance	2 649	2 727
Produits des placements nets de charges	6 997	5 868
Plus et moins-values de cession des placements	(1 873)	(1 223)
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	10 853	9 364
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance	(30)	(20)
Gains et pertes relatifs à la décomptabilisation d'actifs au coût amorti	1	(3)
Intérêts calculés selon la méthode TIE	788	(85)
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	(15 449)	(13 001)
Produits financiers ou charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus	(37)	88
Total des produits financiers nets de charges	948	1 002
Charges et produits des autres activités	113	108
Autres produits et charges opérationnels courants	(878)	(973)
Total des autres produits et charges courants	(765)	(866)
Résultat opérationnel courant	2 832	2 864
Autres produits et charges opérationnels non courants	1	29
Résultat opérationnel	2 832	2 892
Charges de financement	(162)	(157)
Variation de valeurs des actifs incorporels	(29)	55
Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence	23	33
Impôts sur les résultats	(893)	(925)
Résultat après impôt des activités destinées à être cédées ou abandonnées	(13)	(26)
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 758	1 872
Participations ne donnant pas droit au contrôle	266	290
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 492	1 582

5.6 Placements des activités d'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (a)	200 080	187 656
Instruments dérivés de couverture	22	86
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (b)	15 770	14 704
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables (c)	190 107	189 142
Titres évalués au coût amorti	5 000	3 287
Immobilisations de placement	6 340	6 590
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 086	1 097
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	418 404	402 561

a. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Instruments de dettes	175 155	165 007
Effets publics et valeurs assimilées	2 148	2 100
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 350	13 998
OPCVM	57 457	59 598
Actifs représentatifs de contrats en UC	98 707	85 366
Prêts et avances	3 494	3 945
Instruments de capitaux propres	23 968	21 756
Actions et autres titres à revenu variable	16 814	16 298
Actifs représentatifs de contrats en UC	7 153	5 458
Instruments dérivés	958	892
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	200 080	187 656

b. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

(en millions d'euros)	31.12.2025	
	Juste valeur	Gains/pertes latents
Actions, autres titres à revenu variable et autres titres détenus à long terme	15 770	4 741
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	15 770	4 741
Impôts		(998)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)		3 743
	31.12.2024	
	Juste valeur	Gains/pertes latents
Actions, autres titres à revenu variable et autres titres détenus à long terme	14 704	3 541
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	14 704	3 541
Impôts		(688)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)		2 853

c. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en millions d'euros)	31.12.2025	
	Juste valeur	Gains/pertes latents
Effets publics et valeurs assimilées	90 654	(20 561)
Obligations et autres titres à revenu fixe	99 453	(6 190)
Total des instruments de dettes	190 107	(26 751)
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	190 107	(26 751)
Impôts		7 263
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		(19 488)

(en millions d'euros)	31.12.2024	
	Juste valeur	Gains/pertes latents
Effets publics et valeurs assimilées	88 936	(19 519)
Obligations et autres titres à revenu fixe	99 207	(6 480)
Total des instruments de dettes	189 142	(25 998)
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	189 142	(25 998)
Impôts		7 090
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		(18 908)

5.7 Contrats d'assurance et de réassurance

(en millions d'euros)	Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	Contrats évalués selon le modèle PAA	31.12.2025
AU TITRE DE LA COUVERTURE RESTANTE	937	144	1 081
Contrats évalués selon le modèle PAA		144	144
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	937		937
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	1 314		1 314
Ajustement au titre du risque non financier	(75)		(75)
Marge sur services contractuels	(302)		(302)
AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS	(197)	2	(195)
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(191)	2	(189)
Ajustement au titre du risque non financier	(6)	-	(6)
AU TITRE DES FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX FRAIS D'ACQUISITION NON ENCORE AFFECTÉS AUX CONTRATS D'ASSURANCE	0	4	4
Contrats d'assurance émis – Actif	740	150	890
AU TITRE DE LA COUVERTURE RESTANTE	371 626	552	372 178
Contrats évalués selon le modèle PAA		552	552
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	371 626		371 626
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	351 156		351 156
Ajustement au titre du risque non financier	1 398		1 398
Marge sur services contractuels	19 083		19 083
AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS	6 093	871	6 964
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	6 007	761	6 768
Ajustement au titre du risque non financier	85	51	136
Contrats d'assurance émis – Passif (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	377 719	1 363	379 082
CONTRATS D'ASSURANCE (AFFAIRES DIRECTES ET ACCEPTATIONS)	376 979	1 214	378 192
AU TITRE DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE RELATIVES À DES CONTRATS FINANCIERS SANS PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE			1 886
Contrats d'assurance émis – Passif			380 968

(en millions d'euros)

	Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	Contrats évalués selon le modèle PAA	31.12.2025
AU TITRE DE LA COUVERTURE RESTANTE	5 454	58	5 512
Contrats évalués selon le modèle PAA		58	58
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	5 454		5 454
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	5 097		5 097
Ajustement au titre du risque non financier	92		92
Marge sur services contractuels	265		265
AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS	532	197	729
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	526	189	715
Ajustement au titre du risque non financier	6	7	13
Contrats de réassurance détenus – Actif (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	5 986	255	6 240
AU TITRE DES OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE RELATIVES À DES CONTRATS FINANCIERS SANS PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE			15
Contrats de réassurance détenus – Actif			6 255
AU TITRE DE LA COUVERTURE RESTANTE	20	-	20
Contrats évalués selon le modèle PAA		-	-
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	20		20
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	14		14
Ajustement au titre du risque non financier	(6)		(6)
Marge sur services contractuels	12		12
AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS	(9)	-	(9)
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(9)	-	(9)
Ajustement au titre du risque non financier	(0)	-	(0)
Contrats de réassurance détenus – Passif	11	-	11
CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS	5 975	255	6 229

(en millions d'euros)	Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	Contrats évalués selon le modèle PAA	31.12.2024
AU TITRE DE LA COUVERTURE RESTANTE	982	95	1 078
Contrats évalués selon le modèle PAA		95	95
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	982		982
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	1 276		1 276
Ajustement au titre du risque non financier	(60)		(60)
Marge sur services contractuels	(234)		(234)
AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS	(166)	2	(164)
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(162)	2	(160)
Ajustement au titre du risque non financier	(4)	-	(4)
AU TITRE DES FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX FRAIS D'ACQUISITION NON ENCORE AFFECTÉS AUX CONTRATS D'ASSURANCE	0	4	4
Contrats d'assurance émis – Actif	616	101	917
AU TITRE DE LA COUVERTURE RESTANTE	358 053	755	358 809
Contrats évalués selon le modèle PAA		755	755
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	358 053		358 053
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	340 139		340 139
Ajustement au titre du risque non financier	1 474		1 474
Marge sur services contractuels	16 440		16 440
AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS	5 601	791	6 392
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	5 547	744	6 291
Ajustement au titre du risque non financier	55	47	102
Contrats d'assurance émis – Passif (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	363 655	1 546	365 201
CONTRATS D'ASSURANCE NETS (AFFAIRES DIRECTES ET ACCEPTATIONS)	362 838	1 445	364 283
AU TITRE DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE RELATIVES À DES CONTRATS FINANCIERS SANS PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE			2 019
Contrats d'assurance émis – Passif			367 220

(en millions d'euros)	Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	Contrats évalués selon le modèle PAA	31.12.2024
AU TITRE DE LA COUVERTURE RESTANTE	5 763	73	5 837
Contrats évalués selon le modèle PAA		73	73
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	5 763		5 763
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	5 403		5 403
Ajustement au titre du risque non financier	110		110
Marge sur services contractuels	250		250
AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS	450	221	671
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	445	213	659
Ajustement au titre du risque non financier	5	8	13
Contrats de réassurance détenus – Actif (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	6 213	295	6 508
AU TITRE DES OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE RELATIVES À DES CONTRATS FINANCIERS SANS PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE			15
Contrats de réassurance détenus – Actif			6 523
AU TITRE DE LA COUVERTURE RESTANTE	19	3	21
Contrats évalués selon le modèle PAA		3	3
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	19		19
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	17		17
Ajustement au titre du risque non financier	(8)		(8)
Marge sur services contractuels	9		9
AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS	(9)	-	(9)
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(9)	-	(9)
Ajustement au titre du risque non financier	(0)	-	(0)
Contrats de réassurance détenus – Passif	10	3	13
CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS NETS	6 203	292	6 495

5.8 Annexes activité assurance

5.8.1 Tableau de passage entre les contrats d'assurance au bilan et les annexes des contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA

	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31.12.2024
Solde net d'ouverture - Vision Groupe	344 571	1 593	16 674	362 839
Élimination des intragroupes (commissions de distribution et de gestion des contrats d'assurance)	1 776	-	(1 776)	-
Solde net d'ouverture - Vision Assurance	346 348	1 593	14 897	362 839
SOLDE NET DE CLÔTURE - VISION GROUPE	356 040	1 554	19 385	376 979
Élimination des intragroupes (commissions de distribution et de gestion des contrats d'assurance)	1 740	-	(1 740)	-
SOLDE NET DE CLÔTURE - VISION ASSURANCE	357 780	1 554	17 644	376 979

	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31.12.2024
Solde net d'ouverture - Vision Groupe	352 256	2 032	18 950	373 238
Élimination des intragroupes (commissions de distribution et de gestion des contrats d'assurance)	1 588	-	(1 588)	-
Solde net d'ouverture - Vision Assurance	353 844	2 032	17 362	373 238
SOLDE NET DE CLÔTURE - VISION GROUPE	344 571	1 593	16 674	362 839
Élimination des intragroupes (commissions de distribution et de gestion des contrats d'assurance)	1 776	-	(1 776)	-
SOLDE NET DE CLÔTURE - VISION ASSURANCE	346 348	1 593	14 897	362 839

5.8.2 Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus – contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA – assurance

(en millions d'euros)	Passifs nets au titre de la couverture restante		Passifs nets au titre de la couverture restante	Passifs au titre des sinistres survenus	Sous-total	Frais d'acquisition non encore affectés aux contrats	31.12.2025
	Hors composante de perte	Composante de perte					
Solde des actifs à l'ouverture	(982)	-	(982)	166	(816)	(0)	(816)
Solde des passifs à l'ouverture	357 872	182	358 053	5 601	363 655	-	363 655
SOLDE NET D'OUVERTURE	356 890	182	357 071	5 767	362 839	(0)	362 838
Produits des contrats d'assurance émis	(11 161)		(11 161)		(11 161)		(11 161)
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	1 472	22	1 494	7 326	8 819		8 819
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis		(52)	(52)	8 184	8 132		8 132
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	1 472		1 472		1 472		1 472
Ajustements des passifs pour sinistres survenus				(858)	(858)		(858)
Pertes et reprises sur les groupes de contrats onéreux		73	73		73		73
Composants d'investissement	(27 940)		(27 940)	27 940	-		-
Résultat des activités d'assurance	(37 628)	22	(37 607)	35 266	(2 341)	-	(2 341)
Produits financiers (ou charges financières) des contrats d'assurance émis	15 714	1	15 715	72	15 787	-	15 787
Produits financiers (ou charges financières) des contrats d'assurance émis (hors différences de change)	15 850	1	15 851	73	15 924		15 924
Effet des différences de change	(135)	-	(135)	(1)	(137)	-	(137)
Total issu des variations du résultat global	(21 914)	22	(21 891)	35 337	13 446	-	13 446
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	37 305		37 305		37 305		37 305
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis				(34 821)	(34 821)		(34 821)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 843)		(1 843)		(1 843)	(0)	(1 843)
Total des flux de trésorerie	35 462	-	35 462	(34 821)	642	(0)	642
Frais d'acquisition non affectés aux contrats	-		-		-	0	0
Variations de périmètre	3	-	3	(2)	1	-	1
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	40	4	44	8	52	-	52
Autres mouvements de consolidation	43	4	47	5	53	-	53
SOLDE NET DE CLÔTURE	370 481	208	370 690	6 289	376 979	(0)	376 979
Solde des actifs à la clôture	(937)	-	(937)	197	(740)	(0)	(740)
Solde des passifs à la clôture	371 418	208	371 626	6 093	377 719	-	377 719

(en millions d'euros)	Passifs nets au titre de la couverture restante		Passifs nets au titre de la couverture restante	Passifs au titre des sinistres survenus	Sous-total	Frais d'acquisition non encore affectés aux contrats	31.12.2024
	Hors composante de perte	Composante de perte					
Solde des actifs à l'ouverture	(1 389)	-	(1 389)	213	(1 176)	(0)	(1 177)
Solde des passifs à l'ouverture	368 655	167	368 822	5 978	374 400	-	374 400
SOLDE NET D'OUVERTURE	367 265	167	367 432	5 791	373 224	(0)	373 223
Produits des contrats d'assurance émis	(10 151)	-	(10 151)	-	(10 151)	-	(10 151)
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	1 504	21	1 525	6 159	7 684	-	7 684
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis	-	(30)	(30)	6 655	6 625	-	6 625
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	1 504	-	1 504	-	1 504	-	1 504
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	-	-	-	(497)	(497)	-	(497)
Pertes et reprises sur les groupes de contrats onéreux	-	52	52	-	52	-	52
Composants d'investissement	(33 665)	-	(33 665)	33 665	0	-	0
Résultat des activités d'assurance	(42 313)	21	(42 292)	39 824	(2 468)	-	(2 468)
Produits financiers (ou charges financières) des contrats d'assurance émis	8 642	1	8 644	98	8 741	-	8 741
Produits financiers (ou charges financières) des contrats d'assurance émis (hors différences de change)	13 497	1	13 498	15	13 649	-	13 649
Effet des différences de change	(4 854)	-	(4 854)	(53)	(4 907)	-	(4 907)
Total issu des variations du résultat global	(33 671)	22	(33 648)	39 922	6 274	-	6 274
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	39 298	-	39 298	-	39 298	-	39 298
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis	-	-	-	(39 984)	(39 984)	-	(39 984)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(2 076)	-	(2 076)	-	(2 076)	0	(2 076)
Total des flux de trésorerie	37 222	-	37 222	(39 984)	(2 762)	0	(2 762)
Frais d'acquisition non affectés aux contrats	(0)	-	(0)	-	(0)	0	-
Variations de périmètre	(14 443)	8	(14 432)	(22)	(14 653)	0	(14 653)
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	514	(16)	498	258	757	-	757
Autres mouvements de consolidation	(13 927)	(8)	(13 934)	38	(13 896)	0	(13 896)
SOLDE NET DE CLÔTURE	356 890	182	357 071	5 767	362 839	(0)	362 838
Solde des actifs à la clôture	(982)	-	(982)	166	(816)	(3)	(816)
Solde des passifs à la clôture	357 872	182	358 053	5 601	363 655	-	363 655

5.8.3 Analyse par composante comptable – contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA – assurance

(en millions d'euros)	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31.12.2025
Solde des actifs à l'ouverture	(1 114)	65	234	(816)
Solde des passifs à l'ouverture	347 462	1 529	14 664	363 655
SOLDE NET D'OUVERTURE	346 348	1 593	14 897	362 839
Variations liées aux services futurs	(5 070)	160	4 983	73
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	(3 161)	(54)	3 198	(17)
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes et reprises de pertes sur les groupes de contrats définitifs	(10)	34		24
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(1 899)	180	1 785	66
Variations liées aux services rendus au cours de la période	850	(216)	(2 190)	(1 556)
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net			(2 190)	(2 190)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier		(216)		(216)
Ajustements liés à l'expérience	850			850
Variations liées aux services passés	(855)	(3)		(857)
Ajustements des sinistres survenus	(855)	(3)		(857)
Résultat des activités d'assurance	(5 075)	(59)	2 793	(2 341)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	15 853	16	(62)	15 787
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance (hors différences de change)	15 965	19	(61)	15 924
Effet des différences de change	(112)	(5)	(21)	(137)
Total issu des variations du résultat global	10 778	(43)	2 711	13 446
Flux de trésorerie reçus ou payés sur les contrats d'assurance	642			642
Total des flux de trésorerie	642			642
Variations de périmètre	1	-	-	1
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	12	4	36	52
Autres mouvements de consolidation	13	4	36	53
SOLDE NET DE CLÔTURE	357 780	1 554	17 644	376 979
Solde des actifs à la clôture	(1 123)	81	302	(740)
Solde des passifs à la clôture	358 903	1 473	17 342	377 719

(en millions d'euros)	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31.12.2024
Solde des actifs à l'ouverture	(1 538)	79	282	(1 176)
Solde des passifs à l'ouverture	355 367	1 953	17 080	374 400
SOLDE NET D'OUVERTURE	353 829	2 032	17 362	373 224
Variations liées aux services futurs	(236)	192	87	42
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	1 490	(1)	(1 501)	(12)
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes et reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	(27)	38		11
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(1 699)	155	1 588	43
Variations liées aux services rendus au cours de la période	447	(192)	(2 244)	(1 989)
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net			2 244	(2 244)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier		(192)		(192)
Ajustements liés à l'expérience	447			447
Variations liées aux services passés	(465)	(56)		(521)
Ajustement des sinistres survenus	(465)	(56)		(521)
Résultat des activités d'assurance	(254)	(56)	(2 157)	(2 468)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	9 045	6	(309)	8 741
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance (hors différences de change)	(3 500)	37	11	13 649
Effet des différences de change	(4 455)	(31)	(42)	(4 907)
Total issu des variations du résultat global	8 791	(50)	(2 467)	6 274
Flux de trésorerie reçus ou payés sur les contrats d'assurance	(2 762)			(2 762)
Total des flux de trésorerie	(2 762)			(2 762)
Variations de périmètre	(14 274)	6	(385)	(14 653)
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	764	(394)	387	757
Autres mouvements de consolidation	(13 510)	(388)	2	(13 897)
SOLDE NET DE CLÔTURE	346 348	1 593	14 897	362 839
Solde des actifs à la clôture	(1 114)	65	234	(810)
Solde des passifs à la clôture	347 462	1 529	14 664	363 655

5.8.4 Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus – contrats comptabilisés selon le modèle BBA – réassurance détenue

(en millions d'euros)	Actifs nets pour couverture restante				31.12.2025
	Hors élément de recouvrement de perte	Élément de recouvrement de perte	Composante de couverture restante	Composante de sinistres survenus	
Solde des actifs à l'ouverture	5 754	9	5 763	450	6 213
Solde des passifs à l'ouverture	(19)	-	(19)	9	(10)
SOLDE NET D'OUVERTURE	5 736	9	5 745	459	6 203
Produits de réassurance	48	31	79	621	700
Montants recouverts auprès des réassureurs :	48	31	79	666	745
dont Montants recouverts des services passés et autres charges de réassurance	48	(0)	48	666	714
dont pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires sous-jacents	-	31	31	-	31
Ajustement des actifs pour sinistres survenus	-	-	-	(45)	(45)
Charges de réassurance	(736)	-	(736)	-	(736)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(688)	31	(657)	621	(36)
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance	(72)	0	(72)	2	(70)
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance (hors effets des différences de change)	(72)	0	(72)	2	(70)
Effet des différences de change	0	-	0	-	0
Composants d'investissement	(751)	-	(751)	751	-
Total issu des variations du résultat global	(1 511)	31	(1 480)	1 374	(106)
Primes payées	1 169	-	1 169	-	1 169
Sommes recouvrées auprès des réassureurs	-	-	-	(1 292)	(1 292)
Autres décalages de trésorerie (dépôt de réassurance, frais d'acquisition, etc.)	-	-	-	-	-
Total des flux de trésorerie	1 169	-	1 169	(1 292)	(123)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats de réassurance	0	-	0	0	0
Autres mouvements de consolidation	0	-	0	0	0
SOLDE NET DE CLÔTURE	5 394	40	5 434	541	5 975
Solde des actifs à la clôture	5 414	40	5 454	532	5 986
Solde des passifs à la clôture	(20)	-	(20)	9	(1)

(en millions d'euros)	Actifs nets pour couverture restante		Composante de couverture restante	Composante de sinistres survenus	31.12.2024
	Hors élément de recouvrement de perte	Élément de recouvrement de perte			
Solde des actifs à l'ouverture	8 098	5	8 103	496	8 599
Solde des passifs à l'ouverture	(43)	-	(43)	8	(35)
SOLDE NET D'OUVERTURE	8 056	5	8 061	504	8 564
Produits de réassurance	76	0	77	2 925	3 001
Montants recouverts auprès des réassureurs	76	0	77	2 961	3 038
dont Montants recouverts des services passés et autres charges de réassurance	76	0	76	2 967	3 037
dont pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires sous-jacents	-	0	0	-	0
Ajustement des actifs pour sinistres survenus	-	-	-	(36)	(36)
Charges de réassurance	(3 079)	-	(3 079)	-	(3 079)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(3 003)	0	(3 002)	2 925	(78)
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance	117	-	117	7	124
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance (hors effets des différences de change)	117	-	117	7	124
Effet des différences de change	(0)	-	(0)	-	(0)
Composants d'investissement	(801)	-	(801)	801	-
Total issu des variations du résultat global	(3 686)	0	(3 686)	3 732	46
Primes payées	1 201	-	1 201	-	1 201
Sommes recouvrées auprès des réassureurs	-	-	-	(3 778)	(3 778)
Autres décalages de trésorerie (dépôt de réassurance, frais d'acquisition, etc.)	(52)	-	(52)	-	(52)
Total des flux de trésorerie	1 149	-	1 149	(3 778)	(2 629)
Variations de périmètre	238	5	243	(16)	227
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats de réassurance	(21)	(1)	(21)	16	(6)
Autres mouvements de consolidation	218	4	222	0	222
SOLDE NET DE CLÔTURE	5 736	9	5 745	459	6 203
Solde des actifs à la clôture	5 754	9	5 763	450	6 213
Solde des passifs à la clôture	(18)	-	(18)	9	(10)

5.8.5 Analyse par composante comptable – contrats comptabilisés selon le modèle BBA – réassurance détenue

(En millions d'euros)	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31.12.2025
Solde des actifs à l'ouverture	5 849	115	250	6 213
Solde des passifs à l'ouverture	(9)	8	(9)	(10)
SOLDE NET D'OUVERTURE	5 840	123	241	6 203
Variations liées aux services futurs	23	(4)	11	31
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	40	(8)	(31)	1
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(17)	4	43	30
Variations liées aux services rendus au cours de la période	(10)	(14)	2	(22)
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net			2	2
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier		(14)		(14)
Ajustements liés à l'expérience	(10)			(10)
Variations liées aux services passés	(43)	(2)		(45)
Ajustement des sinistres survenus	(43)	(2)		(45)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(30)	(20)	13	(36)
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance	(70)	1	(1)	(69)
Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus (hors effet de l'évolution du risque de non-exécution)	(70)	1	(1)	(70)
Effet des différences de change	0	-	-	0
Total des variations du résultat global	(99)	(18)	12	(105)
Flux de trésorerie	(123)			(123)
Total des flux de trésorerie	(123)			(123)
Variations de périmètre	-	-	-	-
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	0	-	(0)	-
Autres mouvements de consolidation	0	-	(0)	-
SOLDE NET DE CLÔTURE	5 618	104	253	5 975
Solde des actifs à la clôture	5 623	98	265	5 986
Solde des passifs à la clôture	(5)	6	(12)	(11)

(En millions d'euros)	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31.12.2024
Solde des actifs à l'ouverture	7 950	97	512	8 559
Solde des passifs à l'ouverture	(32)	17	(20)	(35)
SOLDE NET D'OUVERTURE	7 958	114	492	8 564
Variations liées aux services futurs	21	(19)	(2)	0
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	29	(22)	(6)	(0)
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(8)	4	4	0
Variations liées aux services rendus au cours de la période	(4)	(0)	(30)	(41)
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net			(30)	(30)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier		(8)		(8)
Ajustements liés à l'expérience	(4)			(4)
Variations liées aux services passés	(34)	(3)		(36)
Ajustement des sinistres survenus	(34)	(3)		(36)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(17)	(29)	(32)	(78)
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance	109	12	3	124
Flux de trésorerie	(2 629)			(2 629)
Total des flux de trésorerie	(2 629)			(2 629)
Variations de périmètre	418	8	(198)	227
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	0	19	(24)	(5)
Autres mouvements de consolidation	418	26	(223)	222
SOLDE NET DE CLÔTURE	5 840	123	241	6 203
Solde des actifs à la clôture	5 849	115	250	6 213
Solde des passifs à la clôture	(9)	8	(9)	(0)

5.8.6 Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus – contrats comptabilisés selon le modèle PAA – assurance

(En millions d'euros)	Passifs nets au titre de la couverture restante		Passifs au titre des sinistres survenus				Frais d'acquisition non affectés aux contrats	31.12.2025
	Hors composante de perte	Composante de perte	Passifs nets au titre de la couverture restante	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Passifs au titre des sinistres survenus		
Solde des actifs à l'ouverture	(95)	-	(95)	(2)	-	(2)	(4)	(101)
Solde des passifs à l'ouverture	755	0	755	744	47	791	-	1 545
SOLDE NET D'OUVERTURE	660	0	660	742	47	789	(4)	1 445
Produits des contrats d'assurance émis	(1 584)	-	(1 584)	-	-	-	-	(1 584)
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	-	(0)	(0)	1 249	4	1 253	-	1 252
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis	-	-	-	1 289	13	1 302	-	1 302
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	-	-	-	(40)	(9)	(49)	-	(49)
Pertes et reprises sur les groupes de contrats onéreux	-	(0)	(0)	-	-	-	-	(0)
Résultat des activités d'assurance	(1 584)	(0)	(1 584)	1 249	4	1 253	-	(332)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	-	-	-	(0)	0	(0)	-	(0)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	-	-	-	(0)	0	(0)	-	(0)
Effet des différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-
Total issu des variations du résultat global	(1 584)	(0)	(1 584)	1 248	4	1 251	-	(333)
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	1 332	-	1 332	-	-	-	-	1 332
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis	-	-	-	(1 231)	-	(1 231)	-	(1 231)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(0)	-	(0)	-	-	-	(0)	(0)
Total des flux de trésorerie	1 332	-	1 332	(1 231)	-	(1 231)	(0)	101
Variations de périmètre	-	-	-	-	0	0	0	0
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	1	-	1	-	-	-	-	1
Autres mouvements de consolidation	1	-	1	-	0	0	0	1
SOLDE NET DE CLÔTURE	408	-	408	759	51	810	(4)	1 214
Solde des actifs à la clôture	(144)	-	(144)	(2)	-	(2)	(4)	(150)
Solde des passifs à la clôture	552	-	552	761	51	811	-	1 363

(En millions d'euros)	Passifs nets au titre de la couverture restante		Passifs au titre des sinistres survenus					31.12.2024
	Hors composante de perte	Composante de perte	Passifs nets au titre de la couverture restante	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Passifs au titre des sinistres survenus	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	
Solde des actifs à l'ouverture	(66)	-	(66)	(0)	-	(0)	(0)	(66)
Solde des passifs à l'ouverture	823	2	825	749	47	796	-	1 620
SOLDE NET D'OUVERTURE	658	2	660	749	47	794	(0)	1 454
Produits des contrats d'assurance émis	(1 667)	-	(1 667)	-	-	-	-	(1 667)
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	21	(2)	20	1 288	(0)	1 288	-	1 308
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis	-	-	-	1 324	8	1 332	-	1 336
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	26	-	26	-	-	-	-	71
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	-	-	-	(33)	(0)	(46)	-	(49)
Pertes et reprises sur les groupes de contrats annuels	-	(3)	(3)	-	-	-	-	(3)
Composants d'investissements	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	(1 646)	(2)	(1 648)	1 288	(0)	1 288	-	(359)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	-	-	-	43	4	45	-	45
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	-	-	-	43	4	45	-	45
Effet des différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-
Total issu des variations du résultat global	(1 646)	(2)	(1 648)	1 329	4	1 333	-	(314)
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	1 585	-	1 585	-	-	-	-	1 585
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis	-	-	-	(1 274)	-	(1 274)	-	(1 274)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(34)	-	(34)	-	-	-	(0)	(34)
Total des flux de trésorerie	1 651	-	1 651	(1 274)	-	(1 274)	(0)	377
Variations de périmètre	(0)	5	(5)	(5)	(4)	(5)	-	(7)
Autres mouvements relatifs à l'évaluation de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	9	(5)	4	-	0	0	(4)	1
Autres mouvements de consolidation	(4)	0	(4)	(6)	(4)	(6)	(4)	(72)
SOLDE NET DE CLÔTURE	660	0	660	742	47	789	(4)	1 445
Solde des actifs à la clôture	(95)	-	(95)	(0)	-	(0)	(4)	(101)
Solde des passifs à la clôture	755	0	755	744	47	791	-	1 546

5.8.7 Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus – contrats comptabilisés selon le modèle PAA – réassurance détenue

(en millions d'euros)	Composante de couverture restante			Composante de sinistres survenus			31.12.2025
	Hors composante de recouvrement de perte	Composante de recouvrement de perte	Composante de couverture restante	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Composante de sinistres survenus	
Solde des actifs à l'ouverture	73	(0)	73	213	8	221	295
Solde des passifs à l'ouverture	(3)	-	(3)	-	-	-	(3)
SOLDE NET D'OUVERTURE	71	(0)	71	213	8	221	292
Produits de réassurance	-	17	17	37	(0)	37	53
Montants recouverts auprès des réassureurs :	-	17	17	60	-	60	76
dont Montants recouverts des services passés et autres charges de réassurance	-	17	17	60	-	60	76
Ajustements liés aux montants recouverts auprès des réassureurs	-	-	-	(23)	(0)	(23)	(23)
Charges de réassurance	(90)	-	(90)	-	-	-	(90)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(90)	17	(73)	37	(0)	37	(37)
Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus	0	-	0	(2)	(0)	(2)	(2)
Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus (hors effets des différences de change)	-	-	-	(2)	(0)	(2)	(2)
Effet des différences de change	0	-	0	0	-	0	0
Total issu des variations du résultat global	(90)	17	(73)	36	(0)	36	(38)
Primes payées	77	-	77	-	-	-	77
Sommes recouvrées auprès des réassureurs	-	(14)	(14)	(62)	-	(62)	(76)
Total des flux de trésorerie	77	(14)	63	(62)	-	(62)	1
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats de réassurance	0	-	0	(0)	-	(0)	(0)
Autres mouvements de consolidation	0	-	0	(0)	-	(0)	(0)
SOLDE NET DE CLÔTURE	58	2	60	187	7	195	255
Solde des actifs à la clôture	58	2	60	187	7	195	255
Solde des passifs à la clôture	0	-	0	(0)	-	(0)	-

(en millions d'euros)	Composante de couverture restante			Composante de sinistres survenus			31.12.2024
	Hors composante de recouvrement de perte	Composante de recouvrement de perte	Composante de couverture restante	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Composante de sinistres survenus	
Solde des actifs à l'ouverture	82	-	82	227	10	237	139
Solde des passifs à l'ouverture	(20)	-	(20)	-	-	-	(20)
SOLDE NET D'OUVERTURE	62	-	62	227	10	237	299
Produits de réassurance	-	0	0	130	(2)	128	128
Montants recouverts auprès des réassureurs	-	0	0	147	-	147	147
dont Montants recouverts des services posés et autres charges de réassurance	-	0	0	147	-	147	147
Ajustements liés aux montants recouverts auprès des réassureurs	-	-	-	(17)	(2)	(19)	(19)
Charges de réassurance	(150)	-	(150)	-	-	-	(150)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(150)	0	(150)	130	(2)	128	(22)
Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus	(1)	-	(1)	11	1	12	12
Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus (hors effets des différences de change)	-	-	-	15	1	15	15
Effet des différences de change	(1)	-	(1)	(3)	-	(3)	(4)
Total issu des variations du résultat global	(151)	0	(151)	141	(1)	140	(10)
Primes payées	157	-	157	-	-	-	157
Sommes recouvrées auprès des réassureurs	-	(0)	(0)	(131)	-	(131)	(131)
Total des flux de trésorerie	157	(0)	157	(131)	-	(131)	26
Variations de périmètre	(3)	-	(3)	(88)	(1)	(88)	(21)
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats de réassurance	6	-	6	(6)	(1)	(7)	(1)
Autres mouvements de consolidation	3	-	3	(24)	(1)	(25)	(22)
SOLDE NET DE CLÔTURE	71	(0)	71	213	8	221	292
Solde des actifs à la clôture	73	(2)	73	213	8	221	295
Solde des passifs à la clôture	(3)	-	(3)	-	-	-	(3)

5.8.8 Marge sur services contractuels d'assurance émis par méthode de transition

(en millions d'euros)	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	Autres contrats ⁽¹⁾	31.12.2025
MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS À L'OUVERTURE	125	10 787	3 985	14 897
Variations liées aux services futurs	111	2 893	1 978	4 983
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	111	2 893	193	3 198
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	-	-	1 785	1 785
Variations liées aux services rendus au cours de la période	(69)	(1 441)	(680)	(2 190)
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour refléter les services rendus	(69)	(1 441)	(680)	(2 190)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	6	(136)	48	(82)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	6	(127)	61	(60)
Effet des différences de change	-	(9)	(12)	(21)
Autres mouvements de consolidation	-	34	2	36
Variations de périmètre	-	-	-	-
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	-	34	2	36
MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS À LA CLÔTURE	173	12 138	5 334	17 644

(1) Les autres contrats correspondent aux contrats qui n'étaient pas existants à la date de transition.

(en millions d'euros)	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	Autres contrats ⁽¹⁾	31.12.2024
MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS À L'OUVERTURE	140	13 619	3 604	17 362
Variations liées aux services futurs	30	(1 359)	1 416	87
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	30	(1 359)	(172)	(1 501)
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	-	-	1 588	1 588
Variations liées aux services rendus au cours de la période	(51)	(1 828)	(365)	(2 244)
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour refléter les services rendus	(51)	(1 828)	(365)	(2 244)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	6	(139)	(177)	(309)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	6	76	29	111
Effet des différences de change	-	(215)	(206)	(421)
Autres mouvements de consolidation	-	494	(493)	2
Variations de périmètre	-	(186)	(199)	(385)
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	-	681	(294)	387
MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS À LA CLÔTURE	125	10 787	3 985	14 897

(1) Les autres contrats correspondent aux contrats qui n'étaient pas existants à la date de transition.

5.8.9 Marge sur services contractuels de réassurance détenue par méthode de transition

(en millions d'euros)	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	Autres contrats ⁽¹⁾	31.12.2025
PART CÉDÉE - MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS À L'OUVERTURE	60	336	(155)	241
Part cédée - Variations liées aux services futurs :	7	(18)	23	11
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	7	(18)	(20)	(31)
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	-	-	43	43
Part cédée - Variations liées aux services rendus au cours de la période :	(7)	(21)	30	2
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour refléter les services rendus	(7)	(21)	30	2
Part cédée - Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus :	1	2	(4)	(1)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance des contrats de réassurance	1	2	(4)	(1)
Part cédée - Autres mouvements de consolidation :	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats de réassurance	-	-	-	-
PART CÉDÉE - MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS À LA CLÔTURE	61	299	(107)	253

(1) Les autres contrats correspondent aux contrats qui n'étaient pas existants à la date de transition.

(en millions d'euros)	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	Autres contrats ⁽¹⁾	31.12.2024
PART CÉDÉE - MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS À L'OUVERTURE	64	417	11	492
Part cédée - Variations liées aux services futurs :	1	(45)	42	(2)
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	1	(45)	37	(6)
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	-	-	4	-
Part cédée - Variations liées aux services rendus au cours de la période :	(7)	(21)	(3)	(30)
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour refléter les services rendus	(7)	(21)	(3)	(30)
Part cédée - Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus :	1	2	(0)	3
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance des contrats de réassurance	1	2	(0)	3
Part cédée - Autres mouvements de consolidation :	-	(18)	(205)	(223)
Variations de périmètre	-	7	(206)	(99)
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats de réassurance	-	(24)	-	(24)
PART CÉDÉE - MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS À LA CLÔTURE	60	336	(155)	241

(1) Les autres contrats correspondent aux contrats qui n'étaient pas existants à la date de transition.

5.9 Annexes risques assurance

Les sensibilités présentées dans les tableaux ci-dessous sont calculées au niveau du groupe CNP Assurances.

5.9.1 Analyse de la sensibilité au risque de rachat

(en pourcentage)	31.12.2025			31.12.2024		
	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres
Hauteur de 10 % des rachats	0 %	(1 %)	0 %	0 %	(2 %)	0 %

5.9.2 Analyse de sensibilité au risque de taux

(en pourcentage)	31.12.2025			31.12.2024		
	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres
+ 100 bps	(2 %)	(7 %)	(2 %)	(2 %)	(5 %)	(2 %)
- 100 bps	2 %	9 %	2 %	2 %	3 %	2 %

5.9.3 Analyse de la sensibilité au risque immobilier

(en pourcentage)	31.12.2025			31.12.2024		
	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres
Évolution du marché immobilier de + 15 % à partir de 2024	0 %	(11 %)	(1 %)	0 %	(11 %)	(1 %)

5.9.4 Analyse de la sensibilité au risque action

(en pourcentage)	31.12.2025			31.12.2024		
	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres
Évolution du marché action de - 25 %	(1 %)	(31 %)	(3 %)	(2 %)	(23 %)	(3 %)

5.9.5 Risque de liquidité – Passifs des contrats d'assurance nets d'actifs d'assurance – montants exigibles – rachat

(en millions d'euros)	31.12.2025		31.12.2024	
	Valeur de rachat	Valeur comptable	Valeur de rachat	Valeur comptable
Passifs immédiatement rachetables relatifs à des contrats d'assurance	331 366	339 194	236 190	307 054
Passifs non immédiatement rachetables relatifs à des contrats d'assurance	29 482	39 008	51 526	57 230
TOTAL	360 847	378 192	347 717	364 283

5.9.6 Risque de liquidité – Flux futurs d'actifs

(en millions d'euros)	31.12.2025					
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	10 à 15 ans	Plus de 15 ans	Total
Actifs à la juste valeur par résultat	13 008	3 123	3 293	729	3 877	24 030
Actifs à la juste valeur par OCI recyclable	17 536	65 613	65 636	39 806	48 023	236 613
Actifs financiers au coût amorti	228	1 560	2 375	1 827	636	6 605
TOTAL	30 771	70 296	71 304	42 362	52 516	267 249

(en millions d'euros)	31.12.2024					
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	10 à 15 ans	Plus de 15 ans	Total
Actifs à la juste valeur par résultat	13 512	3 881	3 272	489	3 992	25 086
Actifs à la juste valeur par OCI Recyclable	18 390	67 401	68 826	28 702	41 223	224 532
Actifs financiers au coût amorti	112	1 103	2 081	806	12	4 114
TOTAL	32 004	72 316	74 179	30 007	45 227	253 732

La gestion du risque du secteur assurance est détaillée dans la section 5.7.1 « Les risques assurance » du Document d'enregistrement universel.

Note 6 Impôts sur les bénéfices

PRINCIPES COMPTABLES

Impôts courants

La charge d'impôt courant est déterminée sur la base des bénéfices imposables de chaque entité fiscale consolidée en appliquant les taux et règles d'imposition en vigueur dans le pays d'implantation de l'entité.

Les actifs et passifs d'impôts courants reflètent la position des entités du Groupe liée au règlement de l'impôt courant vis-à-vis de l'administration fiscale de chacun des pays ou de La Poste, certaines entités françaises faisant partie du périmètre d'intégration fiscale du groupe La Poste.

Incertitudes fiscales

Des incertitudes peuvent survenir sur les traitements fiscaux appliqués par le Groupe. S'il est probable que les autorités fiscales compétentes remettent en cause les traitements retenus, ces incertitudes doivent être reflétées dans les impôts courants par la contrepartie d'une provision pour risque fiscal présentée au sein des passifs d'impôts.

Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporaires observées entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale, sauf exception.

Les taux d'imposition utilisés pour l'évaluation sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif, dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Le Groupe n'active les reports déficitaires des entités qui le composent que dans la mesure où ces entités montrent par le biais d'un plan d'affaires pluriannuel leur capacité à les récupérer sur un horizon déterminé et raisonnable.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs financiers à la juste valeur per les capitaux propres recyclables et aux variations de valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie pour lesquels les impôts différés sont directement imputés sur les capitaux propres.

La compensation entre impôts différés actifs et passifs est effectuée par entité fiscale ou périmètre d'intégration.

Les actifs d'impôts différés nets qui résultent de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

6.1 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Actifs d'impôts différés	1 358	1 213
Actifs d'impôts courants	390	330
ACTIFS D'IMPÔTS	1 748	1 543
Passifs d'impôts différés	1 258	1 330
Passifs d'impôts courants	106	154
PASSIFS D'IMPÔTS	1 364	1 484

Les actifs et passifs d'impôts différés concernent principalement :

- la comptabilisation à la juste valeur des actifs selon IFRS 9 ;
- la comptabilisation à la juste valeur des actifs et passifs d'assurance et de réassurance selon IFRS 17 ;
- la provision Épargne Logement ;
- des différences temporaires attachées aux crédits Prêts à Taux Zéro et aux provisions pour dépréciation du risque de crédit.

Les actifs d'impôts sont limités aux capacités de chaque entité fiscale à les recouvrer dans un proche avenir. Un montant de 28 millions d'euros d'impôts différés a été reconnu au titre des déficits générés en 2025, recouvrable sur un horizon de cinq ans, en fonction des projections de résultat fiscal. Par ailleurs, les impôts différés actifs sur déficits fiscaux non activés s'élèvent à 359 millions d'euros.

Analyse des impôts différés par nature

(en millions d'euros)	31.12.2025					
	Ouverture	Résultat	Capitaux Propres	Autres	Variation de périmètre	Clôture
Provision épargne logement	26	8	-	0	-	34
Provisions pour engagement retraite	11	(0)	-	(0)	-	11
Autres provisions non déductibles	352	34	-	0	-	387
Autres sources de différences temporelles	705	36	46	(253)	-	524
IMPÔTS DIFFÉRÉS LIÉS AUX DÉCALAGES TEMPORELS	1 094	78	46	(253)	-	955
Retraitements (FRS)	(1 270)	353	(238)	230	-	(856)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	(177)	441	(192)	(32)	-	100

6.2 Charge d'impôts sur les bénéfices

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Impôts courants	(1 339)	(1 125)
Impôts différés	441	110
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	(898)	(1 016)

La contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises est comptabilisée pour un montant de 189 millions d'euros au 31 décembre 2025 sur la ligne « impôts courants ».

Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt comptabilisée

(en millions d'euros)	31.12.2025		31.12.2024	
Résultat net part du groupe	1 555		1 186	
Participations ne donnant pas le contrôle	256		310	
Quote-part de résultat des mises en équivalence	(92)		(95)	
Charge d'impôt	898		1 016	
Résultat comptable avant impôt	2 647		2 417	
Charge d'impôt théorique	(684)	25,83 %	(624)	25,83 %
Effets des différences permanentes	7	(0,26 %)	(152)	6,30 %
Effets des taux d'imposition	(112)	4,22 %	(147)	6,09 %
Effet de l'imposition des dividendes	11	(0,42 %)	23	(0,97 %)
Effet de la contribution exceptionnelle	(189)	7,16 %	-	-
Autres effets	69	(2,60 %)	(116)	4,81 %
CHARGE D'IMPÔT COMPTABILISÉE	(898)	33,91 %	(1 016)	42,04 %

Conformément aux dispositions fiscales françaises, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est fixé à 25 % en 2025, auquel s'ajoute la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %, soit un taux d'impôt de 25,83 %.

Les plus-values à long terme générées lors de cessions de titres de participation sont exonérées d'impôt sur les sociétés à l'exception d'une quote-part de frais et charges de 12 %.

En application du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés détenues à plus de 5 % sont exonérés d'impôt à l'exception d'une quote-part de frais et charges de 1 % ou 5 %.

Le taux d'impôt effectif au 31 décembre 2025 ressort à 33,91 %, essentiellement en raison d'un taux d'impôt à 40 % pour les entités brésiliennes.

Note 7 Autres postes des états financiers

7.1 Produits et charges de commissions

PRINCIPES COMPTABLES

Conformément à la norme IFRS 15, les produits de commissions sont reconnus en résultat en fonction des obligations de prestations auxquelles ils se rattachent et de leur réalisation :

- les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation (commissions sur moyens de paiement) ;
- les commissions rémunérant des services ponctuels ou rémunérant un acte important sont intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est réalisée ou l'acte exécuté (commissions sur mandats, commissions sur incidents de paiement) ;

- les produits variables de commissions ne peuvent être enregistrés en résultat que s'il est hautement probable que les montants enregistrés ne donneront pas lieu à un ajustement significatif à la baisse ;
- les commissions considérées comme un complément d'intérêt (commissions d'octroi de crédit) font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Ces commissions sont donc comptabilisées parmi les produits et charges d'intérêt et non pas parmi les commissions. Elles relèvent alors du champ d'application de la norme IFRS 9.

(en millions d'euros)	31.12.2025		31.12.2024	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires	44	(9)	53	(2)
Commissions sur opérations avec la clientèle	1 321	(5)	1 348	(4)
Commissions sur prestations de services financiers	512	(258)	524	(259)
Commissions sur opérations sur titres ⁽¹⁾	726	(126)	676	(55)
Commissions sur instruments financiers	-	(2)	-	(3)
Autres commissions	136	(0)	112	(0)
Produits et charges de commissions	2 738	(400)	2 713	(343)
COMMISSIONS NETTES	2 338		2 370	

(1) Les commissions de gestion d'actifs des contrats emprunteurs et prêteurs sont dorénavant présentées en « Commissions (charges) » pour un montant de - 32 millions d'euros au 31 décembre 2025. Au 31 décembre 2024, ce montant est de - 38 millions d'euros.

7.2 Produits et charges des autres activités

(en millions d'euros)	31.12.2025		31.12.2024	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits rétrocédés, charges refacturées, transfert de charges	3	-	18	-
Autres produits et charges divers d'exploitation ⁽¹⁾	655	(708)	453	(586)
Provisions aux autres charges d'exploitation ⁽²⁾	84	(174)	119	(73)
Produits et charges des immeubles de placement ⁽³⁾	284	(173)	434	(50)
Autres produits et charges des autres activités	113	11	123	(8)
Produits et charges des autres activités	1 139	(1 044)	1 147	(1 168)
PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITÉS	95		(21)	

(1) La compensation reçue par La Banque Postale au titre de la mission de service public rendue dans le cadre de sa mission d'intérêt général est dorénavant présentée en « Produits des autres activités » pour un montant de 269 millions d'euros au 31 décembre 2025. Au 31 décembre 2024, ce montant est de 287 millions d'euros.

(2) Des provisions pour risques et charges liées à l'exploitation sont dorénavant présentées en « Charges des autres activités » pour un montant de 7 millions d'euros au 31 décembre 2025. Au 31 décembre 2024, ce montant est de - 7 millions d'euros.

(3) Les dotations aux amortissements des immeubles de placement sont dorénavant totalement présentées en « Charges des autres activités » pour un montant de - 9 millions d'euros au 31 décembre 2025. Au 31 décembre 2024, ce montant est de - 7 millions d'euros.

7.3 Frais généraux y compris dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles ⁽¹⁾	(588)	(600)
Frais de personnel	(1 747)	(1 582)
Impôts, taxes et contributions diverses ⁽²⁾	(77)	(16)
Services extérieurs ⁽³⁾	(3 585)	(3 690)
Autres charges ^{(4)(a)}	(567)	(529)
Autres charges générales d'exploitation	(4 330)	(4 400)
TOTAL	(6 665)	(6 582)
dont frais généraux rattachables aux activités d'assurance (y. c. dotations rattachables aux activités d'assurance)	(1 826)	(1 699)
dont charges générales d'exploitation (hors celles rattachées aux activités d'assurance)	(4 334)	(4 363)
dont dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles (hors celles rattachées aux activités d'assurance)	(505)	(519)

(1) Les dotations aux amortissements des immeubles de placement sont distinctement totalement présentées en « Charges des autres activités » (note 7.2) pour un montant de - 9 millions d'euros au 31 décembre 2025. Au 31 décembre 2024, ce montant est de - 7 millions d'euros.

(2) Inclut les cotisations aux organismes de tutelle.

(3) Les commissions de gestion d'actifs des contrats emprunteurs et prévoyance sont désormais présentées en « Commissions (charges) » (note 7.1) pour un montant de - 52 millions d'euros au 31 décembre 2025. Au 31 décembre 2024, ce montant est de - 88 millions d'euros.

(4) Des provisions pour risques et charges liées à l'exploitation sont désormais présentées en « Charges des autres activités » (note 7.2) pour un montant de 7 millions d'euros au 31 décembre 2025. Au 31 décembre 2024, ce montant est de - 7 millions d'euros.

Nombre moyen de salariés au cours de l'exercice

	31.12.2025	31.12.2024
Cadres	9 383	8 479
Non cadres	4 878	4 485
TOTAL	14 261	12 965

7.4 Gains et pertes sur autres actifs

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Plus ou moins-values de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	(2)	(4)
Gains et pertes sur cession et réévaluation des participations consolidées	104	(27)
GAINS ET PERTES SUR AUTRES ACTIFS	101	(31)

Les gains et pertes sur cession des titres consolidés au 31 décembre 2025 correspondent à la perte relative à la cession de CNP Cyprus Insurance Holdings intervenue le 16 avril 2025 ainsi qu'à la plus-value de cession de l'entité CNP UniCredit Vita intervenue le 20 juin 2025 (cf. note 11 « Faits marquants de l'exercice »).

7.5 Comptes de régularisation

Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Charges constatées d'avance et produits à recevoir	1 570	1 793
Comptes d'encaissement	116	142
Autres comptes de régularisation	290	313
Comptes de régularisation	1 976	2 247
Débiteurs divers	5 222	7 071
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	41	0
Dépréciations	(147)	(93)
Autres actifs divers	(0)	(0)
Actifs divers	5 116	6 978
COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	7 092	9 225

Contribution aux mécanismes de résolution bancaire

Le Fonds de résolution unique ou FRU est un fonds d'urgence utilisable en cas de crise. Il est géré par le Conseil de résolution unique (CRU) et participe à la stabilité du système financier au sein de l'Union bancaire. L'un des principes du régime de résolution concerne la mise à contribution des actionnaires et des créanciers pour supporter le coût d'une résolution. Néanmoins, le FRU peut être utilisé en complément des mesures déployées pendant la résolution suite à la défaillance d'une banque pour financer certaines mesures de résolution (i.e. transferts d'actifs, garanties de passifs) ou dédommager des actionnaires ou des créanciers dont la perte en résolution aurait dépassé celle subie lors d'une liquidation judiciaire.

Le FRU a été introduit par le règlement (UE) n° 806/2014 dit SRMR dans le but d'instaurer une pratique uniforme du financement des résolutions dans le cadre du Mécanisme de résolution unique (MRU).

En France, les établissements de crédit dont le siège est basé sur le territoire national (hors pays et territoires d'outre-mer) sont les principaux contributeurs au FRU. Les entreprises d'investissements les plus significatives sont les autres entités à contribuer au FRU. Enfin, les entités

assujetties au mécanisme de résolution mais ne relevant pas du FRU contribuent au Fonds de résolution national (FRN), fonds qui peut être également mobilisable pour le financement de la résolution.

Les montants cibles des deux fonds, d'au moins 1 % des dépôts couverts de l'ensemble des établissements adhérents, ont été atteints au 1^{er} janvier 2025 au terme d'une constitution progressive des ressources.

Le FRU/FRN est financé par des contributions versées annuellement par chaque établissement assujéti au sein de l'Union bancaire. Une fraction des contributions annuelles peut être acquittée sous forme d'engagements de paiement irrévocables (cf. note 8 « Engagements donnés et reçus », paragraphe B.3 « Engagements de paiement irrévocables (EPI) accordés au FRU »), garantis par le versement d'un dépôt de garantie en espèces rémunéré au taux de référence de la BCE.

Pour les contributions 2025, aucun appel de contribution n'a eu lieu pour le FRU et le FRN, les montants cibles ayant été atteints, selon les informations communiquées par les autorités de résolution.

Au 31 décembre 2025, le dépôt de garantie (EPI) versé au FRU totalise un montant de 68,6 millions d'euros (identique à celui de 2024).

Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Charges à payer et produits constatés d'avance	2 190	2 165
Autres comptes de régularisation	450	1 156
Comptes de régularisation	2 640	3 321
Dettes de titres	247	176
Dépôts de garanties reçus	925	801
Créditeurs divers	4 545	4 658
Compte de règlement relatifs aux opérations sur titres	6	8
Passifs divers	5 723	5 643
COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	8 363	8 964

7.6 Provisions

PRINCIPES COMPTABLES

Les provisions enregistrées au passif du bilan, autres que celles afférentes à des risques de crédit, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant sont incertains. Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif.

Les dotations et les reprises de provisions sont enregistrées en résultat dans les rubriques correspondant à la nature des dépenses futures concernées.

(en millions d'euros)	31.12.2025							
	Ouverture	Dotations	Reprises	Reprises non utilisées	Variations de périmètre	Écart de conversion	Autres	Clôture
Provisions sur avantages du personnel	348	11	(1)	(3)	(6)	-	(9)	353
Provisions pour risque épargne logement	100	32	-	-	-	-	-	132
Provisions pour litiges sociaux et charges de personnel	27	14	(12)	(3)	-	-	(6)	21
Provisions sur engagements de garantie	21	24	(26)	-	-	-	-	18
Provisions sur engagements de financement	108	48	(70)	-	-	-	0	87
Autres provisions pour risques et charges	350	143	(100)	(11)	3	(1)	4	387
PROVISIONS	954	272	(209)	(14)	3	(1)	(7)	998

(en millions d'euros)	31.12.2024							
	Ouverture	Dotations	Reprises	Reprises non utilisées	Variations de périmètre	Écart de conversion	Autres	Clôture
Provisions sur avantages du personnel	308	37	(15)	(1)	5	-	7	343
Provisions pour risque épargne logement	102	7	(9)	-	-	-	-	100
Provisions pour litiges sociaux et charges de personnel	18	23	(9)	(4)	-	-	(1)	27
Provisions sur engagements de garantie	30	18	(27)	-	-	-	-	21
Provisions sur engagements de financement	115	62	(68)	-	-	-	0	108
Autres provisions pour risques et charges	445	113	(150)	(28)	-	(23)	(8)	350
PROVISIONS	1 018	260	(273)	(32)	5	(23)	(1)	954

Informations relatives à l'épargne logement

PRINCIPES COMPTABLES

Les engagements liés aux comptes épargne logement (CEL) et plans épargne logement (PEL), présentés au sein de la note 4.7.2 « Dettes envers la clientèle », peuvent avoir des conséquences potentiellement défavorables pour le Groupe et font alors l'objet de provisions présentées au passif du bilan (au poste « Provisions »), dont les variations sont enregistrées en produit net bancaire au sein de la marge d'intérêts.

Les provisions sont estimées sur la base de statistiques comportementales des clients, de données de marché pour chaque génération de plan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires mais non réglementés en termes de rémunération. Elles ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constituent une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs provisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée.

Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

Encours collectés au titre des Comptes et Plans épargne logement

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Moins de 4 ans	1 201	1 213
De 4 à 10 ans	1 458	3 666
Plus de 10 ans	12 110	12 708
Total Plan épargne logement	14 769	17 576
Total Compte épargne logement	4 376	4 472
ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS ÉPARGNE LOGEMENT	19 146	22 048

Crédits octroyés au titre des Comptes et Plans épargne logement

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Plan épargne logement	81	40
Compte épargne logement	46	23
CRÉDITS OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS ÉPARGNE LOGEMENT	126	63

Provisions au titre des Comptes et Plans épargne logement

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Moins de 4 ans	0	0
De 4 à 10 ans	0	0
Plus de 10 ans	0	0
Total Plan épargne logement	1	1
Total Compte épargne logement	131	99
PROVISIONS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS ÉPARGNE LOGEMENT	132	100

Avantages au personnel

PRINCIPES COMPTABLES

Le groupe La Banque Postale accorde à ses salariés, fonctionnaires et personnel contractuel, différents types d'avantages classés en quatre catégories conformément à la norme IAS 19 :

Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payées dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice.

Ils sont comptabilisés en charges de l'exercice, y compris pour les montants restant dus à la clôture.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice comme le compte épargne temps.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture.

Indemnités de fin de contrat de travail

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. L'engagement est évalué sur la base des droits acquis par l'ensemble du personnel en activité en fonction notamment du taux de rotation du personnel, du salaire futur estimé du bénéficiaire lors de son départ majoré le cas échéant des charges sociales, et de la table de mortalité (INSEE TH/TF00-02). Les indemnités qui seront versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite, les retraites et avantages aux retraités.

Le régime de retraite du personnel contractuel est un régime qualifié de « régime à cotisations définies », qui

se caractérise par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ou aucun engagement ne figure dans les comptes du Groupe. Les cotisations payées aux organismes sont comptabilisées en charges de période.

Les engagements sociaux du Groupe qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charges et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan en particulier les indemnités de départ à la retraite. Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'une dette au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme dette ou actif au bilan.

Ces engagements sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19R. Des évaluations actuarielles sont réalisées chaque année.

Les calculs impliquent la prise en compte d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de revalorisation des pensions...) et spécifiques au Groupe (taux de turnover, taux de revalorisation des traitements et salaires...).

La provision inscrite au bilan au titre des régimes postérieurs à l'emploi, à prestations définies, correspond à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture ajustée des écarts actuariels et coût des services passés non reconnus. Les écarts actuariels sont comptabilisés dans le résultat global et le coût des services passés en résultat. La valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement avec la méthode des unités de crédit projetées. Elle est déterminée en actualisant les décaissements futurs attendus sur la base d'un taux de marché d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation sous-jacente.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des engagements envers le personnel sont revues et mises à jour une fois par an, lors de la clôture annuelle.

Ces calculs intègrent les hypothèses suivantes :

- des probabilités de maintien dans le Groupe pour le personnel actif, des probabilités de mortalité et des estimations d'évolution des salaires ;
- des hypothèses de départ à la retraite ;
- des taux d'actualisation permettant de déterminer la valeur actuelle des engagements. Les taux d'actualisation utilisés pour l'évaluation actuarielle, au titre de 2025 et 2024, en référence aux obligations privées de première catégorie, sont les suivantes :

Durée des engagements	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans
Taux d'actualisation 2025 (zone euro)	2,8 %	2,4 %	3,8 %	4,0 %
Taux d'actualisation 2024 (zone euro)	2,7 %	2,0 %	3,1 %	3,3 %

Le tableau ci-dessous présente les variations des engagements et l'analyse de la charge par type de régime :

Variation des engagements par type de régime

(en millions d'euros)	31.12.2025			Total engagements
	Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi	Provisions pour médailles du travail et autres avantages postérieurs à long terme	Dispositifs d'aménagement de fin de carrières	
ENGAGEMENTS DÉBUT DE PÉRIODE	274	75	-	349
Coût des services rendus	16	9	-	25
Coût financier	5	0	-	5
Prestations payées	(10)	(10)	-	(21)
Écarts actuariels liés aux changements d'hypothèses démographiques et financières	(6)	0	-	(6)
Écarts actuariels liés aux effets d'expérience	1	0	-	1
Coûts des services passés	0	-	-	0
Variation de périmètre	(0)	-	-	(0)
Écarts de conversion	0	-	-	0
Autres éléments	(0)	-	-	(0)
ENGAGEMENTS FIN DE PÉRIODE	279	74	-	353

Les régimes de retraite du Groupe ne sont pas financés par des actifs de couverture.

Étude de sensibilité des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi

Une baisse de 50 points de base du taux d'actualisation aurait pour effet une hausse d'environ 10 millions d'euros de l'engagement relatif aux avantages postérieurs à l'emploi du Groupe.

Variation des écarts actuariels des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi

(en millions d'euros)	31.12.2025
PERTES (GAINS) ACTUARIELS EN DÉBUT DE PÉRIODE	133
Écarts actuariels - changements d'hypothèses démographiques	1
Écarts actuariels - changements d'hypothèses financières	(7)
Écarts actuariels - effet d'expériences	1
Écarts actuariels - autres	0
PERTES (GAINS) ACTUARIELS EN FIN DE PÉRIODE	127

7.7 Participations dans les entreprises mises en équivalence

31.12.2025					
(en millions d'euros)	Secteur	% intérêts	Valeur de mise en équivalence	Contribution au résultat net	Contribution aux autres éléments du résultat global
Arial CNP Assurances	Assurance et épargne modèle ouvert	40,00 %	183	5	(2)
Autres coentreprises			68	18	(1)
Coentreprises			251	23	(2)
Holding d'infrastructures Gazères	Banque et assurance des particuliers - Réseau La Banque Postale/ Assurance et épargne modèle ouvert	52,97 %	835	69	4
Coentreprise d'assurance⁽¹⁾			835	69	4
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE			1 086	92	2

(1) Coentreprise d'assurance détenue au regard de contrats participatifs, dont la contribution au résultat net est présentée en Produit Net Bancaire dans le Compte de résultat.

31.12.2024					
(en millions d'euros)	Secteur	% intérêts	Valeur de mise en équivalence	Contribution au résultat net	Contribution aux autres éléments du résultat global
Arial CNP Assurances	Assurance et épargne modèle ouvert	40,00 %	180	6	6
Autres coentreprises			101	27	(6)
Coentreprises			280	33	2
Holding d'infrastructures Gazères	Banque et assurance des particuliers - Réseau La Banque Postale/ Assurance et épargne modèle ouvert	52,97 %	816	62	(7)
Coentreprise d'assurance⁽¹⁾			816	62	(7)
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE			1 097	95	(5)

(1) Coentreprise d'assurance détenue au regard de contrats participatifs, dont la contribution au résultat net est présentée en Produit Net Bancaire dans le Compte de résultat.

Les écarts d'acquisition des entités mises en équivalence sont intégrés dans la quote-part de mise en équivalence conformément aux règles comptables en vigueur.

Les informations financières résumées sur les sociétés mises en équivalence individuellement significatives sont détaillées ci-après. Elles représentent les données des filiales ou sous-groupes prises à 100 % et avant élimination des opérations intragroupes.

31.12.2025					
(en millions d'euros)	Secteur	% intérêt	Total bilan	Total capitaux propres	Résultat net
Coentreprises					
Arial CNP Assurances	Assurance et épargne modèle ouvert	40,00 %	21 891	458	13
	Banque et assurance des particuliers - Réseau La Banque Postale/ Assurance et épargne modèle ouvert	52,97 %	2 658	1 576	130

31.12.2024					
(en millions d'euros)	Secteur	% intérêt	Total bilan	Total capitaux propres	Résultat net
Coentreprises					
Arial CNP Assurances	Assurance et épargne modèle ouvert	40,00 %	20 463	448	16
Holding d'infrastructures Gazières	Banque et assurance des particuliers - Réseau La Banque Postale/ Assurance et épargne modèle ouvert	52,97 %	2 624	1 541	116

7.8 Immeubles de placement

PRINCIPES COMPTABLES

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou construction) détenu par le Groupe pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, plutôt que pour l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ou le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option proposée par IAS 40, le Groupe a choisi le modèle d'évaluation au coût pour ses immeubles (dont les principes de comptabilisation sont présentés en note 7.9), à l'exception des immeubles supports de contrats d'assurance avec éléments de participation directe ou de contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire évalués à la VFA, qui sont évalués à la juste valeur.

La juste valeur des immeubles (hors supports de contrats en unités de compte) est par ailleurs communiquée en note 4.9.1. Cette juste valeur correspondant à la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées. Elle est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'autorité de régulation. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

Dépréciation des immeubles

À chaque date de clôture, l'existence d'un quelconque indice montrant une perte de valeur est appréciée. Un des indices est une perte de valeur de l'immeuble de plus de 20 % par rapport à son coût. L'existence d'indications de pertes de valeur conduit le Groupe à estimer la valeur recouvrable de l'immeuble concerné et à procéder à un test de dépréciation.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente, déterminée selon l'expertise annuelle à laquelle procède le Groupe pour son patrimoine immobilier. À l'issue du test de dépréciation, si la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation doit être comptabilisée. Dans le cas contraire, aucune dépréciation n'est à constater.

(en millions d'euros)	31.12.2025						
	Ouverture	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	Variations de juste valeur	Écart de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements
Valeur brute	894	6	(9)	-	-	-	48
Amortissements et dépréciations	(143)	(20)	5	-	-	-	27
Immeubles de placement au coût amorti	752	(14)	(4)	-	-	-	76
Immeubles de placement à la juste valeur	5 838	28	(152)	(169)	(0)	-	-
TOTAL DES IMMEUBLES DE PLACEMENT	6 590	14	(156)	(169)	(0)	-	76
							6 355

31.12.2024

(en millions d'euros)	Ouverture	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	Variations de juste valeur	Écart de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Valeur brute	1 067	17	(188)	-	-	-	(2)	894
Amortissements et dépréciations	(137)	(23)	17	-	-	-	-	(143)
Immeubles de placement au coût amorti	930	(5)	(171)	-	-	-	(2)	752
Immeubles de placement à la juste valeur	6 332	62	(377)	(125)	(5)	-	(108)	5 838
TOTAL DES IMMEUBLES DE PLACEMENT	7 262	57	(488)	(125)	(5)	-	(110)	6 590

7.9 Immobilisations corporelles et incorporelles

PRINCIPES COMPTABLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles inscrites au bilan correspondent aux immobilisations d'exploitation et sont comptabilisées selon les normes IAS 16, 36 et 38.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais d'acquisition directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie si elle est mesurable et significative.

Les immobilisations sont amorties selon le rythme de consommation estimé des avantages économiques attendus qui correspond généralement à la durée de vie du bien.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacements à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

Les immobilisations sont ainsi amorties, selon leurs composants, sur les durées suivantes :

- gros œuvre : 80 ans ;
- toitures : 60 ans ;
- menuiseries et travaux extérieurs : 40 ans ;
- gros équipements : 20 ans ;
- petits équipements, agencements : 10 ans ;
- matériel informatique : entre 3 et 5 ans.

Relation clientèle

Dans le cadre de l'acquisition d'activités d'assurance, l'acquéreur doit évaluer à la juste valeur l'avantage offert par la relation clientèle au titre des contrats existants. Ainsi, pour les contrats dont les primes renouvelées peuvent être estimées de manière suffisamment fiable (et qui sont déjà évaluées dans le référentiel MCEV), un actif incorporel est reconnu au titre de la Relation clientèle. Cet actif incorporel est amorti de manière linéaire par segment selon sa durée d'utilité, estimée en fonction de la consommation des avantages futurs tels que projetés dans le MCEV :

- prévoyance individuelle Brésil : 10 ans ;
- prévoyance individuelle France : 15 ans.

Dans le cadre de l'acquisition d'activités de gestion d'actifs, l'acquéreur doit évaluer à la juste valeur l'avantage offert par la relation clientèle au titre des contrats existants. Ainsi, pour les mandats de gestion et les fonds dédiés gérés pour le compte de clients institutionnels, un actif incorporel est reconnu au titre de la Relation clientèle. Cet actif incorporel est amorti de manière linéaire selon sa durée d'utilité, estimée en fonction de l'estimation de l'écoulement du portefeuille (prise en compte d'hypothèses de taux de non-renouvellement des mandats).

Accords de distribution

La valeur d'un accord de distribution représente la valeur des flux futurs attendus des nouvelles affaires au sein du réseau d'un partenaire couvert par un accord de distribution. Ces actifs incorporels sont estimés en fonction des modalités spécifiques à chaque contrat de distribution ; ils sont amortis sur la durée de vie du contrat de distribution, en prenant en compte leur éventuelle valeur résiduelle.

Les dotations aux amortissements et les dépréciations relatives aux accords de distribution sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

(en millions d'euros)	31.12.2025			31.12.2024		
	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net
Terrains	372	(64)	308	372	(3)	369
Constructions	1 284	(685)	599	1 256	(644)	612
Installations techniques, matériel et outillage	72	(48)	24	73	(35)	37
Matériel informatique	7	(6)	0	9	(8)	1
Immobilisations corporelles en cours	10	-	10	7	-	7
Autres immobilisations corporelles	784	(614)	171	774	(604)	170
Immobilisations corporelles	2 529	(1 417)	1 112	2 490	(1 295)	1 195
Logiciels, frais d'études informatiques	2 657	(1 912)	745	2 316	(1 630)	686
Immobilisations incorporelles en cours	221	-	221	187	-	187
Valeur des accords de distribution	3 442	(844)	2 598	3 469	(631)	2 788
Relation clientèle	229	(115)	114	397	(246)	152
Autres immobilisations incorporelles	104	(20)	83	160	(61)	99
Immobilisations incorporelles	6 653	(2 892)	3 761	6 529	(2 618)	3 912
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	9 182	(4 309)	4 873	9 019	(3 912)	5 107

Les principaux accords de distribution concernent l'activité d'assurance et sont détaillés ci-après :

- **Caja Vida e Previdência** : la valeur des accords de distribution brute comptabilisée s'élève à 3 015 millions d'euros. L'actif incorporel est amorti linéairement sur la durée de l'accord, soit 25 ans (période de 2021 jusqu'en février 2046). Au 31 décembre 2025, la valeur nette comptable de la valeur des accords de distribution s'élève à 2 412 millions d'euros. Les flux de trésorerie futurs attendus sont issus des prévisions d'activité (2026-2035). Des hypothèses de croissance sont retenues par produit au-delà de 2035 ;

- **CNP Santander Insurance** : la valeur brute de l'accord de distribution s'élève à 387 millions d'euros et est amortie linéairement sur la durée de l'accord, soit 20 ans (période de 2015 à 2034). Au 31 décembre 2025, la valeur nette comptable de la valeur des accords de distribution s'élève à 174 millions d'euros. La valeur d'utilité est calculée à partir de la valeur actuelle nette (VAN) à date extrapolée jusqu'à la fin des accords de partenariat (2034). Des hypothèses de croissance sont retenues jusqu'à 2030, puis sans croissance à partir de 2031.

Tableau de variation des immobilisations

(en millions d'euros)	31.12.2025						Clôture
	Ouverture	Acquisitions/ dotations	Cessions/ reprises	Variation de périmètre	Écart de conversion	Autres mouvements	
Montant brut	2 490	153	(112)	(0)	(0)	(2)	2 529
Amortissement et dépréciations	(1 295)	(164)	99	1	0	(57)	(1 417)
Immobilisations corporelles	1 195	(11)	(13)	0	(0)	(60)	1 112
Montant brut	6 529	336	(24)	-	(6)	(182)	6 653
Amortissement et dépréciations	(2 618)	(469)	37	0	5	152	(2 890)
Immobilisations incorporelles	3 912	(133)	13	0	(2)	(30)	3 768
Dont :							
Montant brut	3 469	-	-	-	(5)	(21)	3 442
Amortissement et dépréciations	(681)	(169)	-	-	4	2	(844)
Valeur des accords de distribution	2 788	(169)	-	-	(1)	(19)	2 598
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	5 107	(144)	0	1	(2)	(89)	4 873

(en millions d'euros)	31.12.2024						Clôture
	Ouverture	Acquisitions/ dotations	Cessions/ reprises	Variation de périmètre	Écart de conversion	Autres mouvements	
Montant brut	2 505	188	(177)	30	(9)	(77)	2 490
Amortissement et dépréciations	(1 234)	(176)	107	(23)	3	26	(1 295)
Immobilisations corporelles	1 270	(17)	(9)	6	(6)	(49)	1 195
Montant brut	7 547	314	(705)	77	(662)	(43)	6 538
Amortissement et dépréciations	(3 026)	(489)	755	(24)	126	40	(2 618)
Immobilisations incorporelles	4 522	(175)	90	53	(536)	(3)	3 912
Dont :							
Montant brut	4 047	28	-	-	(607)	-	3 469
Amortissement et dépréciations	(611)	(154)	-	-	85	-	(681)
Valeur des accords de distribution	3 436	(126)	-	-	(522)	-	2 788
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	5 792	(192)	41	59	(541)	(52)	5 107

7.10 Écarts d'acquisition

PRINCIPES COMPTABLES

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 ont été traités par le Groupe selon la méthode de l'acquisition, en fonction des dispositions de la version initiale de la norme IFRS 3.

Les regroupements d'entreprises réalisés depuis le 1^{er} janvier 2010 sont traités par le Groupe selon la méthode de l'acquisition, en application d'IFRS 3 révisée. Les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets de la mise en œuvre d'IFRS 3 révisée qui est d'application prospective.

Le coût d'acquisition est déterminé comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les ajustements de prix éventuels sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur estimable à la date d'acquisition et réévalués à chaque date d'arrêté, les ajustements ultérieurs sont enregistrés en résultat.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des entités acquises sont enregistrés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dès lors qu'ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date du regroupement et que leur juste valeur peut être estimée de manière fiable.

Les participations ne donnant pas le contrôle peuvent, en date de prise de contrôle, être évaluées soit à leur juste valeur soit à leur quote-part dans le juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Le choix entre ces deux traitements est effectué pour chaque regroupement d'entreprises.

Les coûts directement attribuables à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée et sont enregistrés en résultat.

L'écart positif entre la somme du coût d'acquisition de l'entité, des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de l'éventuelle quote-part antérieurement détenue et l'actif net réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Écart d'acquisition » ; en cas d'écart négatif celui-ci est immédiatement rapporté au résultat.

Les écarts d'acquisition, n'étant pas imposables fiscalement, ne sont pas soumis à calcul d'impôts différés.

Les analyses nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments et leur correction éventuelle peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

À la date d'acquisition, chaque écart d'acquisition est affecté à une ou plusieurs unité(s) génératrice(s) de trésorerie (UGT) devant tirer avantage de l'acquisition. Une UGT se définit comme le plus petit groupe d'actifs identifiable générant des entrées de trésorerie indépendantes de celles qui découlent d'autres actifs ou groupes d'actifs au sein de l'entreprise.

Le Groupe a identifié une UGT par filiale.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique dans la devise de référence de la filiale acquise et convertis sur la base du cours de change officiel à la date de clôture.

Ils font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation et ce, au minimum une fois par an et dès l'apparition d'indices de pertes de valeur.

Lorsque la valeur recouvrable du sous-jacent, définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité de l'entité concernée, est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée en résultat.

La valeur comptable des écarts d'acquisition des entreprises associées est intégrée à la valeur de mise en équivalence.

Lors d'un rachat d'actions de minoritaires d'une filiale alors que le contrôle est déjà établi le nouvel écart d'acquisition, correspondant à la différence entre le coût d'acquisition total pour le lot complémentaire et la quote-part de situation nette rachetée est comptabilisé en déduction des capitaux propres s'il est positif et en augmentation des capitaux propres s'il est négatif. De même, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive est traitée comme une transaction au sein des capitaux propres.

À la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat.

Flux de la période

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Valeur nette à l'ouverture	685	685
Écarts d'acquisition résultant de prises de participation	-	-
Écarts de conversion	-	-
Cessions	-	-
Dépréciations de la période	-	-
Autres mouvements	-	-
VALEUR NETTE À LA CLÔTURE	685	685

Écarts d'acquisition détaillés

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
CNP Assurances Prévoyance	59	59
EasyBourse	5	5
SCI Lamartine	36	36
UGT Gestion d'Actifs	626	626
Total des écarts d'acquisition bruts	725	725
Dépreciations des écarts d'acquisition	(43)	(43)
TOTAL DES ÉCARTS D'ACQUISITION NETS	685	685

Variation de valeur des écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition	-	-
Écarts d'acquisition négatifs comptabilisés en résultat	(1)	70
VARIATION DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION	(1)	70

7.11 Capitaux propres

Composition du capital social

Au 31 décembre 2025, le capital de La Banque Postale s'élève à 6 585 millions d'euros composé de 80 309 149 actions d'une valeur nominale de 82 euros.

Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres Groupe

(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux servi	Montant de l'émission	Devise	31.12.2025	31.12.2024
La Banque Postale	20.11.2019	3,875 %	750	EUR	744	744
La Banque Postale	29.09.2021	3,000 %	750	EUR	744	744
TITRES SUBORDONNÉS PERPÉTUELS CLASSÉS EN CAPITAUX PROPRES GROUPE					1 488	1 488

Titres subordonnés perpétuels des filiales classés en participations ne donnant pas le contrôle

(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux servi	Montant de l'émission	Devise	31.12.2025	31.12.2024
CNP Assurances	21.06.2004	TEC 10 + 10 bps, cap à 9 %	300	EUR	251	251
CNP Assurances	11.03.2005	6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans), cap à 9 % et floor à 2,75 %	24	EUR	24	24
CNP Assurances	11.03.2005	6,50 % jusqu'en mars 2008 puis 3 % + 22,5 % fois l'EUR CMS 10 ans	225	EUR	220	220
CNP Assurances	27.06.2005	7 % jusqu'en juin 2010 puis CMS 10 ans + 30 bps	75	EUR	60	60
CNP Assurances	16.05.2006	5,25 % jusqu'au 16.05.2036 puis Euribor 3 mois + 185 bps (y compris step-up 100 bps à Call Date)	160	EUR	181	181
CNP Assurances	20.12.2006	Euribor 3 mois + 95 bps jusqu'au 20.12.2026 puis Euribor 3 mois + 195 bps	108	EUR	99	99
CNP Assurances	27.06.2018	4,75 % jusqu'en 2028 puis reset taux fixe swap 5 ans + 391,4 bps	500	EUR	552	552
CNP Assurances	02.07.2025	5,50 % puis à partir de juillet 2032 mid swap rate + 319,9 bps	500	EUR	496	-
TITRES SUBORDONNÉS PERPÉTUELS CLASSÉS EN PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE					1 885	1 389

Gestion du capital et ratios réglementaires

La Direction impact finance et stratégie de La Banque Postale a pour objectif de sécuriser l'adéquation entre les besoins générés par l'activité globale du Groupe et ses ressources financières en liquidité et en capital. Elle a la responsabilité du pilotage des ratios prudentiels et réglementaires (solvabilité, liquidité, levier, résolution) du groupe La Banque Postale. À ce titre, elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe. Les informations sur la gestion du capital et le respect des ratios réglementaires requises par IAS 1 sont présentées dans la section 6.2) « Cadre réglementaire » du Document d'enregistrement

universel. Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des Risques Groupe (DRG). Cette Direction est rattachée à la Directrice générale des risques, de la conformité et du secrétariat général du conglomérat de La Banque Postale et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels. La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans la section 6.3.6 « Dispositifs de suivi, de mesure et de contrôle des risques » du Document d'enregistrement universel, comme le permet la norme IFRS 7.

Note 8 Engagements donnés et reçus

PRINCIPES COMPTABLES

Engagements de financement

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés ne figurent pas au bilan.

Toutefois, de la même manière que les garanties financières données, les engagements de financement (qui ne sont pas considérés comme des dérivés) entrent dans le champ d'application de la dépréciation d'IFRS 9 et font l'objet d'une provision au passif du bilan.

Engagements de garantie

Garanties financières

Selon IFRS 9, un contrat répond à la définition d'une garantie financière s'il comporte un principe indemnitaire selon lequel l'émetteur remboursera le bénéficiaire des pertes qu'il aura subies, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement sur un instrument de dette.

Les garanties financières peuvent être comptabilisées au choix selon la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » ou bien selon la norme IFRS 9 sous réserve que leur émetteur ait déjà considéré, par le passé, que ces instruments étaient des contrats d'assurance. Le groupe La Banque Postale a opté pour la comptabilisation de ses garanties financières données selon la norme IFRS 9.

Les garanties financières données sont évaluées à leur juste valeur initiale à la date de mise en place. Elles sont ensuite évaluées ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de la commission de garantie.

Par ailleurs, les garanties financières données qui ne sont pas comptabilisées à la juste valeur par le résultat entrent dans le champ d'application de la dépréciation d'IFRS 9 et font l'objet d'une provision au passif du bilan. Les mêmes méthodes de « bucketisation » et de provisionnement que celles décrites pour les actifs financiers au coût amorti ou en juste valeur par les réserves recyclables sont appliquées concernant ces encours. La provision est enregistrée en contrepartie du coût du risque.

La valeur contractuelle des engagements donnés ou reçus est la suivante :

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
En faveur d'établissements de crédit et assimilés	1 248	4 079
En faveur de la clientèle	25 491	24 051
Total des engagements de financement donnés	26 738	28 129
Reçus d'établissements de crédit et assimilés	16 092	22 542
Reçus de la clientèle	2 804	13 067
Total des engagements de financement reçus	18 896	35 608
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
En faveur d'établissements de crédit et assimilés	553	623
En faveur de la clientèle ⁽¹⁾	848	792
Total des engagements de garantie donnés	1 401	1 415
Reçus d'établissements de crédit et assimilés	39 114	41 137
Reçus de la clientèle ⁽²⁾	874	879
Total des engagements de garantie reçus	39 989	42 016
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
Titres à livrer	15 350	31 289
Total des engagements donnés sur titres	15 350	31 289
Titres à recevoir	841	3 553
Total des engagements reçus sur titres	841	3 553
AUTRES ENGAGEMENTS		
Total des autres engagements donnés	51 757	52 144
Total des autres engagements reçus	21 719	22 125

(1) Y compris les garanties de capital et de performance accordées aux détenteurs de parts d'OPCVM gérés par des entités du Groupe.

(2) Les engagements de garantie reçus de la clientèle sont constitués de cautions reçues principalement d'organismes spécialisés dans le crédit des crédits immobiliers destinés aux particuliers. Les autres garanties reçues de la clientèle ne sont désormais plus publiées, conformément aux dispositions réglementaires, pour une meilleure comparabilité le montant au titre de 2024 a été amendé.

8.1 Engagements relatifs au Crédit Logement

La Banque Postale s'est engagée à maintenir les fonds propres de base du Crédit Logement à hauteur de sa quote-part au sein du capital de cette société, soit 6 %, afin que cette dernière respecte le ratio de solvabilité. La Banque Postale s'est engagée à reconstituer, le cas échéant, le fonds mutuel de garantie de Crédit Logement, qui garantit la défaillance des emprunteurs sur les prêts cautionnés par ce dernier. Le montant de cet engagement,

qui est calculé en référence à la quote-part des encours distribués par La Banque Postale, s'élève au 31 décembre 2025 à 117 millions d'euros. Ce montant s'élevait au 31 décembre 2024 à 131 millions d'euros.

Par ailleurs, les engagements de garantie reçus d'établissements de crédits sont principalement constitués de cautions reçues de Crédit Logement.

8.2 Engagements de paiement irrévocables (EPI) accordés au FRU

Les engagements de paiement irrévocables (EPI) accordés au FRU sont inclus dans l'agrégat « Engagements de garantie donnés en faveur de la clientèle » pour 89 millions d'euros au 31 décembre 2025, montant identique à 2024 (cf. note 7.5 « Comptes de régularisation »).

Ces EPI constituent une promesse contractuelle d'exécuter une obligation de paiement, dans les cas de mesure de résolution faisant intervenir le Fonds. Dans ces cas, le CRU appelle tout ou partie des engagements de paiement irrévocables, afin de rétablir la part des engagements de paiement irrévocables dans les moyens financiers disponibles du Fonds fixée par le CRU.

Au 31 décembre 2025, le groupe n'a pas provisionné le risque d'appel partiel ou total des EPI, celui-ci étant peu probable dans un horizon prévisible. En effet, le FRU ne peut appeler les établissements bancaires en paiement des EPI que dans les cas de mesures de résolution faisant intervenir le FRU. L'hypothèse d'une résolution d'un établissement bancaire au sein de l'UE est peu probable pour les raisons suivantes :

- le cadre réglementaire établi depuis plus de 10 ans par l'Union bancaire, qui comprend des exigences de capital ajustées selon le profil des établissements, une supervision élevée par la BCE ainsi que des tests de résistance, permet d'assurer la résilience du système bancaire européen ;

- si la résolution d'un établissement bancaire devait intervenir (au lieu d'une liquidation) ;
- la stratégie de résolution privilégiée est majoritairement le renforcement interne, ou « bail in », qui consiste à ne plus mobiliser l'épargne publique pour venir en aide aux banques en difficulté ;
- dans le cadre des exigences européennes réglementaires (ratio MREL), ces banques disposent de ressources suffisantes pour absorber les pertes éventuelles en cas de défaillance et recapitaliser.

Au regard de la décision de justice du 13 novembre 2025 en faveur du CRU, le retrait d'agrément d'un établissement bancaire constitue un scénario supplémentaire où il y aurait appel de la totalité des engagements de paiement irrévocables (sortie de ressources). Pour autant, le groupe La Banque Postale établissant des états financiers sur la base de la continuité d'exploitation, il n'est pas envisagé, dans un horizon prévisible, qu'une entité du groupe perde ou demande un retrait de son agrément. Dès lors, l'estimation de la sortie de ressource a été jugée nulle.

8.3 Autres engagements donnés

Concernant les entités bancaires, il s'agit principalement du montant des titres nantis au profit de la Banque Centrale Européenne dans le cadre de l'engagement de financement reçu de cette dernière (financement 3G). Cet engagement de garantie donné est enregistré pour la valeur de marché des titres nantis avant prise en compte des « haircuts » différenciés pour les titres et les créances. Cet engagement donné (3 256 millions d'euros en 2025, par rapport à 4 064 millions en 2024) vient en contrepartie d'un engagement de financement reçu (2 716 millions d'euros en 2025, par rapport à 3 452 millions en 2024) de la Banque de France (financement 3G).

Les autres engagements comprennent également le nantissement de crédits immobiliers qui viennent en couverture des émissions obligataires réalisées par la société de financement à l'habitat du Groupe (La Banque Postale Home Loan SFH) pour un montant de 27 939 millions d'euros en 2025 (par rapport à 26 560 millions en 2024).

Concernant les entités d'assurance, les autres engagements donnés correspondent pour l'essentiel aux nantisements de titres réalisés au bénéfice des réassureurs dans le cadre des contrats de réassurance cédée en vigueur.

8.4 Autres engagements reçus

Les autres engagements reçus intègrent des engagements sur titres reçus correspondant pour l'essentiel aux nantisements de titres réalisés au bénéfice du groupe CNP Assurances dans le cadre des contrats de réassurance acceptée.

Note 9 Information sectorielle

PRINCIPES COMPTABLES

En application de la norme IFRS 8, les secteurs opérationnels retenus doivent être fondés sur le reporting interne utilisé par le management pour le pilotage du Groupe, l'évaluation de ses performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Le Groupe est géré en trois secteurs opérationnels et un secteur Hors Pôles, dont le détail est indiqué ci-dessous.

Conformément aux exigences de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », le groupe La Banque Postale a décidé de faire évoluer sa segmentation opérationnelle en 2025 afin de mieux refléter la gouvernance et le pilotage du Groupe.

En conséquence, l'ancienne segmentation structurée autour de quatre pôles (Bancassurance France, Bancassurance International, Banque Patrimoniale et Gestion d'Actifs, Banque des Entreprises et du Développement Local et un secteur Hors pôles) est remplacée par une segmentation reposant sur trois Métiers et un secteur Hors pôles.

Banque et assurance des particuliers - Réseau LBP : réunit principalement les activités de banque de détail et de clientèle professionnelle de La Banque Postale SA, La Banque Postale Consumer Finance, l'activité de banque patrimoniale exercée par Louvre Banque Privée et Louvre Banque Privée Immobilier Conseil, ainsi que les résultats de l'assurance du groupe CNP Assurances réalisés par le réseau de distribution de la banque.

Les informations sectorielles sont présentées sans réallocation de fonds propres ni de rémunération de ces fonds propres. Les résultats sectoriels sont présentés en ventilant les charges et produits du secteur interne et externe à chaque secteur. L'impôt présenté est l'impôt réel de chaque secteur. Les éléments d'actifs et de passifs sont présentés après élimination des opérations réciproques.

Assurance et épargne modèle ouvert : rassemble les résultats de l'assurance réalisés par le groupe CNP Assurances en Europe (hors activité réalisée par le réseau de distribution LBP) et en Amérique latine et l'activité de gestion d'actifs de LBP-AM et La Financière de l'Échiquier.

Banque des Entreprises et du Développement Local : regroupe les activités de financement aux Personnes Morales et de Banque de Financement et d'investissement de La Banque Postale SA, ainsi que les activités des filiales La Banque Postale Leasing & Factoring et eZyness.

Hors pôles : comprend les éléments qui ne sont pas directement imputables à chacun des métiers du groupe La Banque Postale, comme l'effet de la marge interne en norme IFRS 17 liée à la distribution des contrats d'assurance par la banque et certaines charges telles que la contribution au FRU et au FCDR. Ce secteur inclut également les activités de TSK et des SCI détenant les immeubles d'exploitation de La Banque Postale ainsi que des éléments qui résultent de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises qui ne relèvent pas de l'activité courante du Groupe.

L'information sectorielle 2024 a été retraitée afin d'être présentée selon la nouvelle segmentation opérationnelle.

Résultat net par secteur d'activité au 31 décembre 2025 (hors coût de rémunération des fonds propres par secteur)

(en millions d'euros)	31.12.2025				
	Banque et assurance des particuliers - Réseau LBP	Assurance et épargne modèle ouvert	Banque des Entreprises et du Développement Local	Hors pôles	Total
Produit net bancaire ⁽¹⁾	4 696	2 780	982	(755)	7 704
Charges générales d'exploitation et dotations nettes des immobilisations ⁽²⁾	(4 093)	(878)	(605)	737	(4 839)
Résultat brut d'exploitation	604	1 903	377	(19)	2 865
Coût du risque de crédit	(132)	0	(118)	-	(250)
Résultat d'exploitation	472	1 903	259	(19)	2 615
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées mises en équivalence	-	23	-	-	23
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	101	-	-	101
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	(1)	-	-	(1)
Résultat avant impôt	472	2 026	259	(19)	2 739
Impôts sur les bénéfices	(131)	(704)	(68)	5	(898)
Résultat net	341	1 323	191	(14)	1 841
Participations ne donnant pas le contrôle	(0)	287	-	(0)	286
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	341	1 036	191	(13)	1 555

(1) Des changements de présentation ont été opérés en 2025. D'anciennes commissions de gestion d'actifs des contrats emprunteurs et prévoyance pour - 32 millions d'euros, les dotations aux amortissements des immeubles de placement pour - 9 millions d'euros et des provisions pour risques et charges liées à l'exploitation pour 7 millions d'euros sont présentées en Produit Net Bancaire au 31 décembre 2025 ainsi qu'elles figuraient en Charges générales d'exploitation et dotations nettes des immobilisations.

Résultat net par secteur d'activité au 31 décembre 2024 (hors coût de rémunération des fonds propres par secteur)

(en millions d'euros)	31.12.2024				
	Banque et assurance des particuliers + Réseau LBP	Assurance et épargne modèle ouvert	Banque des Entreprises et du Développement Local	Hors pôles	Total
Produit net bancaire ⁽¹⁾	4 482	2 796	957	(734)	7 501
Charges générales d'exploitation et dotations nettes des immobilisations ⁽²⁾	(4 175)	(786)	(579)	709	(4 831)
Résultat brut d'exploitation	307	2 011	378	(26)	2 670
Coût du risque de crédit	(99)	-	(132)	-	(231)
Résultat d'exploitation	207	2 011	246	(26)	2 439
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées mises en équivalence	-	33	-	-	33
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(6)	(30)	-	-	(36)
Variations de valeur des écarts d'acquisition ⁽³⁾	-	70	-	-	70
Résultat avant impôt	207	2 083	246	(26)	2 512
Impôts sur les bénéfices	(26)	(69)	(67)	4	(158)
Résultat net	(54)	1 392	179	(22)	1 496
Participations ne donnant pas le contrôle	(6)	31	-	(6)	19
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(54)	1 082	179	(21)	1 186

(1) Des engagements de rémunération ont été pris en 2025. Afin, pour l'information, de rendre comparative au 31 décembre 2024, les commissions de gestion d'actifs des contrats emprunteurs et prévoyance pour - 38 millions d'euros, les dotations aux amortissements des immeubles de placement pour - 7 millions d'euros et des provisions pour risques et charges liées à l'exploitation pour - 7 millions d'euros sont présentées en produit net bancaire, dans la mesure qu'elles figuraient en Charges générales d'exploitation et dotations nettes des immobilisations.

(2) Les 70 millions d'euros comptabilisés en 2024 sur la ligne « Variations de valeur des écarts d'acquisition » sur le secteur « Assurance et épargne modèle ouvert » correspondent à l'opération OMP-Assurances Protection Sociale.

Note 10 Autres informations

10.1 Contrats de location

PRINCIPES COMPTABLES

Les contrats de location sont traités selon la norme IFRS 16. Sont qualifiés de contrats de location tous les contrats, quelle que soit la dénomination juridique, portant sur un actif identifié dont l'utilisation est contrôlée par le preneur. Lorsque l'actif n'est pas identifié, le contrat est qualifié de contrat de prestation de services.

Le Groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

Contrat de location lorsque le Groupe est bailleur

Côté bailleur, les contrats de location sont comptabilisés selon qu'il s'agit d'une location financement ou d'une location simple.

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont pour effet, en substance, de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété de l'actif loué. Elles s'analysent comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance et figure au bilan parmi les prêts et créances sur la clientèle.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés au compte de résultat en Intérêts et produits assimilés.

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location financement en les répartissant en amortissement du capital et en intérêts, de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les créances de loyer issues de contrats de location sont par ailleurs soumises à la méthodologie de dépréciation pour risque de crédit définie par IFRS 9.

Les mêmes méthodes de « bucketisation » et de provisionnement que celles décrites pour les actifs financiers au coût amorti ou en juste valeur par les réserves recyclables sont appliquées concernant ces créances. La dépréciation est enregistrée en contrepartie du coût du risque.

Contrat de location lorsque le Groupe est preneur

Lorsque le Groupe est preneur, tous les contrats de location portant sur un actif corporel, à l'exception des contrats portant sur des actifs de faible valeur et des contrats d'une durée résiduelle inférieure à douze mois, sont reconnus à l'actif du bilan au travers d'un droit d'utilisation en contrepartie d'une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers.

En date d'effet du contrat, la dette locative est égale à la valeur actualisée des paiements futurs minimaux au titre du contrat sur la durée du contrat.

Ces paiements comprennent les loyers fixes ou variables en fonction d'un taux ou d'un indice, ainsi que les montants que le preneur s'attend à payer à titre de garantie de valeur résiduelle, d'option d'achat ou des pénalités en cas de résiliation du contrat (si la durée retenue intègre l'exercice de cette option de résiliation). Les franchises à recevoir du bailleur sont déduites. La TVA, y compris la TVA non récupérable, ainsi que la taxe foncière sont exclues de l'évaluation de la dette de loyers.

Le taux d'actualisation retenu est soit le taux implicite du contrat, lorsqu'il est disponible, soit le taux amortissable d'endettement marginal du Groupe pour la durée du contrat.

La durée de location correspond à la durée non résiliable du contrat ajustée des éventuelles options (prorogation ou résiliation) que le preneur est raisonnablement certain d'exercer. La durée retenue est généralement la durée du bail.

La dette locative est ensuite amortie actuariellement sur la durée de location.

Le droit d'utilisation est également comptabilisé en date d'effet du contrat, au sein des immobilisations corporelles, pour un montant égal à la dette de location, retraité des loyers pré-payés, des coûts directs initiaux engagés pour obtenir le contrat (honoraires, droit au bail...) ainsi que des coûts de démantèlement, des agencements et de remise en état en fin de bail, lorsqu'ils sont précisés dans le contrat.

Il est amorti linéairement sur la durée du contrat.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des dettes locatives.

Les contrats de location d'immobilisations incorporelles ne sont pas exclus du champ d'application de la norme IFRS 16, cependant le preneur a la possibilité de ne pas leur appliquer les dispositions d'IFRS 16. Le groupe La Banque Postale a opté pour cette disposition. Les loyers sont comptabilisés en charges sur la période couverte.

Droits d'utilisation

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Droits d'utilisation	215	215
Immobilisations corporelles hors droits d'utilisation	897	980
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 112	1 195

Détail des droits d'utilisation (valeurs nettes)

(en millions d'euros)	31.12.2025				
	Ouverture	Nouveaux baux	Amortissements	Modification de baux	Closure
Immeubles	180	67	(40)	(13)	194
Véhicules	1	-	(0)	0	0
Autres	34	0	(14)	-	21
DROITS D'UTILISATION	215	67	(54)	(13)	215

Dettes de loyers

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Dettes de loyer	236	237
Comptes de régularisation et passifs divers hors dette de loyer	8 127	8 727
COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	8 363	8 964

Analyse par maturité résiduelle de la dette locative

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Moins d'un an	53	51
Entre un et cinq ans	151	146
Plus de cinq ans	31	40
DETTE DE LOCATION	236	237

Variation de la dette de location

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
MONTANT EN DÉBUT DE PÉRIODE	237	221
Nouvelles dettes liées aux nouveaux baux	67	68
Remboursement de dettes	(55)	(44)
Modification de baux	(13)	(7)
Autres	-	(2)
MONTANT EN FIN DE PÉRIODE	236	237

Effet des contrats de location sur le compte de résultat

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	(7)	(6)
Charges générales d'exploitation		
Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation	0	(0)
Profits ou pertes résultant de transactions de cession-bail	-	(0)
Charges comptabilisées sur les actifs en location de courte durée	(1)	(5)
Charges comptabilisées sur les actifs de faible valeur	(5)	(35)
TVA non déductible sur loyers	(8)	(8)
Autres	(90)	(59)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		
Amortissements au titre de droits d'utilisation	(54)	(54)
CHARGES LIÉES AUX CONTRATS DE LOCATION	(165)	(168)

Opérations de location de financement (bailleur)

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
MONTANT DES INVESTISSEMENTS BRUTS	4 178	4 013
Montant des investissements bruts à moins d'un an	1 372	976
Montant des investissements bruts de un à cinq ans	1 949	2 107
Montant des investissements bruts à plus de cinq ans	857	930
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	3 005	3 248
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir à moins d'un an	804	826
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir de un à cinq ans	1 706	1 852
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir à plus de cinq ans	496	569
Produits financiers non acquis	536	205
Valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur	539	560

Résultat des locations financement (bailleur)

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Profit ou pertes sur ventes	1	3
Produits financiers tirés de l'investissement net	109	115

10.2 Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au groupe La Banque Postale comprennent les principaux dirigeants et les sociétés consolidées par les groupes La Poste et Caisse des dépôts, les entités du groupe La Banque Postale contrôlées conjointement ou sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

10.2.1 Relations entre entités consolidées au sein du groupe Caisse des dépôts

Les transactions réalisées entre les sociétés du groupe La Banque Postale consolidées par intégration globale étant éliminées en consolidation, ne sont mentionnées ci-dessous que les données relatives aux opérations réciproques avec les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint pour la part non éliminée en consolidation et celles sur lesquelles il exerce une influence notable ainsi que les transactions avec les sociétés consolidées ou gérées par les groupes La Poste et Caisse des dépôts.

	31.12.2025			31.12.2024		
	Avec les entités du groupe CDC ⁽¹⁾	Avec les entités du groupe La Poste ⁽²⁾	Avec les entités du groupe La Banque Postale Mise en équivalence	Avec les entités du groupe CDC ⁽¹⁾	Avec les entités du groupe La Poste ⁽²⁾	Avec les entités du groupe La Banque Postale Mise en équivalence
(en millions d'euros)						
Intérêts	1 568	12	13	2 145	4	2
Commissions	45	18	-	51	14	-
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	206	1	53	47	3	76
Résultat d'assurance	-	-	(572)	-	-	(544)
Produits des autres activités	10	12	-	30	28	-
Charges des autres activités	-	(0)	-	-	(6)	-
Éléments de PNB avec les parties liées	1 829	43	(505)	2 253	43	(465)
Éléments des charges générales d'exploitation avec les parties liées	(14)	(2 742)	-	(9)	(2 880)	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 097	28	-	1 038	6	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 115	30	-	2 688	-	-
Prêts et créances au coût amorti	53 939	0	-	63 848	33	-
Autres actifs	288	346	(6)	273	211	21
Encours actifs avec les parties liées	64 440	404	(6)	67 847	250	21
Dettes	520	61	-	477	30	-
Autres passifs financiers	9	10	-	6	5	-
Passifs d'assurance	-	-	5 029	-	-	5 365
Autres passifs	7	84	13	19	106	12
Encours passifs avec les parties liées	536	154	5 042	502	161	5 377
Engagements donnés	1 975	1 100	-	1 637	1 770	-
Engagements reçus	28	-	-	11	-	-

(1) Il s'agit essentiellement d'opérations réalisées avec le fonds d'épargne géré par la Caisse des dépôts ou titre de la contribution des fonds des Livrets A et LDD.

(2) Il s'agit presque exclusivement d'opérations réalisées avec La Poste.

10.2.2 Rémunération des dirigeants

Le Groupe a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24 les membres du Directoire et du Comité de développement.

Les membres du Directoire ne sont pas liés par un contrat de travail avec La Banque Postale, les contrats de travail de Perrine Kaltwasser et de Sophie Renaudie étant suspendus. Ils n'ont perçu aucune autre rémunération que celle versée au titre de leur mandat social, ni de rémunération pour les mandats exercés dans les filiales du Groupe La Banque Postale.

Une rémunération a été versée à Stéphane Dedeyan par La Poste en raison de l'existence d'un contrat de travail rendu nécessaire par le modèle postal de banque qui a confié à Stéphane Dedeyan, la Direction des services financiers de La Poste.

La rémunération des membres du Directoire est composée d'une rémunération fixe annuelle qui peut être majorée d'une part variable annuelle plafonnée.

La rémunération brute totale versée aux membres du Directoire s'élève à 1,763 millions d'euros au 31 décembre 2025 et 1,679 millions d'euros au 31 décembre 2024.

La rémunération versée aux collaborateurs membres du comité de développement au 31 décembre 2025, hors rémunération versée aux membres du Directoire et hors indemnités avantages postérieurs à l'emploi versés par La Poste et par CNP, est détaillée ci-dessous :

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Rémunérations et avantages en nature	18,53	17,14
Avantages postérieurs à l'emploi	2,42	2,06
TOTAL	20,95	19,20

À ces éléments peuvent s'ajouter des indemnités de départ en cas de cessation de leurs fonctions au sein de La Banque Postale.

10.3 Honoraires des Commissaires aux comptes

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires au titre de l'exercice 2025 des Commissaires aux comptes des entités intégrées globalement au sein du groupe La Banque Postale est la suivante :

(montants hors taxes, en millions d'euros)	31.12.2025			
	Commissaires aux comptes de La Banque Postale			
	Forvis Mazars		KPMG	
	Montant	%	Montant	%
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés	4,96	85 %	5,95	85 %
Société mère	0,72	12 %	0,87	12 %
Filiales	4,24	73 %	5,08	73 %
Services autres que la certification des comptes	0,12	2 %	0,42	6 %
Société mère	-	0 %	-	0 %
Filiales	0,12	2 %	0,42	6 %
Mission de certification des informations consolidées en matière de durabilité	0,74	13 %	0,63	9 %
Société mère	0,44	8 %	0,30	4 %
Filiales	0,30	5 %	0,33	5 %
TOTAL	5,82	100 %	6,99	100 %

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires au titre de l'exercice 2024 des Commissaires aux comptes des entités intégrées globalement au sein du groupe La Banque Postale est la suivante :

(montants hors taxes, en millions d'euros)	31.12.2024			
	Commissaires aux comptes de La Banque Postale			
	Forvis Mazars		KPMG	
	Montant	%	Montant	%
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés	5,67	89 %	5,58	84 %
Société mère	0,78	12 %	0,62	9 %
Filiales	4,89	76 %	4,96	74 %
Services autres que la certification des comptes	0,13	2 %	0,43	6 %
Société mère	0,25	4 %	0,27	4 %
Filiales	0,39	6 %	0,70	10 %
Mission de certification des informations consolidées en matière de durabilité	0,60	9 %	0,65	10 %
Société mère	0,26	4 %	0,27	4 %
Filiales	0,34	5 %	0,38	6 %
TOTAL	6,40	100 %	6,67	100 %

10.4 Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Les sociétés listées ci-dessous sont exclues du périmètre de consolidation :

Sociétés	Siège social : Ville - Pays	Quote-part de capital en %	Quote-part de capital N-1 en %
201 Investments	Issy-les-Moulineaux - France	100,00	100,00
204 INVESTMENTS	Issy-les-Moulineaux - France	100,00	100,00
23-25 Marignan SAS	Neuilly-sur-Seine - France	100,00	100,00
36 MARBEUF SAS	Neuilly-sur-Seine - France	100,00	100,00
5/7 Rue Scriba	Paris - France	100,00	100,00
83 Avenue Bosquet	Paris - France	100,00	100,00
85 Richelieu	Paris - France	100,00	69,35
Actions Mende CNP A/I	Paris - France	100,00	-
Alpinvest Feeder (Euro) V CV	Amsterdam - Pays-Bas	99,98	99,98
ARDIAN EXPANSION FUND V SKY CO-INVEST_PART A	Paris - France	100,00	100,00
Assurécureuil Pierre	Paris - France	100,00	100,00
Assurécureuil Pierre 2	Paris - France	100,00	100,00
Assurécureuil Pierre 5	Paris - France	100,00	100,00
Assurécureuil Pierre 7	Paris - France	99,99	99,99
Assureurs - Caisse des dépôts Relance Durable France - LBPAM	Paris - France	90,91	90,91
Auxiliaire de Transaction Immo	Paris - France	100,00	100,00
Axe France	Neuilly-sur-Seine - France	50,00	50,00
Baudry Ponthieu	Neuilly-sur-Seine - France	100,00	100,00
Baume Miromesnil	Paris - France	100,00	70,94
Bercy Crystal	Neuilly-sur-Seine - France	100,00	100,00
CANOPEE	Paris - France	-	99,98
Cartera Pbtamsi	Madrid - Espagne	100,00	100,00
CETP V PARTICIPATIONS_ACTION ORDINAIRE	Washington DC - États-Unis	63,71	-
CIC DEBT FUND 5	France	78,89	-
Cicoge	Paris - France	100,00	100,00
CL (Mesa Geltonia) Properties Ltd	Nicosie - Chypre	-	100,00
CL ARCHANGELOS ANAPTYXIS LTD	Nicosie - Chypre	-	100,00
CL ARCHANGELOS PROPERTIES LTD	Nicosie - Chypre	-	100,00
CN LB US Ag Bd	Paris - France	100,00	100,00
CNP Actions EMU LF A A/I	Paris - France	99,46	98,36
CNP Actions Europe Fidelity A/I	Paris - France	-	98,48
CNP As EDR Act Eu N	Paris - France	-	98,94
CNP Assur LBPSAM Actions Protégées A/I	Paris - France	100,00	99,78
CNP Assur Nam Stratégies A/I	Paris - France	100,00	100,00
CNP Assur Opportunité 2	Paris - France	97,21	97,32
CNP Assur Opportunité A/I	Paris - France	92,56	91,11
CNP Assur Optim A/I	Paris - France	100,00	99,71
CNP Assur Small Cap A/I	Paris - France	95,25	94,49
CNP Court Terme A/I	Paris - France	98,97	-

Sociétés	Siege social : Ville - Pays	Quote-part de capital en %	Quote-part de capital N-1 en %
CNP Assurances conseil & courtage	Issy-les-Moulineaux - France	-	100,00
CNP Cyprialife Insurance Brokers Ltd	Nicosie - Chypre	-	100,00
CNP Cyprus Properties	Nicosie - Chypre	-	100,00
CNP GLOBAL CONVERTIBLE LOIM	Paris - France	100,00	99,97
CNP GROUPAMA ACTIONS MONDE EX EUROPE	Paris - France	100,00	98,73
CNP INFRASTRUCTURES DURABLES	Paris - France	100,00	100,00
CNP LBP GI Cnv	Paris - France	100,00	-
CNP LBPAM Abert	Paris - France	100,00	99,75
CNP LBPAM Obl Crossover	Paris - France	100,00	99,61
CNP LOANS INFRA COMPARTMENT CLI 123 SOLEIL	Paris - France	100,00	100,00
CNP LOANS INFRA COMPARTMENT CLI N°7 SIROCO	Paris - France	100,00	100,00
CNP OSTRUM ISR CREDIT	Paris - France	100,00	99,75
CNP OSTRUM US BONDS FUND FPS UNITS -N-	Paris - France	86,16	94,42
CNP Praktoriaki	Athènes - Grèce	-	100,00
CNP Private Equity for Personal Savings	Paris - France	100,00	100,00
CNP Private Equity for Personal Savings II	Paris - France	100,00	100,00
CNP SHORT TERM INFLATION	Paris - France	99,99	-
CNP Santander Insurance Services Ireland Limited	Dublin - Irlande	-	50,00
CNP UIC IMMO	Paris - France	100,00	100,00
CŒUR MEDITERRANEE	Paris - France	70,00	70,00
Cottages du Bois aux Daims	Neuilly-sur-Seine - France	100,00	100,00
CRÉ DEBT SICAV FPS - CRÉ SENIOR T6 Part A	Puteaux - France	100,00	100,00
DIWSE	Paris - France	100,00	100,00
Django	Paris - France	-	100,00
Domaine de Lancôme	Vendoeuvres - France	80,00	80,00
Domienne	Paris - France	-	100,00
Domiserve SAS	Montrouge - France	100,00	-
Ecur Profil 30-D-3D	Paris - France	92,90	92,20
Ecureuil Vie Investment	Issy-les-Moulineaux - France	100,00	100,00
EIC Charging Co-Investment	Washington DC - États-Unis	-	66,92
EIC Energy Transition Fund II	Luxembourg	-	76,92
EOLE RAMBOUILLET	Paris - France	100,00	100,00
Europarallèle	Paris - France	100,00	91,87
Europe Properties Investments	Neuilly-sur-Seine - France	100,00	100,00
FARMAN	Paris - France	50,00	50,00
Farmptic	Puteaux - France	100,00	100,00
FCP LBPAM ISR OBLI JUIN 2029	Paris - France	99,23	-
Federis ISR Act L	Paris - France	-	55,49
Filassistance solutions	Saint-Cloud - France	100,00	100,00
FLEX CONSEIL ET SERVICES	Paris - France	100,00	100,00
PONCIERE CNP	Paris - France	100,00	100,00
PONCIERE HID	Neuilly-sur-Seine - France	100,00	100,00
Forestiere Cdc	Paris - France	-	50,00

Sociétés	Siège social : Ville - Pays	Quote-part de capital en %	Quote-part de capital N-1 en %
FPJP	Paris - France	100,00	100,00
FSN CAPITAL IV (B) LP	Oslo - Norvège	99,00	99,00
FSN CAPITAL V (B) LP	Oslo - Norvège	-	68,09
GCK	Luxembourg - Luxembourg	80,00	80,00
Geosurf	Rueil-Malmaison - France	98,00	98,00
GF DE LA FORÊT DE NAN	Paris - France	100,00	100,00
GIM Global Convertible Fund	Paris - France	-	99,73
Green Quartz	Puteaux - France	100,00	100,00
Green Rueil	Neuilly-sur-Seine - France	50,00	50,00
Habimmo	Paris - France	99,99	99,99
Holdipierre	Paris - France	100,00	100,00
Immaucom	Paris - France	80,00	80,00
INFRA LOAN INVEST COMPARTMENT	Paris - France	100,00	100,00
INFRA-INVEST 2	Luxembourg - Luxembourg	100,00	100,00
Infrastructure Partners (Morgan Stanley)	Paris - France	64,94	64,94
Ireland Property Investment Fund	Dublin - Irlande	100,00	100,00
ISSY ILOT 13	Paris - France	50,00	50,00
Issy Vivald	Paris - France	100,00	100,00
Jacmin	Neuilly-sur-Seine - France	99,95	99,95
Jesco	Paris - France	55,00	55,00
KissKissBankBank	Paris - France	-	100,00
KLEBER 46 HOLDING	Puteaux - France	100,00	100,00
Kureck	Paris - France	100,00	100,00
Laiki Brokers (Insurance & Consultancy Services) Ltd	Nicosie - Chypre	-	100,00
LA FORESTIERE	France	50,00	-
Laplace	Paris - France	65,58	-
LBP&A ISR Ob J30 R	Paris - France	99,23	-
Laiki Insurance Agencies Ltd	Nicosie - Chypre	-	100,00
LBP AM Private Debt GP Lux	Paris - France	100,00	100,00
LBP&A Ac Santé-R-5D	Paris - France	76,34	75,04
LBP&A Act Div A 5D	Paris - France	54,36	53,68
LBP&A EUROPEAN INFRASTRUCTURE DEBT FUND 2	Paris - France	52,47	52,47
LBP&A EUROPEAN REAL ESTATE DEBT FUND 2	Paris - France	50,00	50,00
LBP&A EUROPEAN REAL ESTATE DEBT FUND 3	Paris - France	76,01	76,01
LBP&A FCT EUROPEAN DEBT FUNDS COMPARTIMENT MONTDARNASSE INFRASTRUCTURE DEBT	Paris - France	100,00	100,00
LBP&A FCT EUROPEAN DEBT FUNDS COMPARTIMENT MONTDARNASSE REAL ESTATE DEBT	Paris - France	100,00	100,00
LBP&A Infrastructure Septembre 2030 Part	Paris - France	100,00	100,00
LBP&A Infrastructure Septembre 2032	Paris - France	100,00	100,00
LBP&A ISR AcEm L	Paris - France	63,52	-
LBP&A ISR ACTIONS ENVIRONNEMENT D EUR	Paris - France	76,31	78,31
LBP&A ISR ACTIONS FOCUS EUROPE R	Paris - France	-	97,55
LBP&A ISR ACTIONS US R	Paris - France	-	98,17

Sociétés	Siège social : Ville - Pays	Quote-part de capital en %	Quote-part de capital N-1 en %
LBPAM ISR OBU NOVEMBRE 2029	Paris - France	99,47	99,23
LBPAM ISR US500 I	Paris - France	56,69	-
LBPAM M Act ISR R	Paris - France	76,22	74,04
LBPAM M Ass Pr 3 R	Paris - France	81,05	80,34
LBPAM MID CAP SENIOR DEBT	Paris - France	62,40	74,56
LBPAM Obli Eur.C. 50	Paris - France	56,66	-
LBPAM PRIVATE DEBT SCS RAIF - LBPAM EUROPEAN RESPONSIBLE INFRASTRUCTURE DEBT FUND	Paris - France	50,70	50,70
LBPAM PRIVATE DEBT SCS RAIF - LBPAM INFRASTRUCTURE DEBT CLIMATE IMPACT FUND	Paris - France	-	58,08
LBPAM Short Ter R	Paris - France	86,53	-
LBPAM TRANSITION ENERGETIQUE-COMPARTIMENT INFRA TE	Paris - France	100,00	99,50
LCYL Dramas Properties Limited	Nicosie - Chypre	-	100,00
LCYL KARPENISIOU PROPERTIES LIMITED	Nicosie - Chypre	-	100,00
LCYL KITI PROPERTIES LIMITED	Nicosie - Chypre	-	100,00
LCYL Properties Limited	Nicosie - Chypre	-	100,00
Ledly	Paris - France	100,00	100,00
LFDE Suisse SA	Genève - Suisse	100,00	100,00
Lux Care	Luxembourg - Luxembourg	100,00	100,00
Lyfa	Paris - France	100,00	100,00
Lyxor CNP Act	Paris - France	100,00	98,71
MERIDIAM INFRA INVEST SLP	Paris - France	93,30	100,00
MERIDIAM INFRA-INVEST II	Paris - France	100,00	-
Microdon	Paris - France	100,00	-
MONTARNASSE DEBT FUND 2 - COMPARTIMENT INFRASTRUCTURE	Paris - France	100,00	100,00
MONTARNASSE DEBT FUND 2 - COMPARTIMENT REAL ESTATE	Paris - France	100,00	100,00
Montparvie IV	Issy-les-Moulineaux - France	100,00	100,00
MONTPARVIE IX	France	100,00	-
Montparvie VIII	Paris - France	100,00	100,00
MONTRER ENTREPRISES LIMITED	Nicosie - Chypre	-	100,00
NATIXIS FCT MONTARNASSE DETTE PRIVEE COMPARTIMENT MONTARNASSE PLACEMENT PRIVE	Paris - France	-	100,00
Naturim	Levallois-Perret - France	-	100,00
Neuilly Pilot	Neuilly-sur-Seine - France	-	100,00
New Side	Puteaux - France	100,00	100,00
Ofelia	Paris - France	66,67	66,67
ONE COLOGNE	Paris - France	100,00	100,00
Open CNP	Issy-les-Moulineaux - France	100,00	100,00
OREA	Neuilly-sur-Seine - France	100,00	100,00
Partin Logistique	Paris - France	100,00	100,00
Paris 08	Puteaux - France	100,00	100,00
Parcage du Faïdherbe	Paris - France	100,00	100,00
Pays-Bas Retail 2013 BV	Amsterdam - Pays-Bas	100,00	100,00

Sociétés	Siège social : Ville - Pays	Quote-part de capital en %	Quote-part de capital N-1 en %
Dial 34	Paris - France	100,00	100,00
Pierre et Labruyère	Paris - France	100,00	100,00
PIMCO GLOBAL INFLATION PROTECTION FUND	Dublin - Irlande	100,00	99,99
PURPLE PROTECTED ASSET COMPARTMENT PPA-S100	Paris - France	71,43	71,43
Pyramides 1	Paris - France	100,00	100,00
Residavout	Paris - France	100,00	100,00
Residential	Paris - France	100,00	100,00
RSS IMMO	Paris - France	99,99	99,99
RUE DU BAC	Paris - France	50,00	50,00
SA Le Marquis	Paris - France	60,00	60,00
Saphimmio	Paris - France	100,00	100,00
SAS 22 RUE DE LA BANQUE HOLDCO	Paris - France	100,00	100,00
SAS Le square Paris 8 proptco	Paris - France	100,00	100,00
SAS PARIS-LONDRES	Paris - France	100,00	100,00
SAS Pyramides 2	Paris - France	100,00	100,00
SAS Richelieu Vivienne	Paris - France	50,00	50,00
SCHRODER COMPARTMENT IALA	Paris - France	100,00	100,00
SCI 173 Haussmann	Paris - France	100,00	64,03
SCI 67-69 Victor Hugo	Paris - France	100,00	100,00
SCI Allery	Paris - France	100,00	88,05
SCI ASSURECUREUIL PIERRE B	Paris - France	-	100,00
SCI Bayard	Paris - France	100,00	100,00
SCI Brousse Collange	Paris - France	100,00	99,99
SCI CRSF DOM	Paris - France	99,94	100,00
SCI de La CNP	Paris - France	100,00	100,00
SCI ELEMENTS BERLIN OFFICE	Paris - France	99,00	99,00
SCI ELEMENTS BERLIN RESIDENTIAL	Paris - France	99,00	99,00
SCI Futurimmo	Paris - France	100,00	100,00
SCI HOLDIHEALTH EUROPE	Paris - France	100,00	100,00
SCI Lauriston	Paris - France	100,00	100,00
SCI Les Chevrans	Paris - France	51,51	51,51
SCI MAESTRIMMO	Paris - France	100,00	100,00
SCI MAX	Paris - France	100,00	100,00
SCI Raspail Vavin	Paris - France	100,00	100,00
SCI RENAISSANCE FRANCOIS 1ER	Paris - France	100,00	100,00
SCI TRIANGLE MONTAIGNE	Paris - France	100,00	94,64
SCP LAMARTINE UC	Paris - France	99,99	99,99
Secrets et Boetie	Paris - France	100,00	100,00
Selectiz PEA	Paris - France	60,43	60,87
SILK HOLDING	Neuilly-sur-Seine - France	100,00	100,00
SOGESTOP L	Paris - France	50,00	50,00
Sonne	Neuilly-sur-Seine - France	99,95	99,95
Suffren Ré	Paris - France	99,97	99,97

Sociétés	Siège social : Ville - Pays	Quote-part de capital N en %	Quote-part de capital N-1 en %
Taurus	Paris - France	100,00	100,00
THEEMIM	Neuilly-sur-Seine - France	-	100,00
TIKEPARK	Paris - France	54,55	60,00
Toqueville Croissance Euro (SR R)	Paris - France	-	51,57
Tori Act 100 - R-SD	Paris - France	98,23	97,45
Transactis	Courbevoie - France	-	50,00
US Real Estate 270 SAS	Paris - France	100,00	100,00
US Real Estate EVJ SAS	Paris - France	100,00	100,00
Vendôme Europe	La Défense - France	50,00	50,00
Victor Hugo 147	Paris - France	99,98	99,98
Wagram 92	Paris - France	-	100,00
Woodland Invest	Paris - France	100,00	100,00
Ybry Pont de Neuilly	Paris - France	100,00	100,00
Yellowaid	Puteaux - France	100,00	100,00
Youte Seguradora SA	Brasília - Brésil	100,00	100,00

10.5 Titres de participation non consolidés

Les titres de participation non consolidés détenus entre 10 % et 49,99 % sont présentés ci-dessous :

(En millions d'euros)	Siège social : Ville - Pays	Quote-part de capital N en %	Quote-part de capital N-1 en %
ADAGIA CAPITAL EUROPE - KERA 1 S.L.P.	Paris - France	14,87	16,00
ADAGIA CAPITAL EUROPE - SHARP 1 S.L.P.	Paris - France	10,45	10,45
ADAGIA CAPITAL EUROPE - TECHNOFLEX 1 S.L.P.	France	23,08	23,08
AERM DUTCH MORTGAGE FUND 2	La Haye - Pays-Bas	26,12	25,74
ALLIANZ EURO CORE INFRASTRUCTURE DEBT FUND SCSP	Paris - France	10,07	10,07
ALLIANZ EUROPEAN PRIVATE CREDIT FUND II	Paris - France	14,85	15,15
ALLIANZ EUROPEAN PRIVATE CREDIT FUND III	France	12,39	16,59
ALLIANZ IMPACT PRIVATE CREDIT S.A. SICAV-RAIF	Luxembourg	13,00	-
Alloc Pil Off C 4D	Paris - France	43,09	44,54
Alloc Pilot Eq C 4D	Paris - France	42,22	44,27
ALP INVEST SECONDARIES FUND LUX EURO MASTER VI	Amsterdam - Pays-Bas	22,47	22,47
ALVEN CAPITAL IV OPPORTUNITY FUND	France	10,00	10,00
AMUNDI UCL SENIOR SECURED MIDCAP LOANS	Paris - France	18,35	18,35
AVIVA INVESTORS ALTERNATIVES FCP RAIF - AVIVA INVESTORS EUROPEAN INFRASTRUCTURE DEBT STRATEGY	Luxembourg - Luxembourg	11,90	11,90
AVIVA INVESTORS EUROPEAN SECONDARY INFRASTRUCTURE CREDIT	Luxembourg - Luxembourg	16,67	16,67
AXA IM IMMOBILIER FCF FUND III SCA SICAV-RAIF	France	18,43	17,44
Babylon Investments BV	Pays-Bas	44,44	44,44
Bac Partenaires II	France	13,04	13,04
BLUE LIKE AN ORANGE SUSTAINABLE CAPITAL LATIN AMERICA FUND I	Luxembourg - Luxembourg	12,21	12,21

(En millions d'euros)	Siège social : Ville - Pays	Quote-part de capital N en %	Quote-part de capital N-1 en %
BNP PARIBAS EUROPEAN SME DEBT FUND	Paris - France	15,00	15,00
BNP PARIBAS EUROPEAN SME DEBT FUND 2	Paris - France	13,01	13,01
BNP PARIBAS GLOBAL SENIOR CORPORATE LOANS	Paris - France	36,39	36,43
BNP PARIBAS NOVO 2018	Paris - France	15,15	15,15
BRIDGE EUROPE 2023 SENIOR - Part A4	Luxembourg	18,01	-
CAPENERGIE 4	France	10,26	-
CAPZA 6 PRIVATE DEBT, SCSp SICAV-RAIF	Paris - France	10,92	10,92
CERTIVIA SICAV	Neuilly-sur-Seine - France	20,00	20,00
CIC DEBT FUND 4	Paris - France	14,02	14,66
CLEAR SIGHT TURNAROUND FUND II	France	15,63	15,63
CLEAR SIGHT TURNAROUND FUND III	Pfaffikon - Suisse	11,01	11,01
CM-CIC DEBT FUND 3	Paris - France	12,22	12,22
CONTINUITY	Paris - France	10,66	10,66
CREDICOOP AFAVYDC	Buenos Aires - Argentine	29,84	29,84
CTE	Paris - France	20,00	20,00
EFFEL IMPACT DEBT II	Paris - France	10,12	10,12
EFFEL IMPACT DIRECT LENDING S.L.P.	France	15,15	26,46
EIG Energy Transition fund, SCSp	Luxembourg - Luxembourg	40,82	40,82
ELAIA DV4 FUND	Paris - France	10,04	10,04
FCT RESIDENTIAL MORTGAGE LARGO C	France	22,72	-
FCT TIKEHAU NOVO 2020	Paris - France	14,98	14,98
Feder Ex Pr M23 I	Paris - France	44,82	-
Federis ISR Act L	Paris - France	44,99	-
FIVE ARROWS GROWTH CAPITAL I	France	14,06	14,06
FLI	France	11,48	11,48
Foncière Ecureuil II	Paris - France	21,77	21,77
Fondinvest Vi	France	38,35	38,35
FONDS DE FONDS GROWTH	Maisons-Alfort - France	20,00	20,00
FONDS DE FONDS GROWTH II	France	10,00	10,00
FONDS DE FONDS OBLIGATIONS RELANCE France	Paris - France	19,08	19,08
FONDS NOV IMPACT ACTIONS NON COTEES ASSUREURS - CAISSE DES DEPOTS RELANCE DURABLE France	Paris - France	15,97	15,97
FONDS NOV SANTE ACTIONS NON COTEES ASSUREURS - CAISSE DES DEPOTS RELANCE DURABLE France	Paris - France	11,23	11,23
FONDS NOV SANTE DETTE NON COTEE ASSUREURS	Paris - France	19,06	19,06
FONDS NOV TOURISME PRETS NON COTES	France	10,00	10,00
FONDS OBLIGATIONS RELANCE France	Paris - France	18,80	18,80
FSN CAPITAL VI LUX SCSP	Oslo - Norvège	25,39	25,39
FSP - COMPARTIMENT FST	France	30,77	30,77
FSP - COMPARTIMENT PARTICIPATION I3	Paris - France	33,33	33,33
FSP - COMPARTIMENT PARTICIPATION 16 ACTION	France	21,43	-
GF DE L'ILE DE FRANCE - LA FORET GEREE III	France	32,83	32,83
GF PICARDIE NAVARRE - LA FORET GEREE IV	France	35,80	35,80
GOLDMAN SACHS DUTCH RESIDENTIAL MORTGAGE FUND	Pays-Bas	10,17	10,17
Green Lantern	Paris - France	16,89	16,46
GROUPEMENT PROPRIETES CDC CNP	France	38,40	38,40

(En millions d'euros)	Siège social : Ville - Pays	Quote-part de capital N en %	Quote-part de capital N-1 en %
Hemisphere holding	Paris - France	20,00	20,26
HEXAGONE III-I	France	11,08	11,08
HOLDING D'INFRASTRUCTURES NUMERIQUES	France	33,33	33,33
HORIZON INVEST SLP	Paris - France	43,33	43,07
IMMO EVOLUTIF	Paris - France	20,13	20,11
INFRASTRUCTURE FINANCE SCS SIF - COMPARTIMENT EUROPEAN INFRA SENIOR I	Paris - France	10,58	10,58
INVISION V FEEDER	Zoug - Suisse	23,38	23,38
LATOUR CO-INVEST EDC	France	17,29	17,29
LATOUR CO-INVEST FUNECAP	France	12,50	12,50
LATOUR CO-INVEST FUNECAP II	Paris - France	13,91	13,91
LATOUR CO-INVEST HYGEE	Paris - France	14,42	14,42
LATOUR CO-INVEST LYNXEO PART A	France	10,00	-
LBPAM Actions Euro Focus Emergent X A/I	Paris - France	43,00	-
LBPAM FCT EUROPEAN DEBT FUNDS COMPARTIMENT INFRASTRUCTURE FCT I	Paris - France	48,70	48,70
LBPAM Int'l Flex L	Paris - France	43,30	-
LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE R	Paris - France	44,20	43,74
LBPAM ISR ACTIONS FOCUS R	Paris - France	46,90	43,06
LBPAM ISR ACTIONS JAPON R	Paris - France	42,53	-
LBPAM PRIVATE DEBT SCS RAIF - LBPAM INFRASTRUCTURE DEBT CLIMATE IMPACT FUND	Paris - France	44,47	-
LYXOR DETTE MIDCAP	Paris - France	22,39	22,39
LYXOR DETTE MIDCAP II	Paris - France	20,13	20,13
Meridiam Infrastructure	Luxembourg - Luxembourg	19,33	19,33
MERIDIAM TRANSITION	France	30,10	30,10
MIE III Co-Investment Fund I SLP	Paris - France	32,30	32,24
Mavi	Lyon - France	21,92	21,92
NATURE EQUIPEMENTS I	France	24,97	24,97
NIBC GROWTH CAPITAL FUND II	Pays-Bas	10,63	10,63
NUMALIS	Montpellier - France	13,07	13,07
QBERON CRÉDIT INVESTMENT FUND III S.C.A. SICAV-SIF	Luxembourg	12,66	-
OCTOBER SME IV	France	13,05	13,05
OCTOBER SME V	Paris - France	20,53	20,53
OMNES CO-INVEST ENOVA 2	France	19,30	19,30
Opc I	France	19,66	19,66
OVERLORD OMAHA (PIERCAN)	Lyon - France	16,98	16,98
PARTECH GROWTH	Paris - France	10,01	10,01
PARTNERS GROUP CLIENT ACCESS 35 L.P. S.C.Sp	Luxembourg	21,83	21,83
Paylib	La Garenne-Colombes - France	16,67	16,67
Pegase	France	22,00	22,00
Pelo	France	22,50	22,50
PURPLE PRIVATE DEBT SCS RAIF - ESSENTIAL INFRA DEBT FUND	Paris - France	25,21	25,21
RIMINDER	Montpellier - France	11,11	-

(En millions d'euros)	Siège social : Ville - Pays	Quote-part de capital N en %	Quote-part de capital N-1 en %
SAS KLECAR PARTICIPATIONS Italie	France	11,30	11,30
SAS Nature Hébergements 2	Paris - France	24,29	24,29
SC SOLOREC	France	20,00	20,00
SCA Bègles Arcins	France	48,00	48,00
SCI MALAKOFF PICHAT	France	39,31	39,31
SCOR EURO LOANS NATURAL CAPITAL	Paris - France	12,08	12,08
SCOR INFRASTRUCTURE LOANS IV	France	10,00	10,00
SCPI EPARGNE FONCIÈRE	Paris - France	10,15	10,15
SCPI LF GRAND PARIS PATRIMOINE	Paris - France	11,31	11,31
SENIOR EUROPEAN LOAN FUND 2	Paris - France	31,88	31,88
SENIOR EUROPEAN LOAN FUND 3	Paris - France	27,36	27,36
SESAME IT	Paris - France	10,59	4,85
SG FCAS	Paris - France	14,30	14,30
SGD PHARMA CO-INVEST S.L.P.	Paris - France	23,81	23,81
SIENNA HEPHAÏSTOS PRIVATE INVESTMENTS SICAV-RAIF	France	18,04	-
SIENNA INNOVATION 5	France	30,00	-
SIENNA RENDEMENT AVENIR IV	France	17,50	-
Silverstone	Paris - France	19,61	19,61
SKARLET	Montpellier - France	13,30	-
SOCIÉTÉ DU CENTRE COMMERCIAL DE LA DÉFENSE (SCCD)	Paris - France	22,00	22,00
Sofinnovacapital VII	France	10,42	10,42
SOFINNOVA CROSSOVER I S.L.P.	Paris - France	17,99	17,99
SOFIPROTEOL DETTE PRIVÉE	Paris - France	14,63	14,63
SOFIPROTEOL DETTE PRIVÉE II	Paris - France	17,44	12,00
SOLFIZ	Nantes - France	25,00	20,00
SUNLICHT	Paris - France	46,98	46,98
TIKEHAU NOVO 2018	Paris - France	14,16	14,16
Troqueville Croissance Euro ISR R	Paris - France	42,69	-
UNIVERSE DIRECT LENDING PARTNERS I - PART C1	France	44,85	-
VALUECOMETRICS	Montpellier - France	12,47	12,47